ANNALES
Jean-Jacques ROUSSEAU



1907





ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

JEAN-JACQUES ROUSSEAU



Jean-Jacques Rousseau
Pastel de La Tour
(Préparation)

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

TOME TROISIÈME

1907

A GENÈVE

CHEZ A. JULLIEN, ÉDITEUR

AU BOURG-DE-FOUR, 32

PARIS
HONORÉ CHAMPION
QUAI MALAQUAIS, 5

LEIPZIG
KARL W. HIERSEMANN
KÖNIGSTRASSE, 3

Société Générale d'Imprimerie
Genève, Pélisserie, 18

SOCIÉTÉ JEAN-JACQUES ROUSSEAU

COMITÉ

ÉLU POUR LES ANNÉES 1906 A 1908

MM. Bernard BOUVIER, président. *
Eugène RITTER, vice-président.
Alexis FRANÇOIS, secrétaire. *
Louis COURTOIS, secrétaire-adjoint.
Alfred CARTIER, trésorier. *

* * *

MM. Théophile DUFOUR — Henri FAZY — Gaspard VALLETTE — Philippe GODET (Neuchâtel) — Albert JANSEN (Gries-Bozen, Tyrol) — Lucien PINVERT (Paris). *

* * *

La *Commission des publications* est composée de MM. Eugène RITTER et Gaspard VALLETTE, avec le président.

La *Commission des Archives* est composée de MM. Alfred CARTIER, Hyppolyte AUBERT et Frédéric GARDY, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, avec le président.

Adresses : * M. Bernard Bouvier, professeur à l'Université, 10, Bourg-de-Four, Genève.
* M. Alfred Cartier, 11, boulevard des Philosophes, Genève.
* M. Alexis François, 20, rue de Candolle, Genève, enverra, à toute personne qui en fera la demande, un exemplaire des Statuts de la Société, une liste des membres et un bulletin d'adhésion. S'adresser à lui pour tout autre renseignement.
* M. Lucien Pinvert, 16, boulevard St-Michel, Paris.

Les cotisations doivent être adressées à M. A. Jullien, libraire-éditeur, Bourg-de-Four, 32, Genève.

LISTE DES MEMBRES[1]

* Ador, Gustave, Conseiller national, 8, rue de l'Athénée, Genève, Suisse.
Alliance Française de Moscou. P. A. : M.-A. Portier, secrétaire, 30, Spiridonovka, Moscou, Russie.
Altamira, Rafael, professeur à l'Université, Oviedo, Espagne.
* Arend, Jan van den, 90, rue de Stassart, Bruxelles, Belgique.
Aubert, Fernand, licencié ès lettres, Cour Saint-Pierre 2. Genève, Suisse.
* Aubert, Hippolyte, Crassier sur Nyon, Suisse.
Aurenche, Louis, receveur de l'Enregistrement, Pierrelatte, Drôme, France.

* Barbey, Frédéric, archiviste-paléographe, 32, rue du Luxembourg, Paris, France
Barbier, Paul, professeur de philologie romane à l'Université, Leeds, Angletere.
Barde, Edmond, secrétaire de la Rédaction du *Journal de Genève*, 5-7, rue Général-Dufour, Genève, Suisse.
Barreto, Elisabeth, Mme, ruo nova do Almada, 109, 2 a. Lisbonne, Portugal.
Barreto, José, chevalier de l'ordre militaire de St-Jacques, ruo nova do Almada, 109, 2 a., Lisbonne, Portugal.
Bastard, Charles, 11, boulevard des Philosophes, Genève, Suisse.
Baud, Georges, 27, avenue Pictet de Rochemont, Genève, Suisse.
Bédier, Joseph, docteur ès lettres, professeur au Collège de France, 11, rue Soufflot, Paris, France.
Benrubi, I., docteur en philosophie, boulevard St-Germain, 67, Paris, France.
* van Berchem, Victor, 60, route de Frontenex, Genève, Suisse.
* Bernès, Henri, professeur au lycée Lakanal, agrégé des lettres, 127, boulevard St-Michel, Paris, France.
Bibliothèque nationale suisse, Berne, Suisse.
Bibliothèque de l'Ecole normale supérieure, Paris, France.
Bibliothèque de la ville de Hanovre, Dr Jürgens, directeur. P. A. : Librairie L. Ey., Georgstrasse, 47, Hannover, Allemagne.

[1] Dans cette liste, les noms précédés d'un * sont ceux des membres perpétuels.

Bibliothèque universitaire d'Alger, rue Michelet, Alger-Mustapha, Algérie.
Bibliothèque de la Ville, Johanneum, Hambourg, Allemagne.
Bibliothèque royale de l'Université, Dr Alfred Schultze, directeur, Königsberg i/P. Allemagne.
Bibliothèque royale de l'Université, Berlin, Allemagne.
Bibliothèque impériale de Strasbourg, Strasbourg, Allemagne.
Bibliothèque de la Ville de Lyon, Palais St-Pierre, Lyon, France.
Bibliothèque impériale publique, St-Pétersbourg, Russie.
Bibliothèque royale. Berlin, P. A. : Asher et Cie, libraires. 13, Unter den Linden, Berlin W., Allemagne.
Bibliothèque publique *Baron Carl von Rothschild*, Francfort s/M., Allemagne.
Bibliothèque de l'Université, Giessen, Allemagne.
Bibliothèque de l'Université Harvard, Cambridge, Mass., Etats-Unis.
Bibliothèque de la Ville, Neuchâtel, Suisse.
Bibliothèque de Bryn Mawr College, Pensylvanie, Etats-Unis.
Bibliothèque grand-ducale, Weimar, Allemagne.
Blanc, baron Jules, Sécheron, Genève, Suisse.
Bleton, Auguste, secrétaire honoraire de l'Ecole des Beaux-Arts, 14, quai de l'Archevêché, Lyon. France.
* Blondel, Auguste, président de la *Société auxiliaire des Sciences et des Arts*, 16, rue Sénebier, Genève, Suisse.
Blottière, Léon, docteur en médecine, 18, rue des Saints-Pères, Paris, France.
Boissier, Edmond, rue de la Tertasse, 2, Genève, Suisse.
* Borgeaud, Charles, docteur en philosophie et en droit, professeur à l'Université, Onex, Genève, Suisse.
Bouvier, Adolphe, ingénieur, 25, avenue de Noailles, Lyon. France.
* Bouvier, Barthélemy, banquier, 6, rue de la Pelouse, Genève, Suisse.
* Bouvier, Bernard, recteur de l'Université, 10, Bourg-de-Four, Genève, Suisse.
* Bouvier, Mathilde, Mme, 10, Bourg-de-Four, Genève, Suisse.
Bovet, Ernest, docteur en philosophie, professeur à l'Université, 29, Bergstrasse, Zurich, V. Suisse.
* Boy de la Tour, Maurice, 12, rue du Pommier, Neuchâtel, Suisse.
Brédif, L.-L., recteur d'Académie honoraire, avenue Carnot 4, Sceaux, Seine, France.
British Museum, Londres. P. A. : Dulau et Co, 37, Soho Square, Londres, Angleterre.
Brunel, Lucien, docteur ès lettres, professeur au Lycée Henri IV, 28, avenue de l'Observatoire, Paris, France.

de Budé, Eugène, homme de lettres, Petit-Saconnex, Genève, Suisse.
Buffenoir, Hippolyte, homme de lettres, 15, rue des Apennins, Paris, France.
Burnier, Ch., professeur, villa Pré-Fleuri, Ouchy, Suisse.

* Cahen, Albert, inspecteur de l'Académie de Paris, 53, rue Condorcet, Paris, IX, France.
Cartier, Alfred, administrateur des Musées de Genève, 11, boulevard des Philosophes, Genève, Suisse.
Cartier, Julia, Mlle, professeur à l'École secondaire et supérieure des jeunes filles, 11, rue Verdaine, Genève, Suisse.
Castellant, Auguste, Les Charmettes s/Largny, par Villers Cotterets, Aisne, France.
Chappuis, Henri, directeur d'imprimerie, 18, Pélisserie, Genève, Suisse.
* Chapuisat, Edouard, licencié en droit, secrétaire du Conseil administratif, 39, route de Malagnou, Genève, Suisse.
Charavay, Noël, 3, rue Fürstenberg, Paris, VI, France.
Chatelain, docteur en médecine, St-Blaise, Neuchâtel, Suisse.
* Chenevière, Edmond, banquier, 12, rue Petitot, Genève, Suisse.
Chodat, Robert, docteur ès sciences, professeur à l'Université, 26, boulevard des Philosophes, Genève, Suisse.
* Choisy, Eugène, pasteur, licencié en théologie, 4, boulevard de la Tour, Genève, Suisse.
* Choisy, Frédéric, licencié ès lettres, 1, rue des Chaudronniers, Genève, Suisse.
* Christen, Théodore, docteur en médecine, 22, West Seventh Street, Cincinnati, Ohio, Etats-Unis.
* Claparède, Alexandre, Dr ès sciences, Crêts de Florissant, Genève, Suisse.
* Claparède, Edouard, docteur en médecine, rédacteur des *Archives de psychologie*, 11, Champel, Genève, Suisse.
Claretie, Jules, de l'Académie française, Administrateur de la Comédie française, Paris, France.
Compayré, Gabriel, inspecteur général de l'Instruction publique, membre correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, avenue de Breteuil 80, Paris, France.
Couët, Jules, 14, rue Leconte de Lisle, Paris, France.
Courtois, Louis, licencié ès lettres, Grand-Mézel, 1, Genève, Suisse.
Croce, Benedetto, directeur de la *Critica*. 23, Via Atri, Naples, Italie.
Crosnier, Jules, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, 4, place Edouard Claparède, Genève, Suisse.

Custor, Caroline, Mme, 9, chemin des Cottages, Genève, Suisse.
Darier, Gaston, étudiant en lettres, 6, rue Charles Bonnet, Genève, Suisse.
Darier-Steiner, Lisi, Mme, 22, promenade St-Antoine, Genève, Suisse.
David, Jeanne-E., Mlle, 33, rue de Malagnou, Genève, Suisse.
Debarge, Louis, directeur de la *Semaine littéraire*, 4, boulevard du Théâtre, Genève, Suisse.
Debrit, Jean, licencié ès lettres, chemin de la Montagne, Chêne, Genève, Suisse.
Debrit, Marc, Directeur honoraire du *Journal de Genève*, chemin de la Montagne, Chêne, Genève, Suisse.
De Crue, Francis, docteur ès lettres, professeur à l'Université, 10, rue du Mont-de-Sion, Genève, Suisse.
Dérobert, Louisa, Mlle, assistant du Musée archéologique, 16, rue Gourgas, Genève, Suisse.
Deutsches Schulmuseum. P. A.: M. A. Rebhuhn, Deutsches Schulmuseum, Berlin O. 27, Allemagne.
Dinger, Hugo-Moritz, docteur en philosophie, professeur à l'Université, 2, Landgrafenweg, Iena, Allemagne.
* Diodati-Plantamour, Mme, 5, promen. du Pin, Genève, Suisse.
* Dominicé, Adolphe, rue des Granges, 4, Genève, Suisse.
Doret, M., pasteur, professeur à l'Université, chemin de la Montagne, Chêne, Genève, Suisse.
Dreyfus-Brisac, ancien rédacteur en chef de la *Revue internationale de l'enseignement*, 149, rue de Rome, Paris, France.
Droz, Edouard, docteur ès lettres, professeur à l'Université, 5, rue Péclet, Besançon, France.
Drtina, Frantisek, docteur en philosophie, professeur à l'Université tchèque, député à la Diète impériale, Smíchov près Prague, Bohême.
* Dubois, Paul, professeur à l'Université de Berne, Falkenhöheweg, 20, Berne. Suisse.
Ducros, Louis, docteur ès lettres, doyen de la Faculté des Lettres, 8, avenue Victor Hugo, Aix, Bouches-du-Rhône, France.
Dufour, Alfred, homme de lettres, 20, avenue de Lancy, Genève, Suisse.
* Dufour, Théophile, directeur honoraire des Archives et de la Bibliothèque publique, Grand-Saconnex, Genève, Suisse.
Dunant, Albert, ancien Conseiller d'Etat, place du Grand-Mézel, 4, Genève, Suisse.
Du Pan, Marie, Mme, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, Genève, Suisse.

DUPROIX, Paul, Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences sociales, 12, boulevard de la Tour, Genève, Suisse.
DUSCHINSKY, W., docteur en philosophie, professeur, 22, Fechnergasse, Vienne, XIV./6. Autriche.

EGGIMANN, Auguste, libraire, 1, rue Centrale, Genève, Suisse.
EGGIMANN, Charles, éditeur, 18, boulevard Arago, Paris, France.
ELIADE, Pompiliu, docteur ès lettres, professeur à l'Université, 1, Strada Hasdeu, Bucarest, Roumanie.
ELLIOTT, Marshall, professeur à l'Université *John Hopkins*, Baltimore, Etats-Unis.
ELMER, Alice, Mme, 14, rue Muzy, Genève, Suisse.
* ESCHER, Hermann, docteur en philosophie, directeur de la Bibliothèque de la Ville, Zurich, Suisse.
ESPINAS, Alfred, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, 84, rue du Ranelagh, Passy-Paris, France.

FATIO, Guillaume, banquier, 3, promenade du Pin, Genève, Suisse.
* FAVRE, Alice, Mlle, 2, rue Daniel-Colladon, Genève, Suisse.
* FAVRE, Edouard, docteur en philosophie, 12, rue des Granges, Genève, Suisse.
* FAVRE, Léopold, 6, rue des Granges, Genève, Suisse.
FAZY, Georges, avocat, député, Conches, Genève, Suisse.
FAZY, Henri, Conseiller d'Etat, Conseiller national, président de l'Institut national genevois, 24, boulevard Helvétique, Genève, Suisse.
FELLER, Louis, professeur, charge de cours à l'Université et à la Haute Ecole Polytechnique tchèque, Prague II, 1997, Bohême.
FENIGSTEIN, Berthold, étudiant en lettres, Zeughausstrasse, 3, Zurich III, Suisse.
FLAMINI, Francesco, professeur à l'Université, Padoue, Italie.
FLEGENHEIMER, Edmond, agrégé de l'Université de Paris, 36, avenue d'Eylau, Paris, France.
* FLOURNOY, Edmond, 12, quai des Eaux-Vives, Genève, Suisse.
* FOL, Emma, Mme, 4, chemin de Champel, Genève, Suisse.
FOUQUET, Paul, professeur, 2, rue Pape-Carpentier, Moulins, Allier, France.
FRANÇOIS, Alexis, docteur de l'Université de Paris, 20, rue de Candolle, Genève, Suisse.
FRIEDWAGNER, docteur en philosophie, professeur à l'Université, Czernowitz, Autriche.

GALLAS, Karel-Rudolf, professeur, 7, Palestrinastraat, Amsterdam, Hollande.

* Galantini, Enrico, 21, via Venti Settembre, Gênes, Italie.
* Gardy, Frédéric, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire, Genève, Suisse.
Gaudier, Charles, professeur agrégé au Lycée, Reims, France.
* Gautier, Lucien, professeur honoraire de théologie, Grande-Boissière, Genève, Suisse.
* Gautier, Léopold, licencié ès lettres, Grande-Boissière, Genève, Suisse.
Gauthiez, Pierre, publiciste, rue de la Pompe, 16, Paris, France.
de Girardin, comte, 9, place des Ternes, Paris, France.
Godet, Philippe, professeur à l'Académie, Neuchâtel, Suisse.
Golm, Eugen. P. A.: librairie Asher et C°, 13, Unter den Linden, Berlin, W. 64, Allemagne.
Grove, Lily, Mlle, étudiante en lettres, Queen Elisabeth's Lodge, Mansfield, Nottingham. Angleterre.
Grünberg, I., directeur de l'*Argus de la Presse suisse*, 23, rue du Rhône, Genève, Suisse.
Gsell, S., membre correspondant de l'Institut, professeur à l'Ecole sup. des lettres, rue Michelet, 77, Alger, Algérie.
* Gunning, J.-H., docteur ès lettres, privat-docent de pédagogie à l'Université, 86, van Ecghenstraat, Amsterdam, Hollande.

Haas, Joseph, docteur en philosophie, professeur, 5, Bernhardstrasse, Fribourg e./B., Allemagne.
Haguenin, Emile, agrégé de l'Université de Paris, professeur à l'Université, 17, Hohenzollernplatz, Berlin W., 15. Allemagne.
Van Hamel, A.-G., Mme Vve, 24, rue du Regard, Paris, France.
Hausknecht, Emile, docteur en philosophie, avenue d'Ouchy, 96, Lausanne, Suisse.
d'Haussonville, comte, de l'Académie Française, 6, rue Fabert, Paris, France.
Hœffding, docteur en philosophie, professeur à l'Université, Strandgaden 76 C., Copenhague, Danemark.
* Huguet, Ed., professeur à la Faculté des lettres, 30, rue Guilbert, Caen, Calvados, France.
Hunziker, Otto, docteur en philosophie, professeur. directeur du *Pestalozzianum,* Zollikon, Zurich, Suisse.
* Hyde, James-H., 18, rue Adolphe Yvon, Paris, France.

Institut national genevois, Section de littérature, président : M. Joseph Duvillard, professeur, 24, Bourg-de-Four, Genève, Suisse.

JAHN, Kurt, docteur en philosophie, 14, Eislebenerstrasse, Berlin, N. 50, Allemagne.
* JANSEN, Albert, docteur en philosophie, ancien professeur à l'Académie militaire de Berlin, Gries-Bozen, Tyrol, Autriche.
* JAQUEMET, Francis, 1, rue d'Italie, Genève, Suisse.
JULLIEN, Alexandre, libraire, 32, Bourg-de-Four, Genève, Suisse.

KIRCHEISEN, Frédéric-N., Petit-Lancy, Genève, Suisse.
KOESTER, Albert, docteur en philosophie, professeur à l'Université, 6, Schönhausenstrasse, Gohlis, Leipzig, Allemagne.
KOHLER, Charles, administrateur de la Bibliothèque Ste-Geneviève, 6, place du Panthéon, Paris, France.
KUBÍN, Josef, professeur, Jicîn, Bohême.

LACHENAL, Adrien, ancien président de la Confédération suisse, député au Conseil des Etats, 5, quai du Mont-Blanc, Genève, Suisse.
* LAMBERT, Jean, 1, rue de la Tour, Genève, Suisse.
LAMBERT, Mme, 1, rue de la Tour, Genève, Suisse.
* LANSON, Gustave, docteur ès lettres, professeur à l'Université, 282, boulevard Raspail, Paris, France.
* LARREY, Valentine, Mme, Mont-Boron, Nice, Alpes-Maritimes, France.
LASSUDRIE-DUCHÊNE, Georges, docteur en droit, 37, rue Denfert-Rochereau, Paris, France.
LE COULTRE, Jules, docteur en philosophie, professeur à l'Académie, 4, avenue de la Gare, Neuchâtel, Suisse.
LEFRANC, Abel, professeur au Collège de France et à l'École pratique des Hautes-Études, 26, rue Monsieur-le-Prince, Paris, France.
* DE LESSERT, Gaston, château de Vincy, Gilly, Vaud, Suisse.
LIBRARY OF CONGRESS, Washington, D. C. (P. A. : Terquem, libraire, 19, rue Scribe, Paris,) Etats-Unis.
LIBRARY OF VASSAR COLLEGE, Pougkeypsie, N. Y. (P. A. : Terquem, libraire, 19, rue Scribe, Paris,) Etats-Unis.
LONG, Pauline, Mlle, 19, chemin Liotard, Genève, Suisse.

* MACDONALD, Frederika, Mme, 144 *bis*, boulevard du Montparnasse, Paris, France.
MAC LELLAN, Hugh, A. D. P. G., 1123, Broadway, New-York, N. Y., Etats-Unis.
MANGE, François, ingénieur, 47, rue de Lisbonne, Paris, France.

Mangold, Wilhelm, docteur en philosophie, professeur au Gymnase Ascanien, 71, Grossbeerenstrasse, Berlin S.W. 47, Allemagne.
Martini, Ferdinand, docteur ès lettres, ancien gouverneur de l'Erythrée, député, Rome, Italie.
Masson, Maurice, agrégé de l'Université de Paris, professeur à l'Université, Fribourg, Suisse.
Matthias, A., docteur en philosophie, Conseiller intime sup. au ministère de l'Instruction publique, 39, Luitpoldstrasse, Berlin, W. 30, Allemagne.
Maurer, Alexandre, professeur à l'Université, Boa Vista, Lausanne, Suisse.
Melly, Alfred, licencié en droit, secrétaire du Bureau international des éditeurs, Thunstrasse, 35, Berne, Suisse.
Mercier, Alfred, professeur extraordinaire à l'Université, 9, Demster Terrace, St-Andrews, Ecosse.
Mercier, Henri, privat-docent à l'Université, 20, Cours de Rive, Genève, Suisse.
* Metzger, Albert, membre de l'Académie de Savoie, 17, rue de Boigne, Chambéry, France.
* de Meuron, Pierre, Vieux-Châtel, 5, Neuchâtel, Suisse.
Meyer, Carl, docteur en philosophie, ingénieur, 1, Woehlerstrasse, Ludwigshafen a. Rh., Allemagne.
Meyer, Richard-M., docteur en philosophie, professeur à l'Université, 16, Vossstrasse, Berlin, W. 9, Allemagne.
Micheli, Léopold, conservateur de la Bibliothèque publique, Frontenex, Genève, Suisse.
Mobbs, Robert, correspondant du *Studio*, 3, Taconnerie, Genève, Suisse.
* de Montet, Albert, Corseaux s/Vevey, Vaud, Suisse.
Morel, Louis, professeur, 15, Leonhardshalde, Zurich, Suisse.
Morf, Heinrich, docteur en philosophie, professeur à l'Académie des Sciences commerciales et sociales, 8, Kletten-bergstrasse, Francfort s/M., Allemagne.
* Morhard, Emma, Mlle, professeur, The Navarre, Gilbert avenue and Valkstreet, Walnut Hills, Cincinnati, Ohio, Etats-Unis.
Morhard, Mathias, homme de lettres, 32, avenue Rapp, Paris, France.
* Moriaud, Paul, docteur en droit, professeur à l'Université, 4, boulevard de la Tour, Genève, Suisse.
* Mornet, D., docteur ès lettres, professeur agrégé au Lycée, 1, Allée des Demoiselles, Toulouse, France.

MORTEN, Honnor, Mlle, Oakdene, Rotherfield, Sussex, Angleterre.
MOYNIER, Gustave, Président du Comité international de la Croix-Rouge, membre correspondant de l'Institut de France, 8, rue de l'Athénée, Genève, Suisse.
MÜNCH, Wilhelm, docteur en philosophie, professeur honoraire à l'Université, Conseiller intime, 22, Luitpoldstrasse, Berlin, W. 30, Allemagne.
MUTTERER, Maurice, docteur en médecine, 22, rue de la Sinne, Mulhouse, Allemagne.

NAVILLE, Adrien, professeur à l'Université, 12, rue de l'Athénée, Genève, Suisse.
NAVILLE, Aloys, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6, Genève, Suisse.
NAVILLE, Louis, 15, cours des Bastions, Genève, Suisse.

* ODIER, Henri, docteur en philosophie, 4 route de Chêne, Avenue Belmont, villa Florence, Genève, Suisse.
* ODIER, James, banquier, Champel, 13, Genève, Suisse.
OLTRAMARE, André, licencié ès lettres, avenue des Bosquets, Genève, Suisse.
* OSTROGORSKI, M., publiciste, 23, Ligovka, St Pétersbourg, Russie.
OTT-DAENIKER, Gustave, 26, Kreuzbühlstrasse, Zurich, Suisse.
VON OVERBECK, baron Alfred, docteur en droit, professeur à l'Université, Villa Félix, Fribourg, Suisse.

PANTALEONI, Matteo, professeur à l'Université, député, 13, Via Cola di Rienzo, Rome, Italie.
* PASSAUVERT, Alex., avocat à la Cour d'appel, quai Français, 30, St-Pétersbourg, Russie.
* PASSY, Antoine, chanteur de l'Opéra, 12, Mendelssohnstrasse, Düsseldorf, Allemagne.
PÉLISSIER, Léon-G., professeur agrégé à l'Université, villa Leyres, Montpellier, France.
PELLISSIER, G., docteur ès lettres, professeur au lycée Janson de Sailly, 17, rue Davioud, Paris, France.
PERKINS, Miss L. S. W., Concord, Massachussetts, Etats-Unis.
PERRET, Marius, membre de l'Académie de Vaucluse, route de Lyon, Avignon, France.
PERRIER, Louis, Conseiller d'Etat, Neuchâtel, Suisse.
PERROUD, Claude, recteur de l'Université, Toulouse, France.
PICTET, Raoul, Mme, 35, Hildegardstrasse, Wilmersdorf, Berlin W. Allemagne.
*PINVERT, Lucien, docteur ès lettres et docteur en droit, 16, boulevard St-Michel, Paris, France.

Pittard, Eugène, docteur ès sciences, privat-docent à l'Université, 40, Florissant, Genève, Suisse.
Polack, Alfred, docteur en philosophie, Hansastrasse, 42, Hambourg, Allemagne.
Ponsin, J., architecte, Montmorency, France.
Prévot-Leygonie, Georges, docteur en droit, professeur à l'Université, 33, rue Renaudot, Poitiers, France.
Prozor, Comte, ministre plénipotentiaire de Russie, 64, avenue de Rumine, Lausanne, Suisse.

Raisin, Frédéric, avocat, 8, rue Sénebier, Genève, Suisse.
Redard, Emile, docteur en philosophie, professeur à l'Université, 6, avenue des Vollandes, Genève, Suisse.
* Reed, Charles-A.-L., docteur en médecine, président de l'Alliance française, Groton Blg., Seventh and Race Streets, Cincinnati, Ohio, Etats-Unis.
* Régis, Emmanuel, docteur en médecine, professeur à l'Université, 154, rue St-Sernin, Bordeaux, France.
Regnault, Eugène, ministre plénipotentiaire de la République française, Tanger, Maroc.
Rein, Wilhelm, docteur en philosophie, professeur à l'Université, Séminaire pédagogique, Iéna, Allemagne.
Renard, Georges, professeur au Collège de France, 32, rue Meslay, Paris, France.
Reverdin, Auguste, docteur en médecine, professeur à l'Université, 15, rue Général-Dufour, Genève, Suisse.
Reverdin, Jacques-Louis, docteur en médecine, professeur à l'Université, 43, rue du Rhône, Genève, Suisse.
Revilliod, Léon, docteur en médecine, professeur honoraire de l'Université, 14, rue du Mont-de-Sion, Genève, Suisse.
Rey, Rodolphe, avocat à la Cour d'appel, Montalègre, rue Desfontaines, Mustapha, Alger, Algérie.
de Reynold, comte G., château de Vinzelles s/Rolle, Vaud, Suisse.
Richard, Eugène, député au Conseil des Etats, 1, rue Muzy, Genève, Suisse.
* Rigaud, Charles, Mme, 16, rue des Granges, Genève, Suisse.
* Ritter, Eugène, professeur honoraire de l'Université, 3, chemin des Cottages, Genève, Suisse.
* Rivoire, Emile, notaire, 15, quai de l'Ile, Genève, Suisse.
Rocheblave, Samuel, professeur au lycée Janson de Sailly, 284, boulevard Raspail, Paris XIV, France.
Rod, Edouard, 19, rue Erlanger, Passy, Paris, France.
* Romilly, Paul, 9, rue Lagrange, Paris, France.

Rosanow, Matthias, professeur agrégé à l'Université de Moscou, boulevard Novinsky, 117, Moscou, Russie.
Rossel, Virgile, docteur en droit, professeur à l'Université, Conseiller national, 18, Sonnenbergstrasse, Berne, Suisse.
Rossi, Vittorio, professeur à l'Université, Pavie, Italie.
* Rotton, Sir J. F., Frith Hill Godalming, Lockwood, Angleterre.
Rousselle, Gaston, professeur, Constantine, Algérie.
Roussy, Albert, professeur, 13, rue Pierre-Fatio, Genève, Suisse.

von Sallwurk, E., docteur en philosophie, Conseiller aulique et Conseiller scolaire supérieur, 17, Nowacksanlage, Carlsruhe, Allemagne.
Salomon, Charles, docteur en droit, 34, quai de Béthune, Paris, France.
Samaniego, José, homme de lettres, 11, Camino Canillas, Madrid, Espagne.
* de Saussure, Adèle, Mme, 2, Tertasse, Genève, Suisse.
Sauveur, C.-J., professeur, 27 a Kranenweg, Groningue, Hollande.
Schiedt-Richard, Conrad-F., docteur en philosophie, professeur au collège, Lancaster, Pa., Etats-Unis.
Slousch, Nahum, 4, rue Guy-de-la-Brosse, Paris, France.
Schmid, J., ancien directeur d'Institution, 10, chemin des Chalets (Servette), Genève, Suisse.
Schmidt, Erich, docteur en philosophie, professeur à l'Université, membre de l'Académie des Sciences, Augsburgerstrasse, 57-58, Berlin W. 50, Allemagne.
Schmidt, Henri, pharmacien, Montreux, Vaud, Suisse.
Schnabel, Karl, 138, Potzdamerstrasse, Berlin, Allemagne.
* Schultz-Gora, Oscar, docteur en philosophie, professeur à l'Université, Hinter Kragheim 1, Kœnigsberg, Prusse, Allemagne.
Schwend, F., docteur en philosophie, professeur au Technicum, Waldstrasse, 10, Degerlort, Stuttgart, Allemagne.
Segré, Carlo, professeur à l'Université, 16, via Magenta, Rome, Italie.
* Seippel, Paul, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, 86, Hadlaubstrasse, Zurich, Suisse.
Société littéraire, Corraterie, Genève, Suisse.
Société de lecture, Grand'Rue, 11, Genève, Suisse.
Stoppoloni, Aurelio, professeur, R. provveditore agli studi, Ancona, Italie.
Strœhlin, P.-Ch., président de la *Société suisse de numismatique*, 7, Puits St-Pierre, Genève, Suisse.
Stryienski, Casimir, professeur, homme de lettres, 15, rue Soufflot, Paris, France.

Suphan, B., docteur en philosophie, professeur, conseiller aulique, directeur du *Gœthe und Schiller-Archiv*, Weimar, Allemagne.

Tapin, François, étudiant en lettres, 11, rue de l'Hôpital, Fribourg, Suisse.

Teissier du Cros, L., Mme, Mandiargues, Gard, France.

* Tissot, Ernest, homme de lettres, 129, rue du Ranelagh, Paris.

Tittel, Curt, 26, Peganerstrasse, Connewitz, Leipzig, Allemagne.

Tobler, Adolf, docteur en philosophie, professeur à l'Université, membre de l'Académie des Sciences, 25, Kurfürstendammstrasse, Berlin W, Allemagne.

Tolstoï, comte Léon, Jasnaïa-Poliana, Toula, Russie.

Tommasini, Vincenzo, via Nazionale, 89, Rome, Italie.

Tourneux, Maurice, homme de lettres, 34, quai de Béthune, Paris, France.

Trembley, Guillaume, Petit-Saconnex, Genève, Suisse.

* Trembley, Maurice, homme de lettres, 3, rue Rossini, Paris, France.

Tronchin, Henry, château de Bessinge, Genève, Suisse.

Usteri, Paul, professeur, Winkelwiese, Zurich, Suisse.

* Vallette, Gaspard, homme de lettres, 5, rue Töpffer, Genève, Suisse.

Del Vecchio, Giorgio, professeur à l'Université, via Galliera, 62, Bologne, Italie.

Villegas, Baldomero, colonel d'artillerie, 80, Calle de Alcala, Madrid, Espagne.

Vollmœller, Carl, docteur en philosophie, professeur, président de la *Gesellschaft für romanische Literatur*, 9, Wienerstrasse, Dresde, A. Allemagne.

Volmar, Joseph, professeur à l'Académie de Commerce, Gerhalde, 1313, Langgasse, St-Gall, Suisse.

Vreeland, W.-U., docteur ès lettres, professeur à l'Université, Princeton, New-Jersey, Etats-Unis.

* Werner, Charles, licencié ès lettres, Florissant, 4, Genève, Suisse.

* Wuarin, Louis, professeur à l'Université, avenue de l'Ermitage, Chêne, Genève, Suisse.

Zbinden, Louis, privat-docent à l'Université, 13, rue Général-Dufour, Genève, Suisse.

Zumbini, Bonaventura, professeur à l'Université, Portici, Naples, Italie.

LES PROVINCIALISMES

SUISSES-ROMANDS ET SAVOYARDS

DE J. J. ROUSSEAU

VOLTAIRE, ce paladin de la grammaire, toujours prêt à rompre une lance au service de la pure langue française, n'a pas manqué de dénoncer avec force les mauvais traitements qu'elle subit sous la plume des personnes qui ne sont pas nées à Paris ou en France. Le *Dictionnaire philosophique* dirige quelques-unes de ses boutades les plus énergiques contre « les beaux esprits des pays étrangers qui ne connaissent pas l'usage », contre « quelques auteurs qui ont parlé allobroge en français, ont dit *élogier* au lieu de louer, ou faire un éloge ; *par contre* au lieu d'au contraire ; *éduquer* pour élever, ou donner de l'éducation ; *égaliser* les fortunes pour égaler[1] ».

Il est malaisé d'établir jusqu'à quel point ces reproches atteignent J. J. Rousseau, assez malmené par Voltaire d'autre part[2]. L'auteur des perfides *Lettres sur la Nouvelle Héloïse* était passé maître dans l'art

[1] *Dictionnaire philosophique*, art. *Langues* et art. *Français* (*O.* XIX, p. 570 et 191).

[2] Un seul mot pourrait fournir un indice sérieux, c'est *éduquer*. Il est également signalé dans la première des *Lettres sur la Nouvelle Héloïse* (*O.* XXIV, p. 166) : « Une princesse dans un roman est bien *éduquée* ». Voltaire a ajouté en note : « La *Nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau ». Mais précisement le mot *éduquer* ne figure nulle part dans le roman de

d'envelopper ses traits, d'en déguiser au besoin l'origine et l'exacte destination. La victime était frappée d'autant plus sûrement qu'elle ne les voyait pas venir. J'ai peine à croire, pour mon compte, que Rousseau ne fût pas un peu visé par les allusions du *Dictionnaire philosophique*; mais je ne saurais le prouver. Dans la première des *Lettres sur la Nouvelle Héloïse*, le pamphlétaire ne songe nullement à mettre les écarts de plume de son rival sur le compte de son origine étrangère.

Pareille accusation, d'ailleurs, pour n'être pas expressément formulée par Voltaire, n'en devait pas moins se faire jour assez vite dans les cercles où l'on épluchait les écrits nouveaux, surtout, bien entendu, ceux qui bouleversaient à la fois la langue et les idées. On dirait que Rousseau l'a pressentie, car, nous le verrons plus loin, il est allé au devant d'elle, faisant mainte fois allusion à sa qualité d'étranger en parlant du style de ses ouvrages. Aussi bien, dès que sa situation d'écrivain classique ou de modèle se fut affermie, c'est-à-dire aussitôt après sa mort, on entendit faire des réserves sur ce qu'on appelait déjà sa « rouille genevoise ». L'expression nous a été transmise par Chênedollé, qui l'avait recueillie sur les lèvres de Rivarol, éminent puriste et bon juge en pareille matière [1].

Jean-Jacques. Voltaire a fait (volontairement ou involontairement ?) une confusion qui s'explique par le passage suivant d'une lettre à l'abbé d'Olivet datée du 22 janvier 1761, postérieure par conséquent de deux jours à la première *Lettre sur la Nouvelle Héloïse* : « On m'envoya, il y a quelque temps, une brochure dans laquelle une fille était bien *éduquée* au lieu de dire bien *élevée*. Je parcours un roman du citoyen de Genève, moitié galant, moitié moral, etc. » Quelle était cette brochure que Voltaire lisait en même temps que la *Nouvelle Héloïse* ? Je laisse à d'autres le soin de le découvrir.

[1] Dans une conversation tenue le 5 septembre 1795. Voyez Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire*, 1861, II, p. 168.

Mais qu'était-ce au juste que cette « rouille » ? A quelles façons de parler se reconnaissait-elle ? On négligea tout d'abord de le dire. Les spécialistes eux-mêmes, grammairiens et lexicographes, sentant le terrain peu sûr, ne mirent aucune hâte à se prononcer sur ce point. L'abbé Féraud, dans son grand *Dictionnaire critique* paru de 1787 à 1788, relève un assez grand nombre d'expressions échappées à la plume de Rousseau, soit pour les blâmer, soit pour les approuver. Mais même dans le premier cas, il n'a pas l'air de songer à la patrie de l'écrivain. Cependant il s'était donné pour tâche de signaler dans son vaste répertoire les gasconismes et les provençalismes les plus notoires. Mais ce Marseillais était mieux préparé sans doute à corriger les idiotismes de ses compatriotes que ceux des Genevois.

Il faut franchir le seuil du dix-neuvième siècle et arriver au *Manuel des étrangers* du grammairien Urbain Domergue, un Lyonnais celui-ci, pour trouver l'expresse mention d'une « faute » genevoise de Rousseau : « J. J. Rousseau a dit *les longues pleurs de l'enfance*. C'est une faute très commune à Genève[1] ». Et sans doute, ayant fait un séjour dans nos murs, s'étant même préoccupé de dresser une liste de nos idiotismes, Domergue avait-il de bonnes raisons pour être aussi affirmatif[2]. Un peu plus tard, Petitain, dans l'embryon de lexique joint à son édition des *Œuvres complètes* de Rousseau (1820), prétendait reconnaître une habitude genevoise dans le fréquent emploi par le philosophe de

[1] *Manuel des étrangers amateurs de la langue française*, Paris, 1805, p. 161. Dans sa *Grammaire française simplifiée*, 4me édit., 1791, p. 45, Domergue signale déjà cette faute, mais sans en rendre Genève responsable.
[2] Voyez plus loin, p. 57.

la préposition *de* devant un infinitif régime d'un verbe : je ne crois pas *de* vous avoir déplu, je ne prévois pas *de* pouvoir faire, il me semble *d'*apercevoir. Lui non plus ne sortait pas des limites de la vraisemblance [1], mais on aimerait qu'il eût appuyé son témoignage d'une garantie sérieuse qui lui manque.

A première vue, les lexicographes locaux devaient être mieux outillés pour se prononcer. Toutefois, leurs listes des provincialismes de Rousseau ne sauraient être acceptées aujourd'hui telles quelles sans vérification ; du moins ont-ils eu le mérite de les dresser. Dès 1820, Gaudy-Lefort frayait la voie par la publication de son *Glossaire genevois*, où il cite plusieurs fois les écrits du citoyen de Genève. Son exemple est suivi plus tard, d'abord par A. Guillebert, dont le *Glossaire neuchâtelois* [2] fournit un assez long catalogue des « réminiscences gallo-suisses » de Jean-Jacques, puis par Jean Humbert, dont le classique *Nouveau glossaire genevois* (1852), perfectionne d'une façon très sensible l'instrument de ses prédécesseurs. Grâce à ces travaux, d'inégale valeur assurément, mais dont aucun n'est absolument négligeable, l'étude des provincialismes de Rousseau disposait d'une première base suffisamment solide que Littré n'a pas manqué d'utiliser dans son dictionnaire.

Cette étude est pourtant fort loin d'avoir donné des résultats satisfaisants jusqu'ici. En France, on peut dire que les critiques ne l'ont traitée que par des phrases. Tandis que Sainte-Beuve, dans son premier article sur Töpffer, se borne à signaler en passant « l'ouvrier »

[1] Voyez plus loin, p. 61.
[2] 2me édit., 1858, p. 13-15.

qu'on sent toujours chez le genevois Rousseau, « l'effort » que trahit sa langue comparée à celle du parisien Voltaire [1], Philarète Chasles, dans le *Journal des Débats* [2], félicitait Jean-Jacques de ne pas s'être « contenté de renouveler et de dérouiller les fortes expressions de Montaigne et de Calvin. Il a fait, disait-il, des emprunts semi-teutoniques à sa petite patrie, à Genève, dont les idiotismes spéciaux ont été consacrés et immortalisés par lui. » Immortalisés sans doute, mais consacrés aussi dès cette époque par l'œuvre des lexicographes secondaires, Gattel, Boiste, N. Landais, le *Complément* du *Dictionnaire de l'Académie*, Bescherelle, qui ont enregistré peu à peu ces idiotismes, quelquefois en les blâmant, le plus souvent en les approuvant, et leur ont ainsi donné cours.

A considérer les témoignages plus récents, le libéralisme indulgent de Philarète Chasles n'a guère fait d'adeptes. La critique ne s'est point encore départie de son attitude austère en parlant des provincialismes de Jean-Jacques : « Sans doute, écrit M. Chuquet, quoique rarement, son style sent encore l'étranger, l'homme qui n'a pas été dès l'enfance imbu du génie de notre langue, et de même qu'on discernait dans le latin de Tite-Live des traces du parler de Padoue, on a trouvé chez Rousseau un peu de rouille genevoise [l'expression de Rivarol !], et comme des accents du premier terroir [3] ».

[1] *Portraits contemporains*, III, 1870, p. 218. Cf. cette note de Sainte-Beuve en marge de son *La Bruyère* relevée par M. G. Michaut (*Revue d'hist. litt. de la France*, 1906, p. 512) : « Je ferais cette phrase, par exemple, à propos du style de J.-Jacques : « Son style est un peu trop marqué, trop appuyé : on y sent trop l'*ouvrier* par endroits, pour une main de *maître* ».

[2] Article reproduit en tête de la *Grammaire nationale* de Bescherelle, à propos de laquelle il avait été écrit, 4me édit., 1849.

[3] *J. J. Rousseau* de la *Collection des Grands Écrivains français*, Paris, 1893, p. 185.

Tout dernièrement enfin, M. Antoine Albalat, pontife prosterné dans le temple de Flaubert, se faisait, à sa manière, l'écho de ce jugement, dans son livre sur le *Travail du style*, où il convient que Rousseau est un très grand écrivain, « malgré ses incorrections continuelles et ses locutions genevoises[1] ».

On voit comment se résout aujourd'hui encore la question des provincialismes genevois, suisses-romands ou savoyards de Jean-Jacques Rousseau. Elle est ancienne. Le dix-huitième siècle, siècle de grammaire et de purisme s'il en fut, ne pouvait manquer de la signaler à la postérité. Déjà l'on s'appliquait à reconnaître, dans les ouvrages écrits à l'étranger, le « signe » comme dira plus tard Sainte-Beuve[2]; déjà l'on s'acheminait vers cette habitude qu'a prise la critique française et que le maître des *Lundis* n'a pas peu contribué à enraciner, d'éplucher nos livres avant de les lire. Habitude excellente sans doute, s'il ne s'agit que de tenir en haleine la foule de nos écrivains secondaires ; mais lorsqu'on est en présence d'un « très grand écrivain » comme Rousseau, elle se révèle un peu insuffisante : la question des provincialismes mérite alors d'être traitée à fond, c'est-à-dire sans craindre d'entrer dans les détails, afin de savoir au juste ce que sont ces « locutions genevoises » ou suisses-romandes, ce que l'auteur en a prétendu faire lui-même, jusqu'à quel point il s'en

[1] *Le travail du style enseigné par les corrections manuscrites des grands écrivains*, 3[me] édit. Paris, 1905, p. 138.

[2] Dans son article sur M[me] de Charrière. *Portraits de femmes*, édit. de 1852, p. 437, note 1. Le « signe » que Sainte-Beuve découvre chez l'auteur de *Caliste* est d'ailleurs assez malheureusement choisi : « Mon parent n'est plus si triste d'être marié parce qu'il oublie qu'*il le soit* ». On trouvera plusieurs exemples de cette construction avec *oublier* dans la *Syntaxe française du XVII[e] siècle* de A. Haase, § 80.

est servi consciemment ou inconsciemment, ce qu'elles expriment enfin de spécial dans son tempérament d'artiste, dans son style et dans son œuvre.

* * *

Il y a deux passages des écrits de Rousseau que l'on ne manque jamais de citer pour expliquer les hardiesses de sa langue. C'est d'abord sa réponse à un critique qui l'avait piqué au vif en lui reprochant le néologisme (?) *investigation* hasardé dans le *Discours sur les sciences* :

Ma première règle, à moi qui ne me soucie nullement de ce qu'on pensera de mon style, est de me faire entendre. Toutes les fois qu'à l'aide de dix solécismes je pourrai m'expliquer plus fortement ou plus clairement, je ne balancerai jamais. Pourvu que je sois bien compris des philosophes, je laisse volontiers les puristes courir après les mots[1].

Le second témoignage, qui a plus de poids parce qu'il est d'un écrivain plus mûr, est également une réponse, accompagnée d'ailleurs d'une leçon de clarté et de précision dans le choix des termes. Elle s'adresse au Neuchâtelois Du Peyrou :

Qu'une expression soit ou ne soit pas ce qu'on appelle française ou du bel usage, ce n'est pas de cela qu'il s'agit: on ne parle et l'on n'écrit que pour se faire entendre ; pourvu qu'on soit intelligible, on va à son but ; quand on est clair, on y va encore mieux : parlez donc clairement pour quiconque entend le français. Voilà la règle, et soyez sûr que, fissiez-vous au surplus cinq cents barbarismes, vous n'en auriez pas moins bien écrit. Je vais plus loin, et je soutiens qu'il faut quelquefois faire des fautes de grammaire

[1] *Lettre de J. J. Rousseau sur une nouvelle réfutation de son discours par un académicien de Dijon* (*O.* I, p. 69, note).

pour être plus lumineux. C'est en cela, et non dans toutes les pédanteries du purisme, que consiste le véritable art d'écrire[1].

On cite ces paroles et l'on s'en sert pour montrer l'auteur en état de révolte ouverte contre le bon usage de la langue française. Nous avons appris par un ouvrage récent qu'une de ses admiratrices, Mme de Charrière, la première eut recours à cet éloquent témoignage pour défendre ses propres provincialismes contre la censure d'un journal parisien. Son plaidoyer, qu'elle destine à l'un de ses amis, raille la timidité des bons Suisses en proie à la passion d'écrire, mais sans cesse retenus par la crainte de Paris et de la grammaire[2]. Je ne décide pas si Rousseau eût approuvé l'expression *se dégonfler* pour « s'épancher », critiquée par le *Journal de Paris* dans les *Lettres écrites de Lausanne.* Ce qui est sûr, c'est que les textes cités plus haut auraient besoin d'être interprétés, et que des formules aussi brutales ne rendent compte que d'une façon très approximative des véritables sentiments de l'auteur en matière de langage.

On s'en aperçoit déjà pour peu qu'on examine son attitude à l'égard de la langue maternelle. S'il est une vérité dont Rousseau soit pénétré, c'est que ses compatriotes ne s'expriment point dans un français authentique. A peine échappé au milieu de son enfance et lancé dans une société plus cultivée, il s'en est rendu compte. Dès lors, pendant la plus grande partie de sa

[1] Lettre à Du Peyrou, 12 avril 1765 (*O.* XI, p. 244). Appuyé sur ce principe, Rousseau critique l'expression de *conclave inquisitorial* employée par D. P. Il lui préfère celle de *synode inquisitorial.* « L'union seule de ces deux mots ferait, à mon sens, un argument sans réplique ; et voilà en quoi consiste la finesse de l'emploi des mots ».

[2] Lettre de Mme de Charrière à Chambrier d'Oleyres, mai 1799, dans Ph. Godet, *Madame de Charrière et ses amis,* Genève, 1906, I, p. 313.

carrière, on peut dire que sa préoccupation constante a été de se réformer lui-même sur ce point. A Annecy, dans la première ferveur de ses études personnelles, il se représente s'exerçant « à discerner le français pur de ses idiomes provinciaux ». Ses auteurs du moment lui servent de guides à travers les difficultés d'une pareille étude. La lecture d'un passage de la *Henriade*, par exemple, le corrige d'une faute d'orthographe qu'il faisait alors « avec tous nos Genevois [1] ».

Plus tard, comme il débute publiquement dans la carrière d'écrivain, il ne manque pas, pour excuser les imperfections de son style, de rappeler son origine étrangère. Un journal, les *Observations sur les écrits modernes*, a quelque peu malmené la langue de sa *Dissertation sur la musique moderne*. « A l'égard des incorrections de mon langage, répond-il dans une lettre, j'en tombe d'accord aisément. *Un Suisse n'aurait pas, je crois, trop bonne grâce à faire le puriste;* et M. Desfontaines, qui n'ignore pas ma patrie, aurait pu engager M. son ami à avoir sur ce point quelqu'indulgence pour moi, en qualité d'étranger ». Il plaide les circonstances atténuantes, mais il insinue en même temps qu'il n'en a peut-être pas besoin. A l'Académie des Sciences, « on n'a pas dédaigné de me faire compliment sur mon style » [2]. Le Genevois a été piqué plus qu'il n'en veut avoir l'air : c'est qu'il s'est donné beaucoup de peine pour écrire comme un Parisien.

Il aura d'ailleurs assez vite fait d'abandonner cette humble attitude. Dès lors ses idées vont se faire jour dans les conseils qu'il distribue d'une main

[1] *Confessions*, III (*O.* VIII, p. 78).
[2] Lettre à M..., février 1743 (*O.* X, p. 37).

libérale à ses compatriotes, à ses amis Roustan et Moultou notamment. C'est par une leçon de ce genre qu'il entre en contact avec le premier. Au jeune « ministre » qui lui a fait remettre une pièce de vers de sa façon, il répond par l'intermédiaire de Jacob Vernes : « Sa pièce peut devenir fort bonne, mais elle a besoin d'être retouchée ; et à moins que M. de Voltaire n'en voulût bien prendre la peine, cela ne peut pas se faire ailleurs qu'à Paris ; *car il y a une certaine pureté de goût et une correction de style qu'on n'atteint jamais dans la province, quelque effort qu'on fasse pour cela* [1] ».

Cinq ans plus tard, en 1762, c'est le tour de Moultou, Genevois d'occasion celui-ci. Au plus fort de l'orage qui gronde sur la tête du philosophe réfugié à Môtiers, l'excellent homme songe à prendre publiquement sa défense ; avec sa déférence habituelle, il soumet à Rousseau le texte de son plaidoyer pour qu'il le corrige. Rousseau se dérobe, ne peut s'empêcher toutefois de rendre son ami attentif aux « fautes de langue ». Comme remède, il lui recommande, selon son invariable méthode, de lire un bon auteur. Dans le cas particulier, ce seront les *Lettres persanes.* « Cette lecture est excellente à tout jeune homme qui écrit pour la première fois ». L'ouvrage de Montesquieu n'est pourtant pas exempt d'incorrections. Dans le nombre, il en est précisément une que « les Genevois sont encore fort sujets à faire [2] ». Voilà Moultou bien averti.

[1] Lettre à Vernes, 4 avril 1757 (*O.* X, p. 155).

[2] Lettre à Moultou, 25 novembre 1762 (*O.* XI, p. 3). L'incorrection signalée se trouve dans cette phrase : *Tel que l'on devrait mépriser parce qu'il est un sot, ne l'est souvent que parce qu'il est un homme de robe.* « La faute est de prendre pour le participe passif *méprisé*, qui n'est pas dans la phrase, l'infinitif *mépriser* qui y est ». Une phrase semblable est condamnée par Th. Corneille (*Remarques de Vaugelas*, I, p. 88-89). Il est remarquable de voir Rousseau voguer dans le sillage des grammairiens logiciens.

A la vérité, certaines corrections de Rousseau nous surprennent un peu aujourd'hui ; nous nous demandons s'il ne se laisse pas entraîner trop loin par ses préventions. Et par exemple, lorsqu'il écrit au même Moultou, à propos de la phrase suivante : *avec les notes que vous avez transcrit,* « Il faut *transcrites.* C'est une faute que tout le monde fait à Genève »[1], n'exagère-t-il pas ? Devons-nous l'entendre de la population genevoise prise dans sa totalité, ou seulement de certaines classes, celles précisément auxquelles le philosophe appartenait par ses origines et par ses relations ? Ne nous hâtons pas de protester, enregistrons son témoignage et reportons-nous aux correspondances manuscrites d'une époque où la société la plus cultivée, un peu partout, mais surtout en Suisse (voyez par exemple les lettres de M[me] de Warens, ou celles de M[me] Boy de la Tour), négligeait encore assez communément les bagatelles de l'orthographe et les vétilles de la grammaire.

Préventions à l'égard de l'idiome maternel, précautions, conseils, nous retrouvons tout cela dans la *Nouvelle Héloïse*, l'ouvrage de Rousseau où le problème du provincialisme se pose avec le plus d'insistance. C'est aussi celui qui nous acheminera vers la solution.

On connaît sa critique acerbe de certains tics et de certains défauts de la prononciation genevoise : lents, lourds et méthodiques dans leurs propos, les Genevois « semblent lire en parlant, tant ils observent bien les étymologies, tant ils font sonner toutes les lettres avec soin. Ils articulent le *marc* du raisin, comme *Marc* nom d'homme ; ils disent exactement du *taba-k* et non

[1] Lettre à Moultou, 1[er] septembre 1762 (*O.* X, p. 368).

pas du *taba*, un *pare-sol* et non pas un *parasol*, *avan-t-hier* et non pas *avanhier*, *secrétaire* et non pas *segretaire*, un *lac-d'amour* où l'on se noie et non pas où l'on s'étrangle ; partout les *s* finales, partout les *r* des infinitifs »[1]. Un peu plus loin, la perspicace Claire d'Orbe, non contente de ce couplet, observe encore que le Genevois, « a un accent traînant très sensible, surtout les femmes qui voyagent moins ». Et cela résonne assez comiquement dans la bouche d'une Vaudoise.

Quant aux précautions, on les voit reparaître dès la préface : l'auteur confie à l'indulgence du public son style ou plutôt celui de ses héros, provinciaux à peine dégrossis des bords du lac Léman : « Quiconque veut se résoudre à lire ces lettres, écrit-il, doit s'armer de patience sur les fautes de langue, sur le style emphathique et plat, sur les pensées communes rendues en termes ampoulés ; il doit se dire d'avance que ceux qui les écrivent *ne sont pas des Français*, des beaux esprits, des académiciens, des philosophes, *mais des provinciaux, des étrangers*, de jeunes gens, presque des enfants, qui dans leurs imaginations romanesques prennent pour de la philosophie les honnêtes délires de leur cerveau »[2].

Déjà l'on voit poindre le procédé : les notes dissémi-

[1] *Nouvelle Héloïse*, VI, 5 (*O.* V, p. 16 et 18).

[2] *O.* IV, p. 2. Cf. la deuxième préface : « Ils sont étrangers, écriront-ils correctement ? » (*O.* IV, p. 7). Ces précautions sont constantes dans les préfaces de Rousseau, par exemple dans celle de la *Lettre sur les spectacles* : « Comme tout le monde n'a pas sous les yeux l'*Encyclopédie*, je vais transcrire ici de l'article *Genève* le passage qui m'a mis la plume à la main. Il aurait dû l'en faire tomber, si j'aspirais à l'honneur de bien écrire ». Et un peu plus loin, le passage bien connu . « Le goût, le choix, la correction ne sauraient se trouver dans cet ouvrage. Vivant seul, je n'ai pu le montrer à personne. J'avais un Aristarque ; je ne l'ai plus.... ». Voyez encore la préface des *Lettres de la Montagne*.

nées au bas des pages du roman vont nous le rendre plus manifeste. C'est à propos d'une phrase hardiment elliptique [1] : « On me dira que c'est le devoir d'un éditeur de corriger les fautes de langue. Oui bien, pour les éditeurs qui font cas de cette correction ; oui bien, pour les ouvrages dont on peut corriger le style sans le refondre et le gâter ; oui bien, quand on est assez sûr de sa plume pour ne pas substituer ses propres fautes à celles de l'auteur. Et avec tout cela, *qu'aura-t-on gagné à faire parler un Suisse comme un Académicien ?* » ; — à propos d'une expression légèrement équivoque [2] : « *Sans vouloir relever toutes les fautes de langue*, je dois avertir de celles qui peuvent induire en erreur » ; — à propos d'une forme contestable [3] : « Ce n'est au pis aller qu'une faute de plus » ; — à propos d'une aspiration négligée : ici se dévoile complètement, si j'ose dire, « le truc » de l'auteur. Julie a glissé dans une de ses lettres : « Tel est le néant des choses humaines qu'*hors* l'Etre existant par lui-même, il n'y a rien de beau que ce qui n'est pas [4]. » Rousseau commente : « Il fallait *que hors*, et sûrement Mme de Wolmar ne l'ignorait pas. Mais, outre les fautes qui lui échappaient par ignorance ou par inadvertance, *il paraît qu'elle avait l'oreille trop délicate pour s'asservir toujours aux règles même qu'elle savait.* On peut employer un style plus pur, mais non pas plus doux ni plus harmonieux que le sien ».

[1] « Je frémis de songer qu'il n'y a pour moi qu'un seul moyen d'être heureux, et des millions d'être misérable ». (*N. H.* I, 19 - *O.* IV, p. 45).

[2] « Qu'appelez-vous des hôtes, répondit Julie ? C'est nous qui sommes les leurs ». Selon Rousseau, « cette réponse n'est pas exacte, puisque le mot d'hôte est corrélatif de lui-même ». (*N. H.* IV, 11 - *O.* IV, p. 332).

[3] Il s'agit du mot *riposte*. « Il fallait *risposte*, de l'italien *risposta*, toutefois *riposte* se dit aussi et je le laisse ». (*N. H.* VI, 5 - *O*, V, p. 18).

[4] *N. H.* VI, 8 - *O.* V, p. 41.

Fausse négligence donc et fausse modestie; on pourrait s'en douter rien qu'en voyant l'auteur mettre tant de soin à signaler ses propres fautes. C'est bien le même homme qui, au lendemain de sa *Dissertation sur la musique moderne,* se retranchait derrière sa qualité de provincial et se flattait en même temps d'avoir mérité par son style les éloges de l'Académie des Sciences. Il a pris seulement depuis lors un peu plus d'assurance. Nous savons ce qu'il faut penser de la prétendue négligence de style de la *Nouvelle Héloïse*, l'auteur ayant déclaré plus tard dans ses *Confessions* que les quatrième et sixième parties notamment « sont des chefs d'œuvre de diction [1] ».

Mais les notes les plus significatives sont encore celles où il enseigne la grammaire à ses compatriotes, comme nous l'avons vu faire déjà dans sa correspondance. Par exemple, s'étant servi du mot de *cavalier* au sens qu'il eut jadis dans les formules de politesse [2], il observe : « *Cavaliers,* vieux mot qui ne se dit plus. On dit *hommes.* J'ai cru devoir aux provinciaux cette importante remarque, afin d'être au moins une fois utile au public. » Il a fort correctement écrit, dans une autre lettre, *notre grand orgue* au masculin [3], mais ne peut se retenir d'annoter : « Il y avait *grande orgue.* Je remarquerai pour ceux de nos Suisses et Genevois qui se piquent

[1] *Confessions*, IX (*O.* VIII, p. 331).

[2] « N'aperçois-je pas les *cavaliers* se rassembler autour de ta chaise ? » (*N. H.* I, 34 - *O.* IV, p. 71).

[3] « Ce pauvre musicien qui barbouillait si fièrement sur *notre grand orgue* à Lausanne ». (*N. H.* VI, 5 - *O.* V, p. 15). La critique de Rousseau se trouve plaisamment confirmée par ce passage d'un placard officiel genevois du 24 mars 1756 : « Ensuite de la résolution du Magnifique conseil des Deux-Cent du 19 du courant mois, d'employer à la construction d'*une orgue* pour le Temple de St-Pierre.... ». (Bibl. de Genève, *Publ. off. gen.*, I, f° 83).

de parler correctement, que le mot *orgue* est masculin au singulier, féminin au pluriel et s'emploie également dans les deux nombres, mais le singulier est plus élégant. » Ailleurs encore, Jean-Jacques a soin d'orthographier le mot *lacs, las* (au pluriel) « à cause de la prononciation genevoise remarquée par Mme d'Orbe dans la lettre cinquième de la sixième partie. »[1]

Que faut-il conclure de ces petites notes? D'abord que sous le couvert d'une assez grande indépendance, Rousseau avait, sinon le respect aveugle, du moins une connaissance approfondie de la grammaire; qu'il s'était rendu compte de l'utilité de cette connaissance d'autant mieux qu'elle lui avait coûté beaucoup de peine; qu'il ne croyait pas ses compatriotes très ferrés sur ce point et qu'il n'était pas fâché de les faire profiter de ses propres expériences. A cela s'ajoutait la petite satisfaction de montrer qu'il possèdait sa langue « par principes » aussi bien que n'importe qui, et qu'il y avait pris peine. Ce sont là des sentiments naturels que nous connaissons pour les avoir vu produire en d'autres occasions des effets identiques. Il y a chez Rousseau un professeur de grammaire assez inattendu[2] — est-ce une trace du temps où il était précep-

[1] « Te voilà dans les mêmes *las* dont tu pris tant de peine à me dégager ». (*N. H.* V, 13 - *O.* IV, p. 439).

[2] Les témoignages qui précèdent ne sont pas les seuls : on en peut relever d'autres dans sa correspondance. Ainsi, en février 1747, Mme de Warens a introduit des modifications dans un mémoire qu'il a rédigé pour elle ; il accepte ces modifications « excepté deux ou trois expressions de style seulement, qui m'ont paru s'être glissées par mégarde ». (*O.* X, p. 55). Le 18 octobre 1764 (lettre à M. Foulquier), dans un autre mémoire qu'on lui soumet, il signale qu' « Il y auroit seulement quelques petites fautes de langue à corriger, si l'on voulait le donner au public ». (*O.* XI, p. 164). Enfin l'année suivante, au colonel Pury qui l'a rendu juge d'une difficulté grammaticale, il répond « Il me paraît qu'il faut dire : *s'il ne boit pas mieux qu'il ne mange*, parceque la négation doit accompagner tous les verbes consécutifs

teur? — une manière de collectionneur d'idiotismes corrigés, *Ne dites pas... mais dites*, à la façon de La Beaumelle et de Desgrouais.

* * *

Il y a autre chose encore fort heureusement, soit dit sans méconnaître les services rendus par les correcteurs d'idiotismes. Il y a, dans l'éloquent romancier de la *Nouvelle Héloïse*, un « très grand écrivain », selon le mot de M. Albalat, maître de sa langue et conscient des effets qu'il en tire. Il y a un prosateur d'une richesse exceptionnelle dont le vocabulaire s'alimente à toutes les sources, les plus humbles, parfois même — les *Confessions* l'attestent — les plus suspectes. L'une de ces sources, depuis le seizième siècle, était à peu près perdue pour la langue littéraire : l'usage tyrannique de la Cour, dernière étape d'une centralisation consommée par le dix-septième, avait repoussé définitivement dans l'ombre le langage des provinces, à plus forte raison les dialectes, auxquels la Pléiade recourait encore. Ni les Gascons, ni les Normands, un instant maîtres de la république des lettres, n'avaient su défendre ce patrimoine; mais au contraire, devenus courtisans, ils s'étaient empressés de le sacrifier sur l'autel du « bon » usage. Un Savoyard, Vaugelas, avait rédigé les articles du code, où se trouvait définitivement sanctionnée la proscription. Le purisme dès lors enveloppe dans une

qui sont dans la même construction que celui auquel on les joint ». (F. Berthoud, *J. J. Rousseau au Val de Travers*, p. 387). Il y aura intérêt à réunir quelque jour tous les éléments de la grammaire de Rousseau, d'après lui-même. C'est un sujet que notre confrère, M. P. Fouquet, n'a point épuisé dans son travail si documenté sur *J. J. Rousseau et la grammaire philosophique* (Cf. *Annales*, t. I, p. 303).

égale réprobation le mot dialectal et le « provincialisme » proprement dit, par quoi l'on entend l'expression caractéristique du français parlé hors de Paris.

Dans la Suisse romande notamment, on sait que le provincialisme se présente sous trois formes différentes : l'emprunt direct aux patois locaux, l'emprunt à l'allemand parlé dans le voisinage immédiat, enfin, comme Sainte-Beuve l'avait observé[1], l'archaïsme, tour ou expression mort ou mourant dans le français de Paris, mais qui s'est maintenu vivant loin de la capitale. Rousseau a puisé dans ce trésor, comme il a puisé dans la langue populaire en général, dans la langue des provinces françaises proprement dites[2], dans les langues étrangères, dans les vieux auteurs, en un mot dans toutes les réserves que le langage met à la disposition des grands écrivains, en dépit des fantaisies prohibitives du purisme traditionnel. Et il y a puisé pour des raisons diverses qu'il n'est pas toujours facile

[1] Dans une note de son article sur Vinet, puis dans son premier article sur Töpffer, *Portraits contemporains*, III, 1870, p. 21 et 214.

[2] Exemples : 1° « Nous parcourons les *champeaux* ». (Em. III - *O.* II, p. 152). *Champeau* est un mot recueilli à Montmorency, où il désigne encore le plateau tant de fois parcouru en tous sens par Jean-Jacques. Cf. sa lettre au maréchal de Luxembourg, 28 janv. 1768 (*O.* XI, p. 28) : « Lorsqu'on quitte le bas du vallon pour se promener à mi-côte, comme nous fîmes une fois, monsieur le maréchal, le long des *Champeaux*, du côté d'Andilly ». — 2° « Quand j'entendais de loin le rustique refrain de la chanson des *bisquières....* » (*Conf.* IX - O. VIII, 295). Les dictionnaires (voyez notamment Littré, *Suppl.*) donnent tous à ce mot le sens de gardeuse de chèvres, l'assimilant au mot *biquier*, *biquière*, encore vivant dans les patois (cf. Gilliéron, *Atlas linguistique*, carte 128, n°s 433, 443, 328). C'est une erreur. *Bisquière* désigne une ouvrière en dentelle, dont il y avait un si grand nombre, au 18me siècle, dans la région de Montmorency. Ce sens est attesté par le passage suivant du P. Cotte, *Traité de Météorologie*, 1774, in-4°, p. 509, où il est question de la morbidité chez les habitants de Montmorency : « Il y a encore une autre cause très prochaine de cette maladie [de poitrine], c'est l'habitude où sont les *biscaires* [En note : On appelle *biscaires* les ouvrières en dentelles] de travailler pendant l'hiver, c'est-à-dire pendant environ six mois de l'année, dans des étables fort petites où elles sont quelquefois quinze ou vingt réunies ensemble ». M. J. Ponsin a eu l'obligeance de me signaler ce passage.

de démêler, tant elles s'enchevêtraient sans doute dans son esprit.

La première, c'est que les personnages de la *Nouvelle Héloïse* sont des Suisses. De cet argument décisif aujourd'hui, mais qui l'était beaucoup moins à l'époque, Jean-Jacques ne s'est pas fait seulement un bouclier pour lui-même et pour son style. Il est également hors de doute qu'il a voulu marquer plus nettement la nationalité de ses héros en émaillant leur langage d'expressions locales; par exemple lorsque Julie médit de l'esprit un peu *rêche* de Milord Edouard, ou quand Claire d'Orbe parle en badinant du visage noir et *crotu* de Saint-Preux. La *Nouvelle Héloïse* qui ouvre la porte à tant d'innovations, l'ouvre ou plutôt l'entrebaille à tous les romans où l'on a pastiché depuis le parler provincial. Jean-Jacques sur ce point fraye la voie parcourue avec tant de succès, très peu après lui, par l'aimable écrivain des *Lettres Neuchâteloises*, beaucoup plus tard par l'auteur de *François le Champi* ou par celui du *Chevrier*. Dotant la littérature française d'un genre nouveau, le roman de mœurs provinciales, il en détermine sous le rapport du langage, les conditions particulières.

Irons-nous plus loin et prétendrons-nous que Rousseau s'annonce ici comme un précurseur de Balzac, s'il a découvert avant lui que rien ne caractérise davantage un homme que son langage, la manière de s'exprimer qu'il doit à sa place dans la Société, à sa profession, voire à sa nationalité, et qui par conséquent ont droit de figurer dans une représentation exacte de la vie ? Un scrupule s'y oppose : n'allons-nous pas faire honneur à Jean-Jacques d'une découverte qui n'est pas la sienne

et que pourraient aussi bien revendiquer l'auteur du *Roman bourgeois*, pour ne pas sortir du genre, ou encore celui de *Pantagruel*? Tout au plus avons-nous le droit de noter comme un symptôme intéressant, dans la *Nouvelle Héloïse*, l'effacement graduel de l'intention satirique dominante chez Furetière et chez Rabelais, mais qui devient incompatible avec le franc et loyal réalisme des maîtres du dix-neuvième siècle.

Reste la question de la justesse du pastiche, surtout en ce qui concerne la condition sociale des personnages. Les Suisses du dix-huitième siècle en effet ne paraissent pas l'avoir trouvé fort exact : « Ces lettres, écrivait l'un d'eux au *Journal helvétique*, sont en général bien écrites, excepté lorsque l'auteur veut parler le langage du Pays de Vaud qu'il imite mal et qu'il aurait mieux fait de ne pas copier en quelques endroits »[1]. Il s'agit, ne l'oublions pas, de ce *Mercure suisse* dont Jean-Jacques a raillé les prétentions de bel esprit et qu'il donne au maréchal de Luxembourg comme un fidèle miroir de la préciosité neuchâteloise. Le public qu'il représente est précisément celui dont la susceptibilité devait être éveillée par le pastiche de Rousseau. On ne peut guère douter cependant que dans sa très grande majorité, la meilleure société suisse du dix-huitième siècle, où l'on parlait à d'autres égards un français fort convenable, ne redoutait pas l'expression locale employée avec plus ou moins d'ingénuité. Les *Lettres écrites de Lausanne* où les héros bourgeois de Mme de Charrière « se dégonflent » comme nous l'avons vu, nous en fournissent un bon exemple. Il y en a d'autres : Mlle de Sévery, cousine de Benjamin

[1] Avril 1761, p. 411.

Constant à qui on voulait la marier, répondait, tout comme une autre Claire d'Orbe, qu'elle ne voulait point pour époux d'un homme aussi *niaffe*[1]. Ce culte du suissisme, si j'ose dire, chez les femmes de l'aristocratie vaudoise, éclate encore tout près de nous dans les ouvrages de Mme de Gasparin. Rousseau n'a donc pas tant forcé la note pour deux ou trois provincialismes « de conversation » glissés dans les lettres de ses héroïnes. En vain le correspondant du *Journal helvétique* voudrait-il nous donner le change, sans compter qu'il ne voit pas tout.

On pourrait observer en effet que Jean-Jacques, en mainte occasion, se trouvait obligé de désigner des choses suisses par leur nom suisse. Au besoin, la presque totalité des provincialismes de la *Nouvelle Héloïse* — excepté *pesette* mis pour *vesce* — s'expliqueraient de cette manière. Ce serait une des conséquences du principe de clarté soutenu soit dans la lettre à Du Peyrou, soit dans le jugement sur *investigation*, et à l'appui duquel interviendraient encore les notes explicatives dont la plupart de ces mots sont accompagnés[2].

Je crois néanmoins que nous devons chercher ici plus loin, jusque dans l'âme même de Rousseau, les raisons profondes de sa hardiesse verbale. Il faut rendre

[1] Benj. Constant, *Journal intime et Correspondance*, édit. Mélégari, p. 270. « *Niaffe* ou *gniaffe*, flasque, sans énergie, sans courage. *Je me sens tout niaffe aujourd'hui* ». (Humbert). En ce sens surtout l'expression est très particulièrement suisse-romande. Mme Mélégari lit *niasse* : c'est une des erreurs dont ses transcriptions fourmillent.

[2] Samuel de Constant ne l'entend pas autrement dans un cas analogue : « La chambre de mes parents sera très bonne, il y a une petite cheminée, et aussi un très bon fourneau avec une *cavette* ». (*Laure*, 1887, t. VII, p. 24). En note : « Les cavettes ne sont connues qu'en Suisse, particulièrement dans la Suisse françoise ; c'est à cause de cela que l'on ne peut pas leur donner un autre nom que celui qu'elles portent, qui n'est pas françois ».

compte autrement que par la préoccupation du pastiche, ou par un souci peut-être exagéré de l'exactitude, ces kyrielles de termes suisses-romands, les friandises offertes à Saint-Preux dans le « gynécée » de Julie (IV, 10), les oiseaux du lac aperçus par les deux amants dans leur fameuse promenade (IV, 17), à plus forte raison les provincialismes plus ou moins conscients répandus dans ses autres ouvrages, ceux qui font directement appel à ses souvenirs en particulier, les *Confessions*, les *Rêveries*, auxquels il faut assimiler sur ce point la *Nouvelle Héloïse*. Nous ne pouvons perdre de vue, en effet, que par la bouche de ses personnages, c'est Rousseau lui-même qui parle le plus souvent, Rousseau tout chargé des innombrables sensations accumulées dès son enfance et précieusement conservées dans sa mémoire. Ce sont ces sensations, comme on sait, autant et plus encore que ses idées, qu'il n'a cessé de verser dans ses écrits. Réservoir inépuisable, dont les sources sont très diverses, mais dont la principale nous est révélée par ce passage bien connu des *Confessions* :

Dans les situations diverses où je me suis trouvé, quelques [intervalles] ont été marqués par un tel sentiment de bien-être, qu'en les remémorant j'en suis affecté comme si j'y étais encore. Non seulement je me rappelle les temps, les lieux, les personnes, mais tous les objets environnants, la température de l'air, son odeur, sa couleur, *une certaine impression locale* qui ne s'est fait sentir que là et dont le souvenir vif m'y transporte de nouveau [1].

Rattachez la plupart des provincialismes de Rousseau, sinon tous, à des « impressions locales » de ce genre, et vous les sentirez s'animer d'une vie intense. Ils

[1] *Confessions*, III (*O.* VIII, p. 86).

reprendront dans le style du maître leur grâce native et leur véritable signification, celle de « mots souvenirs », qu'on ne saurait leur ôter sans barbarie. Cent ans avant Daudet, Rousseau reste tout imprégné de l'âme du pays natal, Genève, du pays de sa jeunesse et de ses courses vagabondes, la Savoie et la Suisse romande ; et lorsque cette âme palpite au bout de sa plume, lorsqu'elle va s'écouler en paroles, des mots inévitablement reviennent avec les idées. Il existe entre les unes et les autres des fils mystérieux qu'un écrivain comme lui ne saurait rompre. On n'a pas suffisamment observé que les provincialismes de Jean-Jacques ne sentent presque jamais la recherche ou l'affectation d'un parti pris : ils coulent comme de source. (Entre parenthèses, ce pourrait bien être une des raisons pour lesquelles on les a si souvent taxés de fautes.) C'est qu'ils font partie de sa sensibilité, de cette sensibilité profonde que le moindre choc éveille. Je ne crains pas de poser en thèse que là où interviennent des expressions locales dans son œuvre, à de rares exceptions près, ces expressions sont liées dans sa mémoire aux circonstances qu'il évoque. Ceci, qui se laisse entrevoir dans la *Nouvelle Héloïse* construite en grande partie avec les matériaux recueillis pendant le séjour de 1754[1], se vérifie presque toujours soit dans les *Confessions*,

[1] N'a-t-il pas dit lui-même (*Conf.* VIII - *O.* VIII, p. 280) que sa navigation de six jours sur le lac, en septembre de la même année, lui avait laissé de vifs souvenirs qu'il avait fixés dans la *Nouvelle Héloïse* ? De là viennent sans doute les noms d'oiseaux, les termes de bateliers (*séchard*, *nager*), voire les noms des fromages genevois, *grus*, *céracée* (voyez sa propre note), pour lesquels, au dire de Bernardin de Saint Pierre, il avait conservé une affection quasi-sénile. A propos du mot *légréfass*, je me demande s'il avait eu le temps d'assister aux vendanges genevoises, puisqu'il n'a pas prolongé son séjour au delà du 10 octobre (cf. *Annales*, II, p. 157). Mais peut-être avait-il recueilli ce mot sur les lèvres de Mme de Warens ou de Claude Anet, lors de

soit dans les *Rêveries*[1]. Là tout particulièrement, souvenirs et mots surgissent en même temps dans l'esprit de Rousseau, sous l'empire de la même émotion. Le même torrent traversant son cerveau y dépose les images et les vocables du passé. En véritable artiste, il n'a garde de les séparer, mais au contraire il s'abandonne sans scrupule au charme de retrouver plus exactement sous l'enveloppe de la parole authentique « les doux souvenirs de ses beaux ans ». Ce faisant, ne dirons-nous pas qu'il confère au provincialisme une valeur esthétique singulière et qu'il en consacre et justifie l'emploi dans la littérature française digne de ce nom?

Rousseau, c'est ici le lieu de le rappeler, a passé les seize premières années de sa vie à Genève ou dans les environs. Elevé sur les confins du peuple et de la bourgeoisie, il a eu tout le loisir d'enfoncer ses racines dans le plus pur terroir natal, habitudes, coutumes, langage. Il est possible, et même probable, comme l'indique un passage des *Confessions*[2], qu'il ait parlé le patois local

ces vendanges de Chambéry qui l'avaient « attaché de plus en plus à la vie rustique » (*Conf.* VI - *O.* VIII, p. 165). Il ne m'étonnerait pas non plus que *maman* ait prêté quelques-unes de ses locutions aux héroïnes de la *Nouvelle Héloïse.*

[1] Dans les *Confessions*, un seul mot semble contredire formellement ma thèse : c'est *tringuelte* si singulièrement employé en pleine description d'une fête vénitienne ; pour ma part, je ne doute pas qu'il ne se soit superposé, d'une manière ou d'une autre, dans le mémoire du philosophe, à l'expression italienne correspondante ; ailleurs, dans les mêmes *Confessions*, Jean-Jacques sait fort bien parler des « étrennes » qu'on donne aux domestiques (*O.* VIII, p. 369).

[2] Celui de *Barnâ Bredanna*, surnom donné au nonchalant Bernard, cousin de Jean-Jacques (*Conf.* I - *O*, VIII, p. 17). Le patois pénètre encore dans les actes officiels (publications d'huissiers), à Genève, en 1703. Les règlements le proscrivent du Collège en 1668 (Cf. E. Ritter, *Recherches sur le patois de Genève*, dans les *Mém. de la Soc. d'hist.*, XIX, 1877, p. 58). On a relevé ici et là quelques mots de patois dans la correspondance de Rousseau (Cf. Eug. Ritter, *La famille et la jeunesse de J. J. Rousseau*, Paris, 1896, p. 229).

encore en usage de son temps parmi les enfants. A cette première couche linguistique, renouvelée d'ailleurs lors du séjour de 1754, il n'a fait qu'en ajouter d'autres, parfois d'un caractère très voisin, en Savoie de 1729 à 1741, dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel de 1730 à 1731 et de 1762 à 1765. Ces couches ne se sont jamais complètement recouvertes les unes les autres. De toutes, il a gardé quelque chose ; et c'est ainsi que par la seule étude des mots, on pourrait suivre Rousseau dans tous ses déplacements, non seulement à Genève, en Savoie, à Neuchâtel, mais encore à Turin *(grisse, giuncà)*, à Venise *(bahutte, cinda, palazzo, scuole)*, à Montmorency *(bisquière, champeau)*, en Angleterre *(magasin,* mis pour journal), etc.

Faut-il croire qu'il avait même conservé, au moins jusqu'à un certain point, l'accent du pays natal ? Ce trait, généralement peu connu de la physionomie du philosophe, a donné lieu à une intéressante discussion dans le *Journal de Genève* du 5 octobre 1826. Le point de départ en est le passage suivant d'une *Lettre sur Genève* parue dans le numéro précédent (28 septembre)[1] :

Mais s'il [le Genevois] n'a point de physionomie nationale, en revanche, son langage est très national. Pesant, traînant, chargé de locutions vicieuses, il fait reconnaître sur le champ l'habitant de la Rome protestante, et ne s'atténue point, malgré les voyages et les séjours prolongés hors de la patrie. Jean-Jacques Rousseau, qui n'a vécu que fort peu d'années à Genève, ne put jamais perdre l'accent du pays.

[1] La lettre est d'un anonyme qui signe Z. et dont nous n'apprenons rien dans le numéro suivant du *Journal*, sinon qu'il est baron. — M. Théophile Dufour a eu l'obligeance de me signaler cette discussion.

A quoi le professeur Pierre Prévost, qui avait connu et fréquenté Jean-Jacques en 1777, répondait dans le numéro suivant du *Journal* :

J'ai bien souvent joui du plaisir d'entendre J. J. Rousseau, tantôt (comme il le dit quelque part) parlant avec une sorte d'inactivité, tantôt avec animation, quelquefois avec éloquence; mais jamais d'une manière pesante, traînante, en un mot avec l'*accent du pays*. Il y avait dans son accent beaucoup de charme, et dans ses expressions beaucoup de pureté. Je ne crois pas qu'au connaisseur le plus délicat sa prononciation eût paru défectueuse.

Mais à ce témoignage si catégorique, le journaliste et littérateur Jean-François Chaponnière (1769-1856), désigné par l'initiale E dans le *Journal de Genève*, en opposait à son tour quatre contraires émanant d'un Genevois et de trois étrangers qui avaient eu quelques rapports avec l'auteur d'*Emile* :

Nous eûmes l'honneur, il y a près de trente-deux ans, de dîner à Paris chez notre envoyé, M. Reybaz, avec l'auteur de *Paul et Virginie*, et Bitaubé, le traducteur d'Homère. Ces deux savans, ainsi que le chargé d'affaires de la République, avaient beaucoup connu Rousseau. La conversation tomba sur l'idiome génevois, et nous avouons, en toute humilité, que notre accent de génevois, et de génevois de St-Gervais, en fut la cause naturelle. Ces messieurs prétendaient reconnaître sur le champ un compatriote de Jean-Jacques à son langage, et ajoutaient que l'auteur d'*Emile* n'avait point échappé à la contagion. M. l'avocat Bouvier (*sic*), de Grenoble, qui fut honoré de la confiance de Rousseau, dans le temps où le philosophe habitait Bourgoin, sous le nom de *Renou*, nous tint, depuis, le même propos. M. Lalliaud, de Nismes, qui eut la bonté de nous envoyer le manuscrit de ses conversations avec Rousseau, dit positivement que ce qui le frappa le plus dans sa première entrevue avec Jean-Jacques, ce fut l'accent génevois qu'avait conservé notre concitoyen. Et si une oreille génevoise n'était pas récusable dans un tel procès, nous ajouterions que M. Flournoy-Balexert nous a répété maintes fois que, dans les conférences qu'il

eut à Thonon avec Rousseau, avant la publication des *Lettres de la Montagne*, il avait également remarqué ce type national dans la manière dont s'exprimait Jean-Jacques.

Si ces quatre (ou cinq) témoignages méritent créance, nous aurions là un indice frappant de la persistance des habitudes linguistiques chez un homme qui, nous l'avons vu, s'était appliqué dès sa jeunesse à se corriger, dont l'oreille était très fine et qui, le cas échéant, ne se gênait pas pour se moquer de l'accent et des fautes de ses concitoyens. Sans doute, sur ses vieux jours, n'éprouvait-il plus les mêmes scrupules : ses derniers écrits sont ceux, semble-t-il, où il cède le plus volontiers au génie provincial. L'écrivain parfait des *Rêveries* s'était fait une large place au soleil : que lui importait désormais les chicanes d'une critique devant laquelle se dressait la pyramide de ses chefs-d'œuvre ? Y songeait-il seulement à l'heure où, replié sur lui-même, il écoutait dans le silence des passions le son apaisant des voix intérieures ? En lui s'était définitivement effacé le maître de grammaire ; après avoir beaucoup profité de ses leçons, l'artiste seul survivait, consolateur de la créature douloureuse dont il allait transmettre à la postérité les derniers battements de cœur.

* * *

On a pu discerner, à travers les explications qui précèdent, l'attitude réelle de Jean-Jacques à l'égard du provincialisme. Elle peut se résumer en deux ou trois phrases : échapper à l'inconsciente domination de ses « idiomes provinciaux », quitte à y revenir dans certaines circonstances, notamment lorsqu'il s'agit de peindre la

province, éviter les tours que la grammaire des bons écrivains condamne, mais retenir les expressions riches de significations particulières, et, pour lui-même, de souvenirs, en un mot connaître le bon usage afin d'en pouvoir mieux élargir les limites à son gré.

Reste à vérifier les effets de cette doctrine sur l'ensemble de ses ouvrages. Pareille opération, malheureusement, ne saurait fournir des résultats définitifs en l'état actuel des documents. A peine sommes-nous fixés sur les points les plus essentiels de la bibliographie des œuvres imprimées ou manuscrites du citoyen de Genève. Nous ne savons à quels textes recourir pour être sûrs de ne pas nous tromper ; les meilleurs, Musset-Pathay par exemple, ne résistent pas à un examen un peu minutieux, surtout en ce qui concerne les formes. Il nous manque cette édition critique des *Œuvres* de Rousseau que les travailleurs de toute catégorie, mais surtout les philologues, appellent de leurs vœux. Tout ce que l'on peut faire en attendant, c'est :

1° D'esquisser la méthode qui doit présider à cette vérification.

2° De récapituler, en les passant au crible de cette méthode, les provincialismes de Rousseau que la critique a cru pouvoir signaler jusqu'ici.

Nous fournirons ainsi une base plus solide aux recherches ultérieures qui pourront être entreprises par d'autres dans ce domaine. Fixons d'abord la méthode ; elle se réduit à deux ou trois règles essentielles :

En premier lieu, *établir que l'on se trouve bien en présence d'un provincialisme*. Les lexicographes ont en effet commis plus d'une erreur sur ce point. Leur

secours est parfois insuffisant ; il faut recourir aux textes mêmes et procéder à des vérifications délicates. Là-dessus viennent se greffer quelques considérations secondaires, mais non négligeables : « l'aire » du provincialisme, les parties de la Suisse et de la Savoie où il se trouve répandu, sa provenance dialectale, étrangère ou archaïque par rapport à la langue française, et dans ce dernier cas, si la qualité d'archaïsme est ancienne ou récente, etc. etc. On aura ainsi déterminé la physionomie exacte du provincialisme.

En second lieu, *établir que le provincialisme est conscient ou inconscient*, autrement dit sa *valeur stylistique.* Le contexte ou les notes de Rousseau rendront cette opération facile dans un certain nombre de cas. Ailleurs il faudra pénétrer les motifs de l'auteur, en se reportant à ce qui a été dit plus haut sur ce sujet. Il sera juste également d'envisager le genre de l'ouvrage ; si la correspondance de Rousseau n'était pas en général aussi travaillée que le reste de ses écrits, on pourrait la ranger dans une catégorie spéciale ; cela n'est possible que de temps à autre ; encore faudra-t-il le faire. Au genre des écrits s'ajoute leur succession chronologique ; il est important de savoir à quel moment de la vie de l'auteur tel provincialisme apparait ou disparaît dans son œuvre ; on en relèvera si possible tous les exemples, ou, lorsqu'ils sont trop nombreux, au moins quelques-uns, dont le plus récent et le plus ancien.

Quand cette enquête aura été ainsi conduite méthodiquement à travers l'œuvre entière de Rousseau, alors on pourra tenter d'en récapituler les résultats, sans se dissimuler pourtant qu'il y restera toujours un certain flottement. Trop souvent en effet le point d'interroga-

tion remplacera la certitude, soit qu'il s'agisse des intentions de l'auteur ou de la source à laquelle il a puisé.

Ces résultats d'ailleurs conserveront toujours une signification unilatérale, tant qu'ils ne seront pas complétés par une contre-épreuve. Mais qui se chargera de relever les cas où Jean-Jacques a reculé devant le provincialisme que sa mémoire lui suggérait? Dans les *Lettres de la Montagne* (II), il parle des « fripiers de Genève » ; le mot genevois serait plutôt *gager*. Dans la *Nouvelle Héloïse* (V, 6), il fait « tirer au blanc » les paysans vaudois; ceux-ci n'ont sans doute jamais tiré qu'« à la cible » ou « à la cibe » (all. *Scheibe*). Et ainsi de suite ; cette petite contre-enquête pourrait être poussée à son tour fort loin et non sans fruit. La physionomie du langage de Rousseau y gagnerait en netteté pour le lecteur du vingtième siècle. Pour ma part, je ne songe point à l'entreprendre ; dans le glossaire qui suit, je me borne, comme je l'ai déjà dit, à récapituler en les critiquant les provincialismes que l'on a signalés jusqu'ici chez Rousseau; j'en ajoute un certain nombre que l'on n'avait point encore mentionnés et où je crois que la question peut être sérieusement posée. En aucun cas je ne prétends la résoudre. Ce que j'ai voulu fournir, ce sont des matériaux, non des solutions définitives. Aux différents critiques de conclure chaque fois pour eux-mêmes, à l'aide de ces matériaux auxquels j'espère que d'autres viendront se joindre peu à peu. Je serais heureux si l'on m'en fournissait de nouveaux, qui serviraient à grossir ou à diminuer cette première liste des provincialismes de Rousseau.

NOTES CRITIQUES

SUR LES

PROVINCIALISMES PRÉSUMÉS

DE J. J. ROUSSEAU

Principaux ouvrages utilisés

J.-H. BONHOTE, *Glossaire Neuchâtelois*, Neuchâtel, 1867.

Le doyen BRIDEL, *Glossaire du patois de la Suisse romande*, Lausanne 1866.

P.-M. CALLET, *Glossaire vaudois*, Lausanne, 1861.

CONSTANTIN et DÉSORMAUX, *Dictionnaire savoyard*, Paris et Annecy, 1902.

L'abbé FÉRAUD, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, 1787-1788.

[GAUDY-LE FORT], *Glossaire genevois*, Genève, 1820.

ID., 2me édit., Genève et Paris, 1827.

F. GOHIN, *Les tranformations de la langue française pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, Paris, 1903.

Alph. G[UILLEBERT], *Glossaire neuchâtelois*, Neuchâtel, 1858.

Jean HUMBERT, *Nouveau glossaire genevois*, Genève, 1852.

Eugène RITTER, *Les quatre dictionnaires français*, Genève, 1905.

N. B. — Les initiales suivantes servent à désigner les ouvrages qui ont signalé des provincialismes de Rousseau :

DG. *Dictionnaire général* (de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas). — G. Gohin. — GG¹. *Glossaire genevois* (de Gaudy-Lefort) 1re édit. — GG². *Id.*, 2me édit. — GN. *Glossaire neuchâtelois* (d'A. Guillebert). — H. Humbert. — L. Littré.

Pour les citations de Rousseau, sauf indication contraire, je renvoie toujours à l'édition Hachette, 13 vol. in-16.

I. — FORME DES MOTS.

Apprentif. GG¹ et ². GN. — « Soyez partout *apprentif* ». (Em. III - *O.* II, 157). — « Mon véritable état d'*apprentif* ». (*Conf.* I - *O.* VIII, 20). — Etc.

Leçons des plus anciennes éditions pour l'*Emile*, du ms. Moultou pour les *Confessions*. Dès le 17me siècle au moins, l'*f* final d'*apprentif* était complètement tombé dans la prononciation en France (Cf. Thurot, *Prononciation française*, II, 137). L'orthographe l'a maintenu beaucoup plus long-

temps (l'Académie jusqu'en 1740). L'ancienne prononciation a persisté à Genève, notamment parmi les « cabinotiers », jusqu'au 19me siècle (témoignages oraux indirects). Signalé par Bonhote, marqué d'une croix par Humbert (prononciation tout à fait populaire). Se souvenir de ce que Rousseau dit de la prononciation des consonnes finales à Genève, au 18me s. Tenir compte également de la fréquence des graphies archaïques dans tous ses ouvrages. Voyez le mot suivant.

Baillif. — « M. le *Baillif* nous a invités avec nos enfans». (*Nouvelle Héloïse*, VI, 8 - *O.* V, 47). — « Le manuscrit du *baillif* d'Echallens ». (*L. à Rey*, 1er oct. 1763. Edit. Bosscha). — « M. de Moiry de Gingins, *baillif* de cette ville ». (*Conf.* XII - *O.*IX, 34). — « Au premier avis qu'eut M. le *baillif* de cette fermentation ». (Ibid. p. 35).

Leçons des plus anciennes éditions pour la *Nouvelle Héloïse*, du ms. Moultou pour les *Confessions*. Même remarque que pour *apprentif*. Dès 1718, l'Académie n'écrit plus que *bailli*. « Ecrivez et prononcez *bailli* », recommande Bonhote. Rousseau écrit également *bailly* dans le ms. Moultou des *Confessions* : « M. le *bailly* de Froulay ». (*Conf.* VIII - *O.* VIII, 264).

Chaircuitier. — « Il te faut des *chaircuitiers*, des cuisiniers, des rotisseurs... » (*Em.* II - *O.* II, 127).

Leçon des plus anciennes éditions, reproduite encore dans l'édit. de Genève 1780. Parlant de *chaircuitier* dans ses *Déformations de la langue française*, p. 73, E. Deschanel observe que « le mot sous cette forme première se dit encore à Genève. Rousseau, dans l'*Emile*, livre II, le contracte un peu et dit « chaircutier ». [Telle est la lecture d'E. D. conforme à celle du *Dict. général*]. E. Deschanel qui a fait un long séjour à Genève comme proscrit, peut passer pour bien renseigné. Son observation se trouve d'ailleurs confirmée par les lexicographes suisses, *Gloss. genevois (chaircuitier, chaircutier*), Humbert *(id.)*, Bonhote (*charcuitier*), Callet *(id.)*. L'Académie, dès 1694, signale *chaircuitier* comme un archaïsme. « On dit et on écrit *charcutier* », confirme Richelet.

Contrepointière. H. — « Mlle Giraud étoit *contrepointière* ». (*Conf.* IV - *O.* VIII, 101).

Ce mot que Littré donne comme « inusité », se trouve dans le *Dict. de Furetière* (1690) : « *Contrepointier*, s. m., est une qualité qu'on donne aux marchands tapissiers dans leurs lettres, à cause qu'ils font des matelats, des contrepointes ». Cette variante de la triple forme *coutepointier, courtepointier, contrepointier*, est signalée par la plupart des lexicographes suisses, *Gloss. genevois*, Humbert (« terme suisse-roman, français populaire et vieux français »), Callet, *Gloss. neuchât.*, Bonhote. Littré traduit *contrepointier* par « matelassier » ; le *Gloss. genevois* lui donne plus justement le sens de « tapissier » (cf. la définition de Furetière). On entend à Genève par *contrepointière* une ouvrière qui travaille à la journée chez le client, réparant les meubles et confectionnant les tentures.

Coupeau. — « Un sceau plein de gros *coupeaux* de bois de chêne. » (*Em.* II - *O.* II, 103). — « [Elle] touche le poli des planches, ramasse des *coupeaux* par terre ». (*Em.* V - *O.* II, 409).

Leçons des plus anciennes éditions. Dès 1694, cette forme est considérée comme un archaïsme par l'Académie qui ne la mentionne même plus dans les éditions subséquentes. Elle a continué a être usitée en Suisse : « L'on met par dessous de la paille, des *coupeaux* de bois. » (*Comment on peut tirer le suc du bois de hétre*, dans les *Mém. de la Soc. écon. de Berne*, I, 1760, p. 681). Signalé par Humbert, Bonhote.

Farlater. L. — « Tous les cabaretiers falsifient et *farlatent* ici leurs vins avec de l'alun ». (*L. à Laliaud*, 17 mars 1769 - *O.* XII, 150).

Leçon de l'édit. Fauche-Borel, Neuchâtel, 1790. « Cela se rapproche beaucoup du genevois *ferlater* », observe Littré, *Additions* au *Supplément*. Humbert (confirmé par Bonhote) signale en effet *ferlater* : « Du vin *ferlaté*. Terme mériodional » ; mais il ajoute : « A Paris, le peuple dit *farlater* ». La distinction de lieu est un peu subtile. Le balancement de *er* et *ar* dans un grand nombre de mots est un phénomène connu de la phonétique française moderne, dont le langage populaire se ressent encore également en province et à Paris. Je relève dans le même Humbert : *tragiverser* et *trégiverser*, *darnier* et *dernier*, *jarle* et *gerle*, *sarcloret* et *sercloret*, *sercler* pour *sarcler*), *serbacane* (pour *sarbacane*), *sarpe* (pour *serpe*), *sarpent* (pour *serpent*), *sarcher* (pour *chercher*), enfin dans une lettre de *Mme de Warens*, 25 mai 1754 (Mugnier, *Mme de Warens*, p. 300), *M. et Mme de Bargonzy* (pour *Bergonzy*). Rousseau lui-même écrit *d'Escharni* pour *d'Escherny* : « *M. d'Escharni* m'a marqué qu'il vous avait vue avant son départ ». (*L. à Mme Boy de la Tour*, 28 oct. 1764. Edit. Rotschild). — « J'ai toujours oublié de vous parler de M. *Descharny* » (*Ibid*, 13 oct. 1769). En ce qui concerne particulièrement *farlater*, les auteurs de Thurot, *Prononciation française*, I, 30 et II, 286, ne connaissent que *ferlater*. La forme *fralater* (Littré, *Dict. général*), métathèse postulant *farlater* (comme *frelater* postule *ferlater*), est donnée par Féraud comme un archaïsme. Rousseau dit aussi *frelater* (si la leçon est bonne) : « L'alun dont les cabaretiers le *frelatent* ». (*L. à Mme Boy de la Tour*, 17 mars 1769. Edit. Rotschild).

Grosseiller. — « Nota que le *grosseillier* à fruit blanc n'est qu'une variété de celui-ci ». (*Notes sur la botan. de Regnault*-*O.* VI, 100).

Leçon de l'édit. Musset-Pathay (note). Cette forme qui n'est mentionnée par aucun lexicographe suisse ou français, apparait plusieurs fois, avec une légère variante, dans les *Observations rurales* des *Mém. de la Soc. écon. de Berne* : « Les *grosseliers* et les sureaux ont leurs feuilles » (II, 1761, p. 449. Cf. 1771, 2me part., p. 198 et 203).

Mére, frére, maniére, etc. — « L'attachement que j'ai pour sa bonne *mére* ». (*L. à Mme Boy de la Tour*, 21 avril 1765. Edit. Rotschild). — « Monsieur votre *frére* ». (*Ibid.* 24 août 1768). — « Vous cherchez à me le faire sentir à votre *maniére* ». (Ibid., 27 janvier 1763). — « Ils demeurent aux *Verriéres.* » (Ibid. 27 mars 1668). — « J'attends des nouvelles de *Fourviéres.* » (*Ibid.* 15 août 1768). — « Je ne sais pas même si vous *étes* de retour à Lyon ». (Ibid. 13 oct. 1765). — Etc.

Des graphies de ce genre très répandues dans les textes où l'orthographe de l'original a été soigneusement observée, sembleraient indiquer une prononciation nettement provinciale. Encore ne faudrait-il pas s'y fier outre mesure.

Réligion. — « J'avois donc de la *réligion* ». (*Conf.* II - *O.* VIII, 42). — « Avoir de la *réligion* pour un enfant ». (*Conf.* II - *O.* VIII, 43). — « Diriger ma conscience en fait de *réligion.* » (*Conf.* XII - *O.* IX, 45). — « Quant aux matières de *réligion* ». (Ibid. p. 61). — Etc.

Leçons du ms. Moultou. Dès 1694, l'Académie n'écrit que *religion.* Féraud note que « dans les provinces méridionales, plusieurs... écrivent et prononcent *réligion* ». Un correspondant anonyme écrit au *Journal de Genève*, le 23 mars 1826, pour lui signaler « quelques prononciations vicieuses... qui se font remarquer non seulement chez des personnes dont l'éducation n'a point été négligée, mais qui ont vécu à Paris... Ainsi, la plupart de nos concitoyens prononcent avec l'accent aigu la première syllabe des mots *devancer*, *devise*, *religion*, *ressemblance*, *relatif*, *ressource*, *refroidir*, etc., au lieu de la prononcer sans accent comme dans *retour* ; tandis qu'ils prononcent au contraire sans cet accent la première syllabe des mots *réprimande, génisse, béquille, réverbère, récapituler*, etc. qui doit en être affectée. » Rousseau écrit encore : « La *prémière* chose que je fis fut de satisfaire ma curiosité. » (*Conf.* II - *O.* VIII, 49). — « On les trouvera dans la *rélation* qu'en publia du Peyrou » (*Conf.* XII - *O.* IX, 66). — « Après avoir bien *pésé* tous les inconvénients » (*L. à Mme Boy de la Tour*, 6 nov. 1762. Edit. Rotschild). — « Je me vois mourir par *dégré* ». (*Ibid.*, 20 juil. 1771). Mais il écrit bien : « Le bruit de mon histoire m'avoit *devancé* ». (*Conf.* VII - *O.* VIII, 230) — « On vint à parler de la *devise* de la maison de Solar ». (*Conf.* III - *O.* VIII, 66). Les accents sont d'ailleurs assez souvent négligés dans le manuscrit pourtant si soigné des *Confessions.* Raison de plus pour noter quand ils apparaissent contre l'usage académique.

II. — ARCHAISMES.

Bénéficence. — « Un solitaire... qui s'attendrit au bruit de ma *bénéficence.* » (*L. au maral de Luxembourg*, 30 avril 1759 - *O.* X, 211). — « L'autre, un peu plus fort, est un prix de *bénéficence* ». (*Nlle Hél.* IV, 10 - *O.* IV, 308). — « Un nouveau plan de *bénéficence* ». (*Dial.* II - *O.* IX, 227). — « Un vernis de *bénéficence* et de générosité. » (*Dial.* II - *O.* IX, 264.)

Ce vieux mot avait encore des partisans à Paris, vers la fin du 17me siècle (Cf. Andry de Boisregard, *Réfl. sur la langue françoise*, 1689, p. 86). Les dictionnaires contemporains, Furetière, Richelet, l'Académie, sont néanmoins d'accord pour le repousser. Le *Dict. de Trévoux*, en 1704, ne le trouve plus « établi » que dans les « pays étrangers », notamment en Hollande. Un concurrent heureux ressuscité par l'abbé de Saint-Pierre, *bienfaisance* (Acad. 1762), lui donne alors le coup de grâce en France. Le médecin vaudois Tissot emploie *bénéficence* dans son *Avis au peuple*, 1761, p. 21 : « Il n'y a point de village qui n'ait droit à la *bénéficence* d'un

d'entre eux». Rousseau dit aussi *bienfaisance.* « C'était simplement des actes de bonté, de charité, de *bienfaisance* ». (*Lettres de la Mont.* III - *O.* III, 151). — « Un comité censorial ou de *bienfaisance.* » (*Gouv. de Pologne,* XIII - *O.* V, 290. Cf. *ibid.* 292; IX, 292; X, 248; XI, 75; XII, 215).

Derechef. — « Je l'ai fait partir *derechef.* » (*L. à Mme de Warens,* 14 déc. 1737 - *O.* X, 26). — « Il l'appelle *derechef.* » (*Lévite,* III - *O.* XII, 277). — « Elles n'y pourroient plus germer *derechef.* » (*Prom.* I - *O.* IX, 328). — Etc. (*passim*).

Derechef était déja considéré comme vieux à la fin du 17me siècle (Richelet, La Touche, l'Académie à partir de 1718). En 1787, Féraud relève que Rousseau s'en est servi souvent et qu'il est du « vieux style ». Le mot qu'en effet Jean-Jacques emploie très fréquemment et jusque dans le style noble, avait continué à vivre en Suisse : « Aller *derechef...* à Messieurs les Sindics pour leur représenter... » (*Relation des troubles de Genève,* Rouen, 1736, p. 12). — « Purger *derechef* le troisième jour » (Tissot, *Avis au peuple sur sa santé,* Lausanne, 1761, p. 177). — « On pourra le faucher *derechef* sur la fin de septembre » (*Observ. rurales* dans les *Mém. de la Soc. écon. de Berne,* 1766, 2me part., p. 210), etc.

Grabeau. — « Ils sont conseillers toute leur vie, le *grabeau* n'étant plus qu'un vain cérémonial ». (*Lettres de la Montagne* VII - *O.* III, 211). — « L'inquisition du *grabeau* ». (*L. à d'Ivernois,* 9 fév. 1768 - *O.* XII, 57). — « Loin d'établir de nouveaux *grabeaux*, vous feriez mieux d'abolir ceux qui existent ». (Ibid. p. 58). — « J'y blâmois fortement le *grabeau* proposé ». (*L. à Moultou,* 7 mars 1768 - *O.* XII, 67). — « Je vous exhorte... de renoncer à ce malheureux *grabeau.* » (*L. à d'Ivernois,* 8 mars 1768 - *O.* XII, 69).

Ce vieux mot, au sens d'action de *grabeler*, passer au crible, s'est maintenu jusqu'à nos jours en Suisse où on le trouve fréquemment employé. (Voyez Humbert, et plus loin, à l'art. « Sens des mots », le mot *générale*). Dans les *Lettres de la Montagne*, il désigne une coutume de l'ancienne législation genevoise. M. H. Fazy, *Constitutions de la Republique de Genève*, 1890, p. 51, en rend compte de la manière suivante, d'après les *Edits* de 1543 qui la sanctionnèrent : « Aussitôt après l'élection des Syndics, le lundi suivant, les quatre nouveaux magistrats, les quatre Syndics de l'année précédente et le trésorier assemblaient le CC ; après une exhortation, la prière et le serment, on donnait lecture du rôle des membres du Petit-Conseil ; puis chaque membre du CC indiquait les noms de ceux qu'il voulait maintenir, *laisser en office* ou exclure. Cette opération s'appelait le *grabeau.* » Ajoutons que le lendemain c'était au tour du Petit-Conseil de « grabeler » le Deux-Cents. Cette coutume avait fini par dégénérer en une « formalité cérémonieuse et vaine », comme l'explique Rousseau dans sa note. Elle a été fort discutée aux environs de 1768. Néanmoins, elle figure encore dans la constitution genevoise de 1814 et n'a été définitivement abolie qu'en 1831.

Lourdise. G. — « J'étois désolé de ma *lourdise.* » (*Conf.* VII - *O.* VIII, 204).

Ce vieux mot qu'emploie encore Saint-Simon, avait fait son apparition dans la langue littéraire sous la signature d'un Vaudois, P. Viret. Au 18me siècle, les dictionnaires observent qu'« il vieillit » (Académie 1718-1762, Féraud, 1788). Humbert témoigne que de son temps on se servait encore « habituellement » de *lourdise* à Genève. Rousseau ne s'en sert que dans cet exemple ; partout ailleurs il dit *balourdise* dans le même sens : « Je me prêtois à toutes ces caresses avec ma *balourdise* ordinaire ». (*Conf.* V-*O.* VIII, 136). — « Malgré mon malheur et ma *balourdise* ». (*Conf.* VIII-*O.* VIII, 275). — « Par ma *balourdise* et par mon malheur ordinaire ». (*Conf.* X-*O.* VIII, 360). — Etc.

Mappe. — « Le lavis des *mappes* de nos géomètres ». (*Conf.* V-*O.* VIII, 128).

Plan cadastral ; en ce sens, mot propre à la région savoyarde. Cf. Littré, *Supplément*. (Archaïsme ou italianisme ?). On lit dans le *Traité entre sa majesté le roi de Sardaigne et la République de Genève*, Genève, 1754, p. 13. « Nous nous sommes raportés aux *mapes* faites lors de la mensuration générale de Savoye » (celle de 1730 précisément).

Rêche. GG[1 et 2]. GN. — « Au surplus, il met plus d'énergie que de grâce dans ses discours, et je lui trouve même l'esprit un peu *rêche*» (*Nlle Hél.* I, 44-*O.* IV, 83). En note : Terme du pays, pris ici métaphoriquement. Il signifie au propre une surface rude au toucher, et qui cause un frissonnement désagréable en y passant la main, comme celle d'une brosse fort serrée, ou du velours d'Utrecht. — « Je ne sais ce que tu trouves de *rêche* dans ses manières ». (*Nlle Hél.* I, 45-*O.* IV, 84).

Ce mot dont l'existence est attestée en ancien français, reparaît presque simultanément dans Rousseau et dans Beaumarchais (« Il est renforcé de temps en temps d'arguments si dissonants, si *rêches* qu'ils en agacent les dents. » *Réponse au mémoire signifié du comte Falcoz de la Blache.* - *O.* 1809, IV, p. 56. Signalé par Gohin). Humbert mentionne *rêche* parmi les mots qu'on n'emploie pas seulement à Genève.

Réjection. — « Il employa, dit-on, pour cette fin, les deux mots *approbation* et *réjection* qui depuis sont demeurés en usage dans les billets ». (*Lettres de la Montagne*, VIII, note *aa*-*O.* III, 238). — « Par l'exemple de sa *réjection*, la planche est faite ». (*Gouv. de Pologne*, VII-*O.* V, 260).

A Genève, au 18me siècle, on votait par *approbation* ou *réjection*. Rousseau dans le premier exemple rappelle une circonstance où ce procédé habilement exploité par le gouvernement, trompa le corps électoral. Les *Registres* du Petit Conseil rendent compte de cet évènement de la façon suivante : « Chaque individu aiant donné son suffrage entre les mains des Secrétaires d'Etat sur l'aprobation ou *réjection* de cette proposition, l'avis de Messeigneurs a été aprouvé presque unanimément» (*Extraits des Reg. du Conseil*, 20 déc. 1712, p. 2). De là, *réjection* a servi à d'autres usages ; c'est ainsi que le *Prononcé des puissances garantes*, Genève, 1767, p. 11, parle de « la *réjection* du plan de conciliation ». Noter que dans le passage de l'*Homélie sur la communion* (1769), cité par Littré, Voltaire, imite le langage des théologiens.

III. — GERMANISMES.

Batz (all. *Batz[en]*). G. — « Julie donne toutes les semaines vingt *batz* de gratification ». (*N^{lle} Hél.* IV, 10 - *O.* IV, 308). En note : Petite monnoie du pays. — « Le dernier m'a coûté 48 *batz* ». (*L. à Rey*, 8 oct. 1764. Edit. Bosscha). — « Je voulus pour sept *batz* à quoi montoit ma dépense, lui laisser ma veste en gage... Il ne vouloit pas commencer pour sept *batz.* » (*Conf.* IV - *O.* VIII, 103).

Le ms. de la première ébauche des *Confessions* donne ici *bache* (*Rev. d'hist. litt. de la France*, 1906, p. 249), forme populaire employée également par Voltaire dans une lettre du 26 déc. 1755, et par Ste Beuve dans une lettre à Juste Olivier (Ritter, *Quatre dictionnaires*, p. 68). C'est de beaucoup la plus répandue dans la Suisse romande au 18me siècle : « Les *baches* à trois sols, les demi à proportion » (placard genevois de 1746, dans les *Publ. off. gen.* I, f° 70). — Il fallait 30 *batz* pour faire un écu ou *thaler*, unité monétaire bernoise. Le *batz*, monnaie de billon, n'était autre que l'ancien *plappart* débaptisé au 16me siècle à cause de l'effigie de l'ours (*petz*, *betz*). (Cf. E. Lehr, *Essai sur la numismatique suisse*, Lausanne, 1875, p. 22-23).

Crutz, creutzer (all. *Kreuzer*).— « Un demi-*crutz* et un morceau de pain sont ce qu'on ne refuse à personne... Un demi-*crutz* et un morceau de pain ne coûtent guère plus à donner ». (*N^{lle} Hél.* V, 2 - *O.* IV, 377). En note : Petite monnoie du pays. — « Je dépensai le peu qui me restoit, hors dix *creutzer* (*sic*) ». (*Conf.* IV - *O.* VIII, 103).

Leçon des plus anciennes éditions pour la *N^{lle} Héloïse*, du ms. Moultou pour les *Confessions*. Le *Kreutzer*, monnaie de billon d'origine allemande, fut usité en Suisse, notamment dans les Etats de Berne, jusqu'à la fin du 18me siècle. Sa valeur était inférieure à celle du batz (1 batz = environ 4 kreuzers, selon E. Lehr, *op. cit.*, p. 101). Je n'ai relevé dans les placards genevois que les formes *creutzer* (1746, *Publ. off. gen.* I, f° 70) et *creitzer* (1761, *Ibid*, I f° 100). Mais *crutz* était également fort employé dans la Suisse romande : « Le conseil de la ville de Nion a taxé le vin... pour la vente en détail à 9 *crutz* le pot. » (*Observations rurales* des *Mém. de la Soc. écon. de Berne*, 1762, 4me part. p. 205).

Ecrelet (all. *Leckerei*). L. G. — « La Fanchon me servit des grus, de la céracée, des gaufres, des *écrelets.* » (*N^{lle} Hél.* IV, 10 - *O.* IV, 314).

Sorte de pain d'épice. Signalé par Humbert (*écrelet*, *lécrelet*, *lékerlet*), le *Gloss. neuchât.*, Bonhote (*écrelet*).

Légréfass (all. *Laegerfass*). G. — « Le bruit des tonneaux, des cuves, des *légréfass* qu'on relie de toute part. » (*N^{lle} Hél.* V, 7 - *O.* IV, 423). En note : Sorte de foudre ou de grand tonneau du pays.

« De grands tonneaux de chêne à cercles de fer, qui contiennent quarante, cinquante, jusqu'à cent muids : on les appelle foudres et nous les nommons *légrefasses* » (Félice, *Essai sur les moyens de perfectionner les vins*, dans les *Mém. de la Soc. écon. de Berne*, 1766, 2me part. p. 185). Signalé par Humbert *(légrefasse)*, le *Gloss. neuchât. (laegerfass)*, Bonhote *(laigrefass)*.

Tringuelte (all. *Trinkgeld*). G. — « Elle donna partout des *tringueltes* beaucoup plus forts que tout ce que nous avions dépensé ». (*Conf.* VII - *O.* VIII, 226).

Leçon du ms. Moultou. Signalé par Humbert *(tringuette)*, Bridel *(tringelt)*, Callet *(tringuelte)*, Bonhote *(tringuelt)*. On lit dans une minute de notaire genevois, année 1751 : « Sans que le dit Pons ou ses serviteurs en puissent retirer d'autre profit que ceux d'usage, appelés *étraines* ou *tringueltes* » (*Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, XX, 252). Rousseau dit fort bien ailleurs *étrennes* : « Il ne leur donne des *étrennes* [aux domestiques] que quand et comme il lui plaît ». (*Conf.* X - *O.* VIII, 369).

IV. — MOTS DIALECTAUX OU RÉGIONAUX : 1° FLORE ET FAUNE.

Besolet. GG². L. DG. G. — « J'avois pris un fusil pour tirer des *besolets* ». (*Nlle Hél.* IV, 17 - *O.* IV, 359). En note : Oiseau de passage sur le lac de Genève. Le besolet n'est pas bon à manger.

Selon L. A. Necker, *Mémoire sur les oiseaux des environs de Genève* (dans les *Mém. de la Soc. de physique et d'hist. nat. de Genève*, II, 1re part., 1823, p. 79), nom populaire de l'hirondelle de mer Pierre-Garin *(sterna hirundo)* ou Epouvantail *(sterna nigris)*. La *besole* est un des noms populaires de la féra (voyez ce mot). « Les *besoles* soit *ferra* » lit-on sur la carte du syndic J. Du Villard, 16me siècle (*Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, XIX, p. 364).

Choux gras. — « La patience y porte [en Suisse] le nom de *choux gras* ». (*Notes sur la Botan. de Regnault* - *O.* VI, 104).

Crenet. H. L. DG. G. — « Je m'amusois donc à rappeler de temps en temps des gros *sifflets*, des *tiou-tious*, des *crenets*, des *sifflassons* ». (*Nlle Hél.* IV, 17 - *O.* IV, 359). En note : Diverses sortes d'oiseaux du lac de Genève, tous très bons à manger.

Le corlieux *(numenius phaeopus)*, selon Necker, *op. cit.* p. 72.

Esparcette. — « Un tertre sablonneux, couvert de gazon, de serpolet, de fleurs, même d'*esparcette* et de trèfles ». (*Prom.* V - *O.* IX, 361).

Nom dialectal du sainfoin couramment employé en Suisse. « Il est connu [le sainfoin] dans la Suisse et en Dauphiné (d'où vraisemblablement nous en avons tiré la première semence), sous le nom d'*esparcette*. » (*Mém. de la

Soc. écon. de Berne, I, 1760, p. 372). Signalé par Bridel et Bonhote. Dans les *Lettres sur la botanique* (où il travaille d'après les livres), Rousseau dit *sainfoin* : « On y trouve [dans la famille des papilionacées], les fèves, les genêts, les luzernes, *sainfoins*, lentilles... » (*O.* VI, 38). On voit que d'autre part il distingue parfaitement le sainfoin de la luzerne, ce qui n'est pas toujours le cas en Suisse où le premier mot prend volontiers la place du second (Cf. *Atlas linguistique* du professeur Gilliéron, carte 789, confirmé par ce texte de J. Bertrand, *Avis sur les marais*, dans les *Mém. de la Soc. écon. de Berne*, 1762, 1re part. p. 104 : « La luzerne que nous nommons *sainfoin* »).

Ferra. — « Je mangerois bien de cette *ferra* ». (*Nlle Hél.* VI, 11 - *O.* V, 67). En note : Excellent poisson particulier au lac de Genève et qu'on n'y trouve qu'en certains temps.

Le genevois L. Beaulacre, dans le *Journal helvétique* de juin 1741, p. 521, parle en ces termes d'une espèce de poisson « particulière » au lac de Genève qu'on appelle *ferrat* : « Les étrangers en font beaucoup de cas et ils avouent qu'ils n'en ont point vu ailleurs. Outre la bonté, il est encore extrêmement abondant. On le mange dès le commencement de mai jusqu'à la fin de septembre. Mais c'est proprement en mai et juin qu'il a toute sa délicatesse ». L'*Encyclopédie* (1756, *ferra, fara*) confirme : « Il a la chair blanche et aussi bonne au goût que celle du lavaret et de la truite ». Mentionné également par le *Trévoux* (1771, *ferra*). Description scientifique de la *féra (corregonus fera)* dans l'*Hist. abrégée des poissons du Lac Léman*, par Jurine (*Mém. de la Soc. de physique et d'hist. nat. de Genève*, III, 1825, 1re part. p. 190). Forme et genre hésitants. Le mot est féminin dans Littré, *Supplément (féra)*, l'*Encyclopédie*, le *Trévoux*, Cuvier (*féra, Règne animal*, II, 307), Humbert *(fara, férà)*, Bridel (*fara*, *ferra)* ; il est masculin dans Callet (*ferra*, influence de Bescherelle), de Saussure (*féra*, *Voyages dans les Alpes*, I, 16), T. Bourrit (*ferrat. Itinéraire de Genève*, 1791, p. 143). H. Mallet (*Descrip. de Genève*, 1807, p. 20) tranche le différent : « Le *ferrat*, *ferratus piscis* [!], vulgairement la *ferraz* ».

Génipi. G. — « Dans une course qu'Anet avoit faite au haut des montagnes pour aller chercher du *Génipi*, plante rare qui ne croît que sur les Alpes..., ce pauvre garçon s'échauffa tellement qu'il gagna une pleurésie, dont le *Génipi* ne put le sauver ». (*Conf.* V. - *O.* VIII, 146).

Leçon du ms. Moultou où le premier *génipi* se trouve souligné. « Le nom de *génépi* ou *génipi* est appliqué ou a été appliqué à divers représentants alpins des genres *Artemisia*, *Achillea* et même *Senecio*. Ces plantes entrent dans la composition de liqueurs genre Chartreuse, ou sont employées comme sudorifiques. Dans le cas dont il s'agit, Rousseau a sans doute voulu parler du *génipi blanc* ou *Artemisia mutellina* Vill., qui est la plus répandue ou plutôt la moins rare des armoises alpines » (Information du Dr John Briquet, directeur du Conservatoire botanique de Genève). Signalé par Bridel *(génipi)*. La chose et le mot sous sa double forme sont fort répandus en Savoie ; cf. la *Flore populaire de la Savoie* de Constantin et Gave (*Revue savoisienne*, 1905, *Supt.*), art. *armoise mutelline*. On trouvera dans le *Journal helvétique*, de juin, septembre et octobre 1758, une discussion assez vive sur l'efficacité d'« une certaine plante qu'on appelle *génipi*, dont on se sert dans les pleurésies sur les Alpes ». L'un des interlocuteurs dit *génipi*, l'autre *génépi*.

Grèbe. — Voyez à l'art. « Genre des mots ».

Perchette. — « Il y a quelque temps que Fanchon vola dans la cuisine des *perchettes* ». (*N^{lle} Hél.* IV, 11 - *O.* IV, 333).

E. Rolland (*Faune populaire*, III, 183) signale la présence de ce mot — pour désigner la perche ou la petite perche, sens inconnu à Littré — sur quelques points dans l'est de la France (Semur, Luxembourg wallon). Il est très commun sur les bords du lac de Genève. Signalé par le *Dict. savoyard* (arrond^{t} d'Annecy), Humbert, Callet, Bonhote.

Pesette. GG$^{1\ et\ 2}$. GN. L. — « Elle y fait semer chaque année du blé, du mil, du tournesol, du chènevis, des *pesettes* ». (*N^{lle} Hél.* IV, 11 - *O.* IV, 332). En note : De la vesce.

Nom dialectal de la vesce, usité dans la Suisse romande, notamment à Genève : « Toute espèce de grains, soit blé, seigle, orge, avoine, pois, fèves, *pezettes*... » (placard genevois du 8 juin 1784, *Publ. off. gen.* II, f° 118). Signalé par Humbert (p. 255, expressions qui ne sont pas usitées seulement à Genève), *Dict. savoyard* (arrond^{ts} d'Annecy et Chambéry), *Gloss. neuchât.* (*poisette*).

Porte-rosée. — Le pied-de-lion (*Alchimilla vulgaris*, L.) « On l'appelle en Suisse *porte-rosée*... » (*Notes sur la Botan. de Regnault* - *O.* VI, 98).

Signalé par Constantin et Gave, *Flore populaire de la Savoie*, art. *alchimille commune* (*peurta-rosâ*, *pourta-rosô*, etc).

Sifflasson. GG^{2}. L. G. — Voyez *crenet*.

Selon Necker, *op. cit.* p. 70, la gambette *(totanus calidris)*.

Sifflet. GG^{2}. G. — Voyez *crenet*.

Selon Necker, *op. cit.* p. 72, le courlis *(numenius arquatus)*.

Tiou-tiou. L. G. — Voyez *crenet*.

Selon Necker, *op. cit.* p. 72, le chevalier aboyeur *(totanus glottis)*.

V. — MOTS DIALECTEUX OU RÉGIONAUX : 2° DIVERS.

Barbouillon. GG^{2}. GN. — « Je ne choisirois pas de pareils *barbouillons*. » (*L. à Rey*, 17 mars 1764. Edit. Bosscha). — « Votre clergé s'y tient bien, au lieu que le nôtre, composé de petits *barbouillons*, à qui l'arrogance a tourné la tête, ne sait ni ce qu'il veut ni ce qu'il dit ». (*L. au chev. d'Eon*, 31 mars 1766 - *O.* XI, 323). — « Vous comprenez de quelles commissions ce petit *barbouillon* peut-être chargé ». (*L. à d'Ivernois*, 31 mai 1766 - *O.* XI, 347). — « Avec cette différence qu'il étoit vraiment musicien et que je n'étois qu'un *barbouillon* ». (*Conf.* V - *O.* VIII, 132).

Humbert, le *Dict. savoyard* (arrond[t] d'Annecy), Callet, Bonhote et le *Gloss. neuchât.* s'accordent, en signalant *barbouillon*, pour lui donner le sens dominant d' «homme sans tenue et sans parole» : *N'ayez rien à faire avec ce Rigollet : c'est un barbouillon.* Chez Rousseau, le mot a un sens beaucoup plus vague. Comparez avec le dernier exemple cette phrase de la *N[lle] Héloïse* (VI, 5) : « Ce pauvre musicien qui *barbouilloit* si fièrement sur notre grand orgue ».

Céracée. GG[1 et 2]. GN. H. L. G. — « La Fanchon me servit des *grus*, de la *céracée.* » (*N[lle] Hél.* IV, 10 - *O.* IV, 314). En note : Laitages excellens qui se font sur la montagne de Salève. Je doute qu'ils soient connus sous ce nom au Jura, surtout vers l'autre extrémité du lac.

« Caillebotte, lait caillé dont on a séparé le petit lait, et qui fait masse. Terme vaudois et neuchâtelois », dit Humbert (*séracée*, s. f.) Signalé encore par le *Dict. savoyard* (*serachâ*, s. f., arrond[t] d'Annecy) et par Bridel (*serasset*, s. m., région de la Côte). Voyez *gru.*

Chalet. GG[1 et 2]. G. — « Autour de l'habitation principale dont M. d'Orbe dispose, sont épars assez loin quelques *chalets* ». (*N[lle] Hél.* I, 36 - *O.* IV, 75). En note : Sortes de maisons de bois où se font les fromages et divers espèces de laitages dans la montagne. — Il est très fréquemment question du *chalet* de Julie dans les lettres 36, 38, 43, 45 et 46 de la 1[re] partie. Le mot reparaît encore plus tard dans les deux exemples suivants : « La raison peut s'égarer dans un *chalet* tout aussi bien que dans un cellier ». (*N[lle] Hél.* IV, 10 - *O.* IV, 315). — « Il n'a pas de *chalets* si voisins ». (*N[lle] Hél.* VI, 5 - *O.* V, 15). — « Bien sûr, Madame, d'habiter avec plus de plaisir votre *chalet* dans un désert que les palais des rois dans les villes ». (*L. à M[me] Boy de la Tour*, 7 mai 1763. Edit. Rotschild).

Ce mot (cf. Bridel : *tzalle*, *tzallet*) dont la fortune remonte à Rousseau, apparaît pour la première fois dans le *Dict. de commerce* de Savary, 1723. (« CHALET. C'est ainsi que les Suisses nomment certains bâtimens bas, qui se trouvent répandus dans les montagnes de Gruyère, composés d'une grande étable, et de deux chambres au rez-de-chaussée de la campagne, uniquement destinés à faire des fromages »). Les auteurs suisses contemporains de Rousseau ne l'emploient pas sans le définir. « L'endroit où sont les *chalais* (hutes des bouviers) depuis plusieurs siècles » (*Description du païs du Hasle* dans les *Mém. de la Soc. écon. de Berne*, I, 1760, p. 845).

Combe. G. — « Dans une *combe*, à vingt pas du lieu même où je croyois être parvenu le premier, j'aperçois une manufacture de bas. » (*Prom.* VII - *O.* IX, 380).

Après avoir fait quelques apparitions dans la langue littéraire du 16[me] siècle (d'Aubigné selon Littré, R. Belleau selon Marty-Laveaux, *Langue de la Pléiade*), ce vieux mot en avait complètement disparu, traditionnellement

signalé comme un archaïsme par quelques lexicographes (Ménage, Furetière, le *Trévoux*). Il est repris au 18me siècle par Buffon qui prend soin de le définir (« Des terrains enfoncés, des vallons secs et froids qu'on appelle des *combes.* » Cf. Littré). Rousseau l'a recueilli directement dans la langue parlée de la Suisse romande (Cf. Humbert, Bridel, le *Gloss. Neuchâtelois*, Bonhote). On sait qu'il avait baptisé la *Combe des ris et des jeux*, près de la métairie de Mon-Lesi un « joli vallon où le dimanche, caché dans la forêt, Jean-Jacques, de loin, assistait aux ébats de la jeunesse des environs » (F. Berthoud, *J. J. Rousseau au Val de Travers*, p. 60).

Communier. — « Un village appelé Moutru dont la commune seule est assez riche pour entretenir tous les *communiers.* » (*Nlle Hél.* V, 2, note 2 - *O.* IV, 372). — « Une trentaine de *communiers*... sont venus examiner la place ». (*L. à Mme Boy de la Tour*, 29 avril 1764. Edit. Rotschild). — « La Communauté de Couvet dans le Val de Travers... me donna des lettres de *communier* gratuites ». (*Conf.* XII - *O.* IX, 56).

Rousseau souligne le mot dans le ms. Moultou des *Confessions*. Cet ancien « terme de coutume », comme s'exprime le *Dict. de Trévoux*, seul dictionnaire contemporain qui le mentionne, désignant les ayants-droit aux « communes» ou bien communaux (Cf. Du Cange, *communerius*, et Godefroy, *Supplément*) a été très usité en Suisse et l'est encore (*Gloss. neuchât.*, Bonhote, Callet). De Saussure (*Voyages dans les Alpes*, I, 1779, p. 235) s'en sert en parlant des montagnards du Môle : « Des paroisses dont chaque *communié* a le droit de faire paître ses vaches sur la montagne. » Mais il prend soin de l'expliquer : « On appelle *communié*, dit-il en note, ceux qui ont droit aux biens de terre, qui appartiennent en commun aux anciens habitants d'une paroisse ». Le terme est fréquent dans les documents concernant l'économie rurale en Suisse, à cette époque. On lit par exemple dans un acte notarié genevois de 1710 : « Il jouyra à l'advenir du droict de *communier* de Jussy, tant en esgage, pasquerage que autrement. » (*Mém. de la Soc. d'hist. de Genève*, XX, p. 302). M. F. Berthoud, p. 358 de son *J. J. Rousseau au Val de Travers*, Paris, 1881, a reproduit les *Lettres de communier* remises par la commune de Couvet à Rousseau.

Crotu. GG1 et 2. GN. H. DG. G. — « Je cours baiser un visage noir et *crotu* ». (*Nlle Hél.* IV, 8 - *O.* IV, 300). En note : Marqué de petite vérole. Terme du pays.

Signalé non seulement par Humbert (*crotu* « expression très usitée ») et le *Gloss. genevois (crotu)*, mais encore par le *Dict. savoyard* (*crotoà*, arrondts d'Annecy et d'Albertville), Bridel *(crottu)*, Bonhote *(crotu)*. Le *Dict. général* écrit (comme Bridel) *crottu*, se fondant sur une étymologie pour le moins contestable *(crotte* et non *crot* [cf. le neuchat. *crotelé* qui a la même signification], Ritter, *Quatre dictionnaires*, p. 99). On observera que Claire d'Orbe emploie le mot *crotu* en badinant. Partout ailleurs les héros de la *Nlle Héloïse* disent « marqué de petite vérole » : « Sitôt que j'en voyais un [visage] *marqué de petite vérole* » (IV, 6). — « Il est noir comme un Maure et de plus fort *marqué de la petite vérole* » (IV, 7).

Embandé. DG. — « Un enfant dont le corps et les bras sont libres, pleurera moins qu'un enfant *embandé* dans un maillot». (*Em.* I-*O.* II, 37).

Le *Dict. général* guidé par Godefroy («Suisse romande, *embander* un enfant, l'entourer d'une bande ») donne ce mot comme dialectal. Il figure deux fois dans l'*Avis au peuple sur sa santé* du médecin vaudois Tissot, Lausanne, 1761 : « La partie qu'il faut *embander* » (p. 444.) — « On doit porter la partie *embandée* assez longtemps » (p. 460). Je le relève encore dans un *Traité sur l'inoculation de la petite véroie*, Genève, 1769, p. 17 : « La pratique de couvrir la playe d'un emplâtre ou de l'*embander* de quelque manière que ce soit ».

Emoustiller. GG[1 et 2]. GN. — « Elle faisoit tout de son mieux pour l'*émoustiller* ». (*Conf.* V-*O.* VIII, 135).

Expression populaire fort usitée en Suisse (cf. *émoustellhi* dans Bridel) concurremment avec la forme *démoustiller* (Callet, Bonhote), et avec le sens d'aiguillonner, exciter, dégourdir. Gaudy la croyant uniquement genevoise lui a fait une place dans ses *Remueurs*, 1810 :

Et vous, Jeannette, allons, pour vous *émoustiller*,
Là haut, sur ce *placard*, montez vous *aguiller*.

Signalée par Mercier dans sa *Néologie (émonstiller)*, d'après Rousseau. Au 18me siècle, *émoustiller* apparaît encore dans le *Dict. comique* de Leroux, 1718 (*émoustiller*, émoucher, chasser les mouches), dans les *Mémoires* de Mme Roland (« Le fier docteur parut *émoustillé* de l'épigramme », édit. Perroud, II, p. 164) et dans ceux de Marmontel (« Elle est pourtant gentille, et surtout à présent que vous l'avez *émoustillée* », édit. de 1804, I, p. 130).

Endolori. GG[1 et 2]. — « Sa main douce et légère sait... faire poser plus mollement leurs membres *endoloris* ». (*Em.* V-*O*, II, 413).

Ce mot apparaît pour la première fois chez le cévenole O. de Serres, sous la forme *endoulouri* (Littré). On le trouve ensuite dans A. Oudin, *Recherches*, 1755 (**endouloury)*, lequel, en sa qualité d'interprète, prend son bien un peu partout. L'expression de Rousseau semble avoir vivement frappé les grammairiens et lexicographes, Féraud, Domergue (*Journal de la langue française*, VIII, 60), Mercier (*Néologie*, I, 223), Boiste (1803), etc., qui tous se réfèrent au passage de l'*Emile*. L'Académie l'accueille en 1835. Les lexicographes suisses postérieurs à cette date, Humbert, Callet, le *Gloss. neuchâtelois*, Bonhote, signalent une forme concurrente : *endoloré*. Mais dès 1761, le médecin Tissot (*Avis au peuple sur sa santé*, Lausanne, p. 77) écrit « le ventre *endoulori* ».

Equiffle. H. DG. G. — « Nous faisions ... des *équiffles*, des arbalètes ». (*Conf.* I-*O.* VIII, 16).

Souligné dans le ms. Moultou. Signalé par le *Dict. savoyard* (*éqifle*, arron[t] d'Annecy). Selon Humbert, la forme genevoise serait plutot *écliffe* (fr. *clifoire*). On passe aisément de cette forme à l'autre au moyen d'un *l* mouillé après la palatale (*eykllieffa* véritable forme patoise, selon Humbert).

Grangère. G. — « Les deux demoiselles, tout en cuisinant, baisoient de temps en temps les enfans de la *grangère*... Nous dînâmes dans la cuisine de la *grangère* ». (*Conf.* IV-*O.* VIII, 96).

« Le métaier est ainsi appelé en France de métairie; et en Dauphiné, *granger* de grange », observe déjà O. de Serres (cité par Littré). Le mot, quoique ancien et de bonne souche (cf. Du Cange, *grangearius*, *grangerius*), reste en marge de la langue littéraire, recueilli par quelques lexicographes, Nicot, A. Oudin (*Recherches*, 1655), Furetière, d'où il passe dans le *Trévoux* et dans le *Richelet* de 1759. Courant en Savoie (*Dict. savoyard*, arrond[t] d'Annecy, *granjhi*, *ire*), on le retrouve dans toute la Suisse romande (Bridel, Bonhote, *Gloss. neuchât.*, *Gloss. genevois*, Humbert) : « Il sera établi un banc, où les particuliers de cette ville qui ont des fonds, leurs fermiers, *grangers* et vignerons, pourront vendre au détail », (placard genevois, 1723, *Publ. off. gen.* I, f° 38).

Grisse. G. — « Je leur donnerois pour jouet de petits bâtons de pain dur ou de biscuit semblable au pain de Piémont, qu'on appelle dans le pays des *grisses* ». (*Em.* I-*O.* II, 39). — « Deux *grisses* de cet excellent pain de Piémont, que j'aime plus qu'aucun autre ». (*Conf.* II-*O.* VIII, 49).

Gohin s'est évidemment trompé en traduisant ici *grisse*, d'après Humbert, par « gruau d'avoine ou d'orge ». Il s'agit en réalité d'un mot piémontais : « GRESSA. Sorta di pan lungo e piccolo, diviso per l'ordinario superficialmente per lo lungo. — GRESSIN, dim. di *Gressa*. Il *Gressin* però non è mai diviso per lo lungo come la *Gressa*, ed è fatto ordinariamente di farina più fina » (*Vocabolario piemontese del medico Maurizio Pipino*, Torino, 1783. Supplément). Les deux mots ont franchi la frontière savoyarde et pénétré jusqu'à Genève, mais l'un sous la forme *cressin*, l'autre sous la forme *glisse* « terme de pâtissier, cressin, sorte de petit pain long qui est fort léger à l'estomac », dit Humbert.

Gru. GG[2]. GN. H.G. — Voyez *céracée*.

« Terme de fromagerie. Du caillé, du *séret* mêlé de crême », dit Humbert (même définition dans Bridel). Dès sa première édition, le *Gloss. genevois* signale également *grus* avec le sens de « sorte de laitage : une *boîte de grus* ». Confirmé par le passage suivant d'une minute de notaire genevois, année 1708. Il s'agit de l'amodiation du pâturage et de l'herbage de deux « montagnes » dépendant d'un couvent des Voirons. L'amodiateur doit « livrer tous les vendredis une *séracée* à raison de 3 sols, une boîte de *grus* à 6 sols, et $4^1/_2$ livres de beurre à 4 sols 6 deniers » (*Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, XX, 303). Ne pas confondre ce mot par conséquent, comme Littré ou le *Dict. général*, avec *gru*, gruau, orge mondé.

May. — « Je montai sur la *may* pour regarder dans le jardin des Hespérides ». (*Conf.* I-*O.* VIII, 22).

Leçon du ms. Moultou. Mot dialectal désignant la huche à pétrir, usité en Suisse : « La couverture que vous mettez sur la *mais*, favorise l'échauffement ou la fermentation de la pâte » (J. Bertrand, *Elémens d'agriculture*, Berne, 1775, p. 6). Signalé par le *Dict. savoyard* (*mé*, arrond[t] de Bonneville), Bridel (*mai*, *mé*), Bonhote (*mai*).

Montagnon. — « Plusieurs marchands, rebutés de cette augmentation, quitteront les *Montagnons* ». (*Lettre sur les spectacles* - *O.* I, 220). En note : C'est le nom qu'on donne dans le pays aux habitans de cette montagne. — « Les femmes des *Montagnons* ». (*Ibid.* Cf. encore p. 221). — « Je suis charmé du voyage chez les *montagnons* ». (*L. à J. Vernet*, 29 nov. 1760 - *O.* X, 244). — « Ne voyant plus mes *montagnons* avec des yeux de vingt ans ». (*L. au m^al de Luxembourg*, 20 janv. 1763 - *O.* XI, 16).

Le premier exemple en italique dans l'édit. originale. *Montagnon* pour montagnard, habitant des « montagnes » (région des Verrières, du Locle et de la Chaux-de-Fonds, par opposition aux deux autres régions du pays de Neuchâtel, les « vallées » et le « vignoble »), est signalé par Bridel, le *Gloss. neuchât.*, Bonhote.

Platise. GN. H. G. — « Une des choses qui rendent ennuyeux le Pantalon de la comédie italienne, est le soin qu'il prend d'interpréter au parterre des *platises* qu'on n'entend déjà que trop ». (*Em.* IV - *O.* II, 219). — « Un autre ouvrage sur le même sujet, tiré mot à mot de mon premier volume, hors quelques *platises* dont on avoit entremêlé cet extrait ». (*Conf.* XI - *O.* IX, 23).

Le *Gloss. genevois* dès sa première édition mentionne *platise* et *plataise* avec le sens de « platitude ». Humbert et Callet ne connaissent que *plataise*.

Séchard. GG[1 et 2]. L. G. — « Le *séchard* et la froide bise entassent la neige et les glaces ». (*N^lle Hél.* I, 26 - *O.* IV, 59). En note : Vent du nord-est. — « Un *séchard*, qui nous poussoit de biais vers la rive opposée ». (*N^lle Hél.* IV, 17 - *O.* IV, 360).

J. C. Fatio de Duillier dans ses *Remarques sur l'hist. nat. des environs du lac de Genève* (au t. II, p. 455, de l'*Hist. de Genève* par Spon, édit. de 1730) énumère comme suit les huit vents des « barquiers » du lac de Genève : la *Bise* ou *Bise noire* (nord), le *Séchard* (nord-est), le *Molan* (est), la *Vaudeire* ou le *Bornan* (sud-est), le *Vent* proprement dit (sud), le *Vent de la Cluse* (sud-ouest), le *Bourguignon* (ouest) le *Joran* (nord-ouest). Le *séchard* est par conséquent « la véritable bise des Français » qu'il ne faut pas confondre avec la terrible « bise » ou « bise noire » de Genève (J. L. Manget *Description et itinéraire des bords du lac de Genève*, Genève, 1822, p. 9, note). Signalé par Humbert.

Tamponnement. — Voyez *transmarchement*.

Le *Dict. général* ne connaît pas d'exemple de ce mot antérieur au *Dict. de Trévoux*, 1771.

Transmarchement. — « Le *tamponnement* de vingt-deux pièces de canon dans un boulevard éloigné, le *transmarchement* clandestin de plusieurs autres ». (*Lettres de la Montagne* IX, note *l* - *O.* III, 257).

Termes consacrés dans l'affaire dite des « tamponneurs » (1734) où le gouvernement genevois, craignant une émeute, crut devoir prendre certaines précautions, comme de *tamponner*, c'est à dire d'enclouer au moyen de tampons de bois garnis de bourre, un certain nombre de canons, et d'en faire *transmarcher*, c'est-à-dire transporter d'autres pour sa défense dans la cour de l'arsenal : « Le parti que les Conseils ont pris et doivent prendre encore sur le *transmarchement* et le *tamponnement* de quelques pièces de canons. » (Lettre du syndic J. Trembley au syndic Le Fort, 5 août 1734, dans la *Relation des troubles de Genève en 1734*, Rouen, 1736, p. 53). *Transmarchement* ne figure à ma connaissance dans aucun dictionnaire ou texte français antérieur au 19me siècle. A. Oudin seul (*Recherches*, 1655) signale *transmarcher* au sens de *tramarciare, caminar attraverso.* Le même mot au sens de *transporter*, figure dans le *Traité entre Sa Majesté le Roi de Sardaigne et la République de Genève*, 1754, p. 10 : « A l'égard du sel... on pourra le *transmarcher* comme par le passé sur le territoire de Sa Majesté ».

Triole. — « J'espère qu'en me répondant, vous ne ferez pas comme moi qui ne vous parle ici que de ma *triole* (connoissez-vous ce mot genevois?) » (*L. à Mme Boy de la Tour*, 19 sept. 1769. Edit. Rotschild).

Répétition d'un air de musique plaintif et ennuyeux, dit Humbert, ritournelle fatigante. *Ne continue pas cette triôle. Dis-donc, quinquerneur, tu nous impatientes avec ta triôle.*

Vacherin. H. — « Les *vacherins* que vous m'envoyez seront distribués en votre nom ». (*L. à d'Ivernois*, 29 déc. 1764 - *O.* XI, 187).

« Sorte de fromage à la crême » (Humbert). Signalé par le *Gloss. genevois*, Callet, Bonhote, le *Dict. savoyard* (arrond^{ts} de Thonon et d'Annecy). Autres formes du mot : *vachelin* (Franche-Comté, d'après Littré), *vasterin* (*Dict. savoyard*, arrond^{t} d'Albertville).

VI. — SENS DES MOTS : 1° INSTITUTIONS, TITRES, FONCTIONS

Ancien. — « Ces braves *anciens* qui méritent tant d'encouragement ». (*L. à du Peyrou*, 2 mai 1765 - *O.* XI, 251). — « Interrogé sans relâche, sur des matières de théologie, devant des *anciens* dont les plus instruits déclarent n'y rien entendre ». (*L. à du Peyrou*, 8 août 1765 - *O.* XI, 268). — « Les paysans qui, sous le nom d'*anciens*, composoient cette assemblée ». (*Conf.* XII - *O.* IX, 59).

Titre des laïques formant le *consistoire admonitif* chargé de l'administration de la discipline dans la paroisse, sous la présidence du ministre. Les *anciens* étaient nommés à vie et se recrutaient par cooptation. (Cf. Ed. Berthoud, *Des rapports de droit entre l'Etat et l'Eglise dans le canton de Neuchâtel de la Réformation à nos jours*, Neuchâtel, 1895, p. 34 et suiv.).

Châtelain. — « M. le *châtelain* a besoin de les voir ». (*L. au colonel Pury*, 1765, dans F. Berthoud, *J. J. Rousseau au Val de Travers*, p. 384). — « J'y fus avec M. Martinet, *châtelain* du Val de Travers ». (*Conf.* XII - *O.* IX, 37). — « Je savois que le *châtelain*, comme officier du prince, assisteroit au consistoire ». (*Ibid.*, p. 60). — Etc.

Sous l'ancien régime, qui a pris fin en 1848, le pays de Neuchâtel était divisé en 22 juridictions appelées tantôt *châtellenies*, tantôt *mairies* ; chaque juridiction avait un tribunal civil présidé par un magistrat « ordonné par le prince », *châtelain* ou *maire* ; le nom de *justicier* s'appliquait aux membres de ce tribunal (Cf. J.-F. Boyve, *Examen d'un candidat pour la charge de justicier*, Neuchâtel, 1757, p. 5 et suiv.). Le châtelain ou maire avait le droit d'assister aux séances du consistoire, en qualité de premier assesseur, pour veiller à ce que le tribunal n'empiétât pas sur les droits des autorités souveraines (Ed. Berthoud, *op. cit.*, p. 35).

Bourgeois. — « Jamais *citoyen* ni *bourgeois* n'y mettroit le pied ». (*Lettre à d'Alembert* - *O.* I, 222). — « Dans les réponses du Conseil aux représentations des *citoyens* et *bourgeois* ». (*Lettres de la Montagne*, I - *O.* III, 119). — Etc.

« On distingue dans Genève quatre ordres de personnes : les *citoyens* qui sont fils de bourgeois et nés dans la ville ; eux seuls peuvent parvenir à la magistrature ; les *bourgeois* qui sont fils de bourgeois ou de citoyens, mais nés en pays étranger, ou qui étant étrangers, ont acquis le droit de bourgeoisie que le magistrat peut conférer ; ils peuvent être du Conseil général, et même du grand conseil appelé des Deux-Cents ; les *habitants* sont des étrangers, qui ont permission du magistrat de demeurer dans la ville, et qui n'y sont rien autre chose ; enfin les *natifs* sont les fils des habitants ; ils ont quelques privilèges de plus que leurs pères, mais ils sont exclus du gouvernement » (D'Alembert, *Encyclopédie*, art. *Genève*). Voyez la note au mot *citoyen*.

Banneret. — « Nous avons perdu le *banneret* Roguin ». (*L. à Lenieps*, 14 oct. 1764 - *O.* XI, 163). — « Le *banneret* Roguin, des plus empressés autour de moi ». (*Conf.* XII - *O.* IX, 35).

Dans l'ancienne organisation militaire des Suisses, en particulier dans les états de Berne et de Neuchâtel, chaque ville avait sa milice bourgeoise qui marchait sous sa propre bannière. Le chef de cette milice, choisi par elle, portait le titre de *banderet* ou *banneret*. En temps de paix, il avait la garde de la bannière communale qu'entourait la vénération des bourgeois. (Cf. G. A. Matile, *Institutions judiciaires et législatives de Neuchâtel et Valangin*, 1838, p. 113 et suiv.).

Citoyen. — « Je suis né à Genève en 1712, d'Isaac Rousseau, *citoyen*, et de Suzanne Bernard, *citoyenne* ». (*Conf.* I - *O.* VIII, 1).

Voyez la note au mot *bourgeois*. « M. d'Alembert, écrit Rousseau dans une note du *Contrat social* (I, 6), a bien distingué, dans son article *Genève*, les quatre ordres d'hommes (même cinq, en y comptant les simples étrangers) qui sont dans notre ville, et dont deux seulement composent la République. Nul autre auteur françois, que je sache, n'a compris le vrai sens du mot *citoyen* ».

Classe. — « Si la *classe* vouloit rester en repos ». (*L. à Meuron*, 9 mars 1765 - *O.* XI, 231). — « La rigueur dont la *vénérable classe* juge à propos d'user contre moi ». (*L. au Consistoire de Môtiers*, 29 mars 1765 - *O.* XI, 235). — « La *classe* de Neuchâtel, c'est-à-dire la compagnie des ministres de cette ville ». (*Conf.* XII - *O.* IX, 43). — Etc.

La *Vénérable Classe* ou *Compagnie des pasteurs*, corps directeur de l'Eglise neuchâteloise jusqu'en 1848, était composée des pasteurs et des diacres en charge dans les diverses paroisses de la principauté. Au moment de la Réforme, la Classe avait été amenée, par la force des choses, à prendre en main la direction des affaires ecclésiastiques ; une fois investie du pouvoir, elle le garda, lors même que les circonstances auraient permis d'y associer des laïques. Sous la présidence d'un doyen élu pour une année, elle se réunissait tous les premiers mercredis du mois dans la salle dite du *Conclave*, aménagée dans le cloître de la Collégiale ; ces séances étaient désignées sous le nom de *générales*. Une fois par an, à la *générale* de mai, les membres de la Classe étaient soumis au *grabeau* : la conduite privée de chaque pasteur était discutée devant l'assemblée qui prononçait contre lui, suivant les cas, la censure, la suspension, ou même la destitution et la radiation du rôle des ministres (Cf. Ed. Berthoud, *op. cit.* p. 25 et suiv.).

Diacre. — « D'abord celle de son *diacre*, qui n'étoit là que comme son représentant ». (*L. à Du Peyrou*, 8 août 1765 - *O.* XI, 270).

Second pasteur, pasteur « suffragant », coadjuteur.

Gardes. — « Je fus inscrit comme tel dans le rôle des *gardes* que payent les seuls citoyens et bourgeois ». (*Conf.* VIII - *O.* VIII, 280).

Les *gardes* ou la *taxe des gardes*, expressions désignant jadis à Genève un impôt destiné à payer les compagnies à la solde de l'Etat. Volontaire à l'origine, il avait fini par devenir obligatoire et s'acquittait, au temps de Rousseau, proportionnellement à la fortune du contribuable (taxe mobilière). Son caractère patriotique l'avait rendu populaire. Dans les circonstances critiques, par exemple en 1743, il était brusquemment élevé sans difficulté, et l'on pouvait attendre des citoyens non seulement un paiement consciencieux de la taxe, mais encore des surtaxations individuelles spontanées (Cf. J. Vuy, *Essai sur la taxe des gardes*, Genève, 1838, p. 5 et suiv., et E. Rivoire, *Bibliogr. hist. de Genève au XVIIIe siècle*, n° 494). Je n'ai pu vérifier quelles étaient les catégories de personnes appelées à payer les *gardes* à l'époque du passage de Rousseau ; l'art. 22 des *Edits* de 1782 prescrit que cet impôt sera prélevé sur « les citoyens, bourgeois, natifs, habitans et sujets, en quelque lieu qu'ils soient domiciliés ».

Générale. — « Que l'écrit paroisse avant la *générale* de mai ». (*L. à du Peyrou,* 22 avril 1765 - *O.* XI, 246).

Voyez la note au mot *classe.*

Grabeau. — Voyez à l'art. « Archaïsme ».

Habitant. — « Nos *natifs* et *habitans* représentent les citadins et le peuple de Venise ». (*Contrat social*, IV, 3 - *O.* III, 370). — « Ce droit et d'autres furent communiqués aux *natifs* et *habitans* ». (*Lettres de la Montagne*, IX, note *e* - *O.* III, 252).

Voyez la note au mot *bourgeois.*

Juge-mage. — « Venture me dit qu'il avoit parlé de moi à M. le *juge-mage* ». (*Conf.* IV - *O.* VIII, 98). — Etc.

Les juges ducaux ou *juges-mages*, magistrats connaissant en première instance de tous les procès civils et de quelques causes criminelles. Il y en avait sept en deça des monts, dans l'ancien Etat soumis à la maison de Savoie (Cf. Eug. Burnier, *Hist. du Sénat de Savoie*, 1864, I, p. 292).

Justicier. — « La femme de M. le *justicier* ne voudra pas se montrer au spectacle ». (*Lettre sur les spectacles* - *O.* I, 220). — « M. le maire, M. le *justicier*, M. le professeur... » (*L. au mal de Luxembourg*, 20 janv. 1763 - *O.* XI, 22). — « Trouvez bon, mon cher Compère, que je vous recommande M. le *justicier* Bovet ». (*L. à Rey*, 13 juin 1765. Edit. Bosscha). — « La Robaila, montagne du *justicier* Clerc ». (*Rêveries*, VII - *O.* IX, 380.)

Les premières éditions de la *Lettre sur les spectacles*, jusqu'en 1781, portent toutes *M. le châtelain.* Voyez la note à ce mot.

Maire. — « Mille choses, je vous supplie, à monsieur le *maire* de la Côte ». (*L. à Meuron*, 14 nov. 1764, dans F. Berthoud, *J. J. Rousseau au Val de Travers*, p. 408). — « L'enclos du *maire* des Verrières ». (*Herbier de Julie Boy de la Tour*, dans les *Annales* de 1906, p. 263).

Voyez la note au mot *châtelain.*

Ministral. — « Pressentant l'obstacle que la pédanterie de vos *ministraux* peut mettre à son exécution dans Neuchâtel ». (*L. à du Peyrou,* 29 nov. 1764 - *O.* XI, 176).

Les deux maîtres des clefs, les quatre maîtres bourgeois et le banneret formaient à Neuchâtel le collège appelé les *Quatre-Ministraux*, conseil exécutif de la bourgeoisie. Les *Articles généraux* de 1707, reconnaissent aux Quatre-Ministraux et au Conseil de Ville le droit d'exercer la police dans la ville et dans sa banlieue (Cf. *Recueil de diverses pièces concernant les franchises et libertés des peuples de la principauté de Neuchâtel et Valangin*, Neuchâtel, 1762, p. 37).

Natif. — Voyez *habitant*.

Réjection. — Voyez à l'art. « Archaïsme ».

Syndic. — « Il n'y a que les magistrats chargés de quelque partie du pouvoir exécutif, tels que les *Syndics,* le Conseil, le lieutenant, un auditeur, qui puissent l'écrouer ». (*Lettres de la Montagne*, VIII - *O*. III, 244). — « Envoyez-moi, je vous prie, le nom et l'adresse de M. le premier *syndic.* » (*L. à Moultou*, 16 avril 1763 - *O*. XI, 60). — « J'assistai à un Conseil général extraordinaire, pour recevoir le serment du *syndic* Mussard. » (*Conf.* VII - *O*. VIII, 280).

« A la tête de la république sont quatre *syndics* qui ne peuvent l'être qu'un an » (D'Alembert, *Encyclopédie*, art. *Genève*). Cf. Littré, *Supt*.

VII. — SENS DES MOTS : 2° DIVERS.

Abbaye. — « Hier l'*abbaye* de l'arquebuse de Couvet me fit offrir le même honneur ». (*L. à d'Ivernois,* 7 janv. 1765 - *O*. XI, 197).

Ce mot a dans toute la Suisse romande une acception profane. Il a servi à désigner et désigne encore des sociétés de tir, des corporations ou maîtrises de métiers dont la plus connue aujourd'hui est l'abbaye des vignerons de Vevey, célèbre par ses fêtes périodiques. Cf. sur ce sujet l'ouvrage de M. F. Amiguet, *Les abbayes vaudoises et les sociétés de tir*, Lausanne, 1904, ainsi que diverses consultations publiées par le *Journal de Genève* des 21 et 28 août 1905. De là *abbaye* a servi également à désigner la fête de ces sociétés : l'*abbaye* des artilleurs, l'*abbaye* des grenadiers, etc.

Assujettissement. L. — « Il est certain... qu'aucun maître ne m'eût reçu sans payer les frais d'un *assujettissement* ». (*L. à son père,* 1736 - *O*. X, 10).

« Synonyme d'apprentissage à Genève », dit le *Supplément* de Littré. Pas tout à fait, preuve en soit le passage suivant des *Ordonnances sur l'état des orfèvres*, Genève, 1709, p. 7 : « Les *assujettis* seront de même sujets à la Loy comme les *aprentifs* et payeront de même les deux écus s'ils n'ont pas fait apprentissage en cette ville ». L'*assujetti* est celui qui a déja « fait apprentissage », mais qui travaille encore chez un maître, afin de se perfectionner. Il s'agit donc d'une sorte d'apprentissage complémentaire. On dit aussi *réassujetti* dans le même sens : « Un aprentif qui, pendant le terme de son aprentissage, n'aura pas fait des progrès suffisans dans sa profession pour être admis au nombre des compagnons, devra être *réassujetti* pour travailler sous un maître pendant un tems convenable ; et si ce *réassujetti* avoit commencé son aprentissage hors de cette ville, il devra payer le droit d'inscription comme les autres aprentifs » (*Ordonnances sur l'état et commerce d'orfèvrerie*, Genève, 1753, p. 13). On sait que le frère de Jean-Jacques, François, venait d'être *réassujetti* pour un terme de vingt-et-un mois chez un horloger, lorsqu'il disparut.

Bécassine. — « Le chant assez gai des *bécassines* ». (*Nlle Hél.* IV, 17 - *O.* IV, 363). En note : La bécassine du lac de Genève n'est point l'oiseau qu'on appelle en France du même nom. Le chant plus vif et plus animé de la nôtre donne au lac, durant les nuits d'été, un air de vie et de fraîcheur qui rend ses rives encore plus charmantes.

L.-A. Necker, *op. cit.*, p. 74, identifie la *bécassine du lac* avec la guignette *(totanus hypoleucos)*, dont le passage de retour s'effectue dès le commencement de juillet et dure ordinairement six semaines : « Ces petits échassiers, dit-il, nous arrivent en grande abondance, et comme ils sont un gibier délicat, un nombre considérable de chasseurs se mettent à leur poursuite. L'habitude de ces oiseaux est de fréquenter les parties pierreuses des bords du lac, les digues et les murailles qui le bordent aux environs de la ville. C'est là que le chasseur se rend pour les attendre, et profitant de l'instinct qu'ont les Guignettes *de se rappeler le matin au lever du soleil, et le soir à son coucher*, et de se réunir en grand nombre sur la même pierre ou sur le même mur, il prend son poste à l'un de ces moments de la journée, et se place dans un réduit où il est bien caché, puis, contrefaisant avec un appeau la voix de ces oiseaux, il les voit arriver auprès de lui, et peut aisément en tirer un grand nombre ».

Brouillard. — « Je vous envoie ci-joint le *brouillard* du mémoire que vous trouverez après celui de la lettre à M. Arnauld ». (*L. à Mme de Warens,* 3 mars 1739 - *O.* X, 29).

Selon Féraud, « on dit *brouillard* en Provence et *brouillon* à Paris ». L'Académie, dès 1694, ne connaît en effet que *brouillon* dans ce sens. Ce provençalisme (ou ce gasconisme, selon Desgrouais, *Gasconismes corrigés*) est également un « suissisme » (Humbert, Bonhote : *Le brouillard d'une lettre*). Plus tard Rousseau dira *brouillon :* « Je n'en ai gardé que le *brouillon* que je n'ai pas même daigné recopier » (*Lettre à Madame Dupin,* 25 janvier 1759).

Cabinet. — « L'*Histoire de l'Eglise et de l'Empire* par Le Sueur... et quelques tomes de Molière, furent transportés dans le *cabinet* de mon père ». (*Conf.* I - *O.* VIII, 4). — « Dans le *cabinet* commun, mon maître avoit un *cabinet* à part qui fermoit à clef ». (*Conf.* I - *O.* VIII, 23). — « Je ne songeois plus à fouiller le *cabinet* de mon maître ». (*Conf.* I - *O.* VIII, 27).

Cabinet désigne ici l'atelier d'un horloger (d'un graveur dans les deux derniers exemples), ou d'un « cabinotier », comme on dit à Genève, sens mentionné par Humbert. « L'aspect de nos *cabinets* d'horlogerie est bien différent : on n'y voit que des hommes faits, occupés de travaux qui ne surpassent point leur force : la gaîté y règne avec l'activité : les chants, les récits amusants, quelquefois même les lectures, font passer rapidement les heures : cette heureuse liberté qui est l'apanage de la nation, parvient jusque dans les ateliers » (G. Mallet, *Genève et les Genevois*, 1814, p. 153).

Carpière. — « Nous fûmes à la *carpière*, où il m'aida à laver mes doigts ». (*Prom.* IV - *O.* IX, 356).

« A cette même possession de terrain devant sa maison se rattachait, dans les quartiers où la chose était possible, ainsi donc surtout sur les places publiques, l'usage également ancien et à bien plaire des *carpières (stagna)*. Les règlements militaires et de police obligeaient tout propriétaire de maison, surtout en temps de guerre et dans les moments d'alarme, à faire provision d'eau ; celle-ci, destinée à pouvoir au besoin être transportée sur le lieu du sinistre, devait être enfermée dans des cuves ou tonneaux. Mais bon nombre de propriétaires, ceux surtout dont l'eau servait les industries respectives, avaient obtenus de pouvoir établir des étangs devant leur maison, usage peu judicieux, à coup sûr, dans une ville jadis si souvent visitée par la peste, sans parler des accidents nocturnes ou autres, auxquels ces mares pouvaient donner lieu. » (J.-B.-G. Galiffe, *Genève hist. et archéologique*, 1869, p. 85). *Carpière* désignant une mare quelconque est signalé par le *Gloss. genevois*, Humbert et le *Dict. savoyard* (arrond[t] de Saint-Julien, Annemasse). Le mot même ne figure dans aucun dictionnaire du 18[me] siècle.

Capuchon. — « La pièce est éclairée de trois lampes, auxquelles M. de Wolmar a seulement fait ajouter des *capuchons* de fer-blanc pour intercepter la fumée et réfléchir la lumière ». (*N[lle] Hél.* V, 7 - *O.* IV, 426).

A Genève, on dit couramment aujourd'hui encore *un capuchon de lampe* pour un abat-jour (Cf. W. Plud'hun, *Parlons français*, 13[me] mille, Genève, 1905, p. 19). D'autre part, *abat-jour* désignant cet objet ne figure dans aucun dictionnaire du 18[me] siècle.

Char à banc. — « Trouvant ici un *char à banc*, je ne les mènerai pas plus loin ». (*L. à du Peyrou,* 15 juill. 1765 - *O.* XI, 258).

Expression suisse (et savoyarde), comme en témoigne notamment Ch. de Bernard cité par Littré. Cf. d'Escherny, *Mélanges de littérature*, Paris, 1811, p. 19 : « De la Sagne au Locle on monte et on descend sans cesse dans des chemins pierreux, raboteux, escarpés, et qui sont pratiquables avec les voitures du pays, nommées *chars à banc* ». Le mot *char* s'emploie fréquemment en Suisse pour désigner des véhicules de toute sorte. M[me] de Charrière l'observait en arrivant à Neuchâtel : « Les raisins... cahottés sur de petites voitures à quatre roues qu'on appelle *chars* » (*Lettres neuchâteloises*, 1784, p. 7).

Fascine. GG[1 et 2]. GN. — « Un bâtiment assez grand, entièrement plein de *fascines* et de bois sec ». (*Mémoire à M. Boudet*, 1742 - *O.* XII, 293). — « Ce bâtiment, où étoit le four, étoit plein jusqu'au comble de *fascines* sèches ». (*Conf.* III - *O.* VIII, 84).

Selon M. Th. Dufour (*Annales*, t. II, p. 175), il faudrait joindre à ces deux exemples ce passage d'un mémoire daté du 17 juin 1742, attribué à tort jusqu'ici à M[me] de Warens : « Ayant trouvé sa servante et ses enfants occupés à faire des *fassines* sur mon fond » (A. Metzger, *Les pensées de M[me] de Warens*, Lyon, 1888, p. 72). *Fascine* pour fagot, falourde, est signalé par Humbert (« terme suisse-romand et savoisien »), Callet, Bridel *(fascena)*, Bonhote. Les exemples suivants ont été relevés sur des placards

officiels genevois : « Pour porter et ranger un chariot de bois de moule, *fascine* ou fagot » (*Règlement sur les coupeurs de bois*, 13 mars 1769). — « Ils pourront aussi exiger et recevoir trois sols, mais non plus, par chaque chariot de *fascines* à deux liens qu'ils auront fait charger » (*Règlement pour le port du bois à brûler*, 1773).

Fixer. GG[1 et 2]. GN. — « Leur manière intrépide et curieuse de *fixer* les gens ». (*N^lle Hél.* II, 21 - *O.* IV, 184). — « Il me *fixa* de nouveau du même air ; je voulus essayer de le *fixer* à mon tour ». (*L. à Mme de Boufflers*, 9 avril 1766 - *O.* XI, 329). — « J'essaye de le *fixer* à mon tour ». (*L. à Malesherbes*, 10 mai 1766 - *O.* XI, 341). — « Il faut que, pour me *fixer* dans nos tête-à-tête... ». (*Ibid.*, p. 342). — « Je m'aperçois qu'il me *fixe*... j'essayai de le *fixer* à mon tour... les yeux dont il *fixe* ses amis... ». (*L. à Hume*, 10 juillet 1766 - *O.* XI, 359). — « Tout le monde l'entoure et le *fixe* ». (*Dial.* I - *O.* IX, 135). — « L'empressement grossier et badaud de s'arrêter, de se retourner, de le *fixer*... ». (*Dial.* II - *O.* IX, 251). — « M'arrêtant quelquefois à *fixer* des plantes dans la verdure ». (*Prom.* II - *O.* IX, 332). — « L'aînée... s'avisa de me demander brusquement et en me *fixant*... ». (*Prom.* IV - *O.* IX, 354).

L'exemple de la *N^lle Héloïse* paraît bien être le plus ancien de cet emploi dans la littérature. Voltaire l'a immédiatement relevé dans son *Aloisia* : « Il est très indigné de la manière *intrépide et curieuse dont les femmes fixent les gens* » (*O.* XXIV, p. 169). C'est un des barbarismes sur lesquels il s'acharne le plus volontiers par la suite (Cf. *Dict. philos.* art. *Langue française* : « Quelques gascons hasardèrent de dire : *j'ai fixé cette dame...* ». Et ailleurs, dans une lettre à Linguet du 16 mars 1769 : « La langue s'embellit tous les jours : on fixe une femme au lieu de fixer les yeux sur elle ».). Si c'est Rousseau qui l'a réellement introduit en France (cela n'est pas impossible, étant donnés le succès du livre et le sujet de la lettre), s'il est le seul « Gascon » sous entendu par le *Dict. philosophique*, il faut convenir que cette expression a fait une fortune rapide, car dès le 18me siècle, on la rencontre dans Dorat (1772), Laclos (1782), Louvet, *Faublas* (1787-1790) (Cf. Gohin) ; Crébillon fils (mort en 1777), Mme de Genlis, *Théorie de l'Education* (1771-1780) (Cf. Féraud) ; Malfilâtre (mort en 1767), Delille (Cf. Littré et le *Gloss. genevois*), etc. Elle est signalée par Humbert (*Je t'ai longtemps fixée, Augustine, sans te reconnaître*), Callet, Bonhote.

Glacière. — « Une chaîne de roches inaccessibles séparoit l'esplanade où nous étions de cette partie des Alpes qu'on nomme les *Glacières*, parce que d'énormes sommets de glaces qui s'y accroissent incessamment les couvrent depuis le commencement du monde ». (*N^lle Hél.* IV, 17 - *O.* IV, 362).

Glacières désigne ici une certaine région des Alpes, conformément au début de la *Lettre sur les glacières de Savoie* du genevois L. Beaulacre (*Journal Helvét.*, mai et juin 1743) : « On vous a dit que l'on voyait à Genève, depuis une année ou deux, quelques relations manuscrites de différents

voyageurs qui ont eu la curiosité d'aller examiner, dans le Faucigny, cette portion des Alpes qu'on appelle les *glacières*. On donne ce nom à une chaîne de montagnes qui occupe l'espace de six ou sept lieues, à les prendre en ligne droite dès le Grand au Petit St-Bernard ». Cf. Fatio de Duillier, *Hist. nat. des environs de Genève*, 1730, p. 458 : « Le coupeau le plus élevé des *Glacières*, montagne située entre le Faucigny et le Vallais, connue à Genève sous le nom de montagne maudite ». Sur l'hésitation de la langue entre *glacière* et *glacier*, je citerai encore, pour la Suisse, les témoignages suivants : 1° « On appelle *glacier* un amas de glace qui se dégorge dans la plaine, et *glacières* les hautes montagnes d'où partent ces glaces » (Bordier, *Voyage pittoresque aux glacières de Savoye*, Genève, 1773, p. 194). — 2° « J'ai cru devoir donner, comme les habitans des Alpes, le nom de *Glacier*, à ces amas de glaces éternelles qui se forment et se conservent en plein air dans les vallées et sur les pentes des hautes montagnes. Le nom de *Glacière* servira, comme il a toujours fait, à désigner ces cavités souterraines, naturelles ou artificielles, qui conservent la glace en la tenant à l'abri des rayons du soleil » (H. B. de Saussure, *Voyages dans les Alpes*, I, 1779, p. 436). M. E. Ritter (*Quatre dictionnaires*, 143), a relevé dans Peletier du Mans, 1572, le plus ancien exemple connu du mot *glacier*.

Le Haut. H. L. — « Il étoit, lui, un garçon *du haut*; moi, chétif apprenti, je n'étois plus qu'un enfant de Saint-Gervais ». (*Conf.* I - *O.* VIII, 28).

L'expression n'est pas soulignée dans le ms. Moultou. « *Les gens du haut, les dames du haut, les bals du haut, etc. Se frotter contre les gens du haut ; imiter, singer les gens du haut.* Ces expressions d'un usage universel à Genève, ont besoin d'être expliquées aux étrangers. Notre ville étant bâtie sur un coteau, se trouve naturellement divisée en *haute* et *basse* ville. Or comme les familles aisées demeurent, pour la plupart, dans les quartiers du *haut*, on appelle *gens du haut* les riches de ces quartiers, en tant du moins que leurs familles sont anciennes » (Humbert). Le quartier de Saint-Gervais n'est pas précisément situé dans la partie basse de la ville, comme le donne à croire l'expression de Rousseau et comme l'a cru Petitain, mais de l'autre côté du Rhône, sur une colline moins haute que l'autre. La population de ce faubourg se composait et se compose encore exclusivement d'éléments populaires, notamment d'horlogers. C'est ce qui a permis à Rousseau de dire qu'il était un enfant de St-Gervais, alors qu'en réalité il est né dans la haute ville. L'expression n'aurait sous sa plume qu'une valeur morale.

Merveilles. GG². L. — « La collation vient, composée de quelques laitages, de gaufres, d'échaudés, de *merveilles* ». (*N^lle Hél.* IV, 10 - *O.* IV, 314). En note : Sortes de gâteaux du pays.

« Rubans de pâte cuits dans le beurre » (Humbert). Signalé également par Bridel. Selon Littré *Sup^t*, on fait aussi des « merveilles » dans la Dordogne.

Montagne. — « Je n'écris point à M. le colonel, parce que je ne sais s'il est à Neuchâtel ou à sa *montagne* ». (*L. à du Peyrou*, 16 juin 1765 - *O.* XI, 256). — « Il ne venoit qu'une fois

l'année à la *montagne* du colonel Pury ». (*Conf.* XII - *O.* IX, 43). — « La Robaila, *montagne* du justicier Clerc ». (*Prom.* VII - *O.* IX, 380).

Dans toute la région des Alpes françaises, une *montagne* se dit pour un pâturage. Signalé par le *Dict. savoyard* (arrondt d'Annecy). Dans le canton de Neuchâtel, le même mot désigne une « ferme ou métairie située sur un des plateaux du Jura » (Bonhote). « Vous avez beau dire, mon cher ami, vous aurez un petit appartement sur ma *montagne* », écrit Mme Boy de la Tour à J. J. Rousseau, le 2 octobre 1762 (F. Berthoud, *J. J. Rousseau au Val de Travers*, p. 69).

Nager. G. — « Puis... m'étant mis à *nager*, je dirigeai tellement au milieu du lac que... » (*Nlle Hél.* IV, 17 - *O.* IV, 360). En note : Terme des bateliers du lac de Genève. C'est tenir la rame qui gouverne les autres.

« *Nager*, terme de batelier : *la pelle à nager*, c'est celle dont le batelier, placé à l'arrière, fait usage pour diriger le bateau. *Tirer* se dit par opposition à *nager* de ceux qui rament sur l'avant » (Notes manuscrites de Gaudy-Lefort sur un exemplaire de son *Glossaire*, 1re édit., appartenant à M. E. Rivoire). Callet se borne à constater qu' « à Ouchy les bateliers disent *nager* pour *ramer* ».

Plaque. — « La servante avoit mis sécher à la *plaque* les peignes de Mlle Lambercier ». (*Conf.* I. - *O.* VIII, 11). — « Je n'avois pas approché de la *plaque*. » (*Ibid.*)

On appelait ainsi à Genève et l'on appelle encore ainsi dans la campagne genevoise et savoyarde, où les vieilles maisons l'ont conservée, une niche pratiquée dans le mur des anciennes cheminées de cuisine, derrière ce qu'on appelle en général la plaque, et *ouvrant sur la chambre contiguë*. On y met en dépôt, sur des rayons, les objets qu'on veut maintenir dans une atmosphère tiède. Nombre de ces plaques ont été fermées par une porte et transformées en armoires. C'est notamment le cas à la cure de Bossey où la « plaque » est encore visible, mais a perdu son nom et sa destination primitive. Elle sert aujourd'hui à serrer la vaisselle du curé. De l'autre côté du mur, dans la cuisine, se trouve la cheminée ancienne où l'on a installé un fourneau.

Poêle. — « Vous prendriez le *poêle* d'un paysan pour un atelier de mécanique ». (*Lettre sur les spectacles* - *O.* I, 219).

« Dans cet exemple, comme dans les trois autres que donne Littré, l'emploi du mot *poêle*, dans le sens de chambre chauffée, est localisé en dehors des frontières de la France » (E. Ritter, *Quatre dictionnaires*, p. 192). Signalé par le *Dict. savoyard* (arrondt d'Annecy) et le *Gloss. neuchât.* « Au premier étage était la salle de réception, le salon, qu'on nommait alors le poêle, terme qui s'est conservé dans tout le Jura romand pour désigner la même pièce » (J.-B.-G. Galiffe, *Genève, hist. et archéol.*, 1869, p. 269). Cf. Littré, *Supt*. Ce sens est mentionné par l'Académie dès 1694, mais comme un germanisme.

Prise. — « On voit vers le bas des montagnes plusieurs maisons éparses, qu'on appelle des *prises*, dans lesquelles on tient

des bestiaux ». (*L. au m^{al} de Luxembourg*, 28 janv. 1763 - *O.* XI, 26).

Cette expression non mentionnée par les lexicographes suisses, s'est maintenue avec des variantes de formes *(prises, preyses, praises)* dans un grand nombre de noms de lieux de la Suisse romande, en particulier dans le canton de Neuchâtel : *Prises-Frète*, *Prises-Giraud*, *Les Prises*, etc.

Vis-à-vis. H. L. — « Le tort que je puis avoir *vis-à-vis* de ceux qui la méritent ». (*Lettre sur la mus. fr.* - *O.* VI, 174, note). — « Cet art n'est pas difficile *vis-à-vis* des femmes de ce pays ». (*N^{lle} Hél.* II, 21 - *O.* IV, 188) — « Cette négligence... donna *vis-à-vis* de lui l'air de l'ingratitude à ma paresse ». (*Conf.* X - *O.* VIII, 365). — Etc. (nombreux exemples *passim.*)

Humbert (reproduit par Littré) pense que « cette faute choquante » fut « introduite en France » par J. J Rousseau, malgré l'opposition de Voltaire. Et il est bien vrai qu'après la *N^{lle} Héloïse*, Voltaire redouble d'hostilité contre *vis-à-vis* mis pour *envers* (Cf. *Rem. sur Pompée*, II, 2, *Lettre de M. Formey*, 1762, *Dict. philosophique*, art. *Langue française*, lettres à d'Olivet, 22 janv. 1761 et 5 janv. 1767); il est également vrai qu'on trouve ce barbarisme parmi ceux qu'il relève dans sa première *Lettre sur la N^{lle} Héloïse* : « Il remarque surtout que *la gorge d'une femme n'est point à elle, qu'il a bien l'art de les observer et que cet art n'est point difficile vis-à-vis* des femmes de Paris » (*O.* XXIV, 169). Mais il le poursuivait presqu'en même temps (*A Messieurs les Parisiens*, 1761 - *O.* V, 412) dans les *Opuscules* de Fréron (1753) où l'on peut lire, t. II, p. 78 : « Défaut essentiel *vis-à-vis* des trois quarts des gens du monde ». Et il lui avait déjà déclaré la guerre plusieurs années auparavant dans sa *Lettre à MM. les auteurs des « Etrennes de la Saint Jean »*, antérieure, selon Beuchot, au 14 mars 1754 : « On ne voit point vos héros impudents *vis-à-vis* le sénat, et imbéciles *vis-à-vis* le public » (*O.* XXIII, 485). La « faute choquante » n'a donc pas été « introduite en France par J. J. Rousseau ». Elle y était répandue avant son entrée dans la carrière des lettres, comme le prouve l'exemple tiré du roman de La Morlière, *Angola* (1746), que signale Gohin : « Est-il rien de plus cruel que ce qui m'arrive *vis-à-vis* d'une femme que j'adore ? »

VIII. — EXPRESSIONS DIVERSES.

A plat de lit. H. L. — « Il n'y avoit que l'excuse d'être *à plat de lit* qui pût me dispenser de courir à son premier mot ». (*Conf.* IX - *O.* VIII, 294).

Cette expression, dit Humbert, « est d'un constant usage à Genève ». Bonhote la signale également à Neuchâtel. M. E. Ritter, *Quatre dictionnaires*, p. 161, la rapproche d'autres expressions analogues de l'ancienne langue et de la nouvelle : *à chef de tour, à fleur d'eau, à rez de chaussée.*

Faire une maladie. H. — « Je n'ai jamais *fait de grandes maladies* à la campagne ». (*Conf.* VI - *O.* VIII, 166).

Humbert (reproduit par Bonhote) trouve cette expression « si répandue, si claire et si commode qu'elle mériterait presque d'être française ». Elle est également signalée comme un gasconisme par Desgrouais (*Gasconismes corrigés*, 1re édit. 1766). Le sens figuré mentionné par Littré atteste sa vitalité dans le peuple, en France même.

A l'ouïe de. L. — « Je suis persuadé qu'*à l'ouïe de* cette nouvelle... vous commencerez par interroger celui qui l'atteste ». (*Lettre à M. de Beaumont* - *O.* III, 102).

Expression du style « réfugié », dit Humbert dont les exemples sont reproduits par Littré. Signalé également par Bonhote.

IX. — ARTICLE.

Le, la devant un nom de parenté. — « Offrez nos respects et nos vœux à *la maman* ». (*L. à du Peyrou*, 12 janv. 1769 - *O.* XII, 134). — « J'espère, sur ce que vous m'y marquez, que *la maman* bien rétablie... » (*L. à Mme Delessert sur la Bot.* III - *O.* VI, 35. Cf. p. 39 et 42). — « Voici une réponse pour *le papa* ». (*L. à Mme Boy de la Tour*, 13 fév. 1769. Edit. Rotschild). — « *La cousine* m'a marqué que sa fille étoit menacée de la coqueluche ». (*Ibid.*, 7 mars 1770). — Etc.

Cet emploi familier de l'article n'est appuyé par Littré (au mot *maman*) que d'un exemple de Rousseau. Humbert et Bonhote signalent comme triviales ou familières les expressions suivantes : *Sais-tu comment se porte la tante? As-tu des nouvelles de l'oncle? Crois-tu que nous dînerons dimanche chez la cousine?*

Le, la devant un prénom. — « *La* Fanchon est malade ». (*Nlle Hél.* V, 11 - *O.* IV, 436) — « J'envoye *la* Nanon, ma très bonne amie ». (*L. à Mme Boy de la Tour*, 17 janv. 1769. Edit. Rotschild).

S'employait familièrement en Suisse non seulement de maître à domestique, mais entre personnes de la même famille ou de la même condition. Des deux exemples suivants, le premier nous introduit dans la bourgeoisie moyenne, le second est mis sous la plume d'un homme du peuple : « Jeannot, dit la mère, tu ramèneras *la* Cécile » (Mme de Charrière, *Lettres écrites de Lausanne*, 1785, II). — « Vous êtes parvenu à séduire *la* Pauline » (S. de Constant, *Le mari sentimental*, 1783, p. 165). Aujourd'hui les traces de cet usage ne se rencontrent plus que dans le peuple (Humbert).

X. — GENRE DES NOMS.

Délice. GG². GN. — « J'ai sous ma fenêtre une très belle fontaine dont le bruit fait *une* de mes *délices* ». (*L. au maral de Luxembourg*, 28 janv. 1763 - *O.* XI, 32).

Comment résoudre le problème *un* ou *une des délices*? Les grammairiens ont omis de nous l'enseigner. Rousseau a hésité comme en témoigne cet autre exemple qui a des chances d'être plus fautif que le premier : « *Un* de mes plus grands *délices* était surtout de laisser, toujours mes livres bien encaissés » (*Prom.* V - *O.* IX, 360). Bien entendu la question du provincialisme ne se pose même pas ici, en dépit des glossateurs.

Grèbe. GG². GN. — « Je ne tirai qu'un seul coup de fort loin sur *une grèbe* que je manquai ». (*N^lle Hél.* IV, 17 - *O.* IV, 359).

Le mot savoyard *grèbe* ou *griaibe (Dict. général)* s'est répandu en France au 18me siècle avec la mode des manchons à plumes. Il apparaît dans les dictionnaires de l'époque, *Encyclopédie* (1757), Richelet (1759), Académie (1762), avec le genre masculin qui s'est maintenu dans la langue littéraire. A Genève, on a continué néanmoins à dire *une grèbe* (Humbert). Dès 1746, un correspondant de la *Bibliothèque françoise* d'Amsterdam qui avait séjourné « quelques années dans le pays de Vaud », écrivait (t. XLII, p. 153) : « *La* pauvre *grèbe*, après avoir plongé et nagé à n'en pouvoir plus, se laisse prendre avec la main ». Le genevois L. Beaulacre (*Journal Helvétique*, août 1746, p. 132) et H. B. de Saussure (*Voyage dans les Alpes*, I, 1779, p. 16) font également *grèbe* féminin.

Laidron. — « Je sortis presqu'amoureux de *tous* ces *laidrons* ». (*Conf.* VII - *O.* VIII, 233).

Leçon du ms. Moultou. Le genre officiel de *laideron* a toujours été le féminin. Toutefois d'après Littré « quelques personnes », d'après le *Dict. général* « beaucoup » disent *un laideron*. C'est une faute (d'ailleurs justifiée par l'étymologie ; cf. *chaperon*, *tendron*, etc,) que signalent Humbert, Callet et Bonhote dans leurs cantons respectifs.

Monticule. GN. — « Un terre-plein terminé dans l'angle de l'enclos par *une monticule* ». (*N^lle Hél.* IV, 11 - *O.* IV, 331).

Leçon des plus anciennes éditions. Littré donne un exemple féminin du cévenole O. de Serres. Le mot n'apparaît dans les dictionnaires qu'au milieu du 18me siècle (Académie 1762) et avec le genre masculin. Toutefois l'hésitation persiste. Châteaubriand en 1802 (dans le *Génie du christianisme*. Cf. l'opuscule intitulé *Coup-d'œil rapide sur le Génie du christianisme* [par Ginguené], Paris, imprimerie de la *Décade*, 1802, p. 86, où cet usage est blâmé), le dictionnaire de Boiste en 1803, font encore *monticule* féminin, et Boniface, *Grammaire française*, 1834, p. 138, le mentionne parmi les substantifs de genre hésitant. Le *Gloss. genevois*, Humbert, Bonhote recommandent de ne pas dire *une monticule*.

Pleurs. — « Les *premières pleurs* des enfans sont des prières ». (*Em.* I - *O.* II, 35). — « Les *longues pleurs* d'un enfant ». (*Em.* I - *O.* II, 38).

Leçons des plus anciennes éditions, corrigées par celle de Genève 1780. (On remarquera qu'avec cette correction la suite de la première phrase devient inintelligible : « Si l'on n'y prend garde, *elles* deviennent des ordres »). Le grammairien U. Domergue observe dans son *Manuel des étrangers amateurs de la langue française*, Paris, 1805, p. 161 : « J. J. Rousseau a dit : *Les* longues *pleurs de l'enfance*. C'est une faute très com-

mune à Genève ». Or Domergue, pendant un séjour à Genève, avait « recueilli toutes les façons de parler génevoises que réprouve la langue françoise » (*Solutions grammaticales*, Paris, 1808, p. 374). Ni le *Gloss. genevois*, ni Humbert ne connaissent cette faute, mais elle est signalée par Bonhote (*Les premières pleurs d'un enfant*). Cet ancien genre de *pleurs* (Mat. Régnier d'après Littré, Racan, d'après Féraud), avait été condamné par Vaugelas, *Remarques*, II, 146. Palissot (*Mémoires*, 1803, II, 378), critique chez St-Lambert le vers suivant :

Il condamne nos yeux à d'*éternelles* pleurs.

XI. — VERBE : FORMES ET SYNTAXE.

Accueillir. — « Vous *accueillirez* mon ombre ». (*Lettre sur les spect.*, préf. - *O.* I, 181).

M.-M. Rey avait tenté de corriger cette forme sur les épreuves de la *Lettre*. Rousseau lui écrit le 8 juillet 1758 (édit. Bosscha) : « *Accueillerez*, il faut *accueillirez* comme j'avois mis premièrement parce que c'est l'usage des gens qui parlent bien, et puis parce que l'analogie le demande, attendu qu'on ne dit pas vous *faillerez* et vous *cueillerez* ; enfin parce que la pénultième syllabe de ce mot doit être appuyée par un accent et qu'un *e* muet n'en sauroit comporter ». Le carton de l'édition originale porte en effet *accueillirez*. Vaugelas (*Rem.* II, 259) temoigne que de son temps on disait *cueillira* et *recueillira* à la Cour, *cueillera* et *recueillera* à la Ville. Mais une cinquantaine d'années plus tard « toute la Cour », dit Th. Corneille (*Ibid.* p. 261) avait changé et ne disait plus que *cueillerai* (forme soutenue également par Ménage, *Obs.* I, 175, et Bouhours, *Rem.* I, 598). Tel est l'usage sanctionné par l'Académie dans ses *Observations* de 1704, confirmé par son *Dictionnaire*, 1740-1762, ainsi que par Féraud. Humbert observe qu'à Genève « plusieurs personnes disent au futur : *je cueillirai, tu cueilliras*, etc. ». Il reste que le témoignage de Jean-Jacques est formel, et que l'hôte du maréchal de Luxembourg ne devait pas être sans savoir quels étaient de son temps « les gens qui parlent bien ».

Asseoir. — « Je m'enferme dans ma chambre, je m'*asseye* hors d'haleine ». (*N^lle^ Hél.* II, 22 - *O.* IV, 192). — « Entre ces solives est une planche en travers sur laquelle le Dieu s'*asseye* ». (*N^lle^ Hél.* II, 23 - *O.* IV, 195). — « Edouard... se calme, la prend par la main, la fait rasseoir, s'*asseye* à côté d'elle ». (*Amours de Milord Ed. Bomston* - *O.* V, 80). — « Prêt à me trouver mal, je m'*asseye* ». (*Conf.* VII - *O.* VIII, 227).

Leçons des plus anciennes éditions pour les 2 premiers exemples, des *O. posthumes*, Neuchâtel, Fauche, 1782, pour le troisième, du ms. Moultou (confirmé par le ms. T. Levasseur, selon Petitain), pour le quatrième. Selon Humbert, c'est une faute fréquente à Genève de dire : *Asseye-toi, Colas. Prenez la peine, Madame, de vous asseyer*. Le *Gloss. genevois*, Callet signalent *asseyer*, le *Gloss. neuchât.*, Bonhote, *je m'asseye*. L'infinitif prouve ici l'intensité du rayonnement analogique des formes du pluriel. Le second exemple est mentionné par Féraud comme une singularité de Rousseau.

Se batailler. H. — « Ce n'est pas la peine de *se batailler* pour le reste ». (*L. à Moultou*, 7 mars 1768 - *O.* XII, 68).

Humbert donne l'exemple suivant : *Mes petits amis, ne pourriez-vous pas vous amuser sans vous batailler ?* C. à d. *sans vous quereller*. Signalé encore par le *Dict. savoyard* (arrond[t] d'Annecy).

Causer à quelqu'un. H. — « Elle me *causa* longtemps avec cette familiarité charmante qui lui est naturelle ». (*Conf.* VII - *O.* VIII, 246).

« Faute fréquente en Suisse, en Dauphiné, en Lorraine, en Franche-Comté, en Normandie, en Provence et en Languedoc, c'est-à-dire faute universelle » (Humbert). Signalé également par Bonhote. Dans une de ses premières pièces (*Place royale*, 496), Corneille a écrit :

Lysis m'aborde et tu *me* veux *causer*.

Coudre. GG². GN. — « Je me fis un bon matelas de mes vestes et de mes chemises, des draps de plusieurs serviettes que je *cousus...* » (*Conf.* VII - *O.* VIII, 209).

Leçon du ms. Moultou. Var. du ms. Levasseur, selon Petitain : « que je *cousis* ». — *Décousut* pour *décousit* est condamné par Vaugelas dans ses *Remarques* posthumes (II, 391). Toutefois, dans sa *Grammaire*, in-4°, 1706, p. 481, Régnier-Desmarais, grammairien épris d'analogie, soutient encore *je cousus*, mais il a contre lui tous ses confrères du 18[me] siècle, Restaut, Wailly, enfin l'Académie, laquelle conjugue, en 1762, *je cousis*. Pour l'explication de ces formes, voyez Nyrop, *Gramm. hist.* II, p. 134. Dès sa première édition, où n'est pas encore mentionné l'exemple de Rousseau, le *Gloss. genevois* signale *cousus* pour *cousis*. La *Grammaire savoyarde* de Victor Duret, Berlin, 1893, p. 57, indique pour *kœdre* le passé défini *de kozi*, « rarement *de kozu* ».

Distraire. GG¹ et ². GN. H. — « Trop d'autres goûts me *distraisent* de celui-là. » (*Conf.* I - *O.* VIII, 23). — « D'ailleurs tout ce qui me *distraisoit* d'elles ne pouvoit que m'être désagréable ». (*Conf.* IV - *O.* VIII, 98). — « L'exercice que cela me faisoit faire, m'arrachant souvent à mes livres et me *distraisant* sur mon état... » (*Conf.* VI - *O.* VIII, 176).

Leçons du ms. Moultou. « Nous disons : *Vous me distraisez ; ces enfants me distraisaient, ils me distraisent ; je n'aime pas qu'on me distraise* », observe Humbert confirmé par Bonhote. Sur cette flexion empruntée à *plaire* et *taire*, voyez Nyrop, *Gramm. hist.* II, p. 31. Samuel de Constant écrit : « Elle se *soustraisoit* à ce qu'il y avoit de plus difficile à supporter » (*Laure*, 1786, II, p. 143). — « Mes parens me *distraisent* » (*Ibid*, IV, p. 6).

Se signer. — « Quant à la formule que vous avez voulu m'éviter en ne *vous signant* pas, c'étoit un soin superflu ». (*Lettre à M. Petit-Pierre*, 1763 [?] - *O.* XI, 35). — « Je ne *me signerai* pas Renou, puisque ce nom fut fatal à votre tendresse ». (*L. à M[me] Rousseau*, 12 août 1769 - *O.* XII, 159).

Se signer, au sens d'« apposer sa signature », est signalé par Humbert (« expression suisse et méridionale »), Callet, le *Gloss. neuchâtelois*, Bonhote. Je relève cette expression dans le « verbal » des déclarations d'un certain Gamaliel Gaudard, vaudois, compromis dans les troubles de Genève en 1734. Le magistrat instructeur lui demande s'il sait écrire son nom : « Le dit déposant ayant répondu qu' ouy, Monsieur Martine lui dit : *Signés-vous là-dessus* ». Et un peu plus loin : « Le déposant lui dit qu'*il se signeroit bien de revenir quand il seroit appelé...* » (*Second verbal et information ballivale de Lausanne contre Gamaliel Gaudard*, des 26 et 27 septembre 1735, [1736], p. 57 et 58). Cf. Mme de Charrière, lettre à Chambrier d'Oleyres, 5 janv. 1790 (*Annales*, I, 84) : « *M'étant signée* quelquefois *la mouche du coche*, l'épigraphe est presque une signature ». — J. J. Rousseau dit aussi *signer* tout court : « Vous savez pourquoi je ne *signe* pas » (*L. à Guy*, 14 mars 1768 - *O.* XII, 71).

XII. — PRÉPOSITIONS.

A double. — « Je serois bien aise d'avoir le tout *à double*, excepté les microscopes ». (*L. à d'Ivernois*, 20 juil. 1765 - *O.* XI, 260). — « Faites-moi écrire un mot ; faites-le écrire *à double* ». (*L. à du Peyrou*, 22 juil. 1767 - *O.* XII, 23).

Cf. Littré, *Supplément*. Faute ordinaire à Genève aujourd'hui encore : *Voici un timbre rare, je l'ai à double* (phrase d'écolier genevois).

A nouveaux frais. H.

« *Recommencer une chose à nouveaux frais.* Expression fréquente chez Rousseau », dit Humbert. Je n'ai su trouver ni *à nouveaux frais* ni *sur nouveaux frais* dans les œuvres du philosophe.

A pure perte. H. — « Ces répétitions ne seront pas pour cela *à pure perte* ». (*Lettre d'un symphoniste* - *O.* VI, 201). — « Il pourroit être bon *à pure perte.* » (*L. à D. Roguin*, 9 juil. 1745 - *O.* X, 51). — « C'étoit avilir la magistrature *à pure perte* ». (*Reine fantasque* - *O.* XII, 265). — « De peur que les leur ôtant *à pure perte* ». (*Em.* IV - *O.* II, 309). — « Me tourmentant *à pure perte* ». (*Prom.* I - *O.* IX, 327). — Etc. (nombreux ex. *passim*.)

« J. J. Rousseau a employé fréquemment cette expression génevoise qui a fini par s'introduire en France, dans le langage populaire. Au 17me et au 18me siècle, les écrivains français ont toujours dit *en pure perte* et jamais *à pure perte* » (Humbert). *Jamais* est beaucoup dire, comme le prouve l'exemple de Fénelon cité par Littré (Cf. dans la *Lettre à l'Académie* : « On s'est mis *à pure perte* dans une espèce de torture pour faire un ouvrage »). Mais il est vrai que l'Académie, dès 1694, ne connaît qu'*en pure perte* et que Massillon, Mme de Sevigné, Gresset l'on dit ainsi (Littré). Il est également vrai que les écrivains suisses emploient de préférence *à pure perte* : « Le reste se dissipe et s'exhale *à pure perte* » (Venel, *Théorie de la construct. des foyers et des poêles*, dans les *Mém. de la Soc. écon. de Berne*, 1769, 1re part., p. 123). — « Toute l'évaporation qui se fait pendant cet intervalle

est *à pure perte* » (N. de Saussure, *Manière de provigner la vigne*, Berne, 1775, p. 18). — « Ce seroit me fatiguer *à pure perte* » (Mme de Charrière, *Caliste*, 1785, XXI). Rousseau dit aussi *en pure perte*, mais exceptionnellement : « Il me siéroit mal de l'avoir fait *en pure perte* » (*L. à Conzié*, 7 déc. 1763 - *O.* XI, 103).

De après **croire, prévoir, sembler,** devant un infinitif. — « Nous *croyons* tous *d'*être persuadez de l'existence d'un Dieu ». (*Sur Dieu*, 1735 ? - *Annales*, I, 207). — « Je ne puis *croire*, monsieur, *de* vous avoir déplu ». (*L. à Micoud*, 23 oct. 1737 - *O.* X, 23). — « A peine *crois*-je moi-même *d'*être encore en vie ». (*L. à M.*, 4 nov. 1737 - *O.* X, 24). — « J'ai *cru d'y* trouver par ci par là quelques phrases de madame la maréchale ». (*L. au mal de Luxembourg*, 20 oct. 1761. Edit. Streckeisen-Moultou). — « *Croyez*-vous *de* vivre toujours ? ». (*Em.* V - *O.* II, 351). — « Je n'aurois jamais *cru d'*être un si grand scélérat ! » (*Lettres de la Montagne*, V - *O.* III, 194). — « Je *croyois* d'abord *d'*engraisser ». (*L. à Moultou*, 30 déc. 1768 - *O.* XII, 131). — « Je ne *crois* pas avoir été de mes jours plus vivement, plus délicieusement ému ». (*Conf.* VIII - *O.* VIII, 282). Var. du ms. T. Levasseur (Petitain) : « Je ne *crois* pas *d'*avoir été ».

« Je ne *prévois* pas *de* pouvoir faire cette revue avant l'hiver ». (*L. à Mme Latour*, 25 mai 1763 - *O.* XI, 62). — « Je ne *prévois* pas *d'*être jamais bien riche en plantes étrangères ». (*L. à Malesherbes sur la Bot.* X - *O.* VI, 65).

« Il me *sembloit d'*être le premier mortel qui jamais eût pénétré dans ce désert ». (*Nlle Hél.* IV, 11 - *O.* IV, 328). — « Tout ce qu'il me *semble d'*apercevoir ». (*L. à Deluc*, 26 fév. 1763 - *O.* XI, 42). — « Il vous *sembla d'*apercevoir que je vous blâmois ». (*L. à M.*, 24 nov. 1770 - *O.* XII, 228). — « Il me *semble de* voir assez clairement la suite ». (*Conf.* IV - *O.* VIII, 117).

Selon Petitain (*O. de Rousseau*, 1820, XXI, 31), « l'emploi habituel de *de* après certains verbes contre l'usage généralement suivi en France, *je ne crois pas de vous avoir déplu ; je ne prévois pas de pouvoir faire ; il me semble d'apercevoir*, etc., est une locution genevoise que Rousseau s'est cru sans doute en droit de conserver ».

Croire de est signalé par Humbert et Bonhote. Féraud en cite deux exemples du philosophe vaudois de Crousaz. Le suivant est extrait d'une lettre d'un parent de Mme de Warens, M. de Loys, 3 mai 1755 : « Si cependant j'avois *cru de* pouvoir trouver un cheval » (Mugnier, *Mme de Warens*, p. 336). Ce tour avait vieilli depuis la première moitié du 17me siècle (derniers exemples dans Balzac, Voiture, La Rochefoucauld. Cf. Haase, *Syntaxe française*, p. 298). Rousseau dit aussi *croire* sans *de* ; « Les habitans de Paris qui *croient aller* à la campagne » (*Nlle Hél.* V, 7 - *O.* IV, 422).

Prévoir de (exemple isolé dans Mme de Sévigné. Cf. Littré) n'est pas mentionné par les lexicographes suisses.

Il semble de, comme *croire de*, est signalé par Humbert et Bonhote. Isolé dans Molière et Mme de Sévigné (Littré), il est condamné dans Balzac par Th. Corneille (*Rem. de Vaugelas*, I, 441), dans le *Quinte-Curce* de Vaugelas par l'Académie (*Commentaire inédit*, 1720, II, 394[3]).

En Consistoire, en Classe, en Deux-Cents. — «Vous saurez sans doute les nouvelles tentatives hier *en consistoire*». (*L. au colonel Pury*, 1765, dans F. Berthoud, *J. J. Rousseau au Val de Travers*, p. 387). — «Ignoroit-il que paroître même *en consistoire* est une peine ignominieuse... Je fus dispensé à Genève de paroître *en consistoire* ». (*L. à du Peyrou*, 8 août 1765 - *O.* XI, 268). — «Je désirai seulement de n'être pas obligé de paroître *en consistoire*». (*Conf.* VIII - *O.* VIII, 280).

« Il dit *en classe* qu'il n'est pas sans espoir de la renouer ». (*L. à du Peyrou,* 8 août 1765 - *O.* XI, 270).

«Je ne doute pas que le discours tenu par le procureur général *en Deux-Cents* ne soit sincère». (*L. à d'Ivernois*, 24 mars 1768 - *O.* XII, 75).

Humbert signale encore *aller en diète*, Bonhote *aller en Grand Conseil.* Voici divers exemples concordants : « Au cas que vous soyez cité *en consistoire* » (*L. du colonel Pury à J. J. Rousseau*, 1765, dans F. Berthoud, *op. cit.*, p. 379). — « Ce discours fut extrêmement loué et applaudi *en Classe* » (*L. du colonel Chaillet*, 2 mai 1765, *ibid.* p. 281). — « Le baretly est le chapeau avec lequel on va *en Deux-Cents* » (Mme de Charrière, *Lettres écrites de Lausanne*, 1785, XVIII).

En campagne. GG[1 et 2]. GN. — « Tout est *en campagne* ». (*L. à Mlle de Graffenried* [?], 1732 - *O.* X, 5). — « Ce seigneur est *en campagne* ». (*L. à Mme de Warens*, 13 sept. 1737 - *O.* X, 19). — « D'Alembert même est *en campagne* ». (*L. à Vernes*, 13 oct. 1754 - *O.* X, 88). — «Les pères les menoient avec eux à la chasse, *en campagne* ». (*Lettre sur les spect.* - *O.* I, 254).— « Le printemps n'est pas si agréable *en campagne* que tu penses ». (*Nlle Hél.* I, 7 - *O.* IV, 28). — «Ma retraite *en campagne* ». (*L. à Mme de Luxembourg*, 12 juin 1761 - *O.* X, 259). — «Il est toujours prêt à courir *en campagne* ». (*Em.* III - *O.* II, 163). — « Bâtir une ville *en campagne* ». (*Em.* IV - *O.* II, 324). — « Est-ce être *en campagne* que de n'y pas chasser ». (*Em.* IV - *O.* II, 325). — « Passer l'hiver *en campagne* ». (*L. au mal de Luxembourg*, 20 janv. 1763 - *O.* XI, 18). — « Vivant beaucoup *en campagne* ». (*Ibid*, 22). — « Aucun des logemens qu'on m'a offerts *en campagne* ». (*L. à Mme de Boufflers*, 18 janv. 1766-

O. XI, 306). — « Depuis une quinzaine de jours il est *en campagne* ». (*L. à du Peyrou*, 26 sept. 1768 - *O.* XII, 106). — « Que je ne me plusse *en campagne* ». (*Conf.* IX - *O.* VIII, 307). — « Beaucoup d'autres connaissances... que je ne laissai pas de voir quelquefois *en campagne.* » (*Conf.* X - *O.* VIII, 366). — « Vous avez fait un long séjour *en campagne.* » (*Dial* III - *O.* IX, 274).

C'est de la seconde moitié du 17me siècle que date la distinction de sens entre *à la campagne* et *en campagne.* « *Aller en campagne*, c'est aller en voyage ; *aller à la campagne*, c'est aller aux champs » (Andry de Boisregard, *Réfl. sur l'usage présent de la langue françoise*, 1689, p. 191 ; confirmé par les exemples de l'Académie dès 1694). Toutefois l'usage n'est pas aussi catégorique ; on rencontre encore *en campagne* dans Hamilton, La Bruyère (Littré), Destouches, *Philosophe marié*, 1727 :

> Elles partoient pour aller *en campagne* ;

jusque chez Delille, *De l'imagination*, 1806, VI :

> Heureux ou malheureux, à la ville, *en campagne*,
> Que son livre charmant toujours vous accompagne.

A Genève les deux expressions sont encore confondues au 19me siècle (Humbert). Rousseau dit aussi fréquemment et indifféremment *à la campagne*: «Quelque petit voyage *à la campagne*» (*L. à Mme de Warens*, 3 mars 1739 - *O.* X, 30). — « Les habitans de Paris qui croient aller *à la campagne* » (*Nlle Hél.* V, 7 - *O.* IV, 422). — « Elever Emile *à la campagne* » (*Em.* II - *O.* II, 63), etc. etc.

En ville. — « Depuis que vous voilà établie *en ville* ». (*L. à Mme de Warens*, 3 mars 1739 - *O.* X, 29). — « Sauf à occuper près de vous un autre appartement *en ville* ». (*L. à du Peyrou*, 2 mai 1765 - *O.* XI, 250).

La distinction de sens et d'emploi entre *à la ville* et *en ville* date du P. Bouhours, *Remarques sur la langue françoise*, I, 3me édit., 1682, p. 93 : « On dit *Monsieur est à la ville* pour marquer qu'il n'est pas à la campagne ; et on dit *Monsieur est en ville* pour marquer qu'il n'est pas au logis ». Toutefois elle n'est rigoureusement confirmée par l'Académie qu'en 1740 (indication dès 1718). En Suisse — et même à Paris, je crois, en tout cas dans le reste de la France — ont dit encore courammemt aujourd'hui *en ville* pour *à la ville.* Signalé par le *Gloss. genevois*, Humbert, Bonhote. Mme de Charrière écrit : « Ils sont *en ville* depuis quinze jours » (*Lettres écrites de Lausanne*, 1785, X).

XIII. — ADVERBES ET LOCUTIONS ADVERBIALES.

D'abord après. — « Julie a commencé ceci longtemps avant son mariage et presque *d'abord après* la mort de sa mère... » (*Nlle Hél.* IV, 11 - *O.* IV, 329). — « *D'abord après* mon dîner, j'allois me promener seul ». (*Conf.* VIII - *O.* VIII, 277).

Littré signale encore cette expression chez Massillon (d'origine méridionale). Autrement elle n'est mentionnée que par Féraud (art. *aussitôt*).

L'Académie l'a toujours ignorée. En Suisse, elle est attestée, au 19[me] siècle, par les lexicographes, Humbert, Callet, le *Gloss. neuchâtelois*. Voici quelquesexemples pour le 18[me] et ses confins : « *D'abord après* les fêtes de Pâques, je compte le faire venir ici » (*L. de M[me] de Warens*, 1756, dans Mugnier, *M[me] de Warens*, p. 349). — « Le grain ainsi préparé lève *d'abord après* la première pluie » (N. de Saussure, *Lettre sur les semailles hâtives*, dans les *Mém. de la Soc. écon. de Berne*, 1764, 2[me] part. p. 106). — « Le tout à condition qu'elle reparte *d'abord après* ses couches » (M[me] de Charrière, *Lettres neuchât.*, 1784, p. 103). — « Nous devions monter en voiture *d'abord après* dîner » (Benj. Constant, *Cahier rouge*, dans la *Rev. des Deux-Mondes*, 15 janvier 1907, p. 250).

Depuis lors. GG[1]. GN. H. — « Depuis lors, il a fallu vivre de fumée ». (*L. à Roustan*, 23 déc. 1761 - *O.* X, 294). — « *Depuis lors* j'ai la consolation d'être reconnu membre de son Église ». (*L. à M[me] de Boufflers*, 30 oct. 1762 - *O.* X, 378). — « *Depuis lors* tant de choses me sont arrivées ». (*L. à M[me] Latour*, 18 déc. 1762 - *O.* XI, 8). — « *Depuis lors* le compte doit être augmenté ». (*L. à Coindet*, 27 avril 1765 - *O.* XI, 247). — « *Depuis lors* il me vit longtemps encore ». (*L. à du Peyrou*, 8 août 1765 - *O.* XI. 266). — « *Depuis lors*, ma situation se dévoilant davantage à mes yeux ». (*L. à M[me] Latour*, 14 avril 1771 - *O.* XII, 239). — « Ne l'ayant plus revu *depuis lors* ». (*Conf.* VII - *O.* VIII, 240). — « Je n'en ai plus eu *depuis lors* que de très commun ». (*Conf.* VIII - *O.* VIII, 259. Ms. Moultou). — « M. Saurin... devenu *depuis lors* mon très cruel ennemi ». (*Ibid.*, 264). — « *Depuis lors* mes vues s'étoient beaucoup étendues ». (*Conf.* IX - *O.* VIII, 288). — « *Depuis lors* la « Nouvelle Héloïse » parut encore ». (*Ibid.*, 290). — « Je ne sais quoi de sardonique... qui m'est souvent revenu *depuis lors* dans la mémoire ». (*Conf.* X - *O.* VIII, 362). — « Si, *depuis lors*, il lui reste quelques papiers encore ». (*Dial.* III - *O.* IX, 315).

« Cette expression qui nous vient du Midi, se rencontre fréquemment dans J. J. Rousseau, dans de Saussure et dans la plupart des écrivains suisses : mais on la chercherait vainement, je crois, dans Voltaire et dans les auteurs classiques français du 17[me] et du 18[me] siècle » (Humbert, confirmé par Bonhote et reproduit par Littré). L'Académie au moins a constamment ignoré *depuis lors* : les grammairiens de la fin du 18[me] siècle condamnent cette expression : « On ne dit point *depuis lors*, mais simplement *depuis* » (Féraud). — « *Depuis lors* est une expression proscrite du beau langage » (Domergue). Mais Domergue (*Solutions grammaticales*, 1808, p. 368) reconnait qu' « on l'a reprochée au prince des lyriques » (J.-B. Rousseau), et lui même l'a relevé dans la *Lettre du roi à l'Assemblée Nationale*, 1791 : « *Depuis lors* les inconvéniens et les maux dont je me plaignois, vous ont frappés comme moi ». Voilà l'existence de *depuis lors* attestée à la Cour !

Tant plus. — « Je ne me suis pas moquée de vous alors ; mais je m'en moque *tant plus* aujourd'hui ». (*N[lle] Hél.* V, 10 - *O.* IV, 435). — « Si je m'en souviens quelquefois encore, c'est pour honorer *tant plus* sa vertu ». (*L. à Zinzendorf*, 20 oct. 1764 - *O.* XI, 165).

Tant plus seul, pour *d'autant plus*, est inconnu des dictionnaires dès le 17[me] siècle. Littré n'en cite que les deux exemples de Rousseau. Les lexicographes suisses signalent : a) *tant plus... tant plus* pour *plus... plus : Tant plus on sera et tant plus on s'amusera* (Humbert, *Gloss. genevois*) ; b) *tant plus* pour *le plus : Sciez-en tant plus que vous pourrez* (Humbert, *Gloss. genevois*, Bonhote). *Tant plus* (répété), discrédité déjà du temps de Vaugelas (*Rem.* I, 98), « tout à fait hors d'usage » selon Th. Corneille et les *Observations* académiques de 1704 (*Ibid*, p. 99), n'est même plus mentionné par l'Académie dans le *Dict.* de 1762.

Index des mots cités

Alexis François.

J. J. ROUSSEAU

ET

MADAME DE LARNAGE

Au livre VI des *Confessions*, J. J. Rousseau a raconté une aventure qui lui était arrivée lors de son voyage à Montpellier, en 1737.

Le cheval me fatiguant trop, dit-il, j'avais pris une chaise à Grenoble. A Moirans, cinq ou six autres chaises arrivèrent à la file après la mienne. Pour le coup, c'était vraiment l'aventure des brancards [1]. La plupart de ces chaises étaient le cortège d'une nouvelle mariée, appelée madame du Colombier. Avec elle était une autre femme, appelée madame de Larnage, moins jeune et moins belle..... Un marquis de Torignan était là, vieux et d'assez mauvaise humeur.....

Dans sa lettre à madame de Warens, datée de Grenoble, le vendredi 13 septembre 1737, Rousseau avait écrit : « Je partirai demain matin ; je compte de pouvoir être à Montpellier mercredi au soir, le 18 courant ». Il aurait fait ainsi en cinq jours un voyage de plus de 70 lieues. C'eût été aller vite. Mais cela s'accorde assez

[1] Allusion au chapitre 7e du *Roman comique*, intitulé l'*Aventure des brancards*. Scarron y raconte comment quatre brancards arrivèrent les uns après les autres à une hôtellerie, près de Bonnétable.

bien avec ce qu'il fit le premier jour : plus de cinquante kilomètres. « Nous nous trouvâmes, dit-il en effet, un dimanche à Saint-Marcellin ; madame de Larnage voulut aller à la messe ». Il faut donc qu'il ait fait, le samedi 14, les vingt kilomètres qui séparent Grenoble de Moirans ; plus les trente-deux kilomètres qui séparent Moirans de Saint-Marcellin, où il se trouvait le dimanche matin 15 septembre.

C'est à partir de ce moment que le voyage prit l'allure si lente que Rousseau a notée : « Nous faisions des journées de limaçon ». Les voyageurs, qui trouvaient des chevaux de poste à chaque relai, étaient ainsi en mesure de voyager comme ils l'entendaient, rapidement, ou à petites journées.

Jean-Jacques a raconté les suites de sa rencontre avec madame de Larnage. Dans les pages qu'on va lire, nous avons réuni quelques renseignements sur les trois personnes qui ont joué un rôle dans cet épisode de son voyage.

I. *Madame du Colombier.*

Il y a eu au 18[e] siècle, en Dauphiné, plus d'une famille de ce nom. Mais il n'est pas difficile de déterminer celle qui nous intéresse.

Il faut commencer par écarter la famille Grégoire du Colombier, d'Etoile, à laquelle appartenaient madame Grégoire du Colombier et sa fille, avec qui le lieutenant Napoléon Bonaparte, à seize ans, a noué d'agréables relations pendant son séjour à Valence. En effet c'est à Lyon qu'est née, en 1731, Anne Carmaignac

du Colombier, dont le mari ajouta *du Colombier* à son nom de Grégoire [1].

Une autre famille, originaire d'Auxonne en Bourgogne, était celle d'Alexandre Barbière du Colombier, brigadier des employés à Pierrelatte. Il s'était marié, on ne sait quand, avec Pernette Rane, de Lyon ; mais sa femme lui avait donné un enfant au mois de janvier 1735 ; et par conséquent, dans l'été de 1737, elle n'était plus « une nouvelle mariée ».

Cette qualification, et d'autres détails du récit de Rousseau, conviennent mieux à une autre personne, dont la famille est éteinte aujourd'hui ; sa postérité subsiste. Un de ceux qui lui appartiennent, M. le comte du Parc, nous a aidé dans nos recherches.

Nous reproduisons le document essentiel, qui est l'acte d'enregistrement du mariage de madame du Colombier, lequel nous a été communiqué par M. Prudhomme, archiviste de l'Isère :

Extrait des registres de la paroisse Saint-Hugues de Grenoble. Série GG, nº 105, folio 245.

Enregistrement du mariage de messire André du Colombier, et demoiselle Justine de Chabrière de la Roche, ainsi qu'il nous a été rapporté par le sieur Gigonet, curé de la paroisse de Peyrins, le 8 de ce mois.

Messire François-André du Colombier, conseiller du Roy au Parlement de Grenoble, fils de messire François, conseiller du Roy en ses conseils, avocat-général au même Parlement, et de dame Claudine de Garnier, mariés, habitant au dit Grenoble, paroisse Saint-Louis, d'une part; et demoiselle Justine de Chabrière de la Roche, fille de messire Paul-Cézar, chevalier, seigneur de Peyrins et autres lieux, conseiller du Roy, président en la Chambre des comptes du dit Grenoble, et de dame Marie-Anne de Quinson, mariés,

[1] Th. Iung. *Bonaparte et son temps.* Paris, 1880. I, 160 ; II, 83.

aussi habitant au dit Grenoble, paroisse Saint-Hugues, d'autre part; après une proclamation faite dans les dites deux paroisses, sans avoir découvert aucun empêchement, et la dispense des deux autres bans, obtenue du sieur vicaire-général du diocèse du dit Grenoble, et le consentement du sieur curé de Saint-Hugues, d'impartir la bénédiction nuptiale aux dites parties, ont reçu la dite bénédiction le 7 février 1736, en présence du dit seigneur président de la Roche, de messire Jean de Garnier, conseiller du Roy au Parlement du dit Grenoble, et de messires Charles de Banne de la Bastie, et Jacques de Banne de la Tour, soussignés avec les parties : Chabrière de la Roche, Colombier, Chabrière de la Roche, Garnier, Labastie, Latour, l'abbé du Colombier.

Extrait des registres de la paroisse de Peyrins, par le sieur curé dudit Peyrins, soussigné, ce 8 février 1736 : Gigonet, et enregistré ce 8 d'août 1736 : Durand, prêtre, curé de Saint-Hugues.

Le bourg de Peyrins, où l'on voit que s'était célébré le mariage de madame du Colombier, est à cinq ou six kilomètres au nord de Romans. On comprend ainsi pourquoi cette dame, fille du seigneur de Peyrins, s'est séparée à Romans de ses compagnons de voyage : elle a pris la route du château de son père.

La souche de sa famille était un marchand de Valence, Gaspard Chabrière, qui devint receveur général des finances, et qui avait épousé en 1615 Lucrèce d'Arbalestier. Son fils aîné, Isaac Chabrière, seigneur de Baix, avait acquis la noblesse en obtenant une charge de conseiller au Parlement de Grenoble, chambre de l'Edit ; il s'était marié avec Anne Ducros, petite-fille du pasteur Charles Ducros.

La famille de Chabrière s'est éteinte en 1892 par la mort de M. de Chabrière, comte de Charmes.

Mme du Colombier est morte à Grenoble le 7 juin 1741 ; elle avait donné en peu d'années cinq enfants à son mari.

Aujourd'hui, la famille du Colombier est tombée en quenouille : son dernier représentant mâle, Gabriel-Henri Chosson du Colombier, mort le 25 janvier 1889, à Saint-Didier-de-la-Tour, n'a laissé que des filles, entre autres, madame la comtesse du Parc.

II. *Le marquis de Torignan*

L'ancienne famille dauphinoise de Taulignan[1], propriétaire du fief de Châteauneuf-de-Mazenc, n'était plus représentée en 1680 que par Pierre de Taulignan, baron de Barry dans le Comtat Venaissin, mari de Françoise de Castellane-Adeymard. Il eut pour unique héritière sa fille Françoise, qui avait épousé en 1666 Joseph-François de Blégiers, d'une famille distinguée du Comtat. Les titres et les biens des Taulignan passèrent ainsi aux Blégiers.

C'est de ce mariage qu'était né le compagnon de voyage de J. J. Rousseau : Joseph-Louis-Bernard de Blégiers, marquis de Taulignan, baron de Barry, seigneur de Puy-Méras et d'Antellon ; il avait été baptisé le 6 septembre 1666 ; et le 24 septembre 1668, il avait épousé Louise-Gabrielle de Fortia, dame de Saint-Marcellin et de Châteauneuf-de-Bordette, — fille de Charles-Bernard de Fortia, baron de Beaumes, — de laquelle il eut sept enfants. Un d'entre eux, Esprit-Paul-Alexis, fit ses preuves de noblesse pour être reçu chevalier de Malte, le 19 mai 1712.

[1] La graphie des *Confessions :* Torignan, est évidemment fautive. Taulignan est un bourg du département de la Drôme, à mi-chemin entre Montélimar et Nyons.

L'aîné des fils du marquis de Taulignan s'était marié en 1729 ; il mourut sans postérité ; il n'en fut pas de même pour le cadet, Thomas-Louis-Siffrain de Taulignan, qui épousa le 17 août 1752 Louise de Vesc ; on nous assure que cette famille n'est pas éteinte, et que ceux qui en sont aujourd'hui les représentants demeurent dans les environs de Toulouse.

Dans le voyage de 1737, madame du Colombier avait pris congé des autres voyageurs à Romans. A Valence, M. de Taulignan était encore là. « Je ne me souviens pas, dit Rousseau, de l'endroit où nous quitta le marquis, qui était du pays ; mais nous nous trouvâmes seuls avant d'arriver à Montélimar. » Sans doute, c'est à Livron que le marquis les quitta, pour aller peut-être, par Crest, à Cléon d'Andran, qui était un fief des seigneurs de Blégiers.

III. *Madame de Larnage.*

Jean-Jacques Rousseau, au mois de septembre 1737, était un jeune homme de vingt-cinq ans. Madame de Larnage était arrivée à la fin de sa 44me année, et elle avait mis au monde dix enfants. Nous donnons son extrait baptistaire et son acte de mariage, qui nous ont été communiqués par M. Prudhomme, archiviste de l'Isère :

Le vingt-quatrième d'octobre 1693, j'ay baptisé demoiselle Suzanne-Françoise, fille de Messire Jacques Michel du Saulzey, conseiller du Roi au Parlement de cette province, et de dame Virgine de Garnier, son épouse. Le parrain : messire Reymond de Marnais, seigneur de Bauvais, aussi conseiller du Roi au dit Par-

lement. La marraine : dame Suzanne de Garnier, épouse de M. le conseiller de Ferrus ; en présence des soubsignés, avec les parrain et marraine, non le père, absent de la province.

(Signé) Suzanne de Garnier de Ferrus, Marnays-Bauvais, Monferra, Bellegarde, Mignadière, Bonlieu, C. Gay, Burcoz, Clément. — C. Gerente, par procuratiou du curé de Grenoble.

On remarquera que la mère de madame de Larnage, Virgine de Garnier, a le même nom de famille que la mère de M. du Colombier, Claudine de Garnier. Mais on n'en doit pas conclure que les deux dames fussent parentes. En suivant en effet leur ascendance à chacune, on ne trouve entre elles aucune parenté ; leurs familles d'ailleurs n'avaient pas les mêmes armoiries. Celle du père de Virgine de Garnier portait : *de gueules à la licorne passante d'argent*; *au chef d'or*, *chargé de trois roses de gueules*; — et celle du père de Claudine de Garnier : *de gueules à la gerbe d'or*, *mise en pal.*

Le onzième jour de juin mil sept cent seize, vu par nous, curé soussigné, la permission de Mgr l'Evêque et Prince de Grenoble, accordée le dix de ce mois, *portant dispense de deux bans du mariage des parties ci-après nommées*, *et ordre de n'en publier qu'un*, *un moment avant l'impartition de la bénédiction nuptiale*[1]; en exécution de laquelle permission, nous avons fait la publication de ce ban, sans empêchement découvert ; après laquelle, nous avons impartie la dite bénédiction nuptiale à noble Louis-François d'Hademar de Monteil de Brunier, sieur de Larnage, ayde de camp de Monsieur le Comte de Médavi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, lieutenant-général des armées du Roy, natif de Mondragon, diocèse d'Orange, fils de défunt noble Paul-Louis d'Admard de Monteil de Brunier, seigneur de Larnage, et de dame Suzanne de Bonot, sa veuve, absente, mais consentante, suivant le contrat reçu (Aubert, notaire) le 9 de ce mois ; et à demoiselle

[1] Nous avons souligné quelques lignes qui méritent d'être remarquées : les formalités légales sont pour ainsi dire escamotées ; on verra plus loin le motif de cette hâte.

Suzanne de Michel du Sozey, natifve de cette ville, notre paroissienne, fille de messire Jacques de Michel du Sozey, conseiller au Parlement de cette province, présent et consentant, et de dame Virgine de Garnier, son épouse aussy présente; présents encore messire Pierre de la Croix du Sozey, conseiller au dit Parlement, nobles Aymard-Isaac et Pierre-François du Sauzey, tous trois frères de l'épouse, et autres témoins, domiciliés en cette ville, requis et signés avec l'époux et l'épouse et les dits père et mère de l'épouse.

(Signé) Larnage; du Sozey; M. du Sozey; V. de Garnier du Sozey; du Sozey de la Croix; du Sozey; l'abbé du Sozey; Bouvier; Dufond, curé.

Le marié était né à Mondragon, le 12 mars 1682; il appartenait à une ancienne famille, connue dès le 12e siècle; tandis que la noblesse des Michel du Sozey était toute récente, ayant été octroyée en 1652 à sieur Jacques Michel, conseiller au Parlement de Grenoble, fils d'un contrôleur-général des finances du Dauphiné [1].

Le contrat de mariage (9 juin 1716) fixait la dot de l'épouse à 30.000 livres que lui donnait son père; plus 6.000 livres de la part de sa mère, payables après le décès de celle-ci. M. de Larnage donnait à sa femme 4.000 livres pour bagues et joyaux.

Les époux s'établirent à Mondragon, en Provence, dans une belle maison qui subsiste encore. La famille de Larnage l'avait héritée de la grand'mère paternelle de l'époux. C'est là que leur naquit un enfant, qui vint au monde le 19 octobre 1716, cent trente jours après le mariage qui avait été célébré le 11 juin. Nous donnons l'extrait de baptême de cet enfant:

[1] C'est un renseignement que nous devons à M. R. Vallentin du Cheylard. — Une note que nous a obligeamment commnniquée M. Maignien, bibliothécaire de Grenoble, nous permettrait de parler, si c'en était ici le lieu, des deux frères et de la sœur de la mariée, et des enfants que laissa l'un d'eux, à la mort desquels s'éteignit le nom de la famille Michel du Sozey.

L'an dix-sept cent seize, et le vingt-deux octobre, a été baptisé Jacques-Philippe, fils de messire Louis-François de Brunier d'Ademard de Monteil, sieur de Larnage, et de dame Dusozey, né le 19 du courant, à 9 heures du soir. Son parrain : noble M. Jacques-Philippe d'Ademard de Brunier, son oncle, le tenant pour M. Jacques Michel du Sozey, conseiller au Parlement de Grenoble, son grand-père ; sa marraine : demoiselle Marie de Brunier d'Ademard de Larnage, sa tante, pour dame Suzanne de Bonot, sa grand'mère ; présents : noble Anthoine-Henry de Rivière, seigneur de Sainte-Marie et sieur Aymard Martichon. Signé avec moi, curé, et les parties : Larnage ; Marie de Larnage ; Ph. de Larnage ; de Rivière de Sainte-Marie ; Martichon ; Martin, curé.

Le jeune ménage alla ensuite habiter Bollène, à une lieue au nord de Mondragon ; et pendant les trois années qui suivirent, 1717, 1718, 1719, madame de Larnage donna, chaque automne, un fils à son mari. Entre temps, celui-ci eut une fille naturelle.

Ensuite les deux époux se séparèrent. Comme nous le montrent des pièces d'archives, relatives à quelques procès, ils avaient rejoint chacun leur famille : M. de Larnage à Mondragon, et sa femme à Grenoble. Ils devaient cependant se voir de temps à autre ; car, pendant ces années, quatre enfants leur naquirent : une fille, Virgine, — celle dont Rousseau a parlé ; — un garçon, baptisé à Grenoble le 27 septembre 1726, qui eut pour marraine la fille d'un cabaretier de Saint-Marcellin ; un autre garçon, baptisé en 1728 ; une fille du nom du Marie, morte au Bourg-Saint-Andéol le 3 juin 1730 ; elle était née on ne sait où ni quand, comme Virgine.

Lorsque cette enfant mourut, ses père et mère s'étaient remis à vivre ensemble, et ils habitaient le Bourg-Saint-Andéol, qui était le pays de la mère de M. de Larnage. C'est là que leur naquit, le 15 juillet 1730,

une fille, Marie-Ursule, qui eut pour parrain le premier-né de ses frères, Jacques-Philippe, et pour marraine sa sœur Virgine, laquelle eut encore pour filleule le dixième et dernier des enfants de sa mère : Thérèse-Virgine de Larnage, née le 4 février 1735. On remarque, sur le registre des baptêmes, la signature nette et ferme de la jeune marraine.

Quelques mois auparavant, le 29 septembre 1734, M. de Larnage avait assuré à l'un de ses fils la chapellenie de Notre-Dame de Virago, dans l'église de Saint-Andéol du Bourg: à cette occasion, il avait eu à se louer de sa cousine germaine, madame de Saint-Ferréol, née de Brunier, qui facilita cette mise en possession. Nous notons ce détail parce que cette dame habitait Montélimar. C'est à cette parente, sans doute, que madame de Larnage, pendant son séjour dans cette ville, a dû faire la visite que Rousseau a mentionnée.

Un peu plus tard, nouvelle péripétie : les époux se séparent de nouveau, et cette fois, semble-t-il, définitivement. M. de Larnage revient à Mondragon, où nous le voyons, le 4 septembre et le 6 octobre 1737, prendre part aux délibérations municipales, en sa qualité de maire de cette petite ville.

Mme de Larnage, qui pendant les années précédentes avait sans doute habité l'hôtel de Bonot avec son mari, dont la mère appartenait à cette famille, loue à son propre nom, au printemps de 1736, au prix de cent livres par an, dans la grand'rue du Bourg-Saint-Andéol, une ancienne maison [1], qui est encore belle aujourd'hui : large portail, sculptures; appartements

[1] Sur le livre de raison du propriétaire, Joachim Maucuer, notaire, on lit à la date du 12 juillet 1736 : « J'ay fait un reçu à madame de Larnage, de 30 livres à compte de 100 livres qu'elle me donne par an du loyer de ma maison, qui a commencé le premier avril dernier ».

voûtés au rez-de-chaussée, lambrissés au premier étage ; un jardin.

Le Bourg-Saint-Andéol est assis au bord du Rhône, au pied d'une colline blanche, garnie de chênes ; le pays est couvert d'oliviers, de figuiers, de lauriers : c'est la Provence du Vivarais. Le printemps est agréable sous ce ciel toujours bleu, et Rousseau a fait un vrai sacrifice en renonçant à faire un séjour dans la maison qui lui était ouverte.

Nous avons suivi la vie de M. et Mme de Larnage pendant les vingt premières années de leur mariage, et jusqu'au jour où Jean-Jacques parut un instant sur l'horizon. Ils continuèrent ensuite à vieillir, et nous trouvons, çà et là, dans les registres, quelque mention de leur existence. Madame de Larnage a signé au baptême d'une des ses petites cousines, le 28 octobre 1750, au Bourg-Saint-Andéol ; et l'année suivante, on la retrouve marraine d'une autre enfant, le 26 septembre 1751.

La mort de madame de Larnage se place entre cette date et le mois de juillet 1756, où elle est indiquée, dans un acte de notoriété, comme déjà décédée. Nous ne savons rien de la fin de sa vie : dans sa destinée unie à celle de Jean-Jacques, n'est-ce pas comme une harmonie, que madame de Larnage soit morte ignorée en ces années de 1751 à 1756, où commençait à naître la célébrité de son compagnon de voyage ?

Madame de Larnage a laissé quelque postérité. Les filles de la fille de sa fille, qui se sont mariées il y a environ cent ans, ont eu des descendants qui vivent encore, tandis qu'elle n'est point l'aïeule de ceux qui portent aujourd'hui le nom de son mari.

M. de Larnage est mort à Mondragon, le 22 août 1762.

IV. *L'auberge de Saint-Jacques.*

« L'auberge de Saint-Jacques, à Valence, où logèrent J. J. Rousseau et sa compagne, madame de Larnage, n'existe plus ; son emplacement est aujourd'hui occupé par les remises et dépendances de l'*hôtel du Grand Saint-Jacques*, lequel a été bâti au commencement du 19e siècle, sur le terrain laissé libre par le tracé de la route de Valence à Grenoble, au sud de l'ancienne auberge.

« Celle-ci faisait face, du côté de l'ouest, à des terrains qui dépendaient des fortifications de Valence, et qui étaient occupés en grande partie par les fossés dont parle Jean-Jacques. La route de Lyon en Provence qui, jusqu'au commencement du 18e siècle, passait dans l'intérieur de Valence, fut rectifiée de 1740 à 1750, et contourna alors cette ville à l'est ; la bande de terrain, restée libre entre la nouvelle route et l'anciennne auberge de Saint-Jacques, fut couverte de constructions, qui comprennent notamment le *café du Grand Saint-Jacques,* à l'angle des deux routes de Paris à Antibes, et de Valence à Grenoble.

« J'ajoute que l'auberge de Saint-Jacques tenait son nom de ce qu'elle avait été édifiée sur les ruines d'un ancien hôpital, ou hôtellerie, où étaient hébergés, au moyen-âge, les pélerins qui allaient à Saint-Jacques de Compostelle. Cet hôpital était entretenu par les religieux de l'ordre de Saint-Ruf, dont l'abbaye, originairement à Avignon, fut transférée ensuite à Valence ».

Nous devons ces intéressants détails à une aimable

communication de M. Villard, architecte-voyer de la ville de Valence, membre de la Société d'archéologie de la Drôme.

Notre étude a rectifié deux ou trois erreurs légères dans le récit des *Confessions*; elle a ajouté quelque chose à ce qu'il nous apprend; mais en somme, elle donne confiance dans les dires de Rousseau : c'est ce qu'avaient déjà fait les résultats analogues obtenus par les érudits suisses, quand ils ont suivi, par exemple, les étapes du voyage de l'archimandrite qui prit Jean-Jacques pour trucheman, au printemps de 1730.

Ces personnages épisodiques que Rousseau a côtoyés pendant quelques jours de sa jeunesse, et qu'ensuite il a perdus de vue pendant les trente ans qui se sont écoulés jusqu'au moment où il a rédigé les *Confessions,* les érudits retrouvent aujourd'hui leurs traces dans les registres et les papiers des archives; le rapprochement du résultat de leurs recherches avec le texte de son livre, est fait pour nous rassurer sur la justesse et la fraîcheur des souvenirs de Rousseau, et pour nous encourager à le croire, là même où nous manquent ces vérifications.

Pierrelatte en Dauphiné.

Louis Aurenche.

TOLSTOÏ
CONTINUATEUR DE ROUSSEAU

Tolstoï est l'un des esprits en qui s'incarnent avec le plus de puissance les tendances de notre époque, l'un de ceux aussi qui ont critiqué le plus âprement notre société moderne et ses hypocrisies. Il n'est ni un savant, ni un poète au sens ordinaire de ce mot. Il ne s'est pas simplement proposé d'étudier l'univers. Il ne s'est pas davantage attaché à s'analyser lui-même ou à peindre l'existence oisive de la haute société. Il n'a point voulu être un timide et froid reflet des autres, nous conter ses petites aventures personnelles ou distraire agréablement le lecteur. Son but a été d'édifier un monde nouveau et de diriger l'évolution de l'humanité. Il se sent appelé à cette tâche. Comme aux prophètes d'autrefois, les convictions s'imposent à lui ainsi que des visions. Elles ne sont pas réfléchies. Il ne raisonne pas : ce qui lui importe ce n'est point la logique, c'est la vie. Cela ne signifie pas que Tolstoï ait une originalité absolue. Lui-même, loin de croire qu'il enseigne des théories nouvelles, invoque avec reconnaissance les hommes et les doctrines qui l'ont influencé. Lao Tse, Bouddha, l'Ancien et le Nouveau Testament, le Talmud, Maho-

met, Socrate, les Stoïciens, Spinoza, Rousseau, Kant, Schopenhauer, H. George, Ruskin. Mais c'est à Rousseau et à l'Evangile qu'il prétend surtout être redevable.

Voici en effet ce qu'il écrivait le 20 mars 1905 aux fondateurs de la *Société Jean-Jacques Rousseau.*

« Rousseau a été mon maître depuis l'âge de 15 ans. Rousseau et l'Evangile ont été les deux grandes et bienfaisantes influences de ma vie ».

Il appartiendrait à un théologien impartial de déterminer dans quelle mesure les idées de Tolstoï sont chrétiennes. Pour moi, je voudrais essayer d'établir les affinités qui existent entre Rousseau et Tolstoï dans tous les domaines de la vie. Peut-être réussirai-je à démontrer que le grand écrivain russe a continué l'œuvre entreprise par le citoyen de Genève.

Tolstoï poète sentimental.

Dans son traité : *Poésie naïve et Poésie sentimentale*, Schiller range Rousseau parmi les poètes sentimentaux. On peut, en se plaçant à son point de vue, appliquer à Tolstoï la même épithète. « Idéaliste » comme Rousseau, comme lui aussi Tolstoï réprouve l'anarchie et le désordre de notre société, le mensonge de nos mœurs, les artifices de notre civilisation, la déchéance de l'homme qui s'est éloigné de la nature. Il voit dans le retour à cette nature l'unique salut possible.

Mais Tolstoï n'a pas été mieux compris que Rousseau. On a fait de tous deux des contempteurs de la culture et du progrès : on les a accusés de vouloir ramener l'humanité à la barbarie. Je me suis efforcé de prouver dans mon étude sur l'*Idéal moral de J. J. Rousseau*

combien ce reproche était mal fondé, s'adressant au philosophe genevois. Pour Tolstoï, on ne peut, me semble-t-il, comprendre ce qu'il entend par le « retour à la nature » qu'en considérant la manière dont il envisage l'homme et la vie, c'est-à-dire son idéal religieux.

L'idéal religieux de Tolstoï.

Comme Rousseau, Tolstoï est un dualiste. Il voit dans l'homme d'une part un animal, d'autre part un être pensant et divin. Pour *vivre selon la nature* nous devons nous rappeler cette double origine et avant tout ne point oublier que « nous venons de Dieu et que nous allons à Dieu. » Sinon il n'est point de véritable religion ni de véritable morale. Tolstoï pourrait dire avec Goethe : « S'il n'y avait pas du soleil dans notre œil, jamais il ne pourrait voir le soleil. Si la force de Dieu n'était point en nous, comment le divin pourrait-il nous ravir ? »

Si l'on considère la religion et la morale comme les simples résultats de l' « évolution » ou du « progrès social », on renverse l'ordre des choses. Tolstoï, comme autrefois Rousseau, s'oppose énergiquement au matérialisme et au positivisme. Le fondement de la morale de Darwin est pour lui un pur sophisme : toute loi morale devient impossible si l'homme n'est rien de plus qu'un animal.

Prétendre que le progrès social produit la moralité, c'est prétendre qu'en construisant des poêles on crée de la chaleur. Les poêles ne la donnent que si on les remplit de bois, et le bois a été produit par le soleil.

Tolstoï, renonçant à fonder une morale sur la science

exacte, n'a point cependant recours à la métaphysique traditionnelle. Il éprouve à son égard une méfiance analogue à celle de Rousseau et loue fort Spinoza ou Kant, qui ont su établir en dehors d'elle leur éthique. Il estime en effet inutile, voire nuisible, une métaphysique qui s'attache uniquement aux qualités les plus générales de l'être. Incapable d'aboutir à un résultat, elle risque de pousser l'homme aux pires désespoirs. Mais, avec Rousseau, Tolstoï juge indispensable de rechercher les principes suprêmes et le sens de la vie humaine. Il faut pour cela une science dégagée de tout empirisme, une science aussi qui dépasse l'expérience. C'est elle qu'il désigne sous le nom de religion. C'est par elle qu'il essaye de résoudre la question suprême : celle du sens de la vie. Il aboutit du reste bien ainsi à une métaphysique, au sens que Fichte donnait à ce mot.

Ce ne sont point les spéculations théoriques, mais les formidables expériences de sa vie qui conduisirent Tolstoï à la religion. Sur ce point encore, il se rapproche de Rousseau. Le sentiment joue chez l'un et chez l'autre le rôle prédominant. Ils sont, l'un et l'autre, adversaires de l'intellectualisme. Tolstoï reconnaît lui-même dans ses *Confessions*, qu'il a recherché Dieu, poussé par un besoin du cœur. Comme les grands esprits religieux, il a franchi toutes les étapes du doute. Jusqu'à son mariage, il était imprégné d'une croyance susperstitieuse au progrès ; il ne mettait point en doute la valeur de l'existence. Quelques faits ébranlèrent ces convictions : une exécution à laquelle il assista à Paris d'abord, la mort de son frère ensuite. De retour dans son pays, il songea au bien de l'humanité, il s'occupa

de sa famille. Nul problème angoissant ne le hantait encore. Mais voici que se produisirent d'étranges phénomènes. Il eut des moments de doute où il lui semblait que toute vie s'arrêtait en lui. Il se sentait désemparé, à ne savoir où se diriger. Et dès lors, une question l'obséda. Pourquoi sommes-nous en ce monde ? Qu'adviendra-t-il de nous après notre mort ? Cette pensée ne le quitta plus. S'occupait-il de ses domaines ? Brusquement, en plein travail, un découragement l'accablait.

« C'est bien, se disait-il à lui-même, tu posséderas dix mille dejatines de terrain dans le gouvernement de Samar ; tu auras 300 chevaux..... Et après ? »

Songeait-il à la gloire que pouvaient lui donner ses œuvres ? « Tu seras plus célèbre que Gogol, Pouchkine, Shakespeare, Molière et tous les écrivains du monde... Et après ? »

L'idée du suicide lui devenait aussi familière que lui avait été jadis celle du progrès. Pourtant il ne se tuait pas. Il avait peur de la vie, il désirait échapper à son joug. Et cependant il espérait encore quelque chose d'elle.

En ce temps là Tolstoï, possédait tout ce qui, pour les autres hommes, constitue le bonheur. Il n'avait pas encore 50 ans. Il était heureux à son foyer, riche, considéré, célèbre, en pleine vigueur intellectuelle et physique.

Et il souffrait.

Il ne peut donner au sentiment qui l'oppressait alors d'autre nom que celui de « l'aspiration vers Dieu. » Avec un mélange de terreur et d'espoir, il cherchait dans son abandon non point une conception intellectuelle de la

Divinité, mais un « Dieu sensible au cœur. » Il aurait pu répéter, en lui donnant un sens différent, l'axiome de Voltaire : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. » Tolstoï l'eût « inventé ». non point en vertu des considérations sociales, mais pour avoir envisagé la misère de notre condition et pour avoir éprouvé en face des puissances invisibles de la nature cette crainte, inséparable d'un certain degré de culture, qui n'est en somme que le sentiment de notre petitesse vis-à-vis de l'infini, et de notre culpabilité, à nous qui n'avons pas accompli notre tâche. Les motifs qui déterminent Tolstoï à chercher Dieu ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux de Rousseau. C'était un sentiment d'expansion qui forçait Rousseau à chercher Dieu. C'est, selon l'expression de William James (*The varieties of religious experience*), un sentiment de dépression qui détermine Tolstoï. Quoi qu'il en soit, il demeure certain que l'un et l'autre éprouvèrent le besoin de se réfugier auprès d'un être infini pour donner à la vie un sens et un contenu : peu leur importe de savoir si Dieu existe en soi ; il leur suffit d'être persuadés que Dieu est nécessaire. Ils ont senti, bien plus ils *savent* qu'il existe, et cette expérience intérieure leur est une preuve satisfaisante. Comme tous les grands adeptes de la théologie négative, ils n'osent pas comprendre Dieu ou le nommer, par crainte de détruire son essence. Ils partagent l'opinion de Spinoza : *Omnis determinatio est negatio.* Tolstoï va même jusqu'à refuser de concevoir un Dieu personnel ; non qu'il soit panthéiste, mais comme il ne saurait y avoir pour Dieu une conception du nombre, on ne peut pas dire qu'il soit un.

D'autre part, Rousseau et Tolstoï sont fort éloignés de considérer la religion comme une affaire purement privée. Un homme sans religion, déclare le grand écrivain russe, est aussi impossible qu'un homme sans cœur.

Il est, en effet, une question que nul ne peut laisser sans réponse : Pourquoi est-ce que je vis ? et que suis-je en face de l'infini ?

On lui a donné trois solutions, qui correspondent à trois degrés du développement religieux.

La plus ancienne est celle qui considère l'homme comme un être se suffisant à lui-même, vivant au milieu de l'univers pour réaliser le mieux possible son bonheur personnel sans s'inquiéter de savoir s'il nuit aux autres.

La seconde, qu'a connue le paganisme et qu'adoptent aujourd'hui les positivistes, ne regarde plus comme but le bien individuel, mais le bien d'un groupe social, famille, race, peuple, état ou humanité.

Il en est une troisième, celle de ce christianisme primitif auquel Tolstoï essaye de nous ramener : nous sommes en ce monde pour servir la Volonté qui nous a appelés à la vie, nous et l'Univers entier.

Rousseau était lui aussi, un admirateur enthousiaste de l'Evangile et du Christ. Qu'on se rappelle la *Profession de foi du vicaire savoyard* ! Par là encore Tolstoï se rapproche de son maître. Mais s'il se rattache au vrai christianisme, c'est qu'il voit en lui la seule religion qui ait dompté les instincts égoïstes de l'homme. Si l'on prend comme but le bien de l'individu ou celui d'un groupe, ce groupe fût-il l'humanité tout entière, la vie n'a pas de sens. C'est seulement en servant Dieu

qu'on acquiert la conviction de ne point faire œuvre vaine. Il faut choisir : quiconque veut servir Dieu ne doit pas se considérer comme un instrument de la société : il doit plutôt travailler au salut de son âme. Nous nous imposons une foule de devoirs : nous élevons des enfants, nous écrivons des livres, nous acquérons des fortunes, nous découvrons des lois scientifiques. En réalité il n'y a qu'une seule chose nécessaire, c'est de nous améliorer pour nous rapprocher de Dieu, pour nous rendre de plus en plus semblables à Lui.

Cela ne signifie point qu'il faille, dans la vie pratique, laisser aller les choses et demeurer passif en face de la réalité : bien au contraire, le vrai chrétien tendra de toutes ses forces à réaliser le royaume de Dieu ; il s'efforcera, par la parole et par l'action, de faire régner, à la place de l'égoïsme, de la haine, de la tyrannie et de l'inconscience, l'amour, la fraternité, la liberté et la conscience.

Dieu est amour : plus nous aimons Dieu, plus aussi nous aimerons nos frères, plus nous serons religieux et moraux.

Car, pour Tolstoï comme pour Rousseau, la religion et la morale sont étroitement liées. La religion, déclare l'écrivain russe, est un rapport que les hommes ont établi entre eux et l'univers infini ; la morale est la règle qui ressort de cette relation. Ne croirait-on pas entendre Rousseau ?

Religion et morale sont choses inséparables. Essayer de fonder une morale sans religion, c'est imiter les enfants qui veulent transplanter une fleur parce qu'elle leur plait et la mettent dans la terre après avoir arraché la racine qui leur déplaît.

Aussi Tolstoï repousse-t-il nos modernes catéchismes laïques. Il est persuadé que seul un idéal religieux élevé peut donner à l'éthique une base solide, qui enrichisse la vie, l'ennoblisse et la rende, pour ainsi parler, divine.

Tolstoï qui se fait une si haute idée de la véritable religion, manifeste une vive antipathie à l'égard des religions positives et surtout du christianisme tel que l'a défiguré l'Eglise. A ce point de vue, il va plus loin que Rousseau. Celui-ci luttait pour la tolérance; il se contentait d'attaquer les dogmes, la superstition, la croyance aux miracles, le fanatisme, l'interprétation littérale ; tout au plus déclarait-il l'Eglise inutile. Tolstoï la combat ; il estime antichrétienne une institution qui, loin de supprimer l'injustice, se met au service de l'Etat moderne. Quant aux enseignements de cette Eglise, il les considère, en théorie comme un mensonge adroit et pernicieux, en pratique comme un assemblage de grossières superstitions et de jeux de passe-passe qui rendent méconnaissable le sens du christianisme. On sait que Tolstoï a cessé de pratiquer et qu'il a ordonné, dans son testament, de ne laisser aucun prêtre s'approcher de son corps.

Plus vivement encore que Rousseau, il proteste contre les sacrements, qu'il juge une transgression des commandements les plus exprès de l'Evangile. Le baptême des enfants fausse, selon lui, la signification que peut avoir celui des adultes qui adoptent consciemment le christianisme. La bénédiction du mariage et le divorce lui semblent une violation du sens de l'Ecriture Sainte. Il condamne également la rémission des

péchés dans la confession, la suprême onction, l'adoration des images sacrées et des reliques, les cérémonies, les prières, les formules, la Sainte Cène. Comme Rousseau, il proteste contre la croyance au péché originel et contre les théories de l'Eglise ennemie de la vie, sacrifiant le présent à l'au-delà.

Pour juger l'homme capable de se rapprocher de Dieu, il faut, selon Tolstoï, admettre la bonté originelle de la nature humaine et la possibilité de mener, sur cette terre déjà, une existence sanctifiée. C'est pourquoi il repousse la foi en l'immortalité, telle que la conçoit l'Eglise, avec son jugement dernier, ses peines ou ses félicités éternelles, son enfer et son paradis. Mais il croit fermement à un au-delà où nos actions bonnes ou mauvaises augmenteront ou diminueront notre part de bonheur.

Tolstoï et la civilisation.

Au point où nous en sommes arrivés, une question essentielle se pose à nous: quelle attitude Tolstoï prend-il vis-à-vis des progrès de la civilisation et de la culture? Et c'est peut-être ici la plus importante des thèses que je me propose de soutenir: le pessimisme qu'affiche l'écrivain russe à l'égard de notre civilisation est inséparable de son idéal religieux.

Pas plus que Rousseau il n'est un adversaire de la culture, à condition qu'on la comprenne, à la manière de Fichte, comme une tension de toutes nos forces vers l'indépendance de ce qui n'est pas notre moi véritable. Mais il la combat, si elle fait de l'homme un esclave, une bête de somme, au lieu de le rapprocher de la na-

ture et de Dieu. Il proteste contre une organisation sociale dont le principe suprême pourrait être : *fiat cultura*, *pereat justitia.* La lumière électrique, les expositions, les jardins et les concerts publics, les allumettes, les cigares, les automobiles sont choses fort belles mais ne vaudrait-il pas mieux y renoncer, plutôt: que de leur sacrifier des milliers d'existences et de maintenir les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des hommes en esclavage dans les fabriques ?

On remarquera ici que le problème, tel que le pose Tolstoï, n'est pas identique à celui qui préoccupe J. J. Rousseau. Ce dernier se demandait si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs. Tolstoï ne se donne même pas la peine d'insister sur ce point. C'est un mensonge selon lui, de prétendre que l'ennoblissement moral soit une conséquence du progrès. La véritable morale est aussi indépendante de la marche de la civilisation, que la chaleur du soleil est indépendante des poêles. On rencontre parmi de simples paysans des hommes d'une élévation morale plus grande que chez maints représentants de la société cultivée. N'est-ce point un paysan, Soutaïev, qui révéla à Tolstoï le véritable christianisme ? Et c'est souvent dans la bouche d'un homme du peuple que le romancier place ses opinions les plus chères : qu'on se rappelle Akime, dans la *Puissance des Ténèbres*, ou Platon Karataïev, dans *Guerre et Paix*.

Rousseau condamne la société tout entière. Le pessimisme de Tolstoï ne vise que certaines classes. Il déplore que la justice ait disparu de notre monde moderne et voit là un signe d'irréligion. Sa devise pourrait être : *fiat justitia*, *pereat cultura.* Dépassant la pensée de

Jean-Jacques, il estime que les progrès de la civilisation, bien loin d'améliorer la situation de la majorité des hommes, c'est-à-dire du peuple travailleur, l'ont aggravée. Le prolétaire va en chemin de fer, il est vrai, mais le chemin de fer lui a arraché le pain de la bouche, a contribué à en faire un esclave du capitalisme et à lui imposer une servitude presque aussi dure que celle des serfs du passé.

«Je ne songe point à rejeter la science et l'art, bien au contraire, déclare Tolstoï dans un passage qui ressemble à une déclaration de Rousseau. Tout ce que je dis, je l'avance au nom de la vraie science, de l'art véritable, afin que l'homme sorte de l'état de sauvagerie dans lequel il s'enfonce de plus en plus, grâce aux faux enseignements de notre époque.

La science et l'art sont plus indispensables à l'humanité que la nourriture et les vêtements. Mais nous ne possédons aujourd'hui qu'une science fausse et vaine, puisqu'elle ne nous enseigne pas la seule chose qu'il soit nécessaire de connaître : le bonheur et le sens de notre destinée.»

Certes, on ne peut nier qu'il y ait chez Tolstoï quelque exagération. Il a la partialité des grands génies qui marchent les yeux fixés sur leur idéal. Mais cette partialité ne saurait nous empêcher de reconnaître que tout n'est pas déraison dans sa lutte contre les prétentions de la science contemporaine.

Tolstoï et l'Art.

Tolstoï, pas plus que Rousseau, n'attaque l'art, mais il combat les tendances de l'esthétique moderne. L'art

ne doit point être considéré comme un but en soi. Sa tâche est plus élevée : il doit servir la vie. Il sera un instrument d'union entre les hommes, il aidera au progrès, c'est-à-dire à la conquête du bonheur. Telle a été de tous temps sa mission. De nos jours, il l'a méconnue. Aussi a-t-il perdu sa véritable signification. Il est devenu un métier, et depuis que son seul but est le plaisir, il s'est ravalé au niveau des arts chorégraphique, culinaire ou capillaire. Un coiffeur a autant de droits au titre d'artiste que nos poètes, nos peintres ou nos musiciens modernes.

A notre époque, l'art est en opposition avec la nature ; car au lieu d'exprimer les sentiments les plus élevés de l'âme humaine, il ne cherche plus que la beauté, en vue du plaisir. Il ne s'adresse pas à tous. Il est destiné à une élite aristocratique, il s'inspire du pessimisme, de la corruption sensuelle, de tous les raffinements subtils par lesquels les oisifs remplissent le vide de leur existence. Jadis, les poètes écrivaient en latin. Aujourd'hui, leurs élucubrations sont aussi incompréhensibles pour le peuple que s'ils écrivaient en sanscrit. Qu'on n'en accuse pas le manque de culture de la foule. Quand bien même les classes inférieures s'instruiraient, notre art demeurerait toujours lettre morte pour elles. Car c'est un art factice que celui des symbolistes et des décadents français, par exemple. Tolstoï ne va-t-il pas jusqu'à condamner ses propres œuvres, à l'exception de *Au Caucase* et de *En quoi consiste ma foi ?* Si on lui demande ce qu'il entend par des chefs d'œuvre littéraires, il cite *Les Misérables* ou *Les Pauvres gens* de V. Hugo, *Les Deux villes* et *Les Cloches de Noël* de Dickens, *La Case de l'Oncle Tom*, *La Maison des morts* de Dostoïevsky, *Adam Bede* de G. Eliot.

Ceci ne rappelle-t-il pas les attaques que Jean-Jacques Rousseau dirigea contre l'art français du XVIII[e] siècle ? L'analogie subsiste quand Tolstoï parle de musique. Il reproche aux musiciens d'aujourd'hui de n'avoir pas de sentiment et partant pas de mélodie. Aussi ont-ils recours à des complications d'harmonies et de modulations qui font la joie des seuls initiés. On se rappelle peut-être avec quelle ironie Saint-Preux raillait l'orchestre de l'Opéra à Paris ? Il existe dans la *Guerre et Paix* une page presque semblable : c'est celle où Tolstoï décrit les sensations de Natalie Rostov à l'Opéra de Moscou.

Mais l'écrivain russe va plus loin que le citoyen de Genève, et sans doute le milieu social dont il est l'interprète explique-t-il son intransigeance. Il condamne toute notre musique dramatique et notre musique de chambre modernes, de Beethoven à Wagner, en passant par Liszt et Berlioz. Seuls les *arie* de Bach, le *Nocturne en si mineur* de Chopin, et quelques morceaux de Haydn, Mozart, Chopin, Beethoven et Weber trouvent grâce à ses yeux.

Cette distinction entre la bonne et la mauvaise musique est d'autant plus importante que le compositeur, exerçant une sorte d'influence hypnotique sur ses auditeurs, réussit à les mettre dans l'état d'âme où il se trouvait lui-même lorsqu'il écrivait (cf. *La Sonate à Kreutzer*).

En peinture, Tolstoï repousse avant tout les œuvres dont le sujet est licencieux, puis celles qui représentent les plaisirs des riches et enfin celles qui cachent un symbole inaccessible au vulgaire.

L'art est donc dans une période de décadence. A quelles causes faut-il l'attribuer ? Tolstoï en cite

plusieurs. Les écoles des beaux-arts d'abord, qui, au lieu de former des artistes et des penseurs, créent des fonctionnaires. Ensuite la manière dont le poète, le peintre, le sculpteur ou le musicien envisagent la vie. Pour créer un chef-d'œuvre il faut avoir du génie, il faut être poussé par ces deux puissances irrésistibles : la nécessité intérieure et le désir d'être utile à l'humanité ; il faut renoncer à une situation assurée pour conserver sa liberté et n'avoir personne à servir ; il faut regarder comme l'unique et la suprême récompense la joie de communiquer à ses semblables le don qu'on a reçu de la nature. Combien y a-t-il aujourd'hui d'artistes qui comprennent ainsi leur mission ?

On voit donc quel idéal élevé Tolstoï assigne à l'art. Aidé par la science, guidé par la religion, il doit unir et ennoblir les hommes. Il fera régner entre eux cette paix que l'on obtient à grande peine aujourd'hui par des moyens artificiels, police et tribunaux. Il mettra fin au règne de la violence et de la force. Lui seul est capable d'accomplir cette tâche. Lui seul arrivera à susciter chez tous, jusqu'à les rendre instinctifs et universels, les sentiments de fraternité qui sont aujourd'hui l'apanage des meilleurs d'entre nous.

Cette conception, qui place Tolstoï parmi les adversaires de l'art pour l'art, reste distincte de celle de Rousseau ou de Schiller. Rousseau voyait dans l'art un moyen de libérer l'être intérieur, de le placer dans des sphères plus pures ; Schiller, un moyen d'apaiser les instincts sensuels. Mais ils sont très éloignés l'un et l'autre de faire servir l'art à la propagande morale ou religieuse (la *Lettre à d'Alembert*) à laquelle l'astreint l'écrivain russe.

Tolstoï exagère évidemment. Il ne mérite pourtant pas tous les reproches dont on l'accable. J'estime outrés, entre autres, ceux que lui adresse Ossip-Lourié dans son intéressante étude *La philosophie de Tolstoï.* Tolstoï ne croit pas que l'artiste doive s'en tenir exclusivement à des sujets religieux, il n'en fait pas non plus un simple instrument de progrès social. Epris avant tout de sincérité en art, il exige seulement qu'il soit, poète, peintre ou musicien, au niveau de l'idéal religieux le plus élevé de son époque et qu'il ne fasse rien qui ne soit d'accord avec ses sentiments.

Et n'a-t-il pas raison? Pour défendre la formule de l'art pour l'art, il faut n'avoir jamais rien créé soi-même, ou n'avoir jamais joui d'un chef-d'œuvre.

Tolstoï la condamne, parce qu'il juge l'art capable de nous ramener à la nature et de fonder sur les ruines de notre système actuel de force et de violence, le « royaume de Dieu » qui nous apparaît à tous comme le but le plus haut de la vie humaine.

La question sociale.

L'organisation actuelle de notre société est absolument contraire à la nature, estime Tolstoï. Elle est plus illogique qu'elle ne fut en aucun temps. Elle est déraisonnable parce qu'elle s'oppose aux principes les plus essentiels de la vie moderne et même à « l'opinion publique »; nous prenons dans notre conduite l'exact contre-pied de nos idées. Ce qui détermine avant tout Tolstoï à condamner notre ordre social, c'est « l'esclavage de notre époque », c'est l'actuelle division du travail. Il reprend ici les revendications de Rousseau,

avec cette différence que, ne se contentant pas de prêcher, il met en pratique ses théories. Notre division du travail transforme les hommes en simples petits rouages de la cruelle machine qu'est notre civilisation. Il y a certes avantage à ce que l'on fabrique aujourd'hui tant de bottines et tant de cotonnades. Mais qui fabrique ces bottines et ces cotonnades? Des hommes de la même espèce que ceux qui confectionnent depuis tant de générations des têtes d'épingles. Tout serait pour le mieux si la fabrication des cotonnades, des bottines et des têtes d'épingles était le but suprême de l'humanité. Mais ce but, c'est le bonheur. Et ce bonheur consiste à vivre dans le travail naturel, varié et modéré. Tolstoï, contrairement aux socialistes, prétend que la situation misérable des ouvriers dans les fabriques et les villes ne vient pas de ce qu'ils peinent longtemps pour être mal payés, mais bien de ce qu'ils ne vivent pas dans des conditions normales. On fait plus aujourd'hui pour la protection des animaux que pour la protection des hommes. On interdit les charges trop lourdes pour les bêtes de somme ; on épargne dans les abattoirs les souffrances inutiles, mais quel est notre étrange aveuglement lorsqu'il s'agit des millions de travailleurs qui, partout, périssent pour notre commodité et nos plaisirs !

Il n'en faudrait pas conclure que Tolstoï condamne la division du travail. Qu'un paysan fabrique des chaussures et que sa femme tisse, tandis qu'un autre laboure et qu'un troisième forge, tout est pour le mieux. Ce qui est déplorable, c'est d'obliger un individu à créer sa vie durant la centième partie d'un certain objet, c'est d'astreindre un chauffeur à travailler dans

un atmosphère de 50 degrés ou à mourir asphyxié par les gaz, c'est de détruire la précieuse vie humaine. Tolstoï ne veut point nous ramener aux temps primitifs : la véritable culture ne saurait être anéantie. Quand les hommes auront compris qu'on n'a pas le droit d'exploiter ses semblables pour son propre plaisir, ils sauront aussi se servir de nos progrès scientifiques sans qu'il en coûte pour cela l'existence de leurs frères. Car « à quoi servirait-il à l'homme de gagner l'univers, s'il perdait son âme ? »

Quant aux causes de la misère, Tolstoï considère comme l'une des plus essentielles les besoins trop nombreux de notre société moderne. Les prolétaires vivant à côté des riches ont bientôt les mêmes aspirations ; pour les satisfaire, ils se livrent à un travail qui est au-dessus de leurs forces.

Les lois sont aussi responsables de l'état de choses actuel, non point de fatales et inéluctables « lois de fer » comme disent les socialistes, mais bien les lois sur le sol, les impôts ou la propriété, que les hommes eux-mêmes se sont données.

Mais la cause profonde de notre esclavage social, c'est l'importance excessive qu'ont prise les fabriques. Tolstoï estime, comme Rousseau, que l'agriculture est de tous les genres de labeur le mieux approprié à l'homme. On se souvient du troisième livre de l'*Emile*, où, lorsqu'il s'agit de choisir un métier pour son héros, Jean-Jacques célèbre avec tant d'enthousiasme les occupations des paysans, les plus nobles, et les plus utiles, selon lui, auxquelles l'homme puisse se livrer. Tolstoï voudrait que chacun d'entre nous consacrât aux travaux des champs une partie de son temps. Le travail dans les fabriques

est toujours insalubre, trop spécialisé, et abrutissant. Le paysan au contraire a un labeur sain, varié et qu'il peut régler à sa guise.

Il ne suffit pas d'avoir reconnu les causes de la misère, encore faut-il s'efforcer de la supprimer. Or pour détruire le mal, il faut en attaquer les racines. Mais Tolstoï, comme Rousseau, est persuadé que l'on n'atteindra point ce but par la violence ; il repousse les bouleversements et les révolutions. Il est, à ce point de vue, plus radical que Jean-Jacques, car il subit l'influence de l'Evangile, et c'est le principe évangélique : ne résistez pas au mal par la violence, qui en fait un adversaire du socialisme. Il estime que c'est une utopie, voire une sottise, que de vouloir résoudre la question sociale par des associations, des démonstrations ou des grèves. Dans l'antiquité, quand la puissance de l'état était moins forte, on pouvait attendre quelque succès de ces soulèvements. Mais aujourd'hui que le gouvernement, représentant des intérêts de la classe oisive, dispose de sommes énormes, possède les chemins de fer, les réseaux télégraphiques, la police, la gendarmerie et l'armée, toutes les révoltes finissent inévitablement de la même manière : on juge et l'on martyrise les révoltés, tandis que la force des castes dirigeantes s'affirme toujours plus grande.

Il est une seconde raison pour laquelle Tolstoï combat le socialisme : c'est que celui-ci n'a pas compris que la vie doit être conforme à la nature. Aux travailleurs qui souffrent parce qu'ils n'ont ni terres ni propriétés, les socialistes proposent de délaisser le sol pour s'emparer des fabriques. Lorsque les ouvriers sauront confectionner, rapidement et habilement, des étoffes, des

rubans, des parfums ou autres objets de luxe, lorsqu'ils seront devenus des paysans incapables, on leur donnera des terres ! Mais le sol est la première propriété que l'homme doive s'efforcer d'acquérir ! Maîtres du sol, ayant enfin la possibilité d'un labeur sain, les ouvriers abandonneront en majeure partie les fabriques dans lesquelles la concurrence deviendra moins âpre. Les patrons seront alors bien obligés de s'entendre avec les travailleurs. Les fabriques, du reste, ne disparaîtront point. Celui qui cultive sa propre terre pourra fort bien consacrer une partie de son temps à l'industrie : il s'agit seulement que tout homme ait la *possibilité* de vivre selon la nature. C'est pourquoi il faut supprimer la propriété foncière qui est injuste, absurde et cruelle. Mais on n'y arrivera qu'en transformant les lois qui nous régissent. Et c'est là le côté anarchique des théories de Tolstoï. C'est par là également qu'il s'éloigne de Rousseau. Car Rousseau ne se pose point en adversaire des lois : il demande qu'elles soient faites par le peuple et non par une minorité.

On aurait, il va sans dire, grand tort de considérer Tolstoï comme un anarchiste : il n'est point ennemi de toute organisation ; il proteste seulement contre l'organisation injuste de notre société. Pour bien saisir sa pensée, qu'on se rappelle sa conception de la nature humaine. Nous ne sommes pas des animaux, uniquement, mais les représentants d'un monde conscient et supérieur ; comment donc la société qui est, pour employer l'expression de Fichte, une « assemblee d'êtres « raisonnables, admettrait elle comme lien la violence ? L'idéal social et politique de Tolstoï, c'est en somme une union des hommes fondée sur la conscience

et consolidée par les mœurs. Par « retour à la nature », il entend ici, comme Rousseau, organisation raisonnable de la vie et règne de la justice. Non seulement on ne doit pas combattre le mal par la violence, mais encore faut-il le combattre par l'amour et par la raison. « Quiconque agit ainsi, agit comme un Dieu ; celui qui se comporte autrement se comporte comme un homme » (cf. *Divin et Humain*).

Quant au chemin à suivre pour opérer cette transformation de la société, Tolstoï nous renvoie aux œuvres de Henry George. Si nous lui demandons : « Comment nous conduire pendant que règne encore dans le monde l'illogisme et l'injustice ? » il nous répondra : « Abstenez-vous ; si vous avez constaté que notre régime actuel est mauvais, n'y participez point. Ne renoncez-vous pas aux aliments, aux boissons ou aux excès que vous avez jugés nuisibles ? » — « Mais la nécessité ? objectera-t-on. Nous avons beau constater que la propriété foncière est illégale : nous ne pouvons cesser de travailler pour le propriétaire si notre travail donne du pain et du lait à nos enfants affamés. » — « Il est évident, réplique Tolstoï, que les difficultés sont nombreuses, pourtant il est malaisé aussi parfois de renoncer à une mauvaise action et nous y renonçons ! »

« Que puis-je faire seul contre tous ? » diront peut-être encore quelques-uns. Pour obtenir un résultat, il n'est pas nécessaire que tous s'en mêlent, leur assure l'écrivain ; la majorité n'est guère d'accord que dans les choses mauvaises. Pour une chose bonne, un seul suffit, car Dieu l'assiste et les hommes finissent toujours par être avec celui que Dieu assiste. Donnons confiance à l'individu isolé en lui apprenant que la cause de sa

misère est en lui-même et non dans les circonstances extérieures. « Je vous conseille, dit Tolstoï aux travailleurs, de ne pas épuiser vos forces dans la lutte contre les classes dirigeantes, par des révolutions ou des émeutes, mais de les exercer sur vous-même pour mener une vie meilleure. *Cherchez le royaume de Dieu et le reste vous sera donné.* » La question sociale se ramène donc en somme pour Tolstoï à une question religieuse et pédagogique, où l'essentiel est l'éducation de l'homme nouveau.

L'éducation de l'homme nouveau.

Rousseau, lui aussi, avait fait de l'éducation le centre de son œuvre. Renouveler l'homme lui semblait le meilleur moyen de sortir de notre chaos social et d'aplanir les obstacles qui nous séparent de Dieu. La conviction que pour transformer la société il faut transformer l'être intérieur, pénètre son œuvre comme elle pénètre celle de Tolstoï. Les deux réformateurs poursuivent moins la prospérité sociale que le salut des âmes. Mais leurs chemins pour atteindre le même but ne sont pas identiques. Tandis que Rousseau veut changer le système d'éducation de l'enfant, Tolstoï vise à réformer l'adulte, il croit à la possibilité d'une *résurrection*. C'est une idée qui avait, à la vérité, déjà préoccupé Rousseau lorsqu'il montrait dans *La Nouvelle Héloïse* un homme de cœur, à la volonté ferme, réparant les fautes de sa jeunesse. Saint-Preux et surtout Julie ne sont point sans ressemblance avec Pierre Bézoukhov dans *Guerre et Paix*, Levine dans *Anna Karénine*, Olenine dans les *Cosaques*, ou Nekhludov dans *Résurrection*.

Mais, chez Rousseau, le problème de l'éducation est le plus important; Tolstoï, lui, met tout son espoir dans la conversion de l'adulte.

Ceux auxquels est familière l'œuvre du grand écrivain russe savent quelle attention il donne aux questions pédagogiques, lui qui a fondé une école libre et qui est devenu lui-même un maître d'école. Mais il n'ouvre sur ce terrain aucune voie nouvelle et se borne presque toujours à suivre les théories de Rousseau : l'éducation qu'il a donnée à ses propres enfants est inspirée de l'*Emile*. Avec Jean-Jacques, et persuadé comme lui que le mieux est de suivre la nature, il préconise l'éducation *négative*, qui se contente de développer harmonieusement les facultés déjà sommeillantes dans l'enfant, mais qui n'est pas une éducation passive. Il est persuadé que le devoir essentiel du maître est de dégager l'individualité de l'enfant. Or notre éducation moderne l'efface. « Dans les écoles et les établissements similaires, déclare Levine, on ne peut pas agir sur le cœur, et je crois que c'est la raison pour laquelle on obtient d'aussi maigres résultats. » Tolstoï s'élève même contre la discipline scolaire : « Obliger les enfants à apprendre est aussi absurde que de vouloir les obliger à manger. » On aboutira donc à la pleine liberté.

En matière d'instruction, la condition *sine qua non* pour que l'enseignement soit fructueux, c'est que l'élève s'instruise de son plein gré ; alors seulement il aimera ce que la contrainte lui faisait haïr, et l'on arrivera à discerner les branches pour lesquelles il a des dispositions. On n'aura pas besoin de punitions. C'était déjà là, on s'en souvient, l'un des principes de Rousseau : l'école n'a le droit ni de punir ni de récompenser.

L'éducateur doit avoir une véritable personnalité morale. Tolstoï, comme Rousseau, croit à la toute puissance de l'exemple : élever un enfant, c'est exercer une influence sur son cœur. Il s'agit ici d'une vraie suggestion. Aussi faut-il qu'un maître puisse ne rien cacher de sa vie à son élève. Les parents devront, eux aussi, avoir une existence exemplaire. « Il vaut mieux, estime Tolstoï, que les enfants connaissent les faiblesses de leurs parents que de les sentir mener une vie double. » Rousseau disait dans l'*Emile* : « Souvenez-vous qu'avant d'oser entreprendre de former un homme il faut s'être fait homme soi-même, il faut trouver en soi l'*exemple* qu'il se doit proposer. »

Pour des raisons analogues à celles de Rousseau, Tolstoï s'élève contre l'enseignement religieux. Tel qu'on le donne aujourd'hui, cet enseignement est une violence exercée sur l'âme de l'enfant. De quel droit lui inculquons-nous des notions que nous ne regardons pas nous-mêmes comme certaines : la Trinité, les miracles de Mahomet ou du Christ ? Nous commettons un crime : innocent et pur, l'enfant vient à nous qui connaissons la vie ; il nous demande selon quels principes il doit se diriger. Et comme réponse, nous lui contons une légende hébraïque absurde, illogique et surtout cruelle. Le meurtre et la brutalité envers les enfants ne sont rien en face de ce crime là.

Tolstoï n'est point un adversaire de tout enseignement religieux, bien au contraire : la véritable éducation, c'est-à-dire la préparation de l'homme à la vie, doit, selon lui, reposer sur la religion, mais non sur une religion qui soit un vestige de l'antiquité auquel personne ne croit plus. Là encore il se sépare de

Rousseau qui attendait qu'Emile eût quinze ans pour lui révéler Dieu. La religion que Tolstoï veut faire connaître à l'enfant ne sera ni le catholicisme, ni le protestantisme, ni l'orthodoxie, ni le mahométisme, ni aucune des croyances qui s'appuient sur la foi en un certain prophète : ce sera le christianisme sous sa forme la plus simple et la plus raisonnable, tel qu'il ressort de la conscience, des besoins et de l'expérience de tout homme.

Tolstoï s'élève contre l'enseignement de toutes les discipline tel qu'il est donné dans les universités, dans les lycées ou dans les écoles primaires. Il apprécie la valeur de la culture réale aussi bien que celle de la culture classique ; toutefois la seconde lui semble plus nécessaire, d'abord à cause du grand profit que l'on retire de l'étude des langues, ensuite parce que l'influence des écrivains classiques est moralisante au plus haut degré, tandis que l'enseignement des sciences est lié aux doctrines pernicieuses et fausses qui empoisonnent notre époque.

Tolstoï divise en trois groupes les sciences qui doivent être l'objet de l'instruction scolaire : le groupe des sciences philosophiques et religieuses, celui des sciences empiriques (histoire naturelle, chimie, physique, physiologie) et celui des sciences logiques (mathématiques). Ce sont là des sciences accessibles à tous les hommes et capables de resserrer entre eux les liens de la fraternité. On doit exclure celles qui ne remplissent pas ces conditions, la théologie, le droit ou l'histoire par exemple. Tolstoï n'est plus d'accord ici avec Rousseau, qui attribuait, on s'en souvient, une grande valeur éducative à l'histoire, le meilleur moyen de faire de l'enfant un

être moral étant, selon lui, de lui conter la vie et les actions des grands héros.

L'étude des langues sera cultivée avec soin, car elle aide à faire régner l'union parmi les peuples. On enseignera en outre dans les classes les arts plastiques et la musique. Comme l'auteur de l'*Emile*, Tolstoï demande enfin qu'on apprenne aux élèves un métier, et, naturellement, un métier utile à tous : menuiserie, charpenterie, couture.

Tolstoï proteste contre l'organisation actuelle des universités qui, au lieu de former des hommes, fabriquent des fonctionnaires. C'est même, à l'en croire, une des raisons profondes de notre misère sociale. Les universités devraient faire des jeunes gens les guides du peuple : elles en font les soutiens de la force brutale, les instruments de la corruption des hautes classes. Elles ne se soucient point de rendre plus noble la jeunesse. A l'âge où l'adolescent a besoin d'une direction, d'une éducation véritable, nous l'enfermons dans les grandes villes, nous le plaçons dans un milieu dépravé où il est exposé aux pires tentations. L'expérience peut réussir à quelques âmes fortement trempées. La plupart succombent et perdent cette qualité qui est le fond de toute noblesse morale, la pureté.

Car Tolstoï est de l'avis de Rousseau : le jeune homme doit se garder pur aussi longtemps que possible. Les adolescents qui se sont livrés trop tôt à la débauche sont durs et cruels : l'ardeur de leur tempérament les rend impatients, passionnés et avides de vengeance. On se rappelle le passage où Jean-Jacques célébrait la douceur et la noblesse d'un enfant natu-

rellement bon qui est resté pur jusqu'à vingt ans. On pourrait le rapprocher de ces paroles de Posdnichev dans *La Sonate à Kreutzer* : « De même qu'un morphinomane ou un ivrogne ne sont plus des hommes normaux, de même celui qui a connu plusieurs femmes n'est plus un homme normal : il est corrompu et perdu à jamais ». Les liaisons de Nekhludov avec la Maslova dans *Résurrection* ont fait du jeune homme honnête qu'était le héros un égoïste raffiné ne songeant plus qu'à son plaisir. Tolstoï exige du célibataire la chasteté absolue ; il considère les relations sexuelles entre personnes non mariées comme une infamie, comme un crime ! La continence n'est du reste point à ses yeux une vertu en elle-même ; elle ne le devient que par l'effort que nous sommes obligés de faire pour nous maîtriser. C'est par là qu'elle nous rapproche de la vie essentiellement humaine et spirituelle à laquelle nous devons tendre.

Tolstoï va jusqu'à conseiller de renoncer au mariage : se marier est bien, ne pas se marier est mieux. En tout cas on ne devrait jamais choisir une épouse parce qu'on l'aime, mais seulement parce qu'elle sera capable d'aider son mari à accomplir sa destinée morale, ou tout au moins parce qu'elle ne l'en détournera point. « Ayez pour but, dit-il aux époux, non point de jouir du mariage, mais de répandre par l'exemple de votre vie plus d'amour et plus de vérité dans le monde. »

La seconde tâche essentielle des gens mariés, c'est de fonder une famille et de faire de leurs enfants des serviteurs de Dieu.

C'est à tort que l'on a représenté Tolstoï comme un

contempteur de la famille. Bien au contraire, il considère, avec Rousseau, le foyer comme le lieu le plus propre à l'éducation des enfants et à l'ennoblissement de la race humaine.

Et c'est sur la femme que repose son espoir, car l'homme devient ce qu'elle fait de lui. Aussi son éducation est-elle l'une des tâches les plus essentielles de l'humanité. Mais Tolstoï n'est nullement partisan de l'émancipation féminine, qu'il juge pernicieuse et néfaste. Certes, aucune créature humaine ne doit être restreinte dans l'exercice de ses droits ; mais ce n'est point une cruauté que de tenir la femme pour un être plus faible par l'intelligence, si en même temps on l'estime l'égale de l'homme. L'intelligence est forte quand elle domine la chair, elle est faible quand elle ne suit pas les ordres de la raison, ce qui est l'un des traits les plus typiques du caractère féminin. Par ses qualités du reste, aussi bien que par ses défauts, la femme se différencie de l'homme. Ses devoirs doivent donc être différents eux aussi. Sa tâche est de conserver la vie en engendrant et en élevant les enfants, en remplaçant les forces usées par des forces neuves. Celle de l'homme est de diriger ces forces, c'est-à-dire la vie.

Puisque leurs missions sont diverses, l'homme et la femme doivent être élevés séparément. Tolstoï s'oppose aux écoles mixtes.

Les deux sexes recevront une culture équivalente, mais appropriée à leurs facultés et à leur rôle futur.

Il faut songer que les jeunes filles seront sans doute un jour mères de famille ; elles auront donc peu de loisirs; il est nécessaire qu'elles fassent à l'avance pro-

vision de forces et de connaissances. Aussi leurs écoles seront-elles si possible meilleures encore que celles des garçons.

On pourrait, me semble-t-il, résumer comme suit l'idée que Rousseau et Tolstoï se font des rapports entre les sexes: l'homme est appelé à servir par son activité Dieu et ses semblables; la femme est appelée à servir ses enfants seulement; mais ils sont égaux dans la diversité de leurs tâches.

Pour atteindre son noble but, la famille doit être unie. Dans les circonstances normales, en cas de dissension entre les époux, c'est la femme qui cédera. Les parents renonceront aux plaisirs mondains (là encore Tolstoï se rencontre avec Rousseau), car ces plaisirs sont l'une des causes plus les fréquentes du désaccord conjugal. Le romancier a souvent illustré cette idée; que l'on relise à ce sujet *Guerre et Paix, La Sonate à Kreutzer* ou *Anna Karénine*: le bonheur de Pierre Bézoukhov sombre parce que sa femme, la jolie Hélène, aime trop la société; c'est le monde qui conduit Madame Posdnichev à l'adultère, et Anna Karénine se perd pour être allée à une soirée à Moscou.

Tolstoï conseille aux jeunes filles, surtout à celles chez qui commence un travail intérieur, de fuir tout ce qui rappelle la pensée et fortifie le désir du mariage: romans, musique, causeries oisives, danse, jeu, parure.

La chasteté de la femme, plus nécessaire encore que celle de l'homme, sauvera le monde!

Comme nous le disions plus haut, Tolstoï ne se contente pas de réformer l'éducation: les meilleures réformes pédagogiques sont vaines si l'adulte a des mœurs

dissolues ; d'où chez lui cette continuelle préoccupation de relever celui que la société a corrompu. Par là, il continue bien l'œuvre de Rousseau. Il part de ses propres expériences et reconnaît qu'il a mené dans la seconde période de sa vie une existence immorale. Avec une franchise qui rappelle la loyauté exagérée de Jean-Jacques, il déclare dans son *Testament* : « Je ne puis penser sans horreur et sans dégoût aux années de ma jeunesse : j'ai tué des hommes à la guerre ; j'en ai provoqué en duel ; j'ai gaspillé au jeu l'argent que les paysans amassent péniblement par leur travail ; j'ai maltraité mes inférieurs, j'ai trompé, j'ai menti, j'ai volé, j'ai été débauché, intempérant, violent, il n'est pas de crime que je n'aie commis. »

Mais il fut sauvé, car il rompit avec son passé, il se repentit et il mena une vie nouvelle conforme à la nature. Aussi demande-t-il à tous ceux qui ont à cœur le salut de leur âme de suivre son exemple. *La Puissance des Ténèbres* et *Résurrection* me semblent caractéristiques à ce point de vue.

Dans *La Puissance des Ténèbres*, un jeune paysan sans culture, Nikita, mène une vie infâme. Un temps vient où la voix de sa conscience s'éveille et le torture. Dans son désespoir, il songe au suicide comme à la seule issue possible. Mais son père, un homme simple, profondément religieux, lui montre le vrai chemin : il se repent, il est sauvé.

Dans *Résurrection,* ce n'est plus un paysan inculte, c'est un homme du monde raffiné, ce Nekhludov que son passé coupable poursuit et tourmente. Lui aussi se repent, lui aussi étudie attentivement les Évangiles et conforme sa vie à celle du Christ. Lui aussi devient

un *homme nouveau.* Comme Nikita et Nekhludov, tout adulte doit essayer de sauver son âme en changeant d'existence. « Repentez-vous, dit Tolstoï à ses disciples, rentrez en vous-mêmes, transformez votre manière de vivre, sinon vous vous perdrez tous. »

Mais, pour que cette *résurrection* soit possible, il nous faut réfléchir, c'est-à-dire interrompre pendant quelque temps l'activité fiévreuse dans laquelle nous nous étourdissons et qui nous fait oublier le sens de la vie, il ne nous faut point attendre que les autres, autour de nous, se soient métamorphosés ; il faut avoir le courage de nous, dire: «Je ne veux pas mentir, ni vis-à-vis des autres, ni vis-à-vis de moi-même, je ne veux point avoir peur de la vérité, où que ce soit qu'elle me mène. Je veux vivre selon la vraie justice. Je veux accomplir cette loi vitale de l'homme, cette loi éternelle, absolue, qui consiste à réunir toutes les forces de mon être, sans avoir honte d'aucun labeur, pour entreprendre la lutte avec la nature extérieure et entretenir ma propre existence ainsi que l'existence de mes frères. »

Celui qui se propose de servir Dieu aura deux devoirs à accomplir : se perfectionner soi-même par le travail et aimer son prochain. Tolstoï résume toute la morale, tout le christianisme dans ces deux impératifs: « Deviens parfait comme ton Père qui est aux Cieux. Ne résiste pas au mal par la violence. »

Ce qui importe avant tout, c'est que chacun de nous exerce ses forces, aussi bien physiques que morales. Rien de plus absurde que l'idée de la malédiction attachée au travail; c'est elle qui a poussé les hommes au mépris des métiers manuels; ces métiers, il a obligé par la force quelques-uns de ses frères à les exercer ; il

a méconnu la joie de la lutte contre les forces naturelles, que cette lutte s'appelle agriculture ou industrie. Nous devons, nous, connaître cette joie, nous devons savoir être à la fois des intellectuels et des paysans, et nous épanouir dans l'exercice de toutes nos forces, celles de nos bras comme celles de nos cerveaux.

Par cette importance considérable donnée au travail, Tolstoï est d'accord avec Rousseau. Non point qu'il fasse du travail une vertu, à la manière de Zola. Il le considère comme une loi de la vie, comme un besoin, au même titre que le boire et le manger. Ce besoin devient une souffrance si on ne le satisfait pas. Aussi Tolstoï voit-il dans l'oisiveté la cause la plus fréquente de nos maladies. Il croit avec Rousseau que celui qui vit et travaille avec modération se porte bien. « La tempérance et le travail sont les deux vrais médecins de l'homme, » disait Rousseau. Et Tolstoï place dans la bouche du vieux prince Bolkonsky (*Guerre et Paix*) les paroles suivantes : « Il n'y a que les imbéciles et les détraqués qui tombent malades. Tu me connais : du matin au soir je suis occupé, et je suis bien portant. » C'est pourquoi Tolstoï et Rousseau haïssent d'une haine égale les médecins et la médecine. Mais tandis que Rousseau les maltraite au nom d'un principe moral, Tolstoï va plus loin : il les déclare purement et simplement incapables de guérir (Cf. *Guerre et Paix*, *Anna Karénine*, *La Sonate à Kreutzer*). Les deux écrivains sont partisans du végétarianisme et jugent qu'on peut se passer de médecine si l'on vit selon la nature.

Ils regardent donc le travail comme un *besoin* que l'on doit satisfaire et non comme un but en soi, ainsi que Voltaire par exemple l'envisageait. Mais un labeur

n'a de valeur que s'il exerce sur l'individu une action ennoblissante, s'il lui donne la possibilité d'accomplir son plus haut destin : devenir semblable à Dieu. Notre but n'est pas de travailler, mais *de nous perfectionner nous-mêmes.* Tolstoï et Rousseau jugent que celui qui accomplit ce devoir suprême est en même temps un bienfaiteur de l'humanité. Celui qui élève son âme dans l'amour contribue à établir l'union entre les hommes et entre toutes les créatures du monde. Il travaille à faire régner la justice sur la terre, ce qui est, pour Tolstoï comme pour Rousseau, le but de l'histoire.

Conclusion.

Si nous jetons un coup d'œil rapide sur ce qui vient d'être exposé, nous pouvons dire que l'esprit de Rousseau pénètre toute l'œuvre de Tolstoï. L'un est le continuateur de l'autre, au meilleur sens du mot ; continuateur ne signifie pas imitateur. Ils divergent sur des points essentiels en art, en sociologie ou en pédagogie. Mais quand Tolstoï cherche la vérité pour rendre la vie plus humaine, plus juste et plus divine, il se rattache à Rousseau ; il trouve dans les œuvres du *citoyen de Genève* les armes les meilleures pour combattre les hypocrisies de notre époque, et les éléments les plus solides pour reconstruire un monde nouveau.

Rousseau n'est pas seulement un de ses auteurs préférés : il est son consolateur et son sauveur. Il l'a compris, chose si rare parmi les admirateurs de Jean-Jacques. Il s'est efforcé de mettre ses théories à exécution. Certes, il les a transformées ; il a été en maintes occasions plus absolu que son maître. Il a par là cho-

qué nombre de ses contemporains. Mais la faute n'en est point à Rousseau. Songerait-on à rendre l'Evangile, cette autre source de l'inspiration du grand romancier, responsable de certaines de ses outrances? Il faut se rappeler que Tolstoï se donne presque le rôle d'un prêtre: il veut diriger vers d'autres voies la marche de l'humanité. De là l'intolérance et le caractère agressif qu'ont souvent pris ses polémiques, injustes à force d'être partiales. Il tire trop facilement de quelques cas isolés des conclusions générales. Tout n'est pas fondé dans ses attaques contre la science. Métaphysicien au sens le plus élevé du mot, il condamne cependant la métaphysique parce que certains philosophes ont mal employé leurs facultés. On ne peut certes qu'approuver sa protestation contre *l'art pour l'art*; mais pourtant, s'est-il donné la peine de bien comprendre toutes les œuvres qu'il rejette sans rémission, et n'exagère-t-il point lorsqu'il demande à l'artiste de se mettre à la portée du premier venu et d'un public sans aucune initiation? La Bible même, pourrait-on objecter, est loin d'être accessible à tous les lecteurs.

On pourrait également lui reprocher d'avoir méconnu les efforts du socialisme. C'est qu'il a confondu les exigences du socialisme moderne avec celles de quelques théoriciens, entre autres de l'utopiste Bellamy.

Il a oublié en outre que les socialistes, ayant à faire à des institutions existantes, sont obligés de tenir compte de ces institutions et de les faire servir à leur but. Ils sont bien forcés de s'occuper avant tout du travail dans les fabriques, puisque c'est l'industrie qui emploie aujourd'hui dans les pays civilisés la majeure

partie des ouvriers. Cela ne signifie nullement qu'ils méprisent l'agriculture et qu'ils s'opposent au retour à la nature.

Je n'entends point, par ces quelques restrictions, me donner le ridicule de réfuter Tolstoï. Il est plus facile de le critiquer que d'en parler dignement. Qu'on se rappelle toutes les attaques dont il a été l'objet! Ses adversaires se sont rendu, au reste, la tâche facile : tantôt ils lui ont attribué des opinions qu'il n'exprima jamais, tantôt ils ont feint de considérer ses doctrines comme la simple expression d'une individualité et d'une race morbides, quand ils n'en tiraient pas des conclusions fantaisistes, contraires aux tendances fondamentales de l'œuvre. Ils ont admiré, certes, l'énergie avec laquelle Tolstoï a dévoilé les tares de notre civilisation, l'immoralité des classes dirigeantes, la misère des classes inférieures, les hypocrisies et les erreurs de notre régime, mais ils ont traité le romancier de décadent. Ils en ont fait un ascète et un anarchiste à la fois. Ce n'est point ici le lieu de réfuter ces attaques. Tous les réformateurs, Rousseau le premier, sont victimes de tels malentendus. Mais on me permettra de protester contre ceux qui nous montrent dans Tolstoï un contempteur de la vie. Jamais le grand écrivain russe n'a prêché l'ascétisme, bien au contraire : il prêche la vie active, l'effort. On ne fondera point le royaume de Dieu en se plongeant dans le nirvâna, mais en travaillant de toutes les forces de son corps et de son intelligence. Qu'on estime son idéal chrétien inconciliable avec les nécessités actuelles de notre société, je l'accorde, mais qu'on ne nous dise pas que Tolstoï repousse la vie!

Il me semble également impossible de voir dans ses

théories, comme on l'a souvent prétendu, l'influence d'une race longtemps accoutumée à l'esclavage. Son œuvre est certes profondément russe. Mais elle est aussi l'une des plus cosmopolites, des plus universelles qui soient jamais apparues. Tolstoï a été l'interprète de l'homme moderne. Il a exprimé ce que ressentent tous ses contemporains à quelque pays qu'ils appartiennent. L'écho profond qu'ont éveillé ses livres dans l'univers entier en est une preuve.

Les raisons qui l'ont poussé à écrire sont essentiellement différentes de celles qui déterminent la plupart des écrivains contemporains. Comme Rousseau, Tolstoï a profondément haï les livres et le métier d'auteur. Il ne se souciait pas de gagner de l'argent, ni de distraire le public. Il a écrit parce qu'il avait un message à apporter aux hommes. Ce que Rousseau fut pour le XVIIIe siècle, Tolstoï l'a été pour le nôtre. Il a été, suivant le mot de Carlyle, « le langage dans lequel se révèle l'idée divine de chaque époque. » Il est la voix de l'humanité d'aujourd'hui.

Et l'on peut appeler Tolstoï le Rousseau du XIXe siècle, ou, si on le préfère, l'Emile réalisé.

I. BENRUBI. [1]

[1] Traduction de Mademoiselle Julia Cartier.

LA QUESTION DU „PYGMALION" DE BERLIN

L'ARTICLE de M. Istel paru ici même, il y a deux ans, et la thèse qu'il soutenait, ont soulevé, de la part des spécialistes, des objections assez sérieuses pour que nous croyons devoir leur offrir l'hospitalité de nos *Annales*. Nous publions, avec les répliques de M. Istel, les articles que nous ont adressés MM. Alb. Jansen, l'auteur bien connu de *J. J. Rousseau als Musiker*, Berlin 1884, et Ch. Malherbe, le savant archiviste de l'Opéra de Paris. Nos lecteurs, après en avoir pris connaissance, pourront déclarer, comme nous, la cause entendue, jusqu'à fait nouveau.

I

Objections de M. Alb. Jansen.

Le 15 mai 1770, Grimm écrit dans sa *Correspondance littéraire* :

> J. J. Rousseau se trouve depuis quelque temps à Lyon... Il a traité le sujet de Pygmalion dans un acte d'opéra-comique, moitié chanté et moitié parlé, suivant les us barbares de la nouvelle cuisine française [1].

Presque dès le moment où Rousseau revint à Paris, tout le monde y parla d'un opéra qu'il allait donner

[1] *Corr. litt.* IX, 22, 23. Mais c'est précisément cette cuisine que Rousseau a condamnée.

(Cf. Bachaumont, *Mém. secr.* V, 164 et 165). Lui-même répond à Madame de Brionne, le 7 juillet 1770 :

Pas un mot du prétendu opéra qu'on dit que je vais donner... Quand quelque bruit court de moi, croyez toujours exactement le contraire; vous vous tromperez rarement [1].

Et le 9 septembre 1770 il écrit à Rey :

C'est pour s'amuser à m'impatienter qu'on fait courir le bruit que je travaille... à un opéra... J'ai pris le parti de les laisser dire sans me fâcher et sans même prendre la peine de les démentir [2].

Le 26 novembre 1770, Coignet, négociant de Lyon, écrivait au rédacteur du *Mercure de France* :

...Une petite erreur s'est glissée dans votre *Mercure* de ce mois... dans l'extrait que vous y donnez des feuilles 3 et 4 de l'*Observateur françois à Londres.* Vous dites « ...qu'un voyageur anglais a vu à Lyon une représentation du spectacle de *Pygmalion,* drame de M. J. J. Rousseau, qui... en a fait la musique et les paroles également sublimes » ; il serait bien flatteur pour moi, qui suis l'auteur de la musique, de pouvoir imaginer qu'elle approche de la sublimité des paroles... J'ai fait mon possible pour remplir ses vues; il parut content de mes efforts; son suffrage m'a valu ceux du public. Je dois cependant à l'exacte vérité d'annoncer que dans les vingt-six ritournelles, il y en a deux que M. Rousseau a faites lui-même... l'andante de l'ouverture et... le premier morceau de l'interlocution...

Cette lettre parut dans le *Mercure de France* de janvier 1771. En même temps, Coignet fit imprimer l'œuvre sous ce titre : *Pygmalion*, *scène lyrique représentée en société*, *à Lyon. Par M. J. J. Rousseau* (sans nom de ville ni d'imprimeur, et sans date).

Presque cinq ans s'étaient écoulés, quand Bachaumont put annoncer :

[1] *Œuvres complètes*, éd. Hachette, Paris 1865, XII, 217.
[2] Bosscha, *Lettres inédites de J. J. Rousseau à M.-M. Rey*, p. 296.

Le bruit court que M. Rousseau de Genève, fatigué de son repos, va reparaître sur la scène et que pour plus d'éclat il a choisi la Comédie françoise. On dit qu'il va donner son *Pygmalion* à ce théâtre (28 octobre 1775).

Les Comédiens français annoncent en effet aujourd'hui *Pygmalion, scène lyrique de M. J. J. Rousseau* : ce qui ne peut manquer de piquer la curiosité générale (29 octobre).

La première représentation eut lieu le lundi 30 octobre :

Les Comédiens français avant de jouer *Pygmalion*, lisons-nous en date du 31 octobre, ont député vers M. Rousseau de Genève pour obtenir son agrément. Comme c'était le soir et qu'il faisait nuit, ce philosophe toujours singulier n'a point voulu ouvrir sa porte et a dit qu'on revînt le lendemain. On y est allé. Il a répondu qu'il n'acquiesçait point à cela, mais qu'il ne s'y opposait point; qu'il ne ferait aucune démarche pour ou contre; *qu'il les prévenait seulement que cet ouvrage*[1] *lui avait été enlevé, imprimé furtivement;* qu'il y avait plusieurs fautes, dont il rapportait quelques-unes. Il ne veut point sa part d'auteur[2]. Mais les histrions, qui se piquent d'une grande générosité, ont arrêté qu'elle lui serait toujours portée[3].

A la suite de la représentation du 30 octobre, Bachaumont écrivait : « La scène a fait la plus grande sensation. » Et quelques jours plus tard : « *Pygmalion* prend avec fureur et la singularité du spectacle est un puissant aiguillon pour le public[4]. »

Cependant l'auteur de *Rousseau juge de Jean-Jacques* se lamente : « En m'attribuant des écrits auxquels je n'ai jamais pensé... On vient de mettre à Paris *Pygma-*

[1] C'est-à-dire le manuscrit du libretto.

[2] Du libretto. Coignet avait fait imprimer ensemble, chez Madame Duchesne, à Paris, 1775, sa lettre au rédacteur du *Mercure de France* du 26 nov. 1770 et le texte du *Pygmalion* de J. J. Rousseau.

[3] Bachaumont, *Mém. secrets*, VIII, p. 263, 265, 266. Cf. Grimm, *Corr.* XI, 139 et 142.

[4] Bachaumont, VIII, 267 (1er nov. 1775) et 273 (5 nov. 1775).

lion sur la scène, tout exprès pour exciter ce ridicule scandale qui n'a fait rire personne et dont nul n'a senti la comique absurdité.[1] »

Il faut remarquer que tous les vrais connaisseurs, quoique parlant avec la plus grande admiration du texte de *Pygmalion*, en condamnaient catégoriquement la musique, sans excepter même les deux petits airs qui étaient attribués à J. J. Rousseau[2].

Sans se soucier des déclarations de Rousseau suivant lesquelles Coignet lui avait enlevé furtivement le texte de *Pygmalion* et lui avait attribué deux des morceaux de la partition, l'auteur de l'article *La Partition originale de Pygmalion*[3] n'hésite pas à écrire qu'il est « hors de doute » que les deux andantes sont de Rousseau (p. 153); et plus loin il ajoute : « Coignet... avait sans nul doute écrit la partition d'après les données de son glorieux collaborateur » (p. 160). En 1771 ou 1772, Rousseau « composa une musique qui valait mieux que celle qu'il avait écrite en collaboration avec Coignet » (p. 166)[4].

Et l'auteur de l'article se flatte d'avoir trouvé un manuscrit qui contient cette partition.

Pygmalion parut chez Kurzböck, à Vienne, en 1771, accompagné d'une introduction allemande, et en 1772 sans cette introduction. L'une et l'autre éditions donnaient aussi une description des ritournelles et de la durée de celles-ci. G. Becker, dans les notes dont il fit précéder sa réimpression de l'édition de 1772 (Genève

[1] *Œuvres complètes*, éd. Hachette, IX, 307.
[2] Cf. Bachaumont, VIII, 267 et 273, V, 243 et 244, et XV, 319-312, (12 septembre 1780). — Grimm, *Corr.* XI, 141-142.
[3] *Annales de la Société J. J. Rousseau*, 1905, p. 141-177.
[4] Voir la note à la fin de l'article.

1878), était persuadé que cette description, ou plutôt ces indications destinées aux compositeurs, étaient de Rousseau lui-même, et qu'Aspelmeyer, dans son œuvre malheureusement disparue, s'y était conformé.

L'auteur de l'article mentionné a trouvé à Berlin, au Château, dans la Bibliothèque royale particulière, une partition manuscrite qui « suit jusque dans les plus petits détails les indications publiées dans l'édition de Vienne de 1771-72. » Mais ne serait-ce point par hasard, se demande-t-il, la partition perdue d'Aspelmeyer? A quoi il répond : « Une telle hypothèse ne résiste pas à un examen attentif de la musique. C'est bien là le caractère et la technique d'un musicien français. Et ce Français ne pouvait être que Rousseau [1]. »

Il se fonde particulièrement sur un passage des *Observations sur l'« Alceste » de M. Gluck* (1774-1775), qui commence ainsi : « Persuadé que la langue française, destituée de tout accent, n'est nullement propre à la musique et principalement au récitatif, j'ai imaginé un genre de drame... » Or, dans le manuscrit, depuis ces mots *un genre de drame* jusqu'à *D'où naît le charme du récitatif obligé ?* [2] se place une des grandes lacunes sur lesquelles les éditeurs des *Œuvres de J. J. Rousseau de Genève*, 1782, nous donnent des éclaircissements :

> M. Prévost... a suppléé, dans les *Observations*..., quelques passages dont le sens était resté suspendu et qui ne semblaient point se lier avec le reste du discours. Nous avons fait écrire ces *passages en italique* : sans cette précaution il aurait été difficile de les distinguer du texte de M. Rousseau.

Dans l'édition de Paris, 1874, « les passages en ques-

[1] *Annales de la Soc. J. J. Rousseau,* 1905, p. 166.
[2] *Œuvres complètes,* VI, 226-227.

tion sont indiqués par des guillemets »[1]. Ainsi la phrase: *La scène de Pygmalion est un exemple de ce genre de composition qui n'a pas eu d'imitateur*[2], n'appartient pas à Rousseau, mais à Prévost. Néanmoins l'auteur de l'article écrit :

Cette phrase ne saurait se rapporter qu'à une musique dont il (Rousseau) serait l'auteur : il est hors de doute, qu'il ne parle point ici de celle de Coignet qui ne s'accorde pas plus avec les remarques des *Observations* qu'avec les remarques de l'édition de Vienne. En 1774-75, Rousseau faisait donc allusion à une musique de *Pygmalion* qu'il avait composée pour illustrer ses théories (p. 161).

Mais s'il avait fait une telle œuvre, objectera-t-on, il en aurait certainement conservé le manuscrit. L'auteur de l'article répond :

Rousseau a donné lui-même, peu avant sa mort, la liste exacte des œuvres musicales (compositions ou copies) qu'il a écrites depuis le 1er avril 1772. Il n'y mentionne pas *Pygmalion*. Mais dans son avant-propos, il déclare n'avoir pas indiqué les partitions écrites entre le 1er septembre 1770 et le 1er avril 1772 parce qu'il n'en avait pas relevé le compte exact. Or c'est précisément à cette époque que semble remonter l'origine du manuscrit de Berlin, puisque la lettre dans laquelle Coignet revendique ses droits d'auteur, parut en janvier 1771, et que Rousseau, selon son habituelle tactique de défense, se mit certainement peu après à la nouvelle partition. S'il ne la cite point dans la liste à laquelle nous faisons allusion, c'est qu'elle s'était sans doute égarée dans l'intervalle... (p. 165).

Ecoutons maintenant Rousseau lui-même. Dans son manuscrit intitulé : *Copies de musique commencées le premier septembre 1770*, il déclare qu'il donne trois espèces de copies : 1° les copies payées, 2° les copies non payées,

[1] *Œuvres*, VI, 226.
[2] *Œuvres*, VI, 216, note 1 et note *.

et 3° les manuscrits qui sont restés entre ses mains et qu'il peut présenter en nature à quiconque voudra en vérifier la note.

En parlant de ses copies payées (registre 1), il remarque : « Comme je n'ai commencé à tenir note de mes copies que le premier avril 1772, il y a depuis le premier septembre 1770 un intervalle de 19 mois, dont le travail n'est point inscrit dans ce registre. » Ce registre commence en effet le 1er avril 1772 et finit le 22 août 1777. Mais dans le registre n° 3, il énumère « toute la musique qu'il a écrite depuis son arrivée à Paris jusqu'à ce jour. » Et dans *Rousseau juge de Jean-Jacques* il nous dit :

Dans ces six ans, il (Jean-Jacques) avait écrit, en simple copie, plus de six mille pages de musique... [1] [Registre 1].

Outre ce travail et son opéra de *Daphnis et Chloé*, dont un acte entier est fait et une bonne partie du reste bien avancée, et le *Devin du Village*, sur lequel il a refait à neuf une seconde musique presque en entier, il a, dans le même intervalle, *composé plus de cent morceaux* de musique en divers genres, la plupart vocale avec des accompagnements, *tant pour obliger les personnes qui lui ont fourni les paroles* que pour son propre amusement. Il a fait et distribué des copies de cette musique tant en partition qu'en parties séparées [Reg. 2], transcrites sur les originaux qu'il a gardés [2]... [Reg. 3].

[J'ai] rassemblé toute cette musique... J'ai mis fidèlement dans ce recueil toute la musique de toute espèce que j'ai composée depuis mon retour à Paris, et dont j'aurais beaucoup retranché, si je n'y avais laissé que ce qui me paraît bon ; mais j'ai voulu ne rien omettre de ce que j'ai réellement fait, afin qu'on pût discerner tout ce qu'on m'attribue aussi faussement qu'impudemment même en ce genre, dans le public, dans les journaux, et jusque dans le recueil de mes propres écrits... [J'ai] tâché sur toutes choses que

[1] Cf. *Œuvres*, IV, 246 (« huit mille pages »), ainsi que la note 1.
[2] *Œuvres complètes*, IX, 215-216. Cf. 188.

ce recueil ne tombe qu'en des mains fidèles et sûres qui ne le laissent ni détruire ni diviser : car quand la passion cessera de dicter les jugements qui le regardent, ce recueil fournira, ce me semble, une forte preuve que toute la musique qui le compose est d'un seul et même auteur [1].

J'ai examiné, dit encore Rousseau, toute la musique qu'il a composée depuis son retour à Paris et qui ne laisse pas de faire un recueil considérable, et j'y ai trouvé une conformité de style et de faire qui tomberait quelquefois dans la monotonie, si elle n'était autorisée ou excusée par le grand rapport des paroles dont il a fait choix le plus souvent. Jean-Jacques, avec un cœur trop porté à la tendresse, eut toujours un goût vif pour la vie *champêtre*. Toute sa musique, quoique variée selon les sujets, porte une empreinte de ce goût. On croit entendre l'accent pastoral des pipeaux, et cet accent se fait *partout sentir le même* que dans le *Devin du Village*. Un connaisseur ne peut pas plus s'y tromper qu'on ne se trompe au faire des peintres... [2]

Mais Rousseau ne possédait pas le génie musical indispensable pour aborder « les scènes grandes et pathétiques [3]». Il nomme le *Devin du Village* « un genre rustique et badin », et *Daphnis et Chloé* « une pastorale, dont les personnages sont des bergers, et dont la musique doit être assortie à la simplicité de goût et de mœurs qu'on leur suppose. [4] »

Peignant dans sa *Nouvelle Héloïse* « l'amitié, l'amour, la vertu... les sentiments purs, tendres, honnêtes, que nous n'avons plus », il ne trouvait rien d'assez galant, rien d'assez mignon, pour les charmantes filles dont il raffolait « comme un autre Pygmalion [5] »... Il appelle Julie « cette image si tendre dont je suis le Pygmalion »,

[1] *Œuvres*, IX, 243 et la note 1.
[2] *Œuvres*, IX, 242.
[3] *Œuvres*, VII, 248. Cf. 176, article *monologue*, et p. 125, article *génie*.
[4] *Œuvres*, VII, 248 et 221.
[5] *Œuvres*, IV, p. 2, note, et p. 313.

et il se peint lui-même dans ce « *Pygmalion*, scène lyrique, » dont la prose est la plus poétique et la plus adaptée à la musique.

« Quel dommage, dit quelqu'un présent à une lecture de *Pygmalion* faite par Rousseau, quel dommage que le petit Faiseur n'ait pas mis une telle scène en musique ! — Vraiment, répondit-il, s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il n'en était pas capable. Mon petit Faiseur ne peut enfler que les pipeaux ; il y faudrait un grand Faiseur. Je ne connais... que M. Gluck en état d'entreprendre cet ouvrage et je voudrais bien qu'il daignât s'en charger[2] ».

Il y a dans tous les bons opéras, et surtout dans ceux de M. Gluck, mille morceaux qui font couler les larmes par la musique, et qui ne donneraient qu'une émotion médiocre ou nulle, dépourvus de son secours, quelque bien déclamés qu'ils pussent être... [3]

Albert JANSEN.

NOTE SE RÉFÉRANT A LA PAGE 122. — Le négociant lyonnais Coignet écrit au rédacteur du *Mercure de France* : « A Lyon, *le 26 novembre 1770*... Permettez moi de relever une petite erreur qui s'est glissée *dans votre Mercure de ce mois*... Vous dites... que M. J. J. Rousseau « a fait la musique et les paroles » (de *Pygmalion*). Mais dans ses *Particularités sur J. J. Rousseau, pendant le séjour qu'il fit à Lyon en 1770*, nous lisons : « Il parut une note dans le *Mercure de France... Je laissai s'écouler deux mois, comptant que Rousseau relèverait cette erreur ; ce fut inutilement. Alors j'écrivis à Lacombe, rédacteur du Mercure*, que la musique n'était pas de Rousseau... » (*Œuvres inédites de Rousseau*, publ. par Musset-Pathay, Paris, 1825, I, 471.)

« Je dois cependant à l'exacte vérité, déclare-t-il le 26 nov. 1770, d'annoncer que dans les vingt-six ritournelles, *il y en a deux que M. Rousseau a faites lui-même* »... Et dans les *Particularités* : « Je me décidai *ensuite* [*automne 1775*] *à la faire graver en donnant à Rousseau ce qui lui appartenait*. Il n'en fallut pas davantage pour le refroi-

[1] *Œuvres*, XII, 178. Lettre à M. de Belloy du 19 février 1770.

[2] *Les Consolations des misères de ma vie*, etc, Paris, 1781. Avis de l'éditeur, p. 4. Cf. Rousseau, *Œuvres complètes*, VII, 247-248.

[3] *Œuvres complètes*, VI, 223.

dir à mon égard. Un an après [1776 !] des négociants de Lyon qui le virent à Paris, me dirent qu'il leur avait parlé de moi avec intérêt et qu'il avait dit qu'il espérait me voir dans cette ville » (Musset-Pathay, loc. cit.)

Inconcevable ! C'est en 1777-1778 que Rousseau a composé le troisième *Dialogue de Rousseau juge de Jean-Jacques* et en 1782 que fut imprimé cet écrit, dans lequel il condamnait, sans le nommer, la personne et l'ouvrage de M. Coignet (*Œuv. compl.*, IX, 307-308). Pour se disculper aux yeux de la postérité, celui-ci a imaginé les *Particularités de J. J. Rousseau*, qui se terminent par ces mots : « Tout ce narré est de la plus exacte vérité », et qui ne sont, depuis la première jusqu'à la dernière phrase, qu'un tissu de mensonges déstinés à expliquer et confirmer ceux de la lettre du 26 novembre 1770. Il s'est bien gardé d'ailleurs de les publier pendant sa vie. Né à Lyon en 1738, il y est mort le 29 août 1821 à l'âge de quatre-vingt-six ans, et c'est peu de temps après que ses amis firent imprimer les *Particularités* (Musset-Pathay, *Œuvres inédites de J. J. Rousseau*, I, p. 471, note 1).

La journée la plus remarquable de la vie de Coignet a dû être celle où il fut présenté à Rousseau. Celui-ci vint à Lyon, rapporte-t-il, « à la fin de mars 1770. Je fis sa connaissance au grand concert de cette ville : c'était un vendredi saint » (13 avril 1770 — Musset-Pathay, p. 461). Or Rousseau arriva à Lyon le 18 avril 1770 (*Œuvres complètes*, XII, 216-217) et y resta jusqu'au 8 juin (Bosscha, *Lettres inédites de J. J. Rousseau à M. M. Rey*, 293-294), c'est-à-dire sept semaines et un jour, et non trois mois, comme le dit Coignet (Musset-Pathay, 464 et 470), qui continue : « Il me donna rendez-vous chez lui pour le lendemain (14 avril !) Après le dîner il me communiqua son *Pygmalion* et me proposa de le mettre en musique... Je composai de suite l'ouverture que je lui apportai le lendemain (15 avril !) : il fut étonné de ma facilité. Enfin je terminai cet ouvrage à sa satisfaction. Il me demanda de lui laisser faire l'andante entre l'ouverture et le presto, de même que la ritournelle des coups de marteau pour qu'il y eût quelque chose de lui dans cette musique » (ib. 463). « M. de la Verpilière, prévôt des marchands et son épouse... firent exécuter *Pygmalion* et le *Devin du Village* oû Madame de Fleurieux jouait Collette... sur un petit théâtre qu'ils avaient fait construire à l'Hôtel-de-Ville, où ils logeaient... Après la représentation, Rousseau vint m'embrasser dans le grand salon... en me disant : « Mon ami, votre musique m'a arraché des larmes » (ib. 463-464). On donna aussi chez M. Cornabé *Pygmalion, le Devin du Village* et *Mélanie* qui « fut si bien jouée par Madame de Fleurieux que Rousseau répondit à ceux qui lui demandaient s'il était content : « Voyez mon habit couvert de larmes » (p. 470). Il est bien vrai que Rousseau a appelé Madame de Fleurieux « sa première Galathée » qui jamais ne lui « laissera le désir d'en voir une autre » (*Œuvres complètes*, VI, 90) et « son adorable Mélanie » (*ib.* p. 89. Cf. Robinet, lettre à M. de la Tourette, du 16 juin 1770. Bibliothèque de Neuchâtel), et il l'aurait célébrée de même sous le nom de Colette, si elle avait joué ce rôle. C'est que, de même qu'il voulut en 1765 faire exécuter sur le théâtre public de Strasbourg sa comédie en vers *L'engagement téméraire* et *Pygmalion* (*Œuvres complètes*, XI, 293), il fit réciter à Lyon — dans le salon de Madame de Fleurieux — *Mélanie*, « tragédie en vers », chef d'œuvre de La Harpe, et *Pygmalion* pour provoquer une comparaison entre sa prose et la poésie. Mais c'est ce dont Coignet n'a pas eu une idée. Il ose dire : « Durant l'espace de trois mois que Rousseau est resté à Lyon, je ne l'ai guère quitté; je dînais tous les jours chez lui ou dans ses sociétés intimes... ; ses sociétés étaient les miennes. Nous allions souvent chez M. Cornabé » et chez...

«M. de la Verpilière » (Musset-Pathay, p. 463, 464, 470). Cependant les noms de ces deux personnes, comme celui de Coignet, ne se trouvent pas une seule fois dans les écrits de Rousseau et de ses amis.

Coignet parle longuement du sort tragique de « deux amants de Lyon ». Il rapporte : « Je le racontai à Rousseau... Il me demanda quel âge avait le jeune homme. — Trente-deux ans. — Eh bien ! c'est à cet âge, s'écria-t-il, qu'on sait se décider, et non pas au mieu où l'on est lâche, pusillanime, sans courage... Il ne connaissait que le trait de Petus et Arrie qui égalât ce courage. » (Musset-Pathay, 467-468).

Mais ce n'est pas Rousseau (Cf. *Œuvres complètes*, VI, 27 et Grimm, *Corr.* IX, 23-24), c'est Voltaire qui a dit cela : « L'aventure d'Arrie et Petus et bien étonnante pour les Welches » (*Lettre de Voltaire au Lyonnais Vasselier. Œuvr. compl.*, éd. Garnier, 1878, t. XLVII, p. 97). « Voici le plus fort de tous les suicides... La ville entière de Lyon en est témoin. Arrie et Petus, vous en aviez donné l'exemple ; mais vous étiez condamnés par un tyran, et l'amour seul a immolé ces deux victimes. On leur a fait cette épitaphe : A votre sang mêlons nos pleurs, Attendrissons-nous d'âge en âge Sur vos amours et vos malheurs, Mais admirons votre courage. » (Voltaire, *Œuvr. compl.* XVIII. 95 et XLVII, 97, 158 et 159).

L'effronterie du menteur est au comble quand il dit : « On représenta chez Madame de Brionnée (sic !), à Paris, la scène de *Pygmalion ;* Rousseau était présent : il reçut des compliments sur les paroles et sur la musique » (Musset-Pathay, I, 471).

II

Objections de M. Ch. Malherbe

Le monde des lettres et des arts s'est ému naguère à la nouvelle d'une découverte musicale qui ne pouvait, en effet, passer inaperçue. Il s'agissait d'une partition trouvée dans la Bibliothèque royale de Berlin, et quelle partition? une scène lyrique de J. J. Rousseau, *Pygmalion*, mais un Pygmalion inédit, c'est-à-dire absolument différent de celui que l'on connaît pour avoir été représenté, et publié même en deux éditions rarissimes, au XVIII[e] siècle. Or, le citoyen de Genève n'a pas perdu tout prestige ; quelque opinion qu'on professe pour ses talents musicaux, sa maîtrise littéraire demeure telle qu'elle lui vaut encore et toujours un cortège de disciples et d'admirateurs ; rien de ce qui

le touche ne semble indifférent. A l'intérêt de l'œuvre exhumée s'ajoutait l'autorité du savant qui l'avait tirée de l'ombre et la faisait revivre, M. Edgar Istel, docteur en philosophie à Munich[1].

Tout concourait donc à grossir l'importance d'un évènement, dont nul ne se permit de douter, hormis peut-être un musicographe de Paris, M. Arthur Pougin, auteur lui-même d'un livre relatif à Rousseau[2]. Notre confrère n'admettait pas que la lumière nous vînt du Nord, et que Berlin révélât sur un auteur français des particularités que Paris ignorait; il se montra sceptique; bien plus, il osa l'écrire. Mal lui en prit, car M. Edgar Istel, se jugeant bien armé pour la lutte, répondit avec une âpreté qui rendait toute polémique impossible.

Déjà le différend semblait oublié et la cause gagnée, lorsque, par un revirement inattendu, tout pourrait bien, au contraire, être remis en question. Pour amener la révision d'un procès, il suffit d'un fait nouveau, et le fait nouveau vient de se produire avec l'entrée en scène, ou tout au moins dans les coulisses, d'un homme du monde dont les travaux historiques ne tarderont pas à voir le jour, et qui, par tradition familiale, pratique le culte de J. J. Rousseau. L'amabilité, j'oserai presque dire la cordialité, de son accueil m'a touché profondément; aussi le prié-je de trouver ici l'expression de ma gratitude et de mes sympathies.

Héritier d'une famille qui a donné de brillants serviteurs à la France, M. le comte de Girardin possède un

[1] *Jean-Jacques Rousseau als Komponist seiner lyrischen Scene « Pygmalion »*. Leipzig, Breitkopf et Härtel, 1901.

[2] *Jean-Jacques Rousseau musicien*. Paris, libraire Fischbacher, 1901.

trésor auquel la transmission directe donne un prix inestimable : à son aïeul appartint Ermenonville, et nombre des objets qui garnissaient le fameux Ermitage, passèrent aux mains du noble seigneur qui protégeait l'illustre philosophe. La *Revue d'histoire littéraire de la France* a publié (1906, p. 103 et suivantes) la relation ancienne d'un voyage à Ermenonville ; on y parle en ces termes de la vie menée au château, peu de temps après la mort de J. J. Rousseau : « M. de Girardin fait de la musique, dessine, écrit et se promène. Il a trois musiciens avec lui, et tous les soirs on va faire de la musique dans quelque endroit du parc. Le salon contient un billard, un chambre noire, un clavecin, des pupitres chargés de musique et des tables de travail [1] .»

Aujourd'hui, le salon du petit-fils contient autre chose, ou, pour mieux dire, il s'est transformé en une sorte de musée où se conservent les souvenirs les plus variés et les plus précieux. Les fervents de Rousseau n'y sauraient pénétrer qu'avec respect, comme en un sanctuaire, car ils trouvent là, sous vitrine ou sur les murs, non seulement des effigies rares, bustes ou tableaux, mais des objets offrant presque un caractère de reliques : l'humble fauteuil de bois et de paille où le grand homme a rendu le dernier soupir, un de ses cols de chemise, sa canne, son écritoire, etc., enfin des coffrets remplis de papiers, et ces papiers sont ceux de Rousseau. Le dépouillement n'en est pas encore ter-

[1] Je dois communication de cet article à l'obligeance de M. Alexis François, docteur de l'Université de Paris, qui, comme secrétaire du comité de la Société Jean-Jacques Rousseau, m'avait présenté à M. le comte de Girardin.

miné; mais j'ai de bonnes raisons de croire qu'ils réservent aux curieux plus d'une surprise. M. le comte de Girardin qui s'est consacré d'abord à l'iconographie de son héros, a bien voulu m'ouvrir certains cartons et m'encourager dans la voie des recherches; un premier coup d'œil m'a donné l'idée de revenir sur cette question, déjà ancienne, de *Pygmalion*, et d'examiner à nouveau la thèse soutenue par M. Edgar Istel avec tant d'ingéniosité.

Résumons d'abord les faits connus et certains pour aborder ensuite la discussion des points douteux.

* * *

Au printemps de 1770, Rousseau laissa représenter à Lyon, sur un théâtre de société et avec des amateurs pour interprètes, un acte intitulé *Pygmalion*, conçu, et en partie écrit depuis 1762, d'après un système dramatique qui ne manquait pas de nouveauté. Le titre de *scène lyrique* ne lui convenait guère, puisqu'on n'y chantait pas; ce n'était pas non plus le procédé qu'on appelle de nos jours *adaptation symphonique*, où l'on déclame sur un accompagnement musical. Ici, d'après l'exacte définition de Grimm, « la musique n'est employée que pour couper par différentes ritournelles le discours de l'acteur et pour exprimer son action ainsi que les divers mouvements dont il est agité[1].» Dans cette tâche, Rousseau s'était fait aider par un amateur lyonnais, le sieur Coignet, qui sous sa direction, ou, tout au moins, d'après ses vues et indications, composa

[1] *Correspondance littéraire*, t. IX, p. 238.

tous les numéros, sauf deux, de cette petite partition : deux *andantes,* dont un placé dans l'ouverture, étaient seuls de la composition de Rousseau.

La même œuvre fut représentée à Paris, peu après, c'est-à-dire la même année, chez Mme de Brionne, et le *Mercure de France* en parla, attribuant la musique comme les paroles à J. J. Rousseau, ce qui lui valut une lettre rectificative de Coignet, à laquelle son collaborateur s'abstint de répondre [1]. Les représentations privées firent place enfin aux représentations publiques, et *Pygmalion* parut à la Comédie française le 30 octobre 1775 avec la musique de Coignet ; il y reparut en 1780, c'est-à-dire après la mort de Rousseau, et cette fois avec une musique nouvelle de Baudron, chef d'orchestre du théâtre, lequel, d'ailleurs, avait conservé dans sa partition les deux *andantes* de Jean-Jacques.

Le livret de *Pygmalion* ne vit le jour à Paris qu'en 1775, chez Duchesne. La musique fut publiée en parties d'orchestre deux fois, à des dates indéterminées, et probablement aux frais de Coignet : la première à Lyon, chez Cassaud, suivant M. Edgar Istel, chez Castan, suivant M. Arthur Pongin ; le seconde à Paris, chez Lobry. Toutes deux sont, du reste, presque introuvables, et la Bibliothèque nationale de Paris ellemême ne les possède pas.

L'étranger, ou du moins l'Autriche, eut l'écho de ce succès, et Vienne s'occupa de *Pygmalion*, même avant Paris. Une première édition du livret fut lancée dès 1771, avec traduction allemande en supplément ; elle fut suivie d'une seconde, l'année d'après, cette fois sans

[1] *Mercure de France*, novembre 1770 et janvier 1771.

traduction. Quant à l'œuvre, on la donna publiquement dans cette ville les 19 et 22 février 1772, traduite par Landes, et mise en musique par un compositeur nommé Franz Aspelmeyer.

Voilà brièvement résumé l'ensemble des faits connus, ce qu'on pourrait appeler le domaine de la certitude. Osons maintenant nous aventurer sur le terrain, moins solide et plus mouvant, des hypothèses.

* * *

« Je crois que Rousseau fit pour *Pygmalion* ce qu'il avait fait pour le *Devin du Village* : il composa une musique qui valait mieux que celle qu'il avait écrite en collaboration avec Coignet, et dont il exposa le caractère en détail dans ces observations imprimées à Vienne, qu'Aspelmeyer s'est procurées, directement ou indirectement, j'ignore de quelle manière.» Ainsi s'exprime M. Edgar Istel, et son assertion doit sembler hardie. Rousseau aurait donc composé une seconde partition de *Pygmalion*, et nul historien, depuis plus d'un siècle, ne s'en serait avisé ! Personne n'en aurait parlé, ni les contemporains, ni les commentateurs, ni même Jean-Jacques ! Lui qui n'avait pas de secrets, même pour ses ennemis, lui qui souvent disait ce qu'il aurait pu cacher, il aurait caché ce qu'il pouvait dire ! Une telle discrétion s'explique mal et cause d'abord quelque surprise.

Cette seconde version, la Bibliothèque royale de Berlin la posséderait soi-disant, sous forme d'un manuscrit, dont une feuille, ajoutée par un relieur et servant de faux titre, porte le nom (et le nom seul !) de Jean-

Jacques Rousseau. M. Edgar Istel connaît trop les manuscrits anciens pour avoir égard plus que de raison aux mentions des copistes, comme aussi des relieurs. Le nom relaté est et devait être celui de l'auteur principal ; les paroles ici l'emportent sur la musique, et les mots « scène lyrique par J. J. Rousseau » visaient assurement le texte déclamé. M. Edgar Istel détermine d'ailleurs avec beaucoup de sagacité l'époque de ce manuscrit, qu'il fixe entre le 1er septembre 1770 et le 1er avril 1772. Ses raisons, d'ordre historique et matériel, s'imposent, mais elles ne démontrent rien, semble-t-il, en faveur de la thèse que soutient l'éminent critique ; on en tirerait plutôt des arguments contraires.

Coignet, dit M. Edgar Istel, ayant revendiqué ses droits de musicien en janvier 1771, Rousseau, « selon son habituelle tactique de défense, se mit certainement peu après à la nouvelle partition ». Il aurait mieux fait de répondre à cette lettre littérairement plutôt que musicalement ; toute obscurité eût ainsi disparu. Mais que penser de cette « tactique habituelle » et de ce « peu après » ? Lorsque Rousseau eut l'idée de récrire *le Devin du Village*, sous prétexte de montrer à qui en doutait, ses capacités musicales, il le fit au bout de vingt-cinq ans ! On ne saurait donc trouver là un précédent pour *Pygmalion*. Mais, passons !

Donc, Rousseau n'était pas satisfait de la musique de son collaborateur ; il l'a remise aussitôt sur le métier, comment ? pour qui ? pour quoi ? c'est ici que la démonstration perd de son exactitude.

Il utilise le livret de l'édition viennoise, édition remarquable, nous dit-on, « par le grand nombre des indica-

tions qu'elle donne, et ces indications sont bien de Rousseau lui-même; quiconque est familier avec sa manière d'écrire s'en convaincra .» La moindre preuve ferait mieux notre affaire. Par quelle voie, et pour quel objet ces trop fameuses « indications » sont-elles venues à Vienne? Leur minutie même devient suspecte. La durée de chaque numéro, en effet, est minutée ; or, à cette époque, la nouvelle musique n'était pas écrite, et l'on ne pouvait connaître que celle de Coignet. D'ordinaire, on minute l'œuvre « écrite », et non « à écrire ». Et puis, ces indications pouvaient émaner, tout aussi minutieuses, et peut-être même davantage, du directeur ou du régisseur qui se disposait à mettre l'œuvre en scène. Enfin, je rappelle à M. Edgar Istel que la Bibliothèque nationale de Paris possède, elle aussi, les parties d'orchestre manuscrites de *Pygmalion*, et ces parties-là ont été utilisées pour des représentations. Sur la feuille du premier violon, qui vraisemblablement servait de conducteur, des mots sont tracés au crayon, et l'écriture se rapproche assez de celle de J. J. Rousseau. Ces mots précisent le caractère du morceau, et s'ajoutent à ceux qui déterminent les nuances et les mouvements. Voici le relevé complet de ces remarques d'ordre littéraire, qui n'existent ni pour l'ouverture, ni pour les deux premiers numéros [1] : 4 « Il jette avec dédain son outil et se promène rêvant » ; 6 « Contemplation » ; 7 « Quand j'aurai tout perdu, tu me resteras et je serai consolé », au lieu de « Voilà ce que fit autrefois Pygmalion » ; 8 « Va, vient, incertain, soupire » ; 9 « Effroi » ; 10 « En tremblant » ;

[1] Les numéros indiqués ici correspondent à ceux que porte la partition de Coignet.

13 « Amoureusement » ; 16 « Amoroso » ; 17 « Accablement » ; 18 « Impétueusement » ; 19 « Avec passion » ; 20 « Avec transport » ; 21 « Avec enthousiasme pathétique » ; 22 « Lent » ; 23 « Accablement » ; 24 « Lourdement » ; 25 « Indignation ». Je ne sais si ces indications sont conformes à celles de l'édition viennoise ; mais je sais qu'elles s'appliquent à la musique de Coignet, qui, aux yeux des contemporains et de Rousseau lui-même, si l'écriture est bien de lui, ne mérita ni le reproche d'imprécision que semble lui faire M. Edgar Istel, ni celui de « comique absurdité » par lequel Rousseau plus tard l'aurait flagellée.

Quoi qu'il en soit, admettons pour un instant que Rousseau ait écrit une seconde version musicale de *Pygmalion*, un an ou dix-huit mois après la première. Il devait tenir la nouvelle pour supérieure à l'ancienne, et l'on admettrait que ce travail, réalisé sans doute avec quelque peine, car il ne composait pas aisément, ce travail, objet de ses espérances et de sa fierté, il l'aurait enfoui dans ses cartons, où, du reste, on ne l'a plus retrouvé ; il l'aurait dédaigné sans raison, et, quelques années plus tard, quand la Comédie française montait l'ouvrage, il s'en serait désintéressé au point de laisser exécuter la musique de Coignet qu'il désapprouvait soi-disant, lorsqu'il avait une si belle occasion d'imposer la sienne ! — Première contradiction que d'autres vont suivre.

La version musicale d'origine compte *vingt-six* numéros, non compris l'ouverture ; c'est le chiffre auquel Rousseau s'était arrêté, d'accord probablement avec Coignet, en 1770. L'année suivante, le livret de Vienne en marque *vingt-neuf*, toujours sans l'ouverture. Enfin,

vers 1772, le manuscrit de Berlin se contente de *vingt-trois* ! Ce qui, par parenthèse, démontre, contrairement à la thèse de M. Edgar Istel, que le compositeur ne s'est pas conformé avec tant de « précision » aux indications de l'édition viennoise. S'il s'agissait d'un musicien quelconque, rien de plus naturel. On sait que la musique de scène est, de gré ou de force, soumise à des exigences multiples, et doit compter avec les décors comme avec les interprètes : un détail de machinerie, une déclamation plus ou moins accélérée influent sur la durée de l'accompagnement musical, et amènent des suppressions ou des additions. Mais comment admettre qu'en trois années consécutives, l'auteur ait varié trois fois sur le nombre de passages où il jugeait la musique nécessaire ? — Deuxième contradiction.

Dans le manuscrit de Berlin ne figurent pas les deux *andantes* intercalés par Coignet dans sa partition. S'il est l'œuvre d'un compositeur autre que Rousseau, on le comprend : un auteur qui remet en musique l'œuvre d'un devancier tient à se montrer supérieur à lui et se garde d'emprunts qui tendraient plutôt à le diminuer. Au contraire, s'il est l'œuvre de Rousseau, quelle étrange coquetterie l'a poussé à dédaigner ce qu'il venait de faire, et à rejeter ces deux *andantes* dont Coignet n'avait qu'à peine fourni l'équivalent ? — Troisième contradiction.

Dans le catalogue de ses ouvrages musicaux composés depuis le 1er avril 1772, Rousseau n'a pas compris cette deuxième version de *Pygmalion*. C'est, nous dit-on, qu'écrite entre le 1er septembre 1770 et cette date, « elle s'est sans doute égarée », et que de toutes ses partitions l'auteur « n'a pas relevé le compte exact. »

Autrement dit, Rousseau avait oublié son œuvre, l'œuvre la plus importante à laquelle il se fût consacré depuis *le Devin du Village*, l'œuvre qui fournissait la matière d'une de ses *Observations* en 1774-75, et lui faisait déclarer : « La scène de *Pygmalion* est un exemple de ce genre de compositions qui n'a pas eu d'imitateurs. » Cette œuvre de combat, ou tout au moins d'initiative, « qu'il avait composée pour illustrer ses théories », il en avait perdu le souvenir, au point de la négliger sur une liste où il énumérait de simples copies ! — Quatrième contradiction.

Le chapitre des contradictions pourrait s'allonger ainsi ; mais arrivons à la partie musicale proprement dite, où M. Edgar Istel découvre l'argument selon lui le plus favorable à sa cause. Certes, il a bien étudié cette musique ; il en connaît tous les détails, il en observe toutes les nuances ; il a fini par la goûter comme celle d'un maître ; il lui trouve une saveur et une valeur, voire un « style ». Il semble croire que chez son héros, le talent musical a grandi avec l'âge. Il prend comme exemple *le Devin du Village*, et il ne craint pas de louer les « six airs complètement nouveaux », quand tout le monde les a blâmés, depuis le public de l'Opéra qui obligea les directeurs à reprendre l'ancienne version, jusqu'aux historiens et musiciens de notre époque, qui ont pris en pitié l'effort sénile du grand homme. Alors, dépouillée de l'appareil brillant sous lequel il l'enveloppe, son argumentation peut se ramener au syllogisme suivant : La seconde version du *Devin du Village* vaut mieux que la première, la seconde version de *Pygmalion* est dans le même cas ; donc J. J. Rousseau en est l'auteur. C'est ce qu'on

appelle une pétition de principes, puisqu'on tient pour démontré ce que précisément il faut démonter, *quod est demonstrandum*.

M. Edgar Istel relève dans les compositions du philosophe genevois « des alternances perpétuelles de *rinforzandi*, de *piano* et de *poco forte* » qu'il retrouve dans le manuscrit de Berlin et qui lui semblent caractéristiques oour la manière de Rousseau. Il oublie que les mêmes dispositions apparaissent dans la partition de Coignet, comme on peut le constater, entre autres, aux mesures 5 et 6 du numéro 21, et à toutes celles du numéro 20.

Les syncopes qu'il admire sous la plume de Rousseau ne sont pas moins intéressantes sous la plume de Coignet, par exemple dans les numéros 1 et 3.

Les « quarts de soupirs au commencement de la mesure », dont il paraît s'ébahir dans l'*andante* de l'ouverture, seraient de vulgaires demi-soupirs, si la mesure était écrite à $^3/_4$, au lieu de $^3/_8$; or, ce procédé se retrouve au moins dans une demi-douzaine des morceaux de Coignet.

Quant à la sourdine, dont il prétend, après Rousseau, que les Français ne se servaient pas avant Gluck, l'assertion semble hardie ; Rameau, Gossec et d'autres auraient pu la démentir. Le manuscrit de Berlin n'est pas seul à la produire ; elle se rencontre précisément dans la partition de Coignet, comme on peut le vérifier en tête du numéro 26 et dernier.

Reste un point de vue qui ne pouvait échapper à la clairvoyance de M. Edgar Istel, lequel s'exprime en ces termes : « Le manuscrit de Berlin ne serait-il point, par hasard, la partition perdue d'Aspelmeyer ou celle

de Schweizer ? Une telle hypothèse ne résiste pas à un examen attentif de la musique. C'est bien là le caractère et la technique d'un musicien *français*. Et ce Français ne saurait être que Rousseau.... La facture de cette musique resssemble de manière frappante à celle des œuvres que Jean-Jacques composa dans les dernières années de sa vie. Et comment un autre eût-il réussi à créer une partition qui s'adapte aussi parfaitement au poème ? »

Voyons ! est-il si rare de trouver un compositeur qui sache adapter exactement sa musique au sujet choisi par lui ? c'est, au contraire, l'a b c de tout compositeur digne de ce nom. Quant à la « facture » de Rousseau, elle se distingue surtout par sa maladresse et son indigence. De tels défauts se rencontrent chez d'autres ; ils ne constituent point une marque de fabrique, un signe distinctif, le privilège qui en ferait reconnaître le triste possesseur.

S'il me fallait mettre un nom sur le manuscrit de Berlin, j'éprouverais, certes, quelque embarras. Il est déjà difficile d'attribuer à un maître véritable la paternité d'un morceau inédit ; à plus forte raison quand il s'agit d'un musicien de troisième ou quatrième plan. Ignorant les œuvres d'Aspelmeyer, je ne puis les juger par voie de comparaison ; mais j'observe les faits suivants qui sembleront à tout le monde assez caractéristiques :

1° Epoque. En 1771, Aspelmeyer écrit sa partition, et l'année suivante une copie peut avoir été envoyée à Berlin, en vue de quelque représentation projetée à la cour ; tandis que Rousseau n'avait nulle raison d'écrire deux fois le même ouvrage à un an d'intervalle.

2° Silence gardé par Rousseau, lors des représenta-

tions de *Pygmalion* à la Comédie française, quand il pouvait si aisément imposer sa nouvelle partition pour remplacer l'ancienne.

3° Suppression des deux *andantes* de Rousseau dans le manuscrit de Berlin.

4° Oubli de cette partition, si importante, dans le catalogue des œuvres de Rousseau, dressé par lui-même.

5° Supériorité musicale de la version berlinoise sur la version française.

6° Conformité du manuscrit de Berlin avec les indications du livret français édité à Vienne alors que le compositeur, Aspelmeyer, au dire de M. Edgar Istel, « devait avoir des relations à Lyon, puisque c'est là que parut son op. I ».

Ainsi résumés, et présentés comme en faisceau, tous ces arguments, il faut l'avouer, militent plus en faveur d'Aspelmeyer, par exemple, que contre lui. On découvre à Berlin un enfant égaré sous le nom de *Pygmalion* ; on pourrait le rendre à cet Aspelmeyer qui manifestement en a perdu un ; on préfère l'attribuer à Rousseau qui n'a jamais déclaré sa paternité ! Parmi tant de contradictions, celle-ci n'est pas la moins étrange.

* * *

Comme trait final, il reste l'argument dont j'avais laissé pressentir l'importance au début de cet article. M. le comte de Girardin possède les papiers laissés par J. J. Rousseau à Ermenonville, quand il y mourut. Or, parmi ces papiers se trouvent les parties d'orchestre de

Pygmalion[1]. Ces feuilles manuscrites sont-elles autographes ? M. de Girardin le croit ; mais cette question d'écriture n'a rien à faire en l'espèce, car l'existence d'une première version, même autographe, n'impliquerait pas forcément l'inexistence d'une seconde. Toutefois, ce qu'il importe ici d'observer, c'est que ces parties d'orchestre présentent comme texte la version de Coignet. Rappelons-nous la phrase empruntée aux *Souvenirs* de l'amateur lyonnais : « A son arrivée à Paris, Jean-Jacques écrivit à Madame de la Verpilière, en la priant de me demander la musique de son *Pygmalion* pour la lui faire passer. » La musique fut expédiée ; la voilà sous nos yeux, telle qu'elle servit, sans doute, aux représentations de Lyon et de Montigny en 1770 ; elle contient même quelques annotations qui ne figurent pas dans la copie de la Bibliothèque nationale, comme : « Je ne feray rien de tout cela » à la suite du numéro 2, et : « Voilà ce que fit autrefois Pygmalion » transporté du numéro 7 au numéro 8. En conservant ces parties d'orchestre dont il n'avait plus à tirer parti, et qui représentaient pour lui le souvenir d'une bataille ancienne, peut-être J. J. Rousseau n'avait-il pas pour son œuvre tout le dédain qu'on lui prête. Car *Pygmalion* était bien son œuvre, en dépit de la collaboration d'un étranger. Il avait eu l'idée neuve et originale de remplir le silence de l'acteur par des phrases musicales, et ces phrases, s'il ne les avait pas rédigées lui-même, il les avait inspirées ; il en avait indiqué la nature ; il avait imaginé cet artifice qui consistait à ne pas conclure sur

[1] Ces parties sont écrites sur un papier fort, à la française, c'est-à-dire format in 4° haut. Elles comprennent les deux violons, alto, basse, hautbois, basson, et deux cors.

la tonique pour mieux indiquer le caractère suspensif; il avait guidé son aide, qui tenait en quelque sorte la plume, tandis qu'il dictait. L'ouvrage, on le sait, est très court; l'ouverture seule offre quelque étendue, avec ses 266 mesures qui représentent la moitié de la partition; les 26 autres numéros n'en comptent que 271. Le plus long d'entre eux a 31 mesures; le fameux *andante* de Rousseau en 23; il s'en trouve 1 à 20, 1 à 19, 2 à 17, 1 à 15, 2 à 13, 1 à 12, 2 à 10, 1 à 9, 4 à 8, 1 à 5, 3 à 4, 3 à 3, et 2 à 2. Ce dernier chiffre prête à sourire. Lorsqu'un morceau arrive à ne plus comprendre que *deux* mesures, comme le numéro 25,



il n'y faut plus chercher harmonie ou rythme, ni discuter la question de facture ou de style. Tel dessin alors n'importe pas plus qu'un autre; c'est presque l'équivalent d'un moderne et modeste tremolo. La version de Berlin témoigne de visées différentes, et l'on s'expliquerait peu qu'à un an d'intervalle Rousseau ait ainsi changé de système. Si l'on voulait offrir son œuvre au roi de Prusse, pourquoi ne pas lui en avoir demandé une copie? c'était le meilleur moyen d'obtenir un texte correct et un manuscrit élégamment tracé. Quand donc, à quelle occasion et d'après quel modèle aurait-on transcrit ces pages fautives [1], objet du présent débat? Nul ne le sait. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette seconde version ne figurait pas dans les papiers de Rousseau, passés régulièrement et directement aux mains qui les

possèdent aujourd'hui. Ainsi, de deux ouvrages, l'auteur aurait gardé le moins important, celui qui pouvait le moins flatter son amour-propre de compositeur ! Une telle anomalie semblerait presque un défi au bon sens.

Non ! « la partition originale du *Pygmalion* de Jean-Jacques Rousseau »[1], pour employer la formule de M. Edgar Istel, n'a pas été découverte à Berlin. Pour démontrer l'existence d'un second *Pygmalion*, il faudrait produire un « original », *rara avis*. Avant de mettre la main sur ce précieux autographe, on aura plutôt trouvé, je pense, ceux d'Aspelmeyer ou de Schweizer, et les ténèbres alors se dissiperont. Jusqu'à nouvel ordre, contentons-nous de la première version, avec les deux *andantes* dont la paternité ne souffre aucun doute, et qu'il me soit permis d'offrir à M. Edgar Istel une promesse en guise de consolation. Il voulait nous servir du Rousseau inédit : c'est moi qui le lui servirai, avec l'aimable assentiment de M. le comte de Girardin. J'aurai le plaisir de soumettre toute une partition à son minutieux et savant examen[2]. Celle-là, si inconnue qu'elle demeure encore, ne laisse place à aucune contradiction. On la tenait pour disparue ; or, elle existe, et son heure ne tardera guère. Elle fera quelque bruit, tout au moins causera-t-elle quelque surprise parmi ceux qui s'intéressent aux questions d'histoire musicale, et parmi les fidèles qui pratiquent avec dévotion le culte de Jean-Jacques Rousseau.

Charles MALHERBE.

[1] La copie de Berlin, est, au dire de M. Edgar Istel, remplie d'erreurs grossières.

[2] Nous croyons savoir qu'il s'agit d'un acte complet manuscrit des *Muses galantes (Réd.)*

III

Répliques de M. Istel

1° Réplique a M. Jansen.

Comme j'estime que les *Annales* ne se prêtent pas à des discussions d'un caractère polémique, je répondrai aussi brièvement que possible à M. Jansen, et je ne dirai ici que ce qui sera absolument nécessaire pour éclairer un cas très compliqué. Dans mon premier article déjà, autant que je l'avais pu, je m'étais abstenu de toute polémique contre M. Jansen ; et pourtant son livre *J. J. Rousseau als Musiker* (Berlin, 1884) fournissait assez matière à controverse; je renvoie ceux que ce sujet intéresse à mon ouvrage *J. J. Rousseau als Componist seiner lyrischen Scene «Pygmalion»* (Leipzig, Breitkopf et Härtel, 1901) où l'on verra, surtout à la page 4 et suivantes, les déficits de la méthode scientifique de M. Jansen. N'étant pas lui-même, musicien, il lui faut recourir à des extraits et à des informations étrangères sur les points qui réclament le jugement d'un musicien. Ici, par exemple, où son but est évidemment de prouver que Rousseau n'a même pas composé les deux *andantes* que lui attribue Coignet. N'importe quel critique capable de juger en musicien verra tout de suite que ces deux *andantes* diffèrent considérablement du reste, et présentent tout à fait les caractères de l'invention mélodique de Rousseau. Et je ne suis pas seul de cet avis. Ainsi M. Pougin dit dans son livre *J. J. Rousseau musicien* (Paris,

Fischbacher, 1901), qui a paru presque en même que le mien, (p. 118) : « Il me paraît de toute évidence qu'il avait conçu ce petit ouvrage dans le dessein d'en composer lui-même la musique, et, de fait, il en écrivit deux morceaux .» M. Jules Combarieu non plus ne met pas en doute que Rousseau n'ait composé les deux *andantes*; cela se voit clairement dans son excellente étude sur *Pygmalion (Revue de Paris*, 1er mai 1900), qui parut peu avant l'achèvement de mon livre et dont j'ai pu encore tenir compte dans des remarques ajoutées au cours de l'impression. Or M. Combarieu, comme on sait, est en France une des plus grandes autorités en fait d'histoire de la musique ; dans un article sur *J. J. Rousseau et le mélodrame*, publié en juillet 1901 dans la *Revue d'histoire et de critique musicales* (Paris, H. Welter), il a discuté longuement mes travaux et indiqué franchement les points sur lesquels il ne pouvait me donner raison, mais il écrit au début de cet article : « M. Istel a bien voulu citer à maintes reprises, comme contenant des documents nouveaux, le travail que j'ai fait paraître sur cette question. Je ne crois pas m'acquitter d'un devoir banal de courtoisie, mais rendre hommage à la vérité en disant que M. Istel — bien qu'il n'ait pas encore eu en mains les pièces que j'ai signalées — se montre tout à fait supérieur à ceux qui avaient abordé avant lui cet intéressant sujet, *notamment à Jansen, dont le livre, incomplet et parfois inexact, me semble aujourd'hui bien suranné.* Il a nettement posé un problème que je n'avais pas examiné et il croit l'avoir résolu ; c'est cette solution que je voudrais faire connaître, en disant brièvement pourquoi elle m'inspire quelques doutes ».

M. Jansen attribue une grande importance à un récit de Bachaumont qu'il a signalé, et qui prétend que Rousseau s'est plaint qu'on lui eût volé le texte de *Pygmalion*. Mais il ne prouve pas l'authenticité de cette relation. Nous possédons plusieurs récits de la visite faite à Rousseau. D'après celui de Grimm (*Corresp. litt.* IX, p. 142), Rousseau aurait seulement répondu que, sans autoriser la représentation de *Pygmalion*, il ne l'empêchait pas ; d'après celui de La Harpe (t. I, p. 283), Rousseau aurait été irrité de ce que les acteurs eussent attendu, pour demander l'autorisation, que la pièce eût déjà été annoncée ; enfin nous avons une relation plus détaillée de l'acteur Larive, qui s'était trouvé en personne chez Rousseau. Voici dans quels termes l'édition de Petitain des *Œuvres de Rousseau* (t. I, appendice, Paris, Lefèvre, 1819) reproduit ce récit : « Voici ce qu'à ce sujet a bien voulu nous écrire M. Larive, qui joua *Pygmalion* à cette époque : Le souvenir de mon succès en province dans cette scène me fit désirer de la jouer à Paris ; comme je ne le pouvais pas sans le consentement de l'auteur, je me présentai chez lui entre sept et huit heures du soir (le 29 octobre). La porte étant fermée, je frappai deux fois, et la dernière un peu plus fort. J'entendis une voix qui me demanda qui était là : je répondis que c'était une personne qui désirait avoir l'honneur de voir M. Rousseau pour une affaire qui ne lui serait peut-être pas désagréable. Il me répondit (car c'était lui-même) qu'il n'y avait pas d'affaires agréables pour lui à huit heures du soir. Cette réponse qui ne me parut point favorable, m'intimida et je me retirai. Le lendemain matin, je rendis compte à mes camarades de mon peu de succès. N'osant retourner chez

Rousseau, je priai Gourville d'aller chez lui de la part de la Comédie-Française. Nous attendions son retour; il revint nous annoncer que Rousseau lui avait dit qu'il ne s'opposait pas à la représentation de sa pièce, et qu'il aurait ouvert la porte la veille s'il avait su qu'on venait de la part de la Comédie-Française.» Ce récit est le seul qui soit authentique ; il ne s'y trouve rien de ce que Bachaumont fait dire à Rousseau sur le prétendu vol du livret. M. Jansen est d'ailleurs incapable de démontrer qu'un seul des critiques de l'époque ait hésité à voir dans Rousseau l'auteur des deux *andantes*. Tous ont condamné la musique, mais ils ont fait remarquer en même temps que Rousseau lui-même en avait composé quelques morceaux. Il serait vraiment trop étrange de croire que Coignet ait attribué à Rousseau précisement les deux meilleurs morceaux de la partition, en reconnaissant pour son œuvre le reste, qui ne vaut rien.

Passons à un autre point sur lequel je dois, il est vrai, donner raison à M. Jansen. Sans aucun doute, le passage des *Observations sur « Alceste »*, qui commence par ces mots : *dans lequel les paroles et la musique*..., n'est pas de Rousseau, mais bien de Prévost. Cela m'avait échappé. Il faut dire que je me suis servi de l'édition Hachette, dont les indications ne sont rien moins que claires (la note annonçant que ces passages sont entre guillemets se lit à la page 216, et les guillemets eux-mêmes, page 226, sont si petits qu'on les remarque à peine). Mais M. Jansen fait sa découverte un peu tard : en effet, à la page 310 de son livre il a traduit en allemand tout le passage, de *persuadé* jusqu'à *effets*, comme étant de Rousseau, sans expri-

mer le moindre doute à cet égard. Pougin et Combarieu ont, tout comme moi, cité ce morceau en l'attribuant à Rousseau. La preuve que ce passage ne reproduit pas les paroles mêmes de Rousseau, compromet ma démonstration, mais ne la réduit pas à néant. Il la détruit même d'autant moins que Prévost connaissait exactement les intentions de Rousseau et qu'il n'a pu que s'y conformer dans le passage interpolé. D'une manière générale, je veux remarquer ici qu'en l'absence de preuves directes, je considère l'authenticité de la partition que j'ai découverte à Berlin comme très vraisemblable, sinon comme absolument certaine. Mes principales raisons sont les caractères du style musical, un point sur lequel je ne m'aviserai pas de discuter avec M. Jansen, car il me faudrait entrer dans des discussions d'ordre musical où M. Jansen ne pourrait pas me suivre. Ce que j'avais à dire là-dessus, je l'ai dit dans mon livre, et les citations collectionnées par M. Jansen ne me feront pas changer d'avis. Je connais fort bien l'anedocte que raconte l'éditeur des *Consolations des misères de ma vie* ; je l'ai même reproduite à la page 21 de mon livre. M. Jansen n'a donc pas besoin de croire qu'elle me fait peur. Je ne veux pas répéter ici ce que j'ai déjà dit à ce propos ; d'autant plus que je crains d'avoir déjà mis trop longtemps à l'épreuve la patience des membres de la Société J. J. Rousseau par la présente réfutation.

2° Réplique a M. Malherbe.

La réponse qui précède, adressée à M. Jansen, date de 1906. Toute une année s'est donc écoulée avant que

me fût envoyé l'article de M. Malherbe, avec invitation d'y répondre, s'il y avait lieu. Cette spirituelle polémique, je l'ai lue avec un grand plaisir, avec le sentiment qu'on éprouve, dans une partie d'échecs, quand un adversaire de force égale riposte par un coup de maître. Pour conserver la même image, je dirai que M. Malherbe m'a pris, il est vrai, bon nombre de pièces, mais qu'il n'a pas réussi a me faire échec et mat. Avant d'aborder la discussion, je voudrais faire remarquer que de regrettables fautes d'impression se sont glissées dans l'article publié par moi il y a deux ans dans les *Annales*. Elles proviennent de ce que, tombé gravement malade en Italie, je n'ai pu faire que très superficiellement la revision du texte français[1].

M. Malherbe dit que j'ai quitté le domaine des faits pour me placer sur le terrain des hypothèses. C'est vrai; mais aucune science — et moins que toute autre, les sciences naturelles et l'histoire — ne peut se passer d'hypothèses, chaque fois qu'elles sont dans le cas de recourir aux preuves *indirectes*. Lorsque j'ai découvert à Berlin la partition dont il s'agit, et que, pour diverses raisons, j'ai jugé que Rousseau en était vraisemblablement l'auteur, j'ai bien été obligé de fournir une preuve *indirecte*, puisque j'en avais relativement peu de *directes* à ma disposition. M. Malherbe aussi ne combat qu'à l'aide de preuves indirectes ; en effet la seule preuve directe qu'il avance — sa découverte de la no-

[1] La plupart de ces erreurs ont été rectifiées dans l'*Errata*, t. II des *Annales*, p. 311. A signaler encore : p. 157, l. 6 en rem. : Cassaud, *lisez* : Castand. — 157, l. 7 en rem. : Dauvin, *lisez* : Danvin. — 164, l. 8 en rem. : Caffka, *lisez* : Kaffka.

tation des mouvements pour la musique de Coignet — n'est pas de nature à affaiblir beaucoup mes positions, ainsi que je vais le montrer.

Les remarques au crayon que cite M. Malherbe, et dont il est impossible de dire avec certitude qu'elles viennent de Rousseau lui-même, ne m'apprennent rien de nouveau, puisqu'on les trouve dans tous les textes imprimés de *Pygmalion*, et qu'elles accompagnent la notation des parties vocales dans les deux éditions. Elles sont tout simplement tirées du texte et ne prouvent absolument rien. C'est justement parce que l'édition de Vienne ne se contente pas de ces indications primitives qu'elle a de la valeur. M. Malherbe se demande si l'édition de Vienne vient bien de Rousseau. Je ne suis pas seul à l'affirmer. M. J. Becker a qui nous devons la nouvelle édition (Genève, 1878) a déjà dit dans sa préface : « Tout m'autorise à croire que les indications minutieuses, recherchéees, quintessenciées, fausses même (?!) [1] que renferme ce libretto, aient été fournies par J. J. Rousseau au musicien. Ou, faut-il admettre que ces détails aient été donnés par le compositeur, une fois son œuvre faite ? Soit, je n'y vois aucun inconvénient. » Je ne puis que me ranger à cette opinion. M. Jansen, qui connaît en tous cas le style de Rousseau, n'hésite pas à déclarer que les indications de l'édition de Vienne sont de Rousseau (voir page 312 de son livre). M. Malherbe se fait le défenseur de la musique de Coignet. J'ai prouvé cependant que tous les critiques de l'époque ont déjà pris parti pour le livret contre la musique.

[1] Becker ne connaissait que la musique de Coignet.

M. Malherbe signale quatre contradictions dans mon argumentation. Je conviens volontiers qu'il y en a; mais je demanderai si, dans cette affaire, Rousseau lui-même ne s'est pas enlacé dans une série de contradictions qu'il est presque impossible de résoudre. Je ne crois pas qu'il y ait de question plus embrouillée et plus contradictoire. C'est l'un de ces labyrinthes où il est si difficile de voir clair ; il m'a fallu beaucoup de peines pour y introduire quelque lumière. M. Malherbe veut éteindre cette lueur : tant pis pour lui s'il se trouve soudain plongé de nouveau dans les ténèbres. M. Malherbe invoque contre moi, par exemple, le fait que la partion de Berlin contient moins de numéros que celle de Coignet (elle n'en a en effet que 23 au lieu de 29). L'explication de cette différence — comme on le voit par les divisions qui sont clairement indiquées, le n° 17 de Berlin représente les numéros 17 à 24 de Coignet — je l'ai donnée d'une manière détaillée à la page 64 de mon ouvrage allemand ; je demande qu'on veuille bien la lire à cet endroit. Il est intéressant de constater que M. Malherbe cite comme de Rousseau le passage interpolé par Prévost dans les *Observations sur « Alceste »*, une erreur que M. Jansen m'a si vivement reprochée. Par là s'effondre naturellement la preuve que M. Malherbe a fait valoir contre moi.

M. Malherbe finit par avouer qu'il ne connaît aucune œuvre d'Aspelmeyer. J'en connais, moi, toute une série. Comme je l'ai déjà dit plus d'une fois, Aspelmeyer, dont la technique est toute différente, ne peut être l'auteur de la partition de Berlin, celle-ci est l'œuvre d'un compositeur *français*.

Enfin M. Malherbe croit me porter un coup décisif, quand il signale le fait que la notation des mouvements pour la musique de Coignet se trouve dans les papiers de Rousseau. Cela ne prouve rien contre ma démonstration. Nous savons, par Rousseau lui-même, que des manuscrits lui ont été continuellement soustraits (voir *Œuvres*, éd. Hachette, IX, p. 136). La deuxième partition, la meilleure des deux, a fort bien pu s'égarer tandis que le hasard lui conservait la première. Les remarques sur le texte, auxquelles M. Malherbe attache tant d'importance ne sont que des indications servant de points de repère ; elles sont tirées du texte et dénuées de valeur (les éditions imprimées les reproduisent toutes sans exception). M. Malherbe se donne l'air d'avoir fait une grande découverte ; en réalité il n'a découvert que la première notation des parties d'orchestre, pour une œuvre que nous possédons déjà dans deux éditions imprimées, très rares, il est vrai, et il y a longtemps que j'ai tiré de cette source, pour les publier dans mon livre, les deux *andantes* composés par Rousseau et le petit nombre d'autres fragments qui ont quelque valeur. Tant que M. Malherbe ne présentera pas une autre partition musicale qui soit d'un bout à l'autre de la main de Rousseau même, ou bien encore un nouvel exemplaire de la partition que j'ai découverte à Berlin qui soit signé par un compositeur autre que Rousseau, je maintiens mon affirmation que la partition de Berlin est, selon toute vraisemblance, l'œuvre de Rousseau. En terminant, je voudrais encore insister sur le fait que dans toute cette affaire, je n'ai poursuivi qu'un but : la recherche de la vérité ; je serai le premier à reconnaître franchement une erreur quand elle me sera dé-

montrée d'une façon péremptoire. S'il arrivait un jour qu'on pût produire une preuve certaine contre la partition de Berlin, j'aurais pourtant eu le mérite d'avoir contribué à l'éclaircissement de cette mystérieuse affaire, par la première étude détaillée qu'on en ait faite[1]. Jusqu'ici M. Malherbe n'a pas pu fournir cette preuve.

Edgar ISTEL[2].

[1] J'ai acquis récemment un exemplaire d'un recueil fort rare. C'est le *Journal de musique, par une société d'amateurs*, année 1773, *à Paris*, chez Ruault, libraire, rue de la Harpe, et au bureau du Journal, chez Mlle La Roche, rue des Prouvaires, vis-à-vis celle des Deux-Ecus. Le n° 3 de ce journal contient une reproduction jusqu'ici inconnue de « Pygmalion, scène lyrique, par M. J. J. Rousseau. » En voici la préface, qui prouve que Coignet est l'instigateur de cette réimpression du livret (chaque endroit où commence sa musique est marqué par un *) :

« Voici un nouvel emploi de la musique et un nouveau genre de spectacle tenté par un homme de génie, dont tous les essais sont des prodiges. Il n'y a ici ni chant, ni ariettes : C'est une scène parlée en entier, et coupée par des morceaux de symphonie à peu près comme les récitatifs obligés. M. Rousseau ne pouvait guère choisir pour cela un sujet plus heureux que celui de Pygmalion : jusqu'à présent ce sujet n'avait été que faiblement esquissé au théâtre, mais l'orchestre suppléant au défaut d'interlocuteurs, et ôtant au monologue sa froideur et sa monotonie, M. Rousseau en a profité pour donner à cette situation plus de développemens. Son Pygmalion n'est point un homme ordinaire : c'est un artiste supérieur, dont la passion bizarre tient à l'ivresse du talent. C'est un homme que son état a rendu sensible avec excès au charme de la beauté et qui doit une partie de son égarement à l'enthousiasme du génie.

Cette situation peinte avec vigueur dans la scène, émeut encore davantage avec le secours de la musique, la symphonie peint par des sons le trouble et les reflux de sentimens que tous les discours de Pygmalion auroient peine à exprimer. M. Rousseau a fait lui-même en entier l'andante de l'ouverture et le premier morceau dans l'interlocution. Il a fait aussi les parties de l'ouverture (?!). Les autres morceaux de symphonies au nombre de vingt-cinq sont de M. Coignet, négociant de Lyon, très-grand musicien (!!). Cette symphonie est composée de deux violons, un hautbois, deux cors, alto et basse. Elle a été gravée à Lyon, chez Castand, libraire, et se trouve à Paris au bureau du journal de musique. Prix 6 liv.

Nous allons mettre cette scène sous les yeux de nos lecteurs, d'après une copie beaucoup plus correcte que toutes celles qui avaient paru jusqu'à présent. »

[2] Traduction de Mademoiselle Geneviève Oltramare.

ROUSSEAU JOUEUR D'ÉCHECS

Rousseau musicien, Rousseau botaniste ont fait l'objet de multiples et copieuses études. On connaît beaucoup moins Rousseau joueur, joueur d'échecs en particulier. Aux renseignements fournis sur ce point par ses mémoires, on peut joindre cependant quelques documents qui n'ont pas été groupés jusqu'ici.

Dans sa grande lettre à M. de Saint-Germain, datée de Monquin, 26 février 1770, Rousseau se défend d'aimer le jeu :

> Le jeu : je ne puis le souffrir. Je n'ai vraiment joué qu'une fois en ma vie, au Redoute à Venise ; je gagnai beaucoup, m'ennuyai, et ne jouai plus [1]. Les échecs, où l'on ne joue rien, sont le seul jeu qui m'amuse. Je n'ai pas peur d'être un Béverley.

L'exception faite en faveur des échecs vaut la peine d'être notée. C'était, au moment où il l'avoue ainsi, une passion très ancienne chez Rousseau. On se souvient comment l'un des singuliers amis de *maman,* le Genevois Bagueret, la lui avait jadis communiquée, à Chambéry :

[1] « On y jouoit aussi [chez ses amis de Venise], mais très peu ; les goûts vifs, les talents, les spectacles, nous rendoient cet amusement insipide. Le jeu n'est que la ressource des gens ennuyés. » *Confessions VII*, (*Œuvres*, VIII, p. 222).

Il s'avisa de me proposer d'apprendre les échecs, qu'il jouoit un peu. J'essayai presque malgré moi ; et, après avoir tant bien que mal appris la marche, mon progrès fut si rapide, qu'avant la fin de la première séance je lui donnai la tour qu'il m'avoit donnée en commençant. Il ne m'en fallut pas davantage : me voilà forcené des échecs. J'achète un échiquier, j'achète le Calabrois [1] ; je m'enferme dans ma chambre, j'y passe les jours et les nuits à vouloir apprendre par cœur toutes les parties, à les fourrer dans ma tête bon gré, mal gré, à jouer seul sans relâche et sans fin. Après deux ou trois mois de ce beau travail et d'efforts inimaginables, je vais au café, maigre, jaune, et presque hébété. Je m'essaye, je rejoue avec M Bagueret : il me bat une fois, deux fois, vingt fois : tant de combinaisons s'étoient brouillées dans ma tête, et mon imagination s'étoit si bien amortie, que je ne voyois plus qu'un nuage devant moi [2].

Rousseau veut que tous ses efforts, même dans la suite, n'aient jamais abouti qu'à faire de lui un joueur médiocre :

Toutes les fois qu'avec le livre de Philidor [3] ou celui de Stamma [4] j'ai voulu m'exercer à étudier des parties, la même chose m'est arrivée ; et après m'être épuisé de fatigue, je me suis trouvé plus foible qu'auparavant. Du reste, que j'aie abandonné les échecs, ou qu'en jouant je me sois remis en haleine, je n'ai jamais avancé d'un cran depuis cette première séance, et je me suis toujours retrouvé au même point où j'étois en la finissant. Je m'exercerois des milliers de siècles, que

[1] Gioachino Greco, communément appelé le Calabrais, de la Calabre son pays d'origine, célèbre joueur, auteur d'un *Trattato del nobilissimo e militare essercitio de' Scacchi*, dont les traductions françaises apparaissent au moins dès 1669. Cf. Anton Schmid, *Literatur des Schachspiels*, Vienne, 1847, p. 186 et suiv.

[2] *Confessions V* (*Œuvres*, édit. Hachette, VIII, p. 157).

[3] François-André Danican-Philidor a publié à Londres, en 1749, la première édition de son *Analyse du jeu des échecs*, ouvrage désormais classique. — Ni dans les anecdotes sur Philidor recueillies de sa bouche par Richard Twiss (*Chess*, Londres, 1787, p. 149 et suiv.), ni dans celles que J. Lardin a extraites des papiers de son fils aîné (*Palamède*, 1847, p. 2 et suiv.), il n'est fait mention de Rousseau.

[4] *Essai sur le jeu des eschets*, par Philippe Stamma, d'Alep en Syrie, Paris, 1737, pet. in-12, 146 pages. Réimprimé plusieurs fois. Cf. J. Gay, *Bibliographie anecdotique du jeu des échecs*, Paris 1864, p. 103 et suiv.

je finirois par pouvoir donner la tour à Bagueret, et rien de plus. Voilà du temps bien employé! direz-vous. Et je n'y en ai pas employé peu [1].

En effet, malgré ce soi-disant insuccès, Rousseau, opiniâtre en tout, ne s'est jamais découragé. A un moment donné même, il eut de nouveau l'ambition de devenir un très fort joueur. C'était à Paris, peu après son arrivée, en 1742; dans son heureuse insouciance, il ne voyait alors que deux moyens d'échapper à la misère : l'un, renouvelé des Athéniens prisonniers à Syracuse après la défaite de Nicias, consistait à réciter des fragments de poèmes appris par cœur; l'autre était de la même force :

J'avois un autre expédient non moins solide dans les échecs, auxquels je consacrois régulièrement, chez Maugis, les après-midi des jours que je n'allois pas au spectacle. Je fis connoissance avec M. de Légal [2], avec un M. Husson, avec Philidor, avec tous les grands joueurs d'échecs de ce temps-là, et n'en devins pas plus habile. Je ne doutai pas cependant que je ne devinsse à la fin plus fort qu'eux tous, et c'en étoit assez, selon moi, pour me servir de ressource. De quelque folie que je m'engouasse, j'y portois toujours la même manière de raisonner. Je me disois : « Quiconque prime en quelque chose est toujours sûr d'être recherché. Primons donc, n'importe en quoi; je serai recherché, les occasions se présenteront, et mon mérite fera le reste. » Cet enfantillage n'étoit pas le sophisme de ma raison, c'étoit celui de mon indolence. Effrayé des grands et rapides efforts qu'il auroit fallu faire pour m'évertuer, je tâchois de flatter ma paresse, et je m'en voilois la honte par des argumens dignes d'elle [3].

[1] *Confessions V (Œuvres* VIII, 157).

[2] Les Philidor, les Légal, à ce jeu,
Sont aujourd'hui les plus grands capitaines.

L'abbé Roman, *Les Echecs* (voir plus loin), chant IV, v. 30-31. — M. de Kermuy, sire de Légal, fut en même temps le maître et le rival de Philidor aux échecs. Il était l'auteur de la fameuse partie des Pions dans laquelle ont excellé, après lui, Philidor, Deschapelles et Labourdonnais (*Palamède* de 1847, p. 5, note 1). Cf. encore Diderot, *Neveu de Rameau* (*Œuvres*, V, 386) : « C'est chez Rey [propriétaire du café de la Régence] que font assaut le Légal profond, Philidor le subtil, le solide Mayot. »

[3] *Confessions VII* (*Œuvres*, VIII, 203).

Sans élever désormais ses prétentions aussi haut, Rousseau n'a pas cessé plus tard de cultiver avec ardeur le jeu d'échecs. A Montmorency, par exemple, ne nous dit-il pas qu'il était parfois prêt à endurer « quatre heures d'ennui » pour obtenir « une pauvre petite partie » des sieurs Ferraud et Minard, ses voisins, les *commères* comme les appelait Thérèse [1] ? Enfin les *Confessions* nous ont conservé le souvenir des mémorables parties jouées avec un prince du sang, dans le donjon de Mont-Louis :

Au milieu de toutes ces petites tracasseries littéraires, qui me confirmoient de plus en plus dans ma résolution, je reçus le plus grand honneur que les lettres m'aient attiré, et auquel j'ai été le plus sensible, dans la visite que M. le prince de Conti daigna me faire par deux fois, l'une au petit château, et l'autre à Mont-Louis.... Comme mon appartement de Mont-Louis étoit très petit, et que la situation du donjon étoit charmante, j'y conduisis le prince, qui, pour comble de grâces, voulut que j'eusse l'honneur de faire sa partie aux échecs. Je savois qu'il gagnoit le chevalier de Lorenzy, qui étoit plus fort que moi. Cependant, malgré les signes et les grimaces du chevalier et des assistans, que je ne fis pas semblant de voir, je gagnai les deux parties que nous jouâmes. En finissant, je lui dis d'un ton respectueux, mais grave : « Monseigneur, j'honore trop Votre Altesse sérénissime, pour ne la pas gagner toujours aux échecs. » Ce grand prince, plein d'esprit et de lumières, et si digne de n'être pas adulé, sentit en effet, du moins je le pense, qu'il n'y avoit là que moi qui le traitasse en homme, et j'ai tout lieu de croire qu'il m'en a vraiment su bon gré [2].

A propos du mot célèbre : *J'honore trop Votre Altesse,* on s'est quelquefois demandé si Rousseau l'avait bien réellement prononcé. Saint-Marc Girardin, par exemple, n'y croit pas :

C'est un de ces mots qu'il trouvait après coup, qu'il aurait voulu avoir dit, qu'il croit même cette fois avoir dit, et qui n'est qu'une

[1] *Confessions X* (*Œuvres*, VIII, 363).
[2] *Confessions X* (*Œuvres*, VIII, p. 389-390).

rusticité déclamatoire. Je suis persuadé que Rousseau, grand amateur des échecs, a joué fort simplement avec M. le Prince de Conti, et l'a gagné aussi fort simplement, sans vouloir donner une leçon aux courtisans du Prince.

Et rappelant le mot cité par Chamfort : « Je lui rends la tour ! » :

Voilà le mot vrai, le mot du joueur préoccupé de sa partie. Le récit des *Confessions* est la scène arrangée par l'imagination de Rousseau [1].

Le doute de Saint-Marc Girardin ne s'appuie en somme que sur un raisonnement. A l'anecdote de Chamfort :

On disoit à Jean-Jacques Rousseau, qui avoit gagné plusieurs parties d'échecs au Prince de Conti, qu'il ne lui avoit pas fait sa cour, et qu'il falloit lui en laisser gagner quelques-unes : Comment ! dit-il, je lui donne la tour ! [2]

à cette anecdote, on peut opposer un second témoignage de Rousseau lui-même, sa lettre à Du Peyrou du 27 septembre 1767, qui laisserait en tout cas supposer une singulière obstination chez Jean-Jacques :

Nous avons ici des échecs, ainsi n'en apportez pas ; mais, si vous voulez apporter quelques volants, vous ferez bien, car les miens sont gâtés ou ne valent rien. Je suis bien aise que vous vous renforciez assez aux échecs pour me donner du plaisir à vous battre ; voilà tout ce que vous pouvez espérer : car, à moins que vous ne receviez avantage, mon pauvre ami, vous serez battu, et toujours battu. Je me souviens qu'ayant l'honneur de jouer, il y a six ou sept ans, avec M. le prince de Conti, je lui gagnai trois parties de suite, tandis que tout son cortège me faisoit des grimaces de possédé : en quittant le jeu, je lui dis gravement : « Monseigneur, je respecte trop Votre Altesse pour ne pas toujours gagner. » Mon ami, vous serez battu, et bien battu...

[1] Saint-Marc Girardin, *J. J. Rousseau, sa vie et ses ouvrages*, II, p. 271-272.

[2] Chamfort, *Caractères et anecdotes* (*Œuvres*, Paris, 1812, II, p. 237).

Sauf erreur, cette lettre permet de considérer comme authentique le mot de Jean-Jacques au prince de Conti, rapporté par les *Confessions*.

Le même épisode nous fournit une preuve que Rousseau s'est gratuitement calomnié, lorsqu'il prétend n'avoir jamais fait de grands progrès au jeu des échecs. En effet, le prince de Conti sur lequel il a remporté deux victoires, passait pour un joueur habile, élève du chevalier de Lorenzi, l'un des illuminés de l'école italienne. Nous pouvons d'ailleurs juger de très près le talent de Rousseau dans cette circonstance, grâce à la marche d'une des parties qui nous a été conservée par le chevalier de Lorenzy lui-même. Ce gentilhomme avait coutume, paraît-il, d'écrire les parties qu'il faisait ou celles dont il était témoin; voici celle qui nous intéresse:[1]

BLANCS (*J. J. Rousseau*)	NOIRS (*Le prince de Conti*)
1. Le P du R 2 pas.	1. Le P du R 2 pas.
2. Le C du R à la 3 c. du F.	2. Le C de la D à la 3 c. du F.
3. Le F du R à la 4 c. du F de la D.	3. Le F du R à la 4 c. du F de la D.
4. Le P du F de la D 1 pas.	4. La D à la 2 c. du R.
5. Roquent.	5. Le P de la dame 1 pas.
6. Le P de la D 2 pas.	6. Le F à la 3 c. du C de la D.
7. Le F de la D à la 5 c. du C du R.	7. Le P du F du R 1 pas.
8. Le F à la 4 c. de la T du R.	8. Le P du C du R 2 pas.
9. Le C du R pr. le P du C du R.	9. Le P du F du R prend le C.
10. La D à la 5 c. de la T du R: éch.	10. Le R à la c. de son F.
	11. La D à la 2 c. du C du R.
	12. Le P du R prend le P de la D.

[1] Ce document a été reproduit par la revue *Le Palamède*, année 1843, p. 41-42, au milieu d'une fantaisie de Marie Aycard, intitulée *Jean-Jacques et le Prince de Conti*. L'original avait été communiqué à la revue par un de ses abonnés, M. Doazan, « possesseur de fort curieux manuscrits sur les échecs au siècle dernier. »

11. Le F prend le P du C.	13. Le P pr. le P du F de la D : éch.
12. Le P du F du R 2 pas.	14. Le P prend le P du C de la D.
13. Le P du F du R 1 pas.	15. Le P prend la T de la D (à dame).
14. Le R à la c. de la T.	
15. Le F du R prend le C du R.	
16. Le P du F du R 1 pas.	

« Toute courte et rapide que soit cette partie, elle révèle deux joueurs classiques et nourris des meilleurs principes », ainsi s'exprime le *Palamède*, commentant l'exploit de Jean-Jacques.

Nous avons, pour nous représenter l'attitude du « philosophe » en train de battre son illustre adversaire, la jolie scène décrite par Claire d'Orbe à son amie dans la *Nouvelle Héloïse* :

Un jour qu'en ton absence il jouoit aux échecs avec ton mari, et que je jouois au volant avec la Fanchon dans la même salle, elle avoit le mot, et j'observois notre philosophe. *A son air humblement fier et à la promptitude de ses coups, je vis qu'il avoit beau jeu.* La table étoit petite, et l'échiquier débordoit. J'attendis le moment, et, sans paroître y tâcher, d'un revers de raquette je renversai l'échec et mat. Tu ne vis de tes jours pareille colère : il étoit si furieux, que, lui ayant laissé le choix d'un soufflet ou d'un baiser pour ma pénitence, il se détourna quand je lui présentai la joue. Je lui demandai pardon, il fut inflexible... [1]

Inflexible comme l'irascible Jean-Jacques, si quelque Claire d'Orbe se fût avisée de renverser l'échiquier au moment où il faisait échec-et-mat le prince de Conti !

* * *

Nous venons de voir Rousseau joueur d'échecs aux prises avec Bagueret, son premier maître, avec les plus

[1] *Nouvelle Héloïse*, VI, 2 (*Œuvres*, V, p. 5).

célèbres joueurs des cafés parisiens [1], avec les *commères* de Mont-Louis, avec Du Peyrou [2], avec le prince de Conti. On peut supposer également, quoiqu'il n'ait pas jugé à propos d'en parler, qu'il a fait plus d'une fois la partie de Mme d'Houdetot. Celle-ci a été toute sa vie très éprise de distractions de cette sorte; Diderot, dans un charmant croquis du salon de la Chevrette, se représente jouant aux échecs avec la comtesse, pendant que Saint-Lambert lit dans un coin et que, près de la fenêtre, Grimm se fait peindre en présence de Mme d'Epinay [3]. Un autre partenaire de Jean-Jacques, beaucoup moins illustre, a eu du moins sur les autres cet avantage de consigner par écrit, pour la postérité, le récit détaillé d'une des parties jouées par lui avec le philosophe, récit en vers par dessus le marché, ce qui ne contribue pas peu à rendre piquant son témoignage [4].

[1] Encore en 1770, lorsqu'il revient se fixer à Paris, la *Correspondance littéraire* de Grimm (IX, p. 91) note qu'il s'est montré « plusieurs fois » au café de la Régence, le rendez-vous favori des joueurs d'échecs de ce temps-là, mais que des attroupements s'étant formés sur la place pour le voir passer, la police l'a prié de ne plus paraître « ni à ce café, ni dans aucun autre lieu public ». La *Correspondance* ajoute que « depuis ce temps-là, il s'est tenu plus retiré ». (Cf. Bachaumont, *Mémoires*, 1er et 7 juillet 1770). Sa place au moins est restée très longtemps marquée, s'il faut en croire un chroniqueur du *Palamède* de 1836, p. 390, lequel raconte qu' « il y a peu d'années encore les maîtres de ce café [la Régence] disaient avec orgueil à leurs garçons: *Servez à Jean-Jacques, servez à Voltaire*, désignant ainsi les tables où ces illustres habitués se plaçaient ordinairement. » — Dans une fantaisie intitulée *J. J. Rousseau au café Procope* et publiée dans le *Palamède* de 1842, t. I, p. 127-130, Méry a décrit de chic une partie où Jean-Jacques aurait joué et perdu ses entrées à la première représentation du *Devin du Village*.

[2] Voir encore sa lettre à Du Peyrou, en date du 9 octobre 1767: « Si vos attaques d'échecs sont de la force de vos énigmes, je n'ai qu'à me bien tenir. »

[3] Lettre à Mlle Volland, 15 septembre 1760.

[4] En fait de contemporains qui aient parlé de Rousseau joueur d'échecs, peut-être faut-il encore mentionner Richard Twiss, *Chess*, Londres, 1787, p. 6. « Rousseau was very inexpert at Chess, though an enthusiastic admirer of it: he was accustomed, when at Paris, to spend many hours daily at the *Caffé de la Régence*, where a dozen chess-boards are constantly in use. » La première partie du témoignage semble surtout s'inspirer des *Confessions*

L'abbé Jean-Joseph-Thérèse Roman[1], né en 1726 à Avignon, de parents pauvres, était venu chercher fortune à Paris, comme tant d'autres plébéiens de son espèce qui se sentaient assez d'esprit et d'ambition pour faire leur chemin dans la capitale. Peu après son arrivée, il avait été attaché, comme desservant, à la paroisse de Saint-Méri ; mais ce n'était là que le prétexte ordinaire d'autres occupations plus futiles ou plus brillantes. Il s'était mis à écrire dans les feuilles ; une traduction de la *Mort d'Adam* de Klopstock (1761) consacra sa notoriété de bel esprit. Son nom figure dans la correspondance de Voltaire (16 juin 1762), précisément à propos de cette traduction, dans celles de Champfort et de Rivarol avec lesquels il fut particulièrement lié. Admis dans la plus brillante société du temps, il en prit les goûts, notamment cette passion du jeu des échecs mise à la mode par Philidor. Là encore, il sut se distinguer, précisément à la manière que Jean-Jacques avait un moment ambitionnée : il devint un fort joueur, et il écrivit à la gloire de son occupation favorite un poème en quatre chants qui n'a vu le jour que longtemps après sa mort[2].

dont Twiss cite un long passage, l'apprentissage avec Bagueret et ses suites ; le reste est sans doute un peu plus original. Twiss qui avait vu Voltaire jouer aux échecs avec le père Adam, à Ferney, avait également rendu visite à Rousseau, comme il le raconte dans une note : « I found him at Paris, in 1776, up four pair of stairs, feeding sparrows which had flown into his apartment ; in which, besides the necessary furniture, I observed nothing but a spinnet, and his library, which consisted only of Tasso's *Jerusalem*, in Italian, and *Robinson Crusoe*, in English. »

[1] Voyez la *Notice* sur la vie et les ouvrages de l'abbé Roman en tête des *Mémoires historiques et inédits sur les révolutions arrivées en Danemark et en Suède, pendant les années 1770, 1771 et 1772*, Paris 1807, in-8, et la *Biographie universelle* de 1824, t. XXXVIII.

[2] *Les Echecs, poème en quatre chants*, par feu l'abbé Roman, précédé de recherches historiques sur les échecs, et suivi de notes, à Paris, chez Léopold Collin, 1807, petit in-12, 183 pp., contenant : 1° une *Dissertation historique* sur ce jeu d'après Fréret et le chevalier de Jaucourt, par Aug.

C'est ce poème qui nous intéresse particulièrement ici.

L'abbé Roman l'avait composé dans les dernières années de la guerre de Sept ans, très probablement pendant l'été ou l'automne de 1762 [1]. Le second chant nous apprend qu'il était alors à Sainte-Assise,

O Saint-Assise *(sic)*, ô fortuné séjour !

dans cette résidence charmante des bords de la Seine, près de Melun, célébrée par Marmontel dans ses *Mémoires* et illustrée par le passage de la fameuse comtesse de Verrue, chère aux bibliophiles [2]. Sans doute y était-il, comme l'auteur des *Contes moraux*, l'hôte du secrétaire des commandements de la reine, Montullé, et son Eglé, qui peint [3] et qui brode pendant qu'il compose son poème,

Couvret ; 2° une analyse détaillée du poème de Grégorio Duchi [par l'abbé Roman] ; 3° le poème divisé en quatre chants et suivi de notes [par Aug. Couvret]. *Le Palamède* de 1836, p. 265-279, et *l'Introduction pratique du jeu des échecs*, par G. Poirson-Prugneaux, 1849, en ont reproduit des extraits.

[1] C'est ce qu'on peut déduire du prologue (chant I) où il est question

> [Des] sons bruyans de la foudre qui gronde
> *Depuis Cassel* jusqu'aux bornes du monde.

On s'est battu presque chaque année, pendant la guerre de Sept ans dans la Hesse, autour ou sous les murs de Cassel. La ville, transformée en camp retranché par les Français, fut assiégée sans succès par les Prussiens en en février-mars 1761, bombardée et prise dans l'automne de 1762. (Voir Pajol, *Les guerres sous Louis XV*, V, p. 167-168, 450-451).

[2]
> C'est dans ces lieux, sur ce riant coteau,
> Que, sous les traits de la belle Vérue,
> Vénus, fuyant les rivages du Pô,
> Fixa sa cour...

Jean Gay, *Bibliographie anecdotique du jeu des échecs,* Paris 1864, p. 91 et le *Palamède* de 1836, p. 267, aidés par la note confuse d'Aug. Couvret (p. 164), font une plaisante méprise en comprenant que *Les Echecs* ont été composés chez la comtesse de Verrue (morte en 1736).

[3]
> Pendant qu'ici votre main libre et pure
> S'exercera dans cet art créateur,
> Qui reproduit à nos yeux la nature,
> Et dont l'amour fut jadis l'inventeur.

Cf. Marmontel, *Mémoires*, VII (édit. Tourneux, II, p. 203) : « l'après dînée, les pinceaux dans les mains de Mme de Montullé... » Mme de Montullé était la fille du fermier général Audry-Neveu.

se confond-elle avec Mme de Lisbé, l'éducatrice modèle de *La femme comme il y en a peu,* autre incarnation littéraire de la châtelaine.

Le premier chant décrit les pièces du jeu des échecs, le second la marche de chaque pièce, le troisième expose les principes généraux du jeu ; dans le quatrième, l'auteur décrit les exploits des joueurs illustres, de Philidor notamment, sans oublier les siens propres, comme on va le voir. Le quatrième chant contient en effet le récit détaillé d'une victoire remportée par l'abbé Roman sur J. J. Rousseau. L'éditeur Auguste Couvret l'accompagne de la note suivante :

> L'auteur fit, en 1770, un voyage à Ferney, où il fut reçu par Voltaire avec distinction. Le philosophe jouoit aux échecs, étoit de la première force et vainquit son adversaire. De Ferney, l'abbé Roman alla à Motiers-Travers, où il vit Jean-Jacques Rousseau qui voulut bien se mesurer avec lui et fut battu [p. 181].

Cette note n'inspire aucune confiance. Que l'abbé Roman ait eu l'honneur de faire la partie de Voltaire à Ferney, c'est possible et même certain, puisqu'il l'affirme lui-même[1]. Mais en 1770, Rousseau avait quitté Môtiers-Travers depuis longtemps : c'est l'année où il se fixe de nouveau à Paris. L'assertion audacieuse d'Auguste Couvret se fonde sans doute sur l'épithète de *fier proscrit* appliquée à Jean-Jacques dans le poème. Mais il est à remarquer que cette épithète ne se rapporte nullement, sous la plume de l'auteur. à l'époque de la partie d'échecs ; elle s'accorde au contraire parfaitement avec celle de la

[1] La lettre de Voltaire à l'abbé Roman, du 16 juin 1762, contient des détails assez familiers (vers la fin surtout) pour qu'on puisse supposer entre eux déjà une connaissance antérieure. L'établissement de Voltaire à Ferney date, comme on sait, de 1760.

composition du poème, telle que nous l'avons fixée plus haut, c'est-à-dire l'été ou l'automne de 1762, où la fuite de Rousseau en Suisse rivalisa d'éclat avec le siège de Cassel. On peut supposer avec beaucoup plus de vraisemblance que cette fameuse partie avait eu pour théâtre, avant ce moment-là, tout simplement le café de la Régence fréquenté par les deux adversaires au temps de la première vogue des échecs. Quoi qu'il en soit, voici, transcrit dans son entier, le fragment en question :

Ce jeu brillant est l'ami du génie ;
Champs de Ferney, je vous prends à témoin.
Là, visitant un fameux solitaire,
J'osai combattre et marcher son égal,
Au jeu d'Echecs imprudent général ;
Je fus vaincu : qui peut vaincre Voltaire ?
Mais de Rousseau je fus l'heureux rival.
A tous les jeux c'est le jeu qu'il préfère,
Ce fier proscrit, cet éloquent Rousseau,
De son pays la gloire et le fléau.
On nous apporte une table d'ébène,
Il me défie ; ô souvenir flatteur !
Je combattis trois heures d'une haleine,
Et, sans plier, je fus six fois vainqueur.
Ce long combat, dont le succès m'honore,
A mon esprit se représente encore.
Je vois les chocs, les mouvemens divers,
Les coups portés et perdus dans les airs.
Du trait, dit-il, que le sort soit le juge ;
Il est souvent l'arbitre des combats,
Sur l'échiquier je range les soldats,
Je prends le trait, car le sort me l'adjuge.
J'arme les blancs, mon pion fait deux pas,
Court se poster sur la case d'ivoire,
(C'est le pion qui précède le roi).
Son ennemi de la légion noire
Pour l'arrêter marche à lui sans effroi,
Sur l'échiquier mesure autant d'espace,

Et l'intimide et le regarde en face.
Au même instant, l'intrépide Gambit
Laisse après lui deux cases qu'il franchit,
Brave le noir, l'attaque, le menace.
Ce champion, indigné de l'audace
De mon soldat, l'aborde, le saisit,
D'un bras nerveux le presse, le terrasse,
Tire l'épée et lui perce le flanc ;
Mon fantassin expire sur la place :
Mais on l'enlève, on le transporte au camp.
Je donne l'ordre, et je vois, sur le champ,
De mon roi, fier, mais immobile encore,
Le chevalier s'élancer de son rang,
Pour s'opposer à la marche du Maure ;
Mais celui-ci craint déjà pour ses jours.
Du côté gauche, un chevalier fidèle
Voit le danger, et tire de cette aîle
Son fantassin qu'il envoie au secours.
Mon archer blanc court à peine d'haleine,
Et, sur sa ligne, arrive à quatre pas
Et vis-à-vis de l'archer de ma reine.
Il s'y prépare aux hasards des combats,
Met sur son arc une flèche fatale,
Vise au Gambit immobile et debout,
Auprès du roi de la troupe rivale.
Mon adversaire observe et prévoit tout.
Déjà, dit-il, ce fou-là s'évertue,
Ne craint-il pas qu'un soldat ne le tue ?
Il ne craint rien, lui dis-je, mais pourquoi
Le nommer fou ? C'est qu'il est près d'un roi,
Reprit Jean-Jacques, et pour ne vous rien taire,
Au jeu d'Echecs tous les peuples ont mis
Les animaux communs dans leur pays ;
L'Arabe y met le léger Dromadaire,
Et l'Indien, l'Eléphant ; quant à nous,
Peuple falot, nous y mettons des fous.
Il dit et pousse un pion intrépide,
Prêt à frapper mon vaillant chevalier.
Au lieu de fuir, le généreux coursier
Fait vers le centre une marche rapide.

A quatre pas du roi Maure placé,
Et secondé par l'archer homicide,
Il va percer le Gambit menacé.
Intimidé par mon attaque vive,
Avec sa reine à mes coups attentive,
Le Génevois donne Echec à mon roi
Et s'applaudit d'avoir semé l'effroi.
Je veux, dit-il, sous les murs de Carthage,
Comme autrefois le vaillant Scipion,
Porter la mort, la flamme et le ravage.
Il étoit fier de sa diversion.
Mon roi, gardé par sa troupe fidèle,
Avance un pas du côté de son aîle,
Et mon rival, faisant un autre effort,
Par le coursier de sa phalange gauche
Soutient déjà les pions dont j'approche.
Je suis trop foible, il me faut un renfort;
Faites deux pas, vous pion de ma reine !
Oh ! dit Rousseau, maintenant je suis fort.
Et tout de suite, un fantassin qu'il mène
Au cavalier vient présenter la mort;
Tandis qu'il ouvre un facile passage
A son archer, tout prêt à renverser
Reine ou coursier, s'ils venoient enfoncer
Un pion noir dont il sert le courage.
Mon chevalier prudent et belliqueux,
Pour éviter sa honte et sa défaite,
Recule au blanc et se bat en retraite,
Mais il menace un soldat dangereux,
Ce pion noir, terrible dans sa rage,
Qui dévoua mon Gambit au carnage.
Que fera-t-il ce piéton aux abois ?
Deux ennemis l'attaquent à la fois,
Le danger presse et les siens l'abandonnent.
Il prend conseil de son seul désespoir.
Pour échapper aux traits qui l'environnent,
Il fait un pas loin de son poste noir.
Le voilà donc sur la case d'ivoire,
Mieux défendu, mais toujours assiégé ;
Il peut mourir, mais il mourroit vengé

Par le guerrier qui le suit à la gloire.
Le fantassin de mon coursier royal,
Au soldat noir prépare un trait fatal;
Déjà son bras... arrête, téméraire,
De ton rival tu veux percer le flanc,
Tu le pourrois ; mais sa vie est trop chère,
Tu la paîrois toi-même de ton sang.
Ne vois-tu pas son compagnon fidèle
Qui le soutient, vigilant sentinelle ;
Ne vois-tu pas l'un des deux Eléphans,
L'archer qui vise et la fière Amazone
Du roi des blancs menacer la personne?
Il périra, si tu ne le défends.
Va de la reine enlever la couronne.

Au seul aspect du danger de son roi,
Ce combattant, saisi d'un juste effroi,
Retient son coup et fuit son adversaire.
Telle, en nos champs, une jeune bergère
Dont les pieds nus foulent un froid serpent,
Retire en l'air une jambe légère,
Regarde et fuit cet animal rempant.

Mon fantassin, à mes ordres docile,
Va menacer l'Amazone immobile.
Elle méprise un si foible ennemi,
Au roi des blancs fait un noble défi.
Le roi prudent fait un pas et l'évite,
En s'arrêtant au poste du Gambit.
Voilà la reine encore à sa poursuite;
Elle l'aborde et le roi blanc la fuit.
Deux pas plus loin que sa place ordinaire
Au carré noir, il marche triomphant;
Mais son pion le garde et le défend
Des coups mortels du chevalier contraire,
Et ce guerrier, qui ne peut avancer,
Recule au blanc, dans sa case première,
Afin d'ouvrir une libre carrière
Au brave fou, tout prêt à s'élancer.
Mon cavalier, emporté par son zèle,
Saisit le poste ou son prince l'appelle,

Et sur le noir s'apprête à repousser
Le foible trait que l'archer veut lancer;
En même temps, il menace la reine.
Pour éluder cette attaque soudaine,
L'archer noir vole à trois pas de sa tour.
Dernier effort! mais la défense est vaine.
Au premier poste où son devoir l'enchaîne
Mon archer blanc est déjà de retour,
Prêt à percer la noire souveraine.
Que fera-t-elle? où fuir? où se cacher?
De guerriers blancs elle est environnée,
Des soldats noirs elle est abandonnée,
Mais l'héroïne évite mon archer.
A la défense, à l'attaque acharnée,
Elle m'atteint pour la dernière fois.
Percé de coups mon Eléphant succombe,
Avec la tour sa masse énorme tombe,
Et fait gémir l'échiquier sous son poids.
De cet exploit, qu'il vante avec emphase,
Rousseau triomphe; il n'apercevoit pas
Le piège obscur où j'attirois ses pas.
Mon archer blanc s'élance de sa case;
Il donne Echec au roi des ennemis.
Le pion pare, le pion est pris.
On a donné le signal du carnage.
Ce même archer expire sous les traits
D'un fantassin fier de cet avantage.
A le venger tous mes guerriers sont prêts;
Brave soldat, si cher à ma mémoire,
Au champ de Mars, tu meurs couvert de gloire.
Déjà ma reine attaque et met aux fers
L'autre Amazone affoiblie et rendue.
Des Echecs noirs la troupe est éperdue,
Et de mourans les postes sont couverts.
Ma reine met les Maures en déroute
Sur l'échiquier, et les prend sur la route.
Il retentit du bruit sourd et confus
De mille coups, portés, parés, rendus.

En est-ce assez? dis-je à mon adversaire,
De votre perte êtes-vous convaincu?

Mon ennemi frémissoit de colère.
Oui, j'en conviens, dit-il, je suis vaincu.
Avec le trait, je prendrai ma revanche.
Je suis défait, mais sans être abattu.
Je dompterai votre légion blanche
Qui m'a trompé bien plutôt que battu.
Mais c'est en vain qu'il veut ternir ma gloire ;
Je l'ai surpris, et je suis son vainqueur.
Quand l'ennemi remporte la victoire,
Tout est égal, la ruse ou la valeur.

Comme l'observe Auguste Couvret dans sa note, « la partie décrite par l'abbé Roman est rendue avec tant de clarté qu'on peut la jouer facilement le livre en main. » Le *Palamède* l'a restituée comme suit pour les joueurs d'échecs [1] :

BLANCS (*L'abbé Roman*)	NOIRS (*Rousseau*)
1. Le P du R 2 c.	1. Le P du R 2 c.
2. Le P du F du R 2 c.	2. Le P prend le P.
3. Le C du R à la 3 c. de son F.	3. Le P du C du R 2 c.
4. Le F du R à la 4 c. du F de la D.	4. Le P du C du R une c.
	5. La D donne échec.
5. Le C du R à la 5 c. de son R.	6. Le C du R à la 3 c. de sa T [2].
6. Le R à la c. de son F.	
7. Le P de la D 2 c.	7. Le P de la D une c.
8. Le C du R à la 3 c. de sa D.	8. Le premier P du F de R une c.
9. Le P du C du R une c.	9. La D donne échec. [3]
10. Le R de la 2 c. de son F.	10. La D donne échec.
11. Le R à sa 3 c.	11. Le C du R à sa c. [4].
12. Le C du R à la 4 c. de son F.	12. Le F du R à la 3 c. de sa T.
13. Le F du R à sa c.	13. La D prend la T.
14. Le F du R donne échec.	14. Le P du F de la D une c.
15. Le F du R prend le P. Echec.	15. Le P prend le F.
16. La D prend la D.	16. Rousseau abandonne.

[1] Année 1836, p. 279.
[2] Cette partie se trouve dans le Calabrais (note du *Palamède*).
[3] Cet échec ne vaut rien ; il expose la D à être prise (*id.*).
[4] Au lieu de ce coup, les noirs devaient faire D pour D en perdant un pion (*id.*).

Le *Palamède* observe que la partie ainsi abandonnée était encore susceptible de quelque défense. Rousseau, nous l'avons vu, ne s'est pas révélé toujours aussi facile à vaincre. On aura peut-être oublié sa défaite avec l'abbé Roman, qu'on se souviendra encore de ses victoires sur le prince de Conti. Ici même, d'ailleurs, ne le voyons-nous pas relever avec entrain le défi d'un excellent joueur avec lequel il ne craint pas de se mesurer. Lorsqu'il jouait sans préoccupation et sans fatigue, lorsqu'il oubliait les traités des maîtres pour redevenir autodidacte, l'auteur des *Confessions* savait assurément appliquer au jeu des échecs un peu de sa dialectique serrée et de sa force de méditation. Il n'en a pas fallu davantage pour qu'un honnête abbé se crût autorisé, par son adresse particulière sur l'échiquier, à partager la gloire universelle du philosophe en des vers que le nom seul de son partenaire peut faire sortir de l'oubli.

I. Grünberg.[1]

[1] Je ne puis signer cette étude, sans exprimer ma vive gratitude à M. Alexis François, qui a soigneusement vérifié les dates et les faits de ce travail et qui m'a aidé à l'annoter. [I. G.]

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

(Notes diverses.)

I. *La famille Rousseau à Montlhéry et dans les environs.*

DANS mon livre : *La famille et la jeunesse de J. J. Rousseau*, Paris, 1896, pages 18 et 22, j'ai cité les textes qui établissent que Didier Rousseau, le quartaïeul du célèbre philosophe, était né à Montlhéry, et fils d'Antoine Rousseau. Les protestants étant persécutés en France, Didier Rousseau vint chercher un refuge à Genève, en 1549.

Un article que j'ai publié en 1904 dans le *Bulletin* de la Société d'histoire du protestantisme français (tome 53ᵉ, pages 36 et suivantes : *Encore un mot sur Didier Rousseau*) donne quelques renseignements sur un autre réfugié protestant, Jacques Rousseau, de Linas au diocèse de Paris, qui est venu s'établir dans le pays de Vaud ; sa fille Elisabeth a été baptisée dans le temple de Penthalaz, le 10 janvier 1706. — Je disais à ce propos :

> Linas est une petite localité, toute voisine de Montlhéry ; un ou deux kilomètres seulement les séparent ; et c'est de Montlhéry

qu'est originaire Didier Rousseau, la souche de la famille de Jean-Jacques. On voit d'ici l'hypothèse qui s'offre d'elle-même à l'esprit: Jacques Rousseau, qui n'est pas [*comme on l'avait cru*] de la postérité de Didier Rousseau, pourrait être, quand même, de la parenté de Jean-Jacques. Il y aurait eu, dans la contrée dont Montlhéry est le centre, une *race*, comme disent les généalogistes trop rares qui s'occupent des familles villageoises [1], une race Rousseau, attachée au protestantisme [*dans quelques-unes de ses branches*], à laquelle appartiendraient, et Didier qui quitta la France en 1549, et Jacques qui en fit de même, cent cinquante ans plus tard. Didier Rousseau ne serait plus un isolé: il aurait eu des parents qui seraient demeurés au pays; et [*une partie de*] cette famille serait restée longtemps attachée à la foi protestante.

J'ai rencontré d'autres Rousseau du même pays, et qui semblent appartenir à cette même race, dans un volume autographié dont je dois un exemplaire à l'aimable libéralité de l'auteur, M. François-Frédéric Cossonnet: *Une recherche généalogique. Six cents ascendants directs*. Versailles, 1900. Au milieu des copieux tableaux que M. Cossonnet a dressés, et qui s'appuient sur plus d'un millier de documents authentiques, il y a deux filiations, l'une très courte, et l'autre un peu plus longue, que je vais reproduire ici.

I

Fiacre Rousseau et sa femme Simonne Beschepoix étaient déjà morts tous deux, quand leur fille Simonne fut conjointe par le saint sacrement de mariage — *elle était donc catholique* — à Pierre Bucher, vigneron, le 23 novembre 1614, à la Ville-du-Bois. Le contrat de mariage avait été passé devant maître Bligny, notaire à Montlhéry, et c'est à Montlhéry que Simonne Rousseau fut inhumée le 8 août 1652.

[1] Ces familles de même nom, établies à la campagne dans des villages voisins les uns des autres, rappellent les plantes *à racines traçantes*, et constituent en généalogie une espèce distincte.

II

Germain Rousseau et Jeanne Lemoine, sa femme, ont eu un fils, Pierre I, baptisé à la Ville-du-Bois, le 23 septembre 1616.

Pierre I Rousseau, vigneron, fit bénir son mariage avec Marie Goix, dans l'église Saint-Fiacre de la Ville-du-Bois, le 22 novembre 1639, par le curé du village : cette seconde branche était donc catholique comme l'autre. Il fut inhumé le 5 juin 1665 dans la même église ; il laissait deux filles, qui se marièrent, et trois fils, deux desquels, Pierre II et Denis, donnèrent naissance à deux rameaux.

Premier rameau. Pierre II Rousseau, baptisé à la Ville-du-Bois le 2 novembre 1643, se maria à Longpont, le 5 juillet 1672, avec Catherine Trouillet. Il mourut à Ballainvilliers le 12 août 1681, laissant des enfants, notamment une fille, Geneviève Rousseau, qui avait été baptisée à Ballainvilliers le 30 juin 1680. Elle se maria à Longpont, le 27 septembre 1701, à Michel Robin, vigneron, qui est un des quartaïeuls de notre généalogiste. Elle mourut à Longpont le 24 avril 1744 ; et dans son acte de décès sont mentionnés deux de ses neveux : Germain Rousseau et Pierre Rousseau. Mais tous les collatéraux ont été laissés de côté par M. Cossonnet, qui n'avait en vue que ses ascendants directs.

Second rameau. Denis Rousseau, buraliste, avait été baptisé à la Ville-du-Bois le 25 novembre 1661. Il s'y maria le 27 avril 1688 à Marie Rathuy, et y fut inhumé le 10 septembre 1739, laissant un fils, François Rousseau, et une fille, Marie-Louise Rousseau.

Celle-ci était née à la Ville-du-Bois le 17 juin 1692 ; sa marraine demeurait à Montlhéry. Elle épousa, le 21 septembre 1716, Jean Cossonnet, quartaïeul de notre généalogiste ; et elle mourut à la Ville-du-Bois, le 21 février 1775, à un âge avancé.

La Ville-du-Bois, Longpont et Ballainvilliers, sont trois localités voisines de Montlhéry ; la plus éloignée en est à six kilomètres.

M. Cossonnet a fait quelques recherches à Montlhéry, en vue de retrouver les traces de Didier Rousseau, ou d'Antoine Rousseau, son père. Il n'y a pas réussi ; mais il a constaté qu'à l'époque où ils ont vécu, il y avait à Montlhéry plusieurs personnes et plusieurs couples de ce nom :

1499-1505. Estienne Rousseau, tabellion.

1518, 15 juillet. Feu Estienne Rousseau, et feue Marguerite Dufour, sa femme, propriétaires de la maison *au Dauphin*.

1522, 12 janvier. Les enfants mineurs de feue Catherine Rousseau, propriétaires de la maison *à la Croix de fer*. Estienne Rousseau est leur tuteur.

1541, 20 février. Guillaume Rousseau, et Marguerite Denison, veuve de feu Jacques Rousseau. Maison, étables et jardin, assis à Montlhéry; une ferme à Chouanville.

1541, 8 mai. Maison où pend pour enseigne : *La Croix verte*; Pierre Rousseau en est détenteur (Louis Bourdon, tabellion).

1542, 28 juin. Feu Pierre Rousseau (Jean Durand, notaire).

1564. Rousseau, commis du tabellion.

1565. Rousseau, tabellion.

1574. Jean Rousseau, boulanger.

La question demeure ouverte : et puisque nos confrères, nos émules, les membres de la *Société des études rabelaisiennes*, ont réussi à recueillir beaucoup de données sur la famille de Rabelais, et sont en train de débrouiller et de reconstituer sa généalogie, pourquoi n'arriverions-nous pas de même, un jour, à savoir quelque chose de la famille à laquelle ont appartenu Antoine et Didier Rousseau, les ancêtres de Jean-Jacques ?

II. *Gabriel Bernard.*

A plus d'une reprise, dans le premier livre des *Confessions*, J. J. Rousseau a parlé de son oncle, l'ingénieur Bernard, qui lui a servi de tuteur pendant cinq à six ans, et chez lequel il a passé l'hiver de 1724 à 1725.

Gabriel Bernard, né le 11 juin 1677, s'était marié à vingt-deux ans : j'ai dit ailleurs [1] dans quelles circons-

[1] *La famille et la jeunesse de J. J. Rousseau*. Paris, 1896, pages 118 à 120. — La généalogie de la famille Bernard a été dressée par M. Louis Dufour-Vernes (Galiffe. *Notices généalogiques*, tome VII).

tances. Le mariage fut célébré dans un village, à Saconnex, le dimanche 1er octobre 1699 ; une fille naquit le jeudi 5 du même mois[1], et mourut deux jours après, chez son grand-père et parrain, David Rousseau, à la Cité ; elle avait eu pour marraine sa grand'mère maternelle, Suzanne Rousseau, née Cartier.

Les jeunes époux paraissent avoir demeuré chez ces parents : car lorsque le contrat de mariage fut passé, dix-huit mois plus tard (Jean Girard, notaire, VII, 73), la dot étant de 200 écus blancs, Bernard reconnut avoir reçu cette somme du sieur David Rousseau, « tant en argent comptant qu'en fournitures *et pensions*, jusqu'à aujourd'hui, suivant le compte fait entre eux ».

Une seconde fille, qui mourut à douze ans, — elle est mentionnée dans les *Confessions* — naquit le 27 décembre 1701. La présence de Bernard à Genève est attestée par quelques actes notariés [2] jusqu'à l'automne de 1704. Mais dans tous ces actes, contrairement à l'usage, la profession de Bernard n'est pas indiquée, évidemment parce qu'il n'avait pas de métier, d'occupation bien définie. Quoiqu'il ne fût pas entré à l'Académie, il avait sans doute reçu quelques leçons de son oncle, le pasteur Samuel Bernard[3], qui avait ouvert dans sa maison un « collège de mathématiques ». Mais nous ne saurions

[1] Ces dates sont de l'ancien style.

[2] Acte de liquidation de l'hoirie du pasteur Samuel Bernard, en date du 27 mai 1701, publié dans mon mémoire : *La famille de Jean-Jacques* (Bulletin de l'Institut genevois, tome XXIII).

Actes relatifs à une aliénation de créance, et à des prêts d'argent faits à Bernard : 18 août 1701, François Joly, notaire, XLIII, 384 ; — 22 octobre 1701, même notaire, XLIV, 182 ; — 10 octobre 1704, Daniel Grosjean, XIII, 399. On voit d'acte en acte la situation empirer.

[3] Dans un mémoire intitulé : *Les ascendants de J. J. Rousseau (Bulletin de l'Institut genevois*, tome XXX ; tiré à part : Genève, 1890, 30 pages) M. Louis Dufour-Vernes a donné une notice sur le pasteur Bernard.

dire quel était proprement le gagne-pain de Gabriel, et quel parti il a pu tirer, jusqu'à 27 ans, de ses connaissances et de ses aptitudes.

Dans les années qui suivirent, il alla chercher fortune à l'étranger, et il s'enrôla dans l'armée impériale. Ses études lui permirent d'entrer dans le génie ; j'imagine, en qualité de sous-officier : s'il avait été officier, il aurait eu soin de se parer de son titre, et nous le connaîtrions. Nous remarquons en effet que plus tard il se faisait donner dans les actes notariés le titre d'ingénieur, tandis que le gouvernement lui refusait même celui de sous-ingénieur.

Le testament de sa mère (12 avril 1710) mentionne une somme de cinq louis qu'elle lui avait envoyés à Venise [1]. Elle mourut quelques semaines plus tard, et bientôt après, nous voyons Gabriel en séjour à Genève ; il était venu sans doute y recueillir l'héritage de sa mère, et peut-être aussi se reposer des fatigues de ses campagnes. Il y était déjà aux premiers jours du printemps de 1711, puisque la naissance de son fils Abraham est du 31 décembre 1711. Il y était encore le 3 août 1712, date d'un acte (Jean Girard, notaire, XVIII, 101) par lequel il réglait avec son beau-père David Rousseau la liquidation de l'hoirie de sa belle-mère. La part qui revenait à sa femme, était de quinze cents florins.

Nous pouvons croire que dans les intervalles où nous le perdons de vue, de 1704 à 1710, de 1712 à 1715, Bernard alla, comme le dit son neveu, « servir dans l'Empire sous le prince Eugène ». Mais Jean-Jacques dit trois mots de plus, qui semblent être de trop :

[1] C'est bien à lui qu'elle les avait envoyés, quoi qu'on en ait dit ; et ce n'est pas le notaire qui a fait ici un *lapsus pennæ*.

« servir dans l'Empire *et en Hongrie.....* »; il ajoute même que son oncle « se distingua au siège et à la bataille de Belgrade ». — Voyons un peu.

Après la paix de Rastadt (6 mars 1714) l'Orient entra en guerre : les Turcs menaçaient la chrétienté, et les armées impériales, le prince Eugène à leur tête, allèrent combattre en Hongrie. La campagne s'ouvrit au printemps de 1716; après la défaite des Turcs à Petervaradin, le siège fut mis devant Belgrade ; une grande bataille eut lieu le 16 août 1717 sous les murs de cette ville, qui se rendit deux jours après.

Pendant ce temps, que faisait notre Bernard ? Au lieu de suivre le prince Eugène sur ces champs de bataille, sur ce nouveau théâtre de gloire, il était allé, dans les derniers jours de 1715, revoir sa famille à Genève. La perspective de vivre tranquille auprès des siens s'était offerte à lui : il vit un emploi vacant dans sa ville natale, il le sollicita, il l'obtint; et les registres de la *Chambre des fortifications* nous le montrent paisiblement établi à Genève, pendant qu'on se battait en Hongrie. Quant à ses exploits à Belgrade, la fantaisie du lecteur peut y voir de pures gasconnades de ce brave guerrier ; ou bien, avec plus d'indulgence, plus de vérité sans doute, croire à quelque malentendu de la part de son illustre neveu. Quoi qu'il en soit, nous sommes en mesure de suivre de près, désormais et pendant une vingtaine d'années, la carrière et les agissements de notre homme.

Registres de la Chambre des fortifications [1].

30 décembre 1715. M. le syndic [Antoine Tronchin] a représenté que la Chambre ayant entrepris un ouvrage considérable, il n'y avait pas assez de commis pour avoir l'œil sur les ouvriers; qu'il fallait voir s'il ne conviendrait pas de prendre le sieur Bernard, qui offrait ses services.

Sur quoi opiné, l'avis a été de prendre le sieur Bernard au service de la Chambre, en lui donnant un quart d'écu par jour ouvrier, et qu'il n'aurait le pas qu'après le sieur Guainier.

6 avril 1716. Le sieur Bernard sera chargé du soin de faire remuer les terres, et de leur toise; il spécifiera, dans chaque billet de tâcheux, les trois dimensions; et ne les leur remettra qu'après les avoir fait viser à M. de la Ramière.

28 juin 1716. Le sieur Bernard, commis de la Chambre, s'est plaint contre le nommé Fontaine, batelier; et a dit que le dit Fontaine l'avait insulté, et s'était plaint de ce qu'il n'avait pas bien toisé sa barque de cailloux; que là-dessus il l'avait traité de voleur; [disant] « que s'il venait une autre fois dans sa barque, il le jetterait dans le lac, ou qu'il lui fendrait la tête avec sa hache: qu'il n'était bon que pour toiser les immondices, etc. »

Et ayant comparu tous les deux, et le dit Fontaine ayant avoué les faits ci-dessus,... l'avis a été que Fontaine serait censuré par M. le Syndic; et que, pour réparation de sa faute, il en demanderait pardon à Dieu, à la Chambre, et au sieur Bernard; qu'il revêtirait les prisons, et serait mis au pain et à l'eau, où il demeurerait autant que la Chambre le trouverait à propos.

Ce qui ayant été prononcé au dit Fontaine, il a fait la réparation ordonnée, et a été envoyé en prison.

(Le 22 octobre 1716, Gabriel Bernard est témoin dans un acte notarié (Jean Girard, XXI, 165) *par lequel Isaac Rousseau emprunte 688 florins, pour payer une vieille dette).*

30 décembre 1716. M. de la Ramière a dit qu'il était fort content du sieur Bernard; qu'il était assidu sur l'ouvrage, et qu'il lui serait

[1] La Chambre des fortifications était présidée par un syndic: elle comprenait deux anciens syndics, un conseiller, le procureur général, et sept autres membres (quelquefois davantage), l'un desquels était secrétaire, et un autre caissier; enfin l'ingénieur Pierre de Prades de la Ramière, que la Seigneurie avait pris à son service en 1715, en lui donnant 600 écus de gage.

fort utile pour vérifier les profils pris par M. de Chambrun. Et ayant opiné sur son gage, l'on a cru que l'on ne devait pas faire de différence entre lui et le sieur Guainier. On lui a accordé 400 francs [par an] payables comme ci-dessus [par mois, au terme échu].

3 janvier 1718. L'on a donné 40 écus pour étrennes au sieur Bernard.

21 janvier 1718. Le sieur Bernard a présenté une requête par laquelle il expose qu'il ne lui est pas possible de vivre avec le gage que la Chambre lui donne ; qu'il priait que l'on voulût l'augmenter, et lui accorder la qualité de sous-ingénieur.

La Chambre, ayant opiné, lui a accordé 40 francs par mois, et 60 au mois de décembre, et ce, pour toutes choses ; et on lui a refusé le titre qu'il demandait.

10 mars 1719. L'on a résolu que le sieur Bernard se tiendrait dans la chambre où l'on s'assemble, afin qu'il fût présent aux délibérations, et par conséquent, plus en état de les faire exécuter ; que cependant, on le fera sortir lorsqu'on le trouvera à propos.

12 avril 1720. L'on a procédé à l'élection du nouveau commis. On a commencé par le grabeau des prétendants, et le sieur Antoine Maudry a été élu, ayant été nommé contre le sieur Rousseau [1], et l'on a fixé son gage à trois florins.

27 décembre 1720. M. le Syndic a dit qu'il fallait examiner les gratifications que l'on ferait aux commis à la fin de cette année. On a commencé par le sieur Bernard. M. de la Ramière a dit qu'il en était fort content, et qu'il s'acquittait bien de son devoir. M. Buisson *(membre du petit Conseil)* a dit qu'il avait vu les livres que tient le sieur Bernard, et qu'ils étaient en fort bon ordre ; on lui a accordé cent francs de gratification.

7 février 1721. Les commis ont comparu, et on a commencé à les grabeler par le sieur Bernard, de qui on a rendu de bons témoignages. On l'a exhorté à remplir exactement son devoir, et à prendre garde à ne pas se charger de commissions particulières qui puissent l'empêcher de faire ses fonctions.

23 avril 1723. M. Buisson a rapporté la tablature des fonctions des commis, laquelle a été approuvée.

[1] Antoine Maudry, qui mourut à 51 ans le 4 février 1729, était un maître horloger qui abandonnait son métier pour aller occuper une petite place dans les bureaux de l'Etat. Quant au « sieur Rousseau », il s'agit sans doute d'Isaac Rousseau, le père de Jean-Jacques. S'il avait réussi dans sa candidature, il serait devenu le collègue de son beau-frère Bernard.

De tous ces cahiers des charges (qu'on appelait tablatures), *nous citerons seulement celui du « sieur Bernard »* :

Il est chargé de recevoir les ordres de M. de la Ramière pour la construction des ouvrages; et en conséquence, de tracer les dits ouvrages, d'en marquer les différentes pentes, profondeurs et élévations; — de faire le toisé du transport des terres, d'en dresser les comptes prêts à être visés par le membre de la Chambre préposé à cet effet, et d'en tenir un registre exact; — de dresser les parcelles (*feuilles d'émargement*) de chaque semaine et de les faire payer, d'y enregistrer tous les mandats, et ensuite enregistrer le tout dans deux registres différents....; — de tenir un registre de toutes les pierres de molasse que l'on reçoit des perriers.....

28 décembre 1723. On a lu une requête du sieur Bernard, dans laquelle il représente que les gages qu'on lui donne ne peuvent pas suffire à son entretien et à celui de sa famille, et prie la Chambre d'y avoir égard. Sur quoi opiné, après avoir ouï M. de la Ramière, qui a dit qu'il était très content du sieur Bernard, l'avis a été de lui donner cent francs par an de plus, et cela par voie de gratification sur laquelle la Chambre délibérera toutes les années : ce qui, joint à cent francs qu'on lui donnait de gratification, fera 200 francs, et cinq cents francs de gage fixe.

28 décembre 1725. M. le Syndic a fait sortir le sieur Bernard, et a dit qu'il s'était pourvu à lui pour le prier de proposer à la Chambre qu'il lui plût de lui donner le titre de sous-ingénieur, qu'il avait déjà demandé ci-devant, qui lui avait été refusé. Sur quoi opiné, l'avis a été que la Chambre ne pouvait pas accorder ce titre sans le rapporter à Nosseigneurs du petit Conseil, qui trouveraient peut-être quelque conséquence à cette demande; que l'on priait M. le Syndic de faire faire ces réflexions au sieur Bernard; que s'il persistait ensuite, on pourrait le rapporter à Nos Seigneurs.

27 décembre 1726. M. le Syndic a dit que le sieur Bernard lui avait réitéré les mêmes prières qu'il fit l'an passé à pareil jour, à la Chambre, de lui concéder le titre de sous-ingénieur.

De quoi opiné, l'avis a été de demeurer de plus fort à la délibération prise à cet égard, l'année dernière.

18 décembre 1727. M. le Syndic a dit que le sieur Bernard l'avait prié de faire opiner de nouveau la Chambre sur le titre de sous-ingénieur, qu'il a déjà demandé ci-devant.

Sur quoi opiné, la Chambre est demeurée à ses précédentes résolutions.

6 mars 1728. M. le Syndic de la Garde a rapporté que le sieur Bernard l'avait prié de communiquer à la Chambre que le sieur Mourguy, établi à Lyon, lui offrait 12 livres par jour, et sa dépense, et une récompense de mille écus au cas qu'il réussît, pour travailler à quelques ouvrages auprès de Lyon ; qu'il priait la Chambre de lui permettre d'y aller pour quelque temps.

Sur quoi opiné, l'avis a été qu'on lui octroyait sa demande, en le communiquant au Conseil[1].

28 décembre 1728. M. le Syndic a dit que le sieur Bernard l'avait prié de représenter à la Chambre que ce qu'il retirait ne pouvait pas suffire à nourrir sa famille; qu'il priait que l'on y eût égard, et que l'on voulût lui accorder une augmentation.

Sur quoi opiné, il a été dit qu'il n'y avait pas lieu à lui accorder une augmentation.

27 décembre 1730. Le sieur Bernard, avant de donner liberté, a prié la Chambre de lui permettre de représenter, qu'étant question de son grabeau, il lui importait extrêmement de la prévenir que dans un repas qui se donna la veille de Noël, où il y avait un Conseiller d'Etat et un membre de la Chambre, on avait dit sur son compte que dans tous les marchés que lui, Bernard, faisait pour la Chambre, on lui faisait la main garnie. Que de semblables insinuations qu'on donnait contre lui, tendaient à lui faire perdre, non seulement la confiance de la Chambre, mais encore des particuliers. Qu'il suppliait les Seigneurs de la Chambre, vu l'intérêt pressant de son honneur, qui était attaqué, de permettre qu'on fît quelque information là-dessus ; se soumettant (s'il était coupable) d'être châtié suivant la nature des cas ; protestant qu'il a apporté dans le service de la Chambre une exacte fidélité ; et que, s'il a eu le malheur, cette année, de faire un mauvais marché avec le peintre Blondel, par inadvertance, cela ne doit point le faire taxer d'infidélité.

Dont opiné, l'avis a été de prier M. le Syndic de lui représenter qu'il s'est laissé aller trop légèrement au rapport qui lui a été fait, la Chambre ne l'ayant soupçonné d'infidélité ; et qu'elle lui en donnera acte authentique : ce qui lui a été prononcé, avec promesse de faire mettre le dit avis sur le registre.

[1] Il n'y a rien là-dessus au registre du Conseil. — Lors de la fuite de Jean-Jacques (21 mars 1728) Gabriel Bernard n'avait pas encore quitté Genève, si l'on peut se fier au dire de Rousseau, qui raconte que son oncle vint à Confignon le chercher, quand déjà il était à Annecy.

Après quoi, procédant à son grabeau, M. de la Ramière a rendu bon témoignage de ses services ; et les autres membres ont fait remarquer que l'occupation du sieur Bernard n'est pas grande ; que son gage est considérable, et qu'il y aurait lieu par la suite d'examiner les retranchements qu'on doit faire à ses honoraires ; mais, qu'ayant travaillé cette année, avec M. de la Ramière, au devis général, on pouvait lui continuer pour cette année les deux cents francs d'étrennes. L'avis a été de les lui octroyer pour cette année.

Registre du Conseil.

Samedi 6 février 1734. M. le Syndic de la Garde a dit que le sieur Bernard, commis au service de la Chambre des fortifications, s'était adressé à la Chambre, et avait représenté qu'étant dans le dessein d'aller au service du roi de Sardaigne, il priait la Chambre de lui accorder son congé, en le laissant néanmoins encore trois mois au service de la Chambre ; que la Chambre en ayant délibéré, son avis avait été de lui donner huit jours pour y réfléchir ; et passé ce terme, de lui accorder son congé absolu ; que cependant, la Chambre ne voulait pas le lui prononcer sans le rapporter au Conseil.

Sur quoi étant opiné, l'avis a été d'accorder au sieur Bernard son congé dès aujourd'hui, le laissant néanmoins jouir de son gage jusqu'au 1er avril prochain ; chargeant les seigneurs commis à la Chambre des fortifications de lui faire rapporter par serment tout ce qu'il peut avoir en mains, concernant la fortification.

Mardi 9 février 1734. M. le Syndic de la Garde a rapporté qu'il a notifié au sieur Bernard la résolution du Conseil de samedi dernier. Lequel a promis de rapporter par serment tous les plans, mémoires [1] et autres choses qu'il peut avoir, qui regardent nos fortifications.

[1] Cette promesse ne fut pas pas entièrement remplie, comme on le voit par ce que Rousseau a dit au livre V des *Confessions*, du mémoire de Micheli du Crest sur les fortifications de Genève : Jean-Jacques en trouva un exemplaire dans les livres et papiers de son oncle, et dans un moment de légèreté coupable, il eut le tort de le remettre à un fonctionnaire savoyard.

Ce mémoire, de 30 pages in-folio (n° 264 du catalogue Rivoire) avait été imprimé à Strasbourg. Les exemplaires, arrivés à Genève au mois de novembre 1728, avaient été aussitôt confisqués.

« Je trouvai ce mémoire, dit Rousseau, parmi les papiers de mon oncle, avec la réponse qu'il avait été chargé d'y faire ». — La réponse que Rousseau a

(Le 12 février 1734, Bernard signa un reçu de 437 florins, 6 sous, pour ses appointements de trois mois, échus le 31 mars 1734.

Au mois de décembre précédent, il avait touché cette même somme pour le 4e trimestre de 1733, plus 525 florins de gratification. Son traitement annuel s'élevait donc à 2.275 florins).

Mardi 2 mars 1734. Vu la requête du sieur Gabriel Bernard, citoyen, dans laquelle il expose qu'il est dans le dessein d'aller chercher un établissement ailleurs; mais que les moyens pour l'obtenir lui manquent; qu'il ne peut les avoir que par un effet et une suite des bontés du Conseil pour lui; et prie qu'il plaise au Conseil joindre à cette marque de leur bonté un congé qui rende témoignage de ses services.

Et en étant opiné, arrêté que l'on octroie au suppliant cent écus : savoir, cent francs en partant de cette ville, et deux cents francs quand il sera en Angleterre ; et que l'on lui donnera un certificat de ses services en qualité d'ingénieur.

Gabriel Bernard abandonna ainsi son office de commis, sa femme et sa patrie. Arrivé en Angleterre, il s'y embarqua pour l'Amérique ; c'est ce que nous apprend le livre V des *Confessions :* « Mon oncle Bernard était passé dans la Caroline pour y faire bâtir la ville de Charleston, dont il avait donné le plan ; il y mourut peu après ».

trouvée, n'était qu'une copie, de la main de son oncle. C'est M. de la Ramière, et non pas un subalterne, qui a été chargé de répondre au mémoire de Micheli. Voici ce qui est dit au registre du Conseil :

5 janvier 1729 : « M. le syndic Trembley, ayant ensuite remis la réponse que le Sr de la Ramière a faite au mémoire du Sr Micheli du Crest, on en a fait lecture; et ayant proposé d'examiner si on doit la lire au Magnifique Conseil des Deux Cents, lorsqu'on parlera des fortifications : en étant opiné, l'avis a été d'en faire lecture au dit Magnifique Conseil. »

8 janvier 1729, *en Conseil des Deux Cents*. « M. le Premier a dit qu'il priait le Conseil de donner encore quelque temps, pour ouïr la lecture de la réponse que le Sr de la Ramière a faite au mémoire du Sr Micheli du Crest : la Chambre lui ayant ordonné d'y travailler, et croyant nécessaire de le communiquer au Magnifique Conseil, afin qu'il soit plus informé, et qu'il puisse opiner avec plus de connaissance sur ce dont il s'agit. Lecture ayant été faite de la dite réponse, le Magnifique Conseil a été congédié. »

Cette réponse de M. de la Ramière se trouve aux Archives de Genève, dans un écrit à deux colonnes, où chaque paragraphe est placé en face d'une réfutation, rédigée par Micheli, et datée de Landau, 27 juin 1730.

Ici encore, comme à propos du mariage de son oncle, et du rôle qu'il a joué à la guerre, Jean-Jacques répète ingénument les histoires qu'il s'était laissé conter. La ville de Charleston était bâtie depuis cinquante ans, alors que Gabriel Bernard débarqua sur les rivages du Nouveau Monde ; et pour essayer de savoir ce qu'il y était allé faire, nous ne pouvons que citer un article d'un journal de l'époque :

Le Colonel Purri vient d'arriver à Savannah en Géorgie, avec trois navires marchands d'Angleterre, portant 260 personnes de nation suisse protestante, compris le ministre Chifeli leur pasteur, et diverses familles de considération [1]. Ils sont tous destinés pour la ville de Purrisbourg [2].

On attend encore tous les jours 150 autres personnes, de la même nation.

La Province a fait faire un accueil très gracieux à ceux qui sont arrivés : on leur a fourni, à tous, des vivres pour une année, comme aussi des bestiaux, et des outils pour labourer la terre, suivant l'acte passé dans l'Assemblée et confirmé du Gouvernement.

(*Gazette de Charleston*, 23 novembre 1734; article reproduit dans le *Mercure Suisse*, nº de janvier 1735).

Que Gabriel Bernard ait fait partie de cette expédition [3], c'est une hypothèse qui me paraît plausible, quoique j'avoue que rien ne vient la confirmer.

Il ne nous reste plus, pour achever d'énumérer les mentions de ce personnage que nous avons trouvées

[1] Gaullieur a publié dans la *Revue suisse* de 1854 une lettre datée de Charleston, mars 1733, écrite par un ecclésiastique à un de ses amis, au pays de Vaud ; elle donne le compte-rendu d'un voyage analogue et antérieur Deux vaisseaux étaient partis d'Angleterre pour Purrisbourg, avec l'ecclésiastique et le colonel Purri. Une centaine d'émigrants s'y étaient embarqués, notamment « un certain Girard, de Genève », qui était mort pendant la traversée.

[2] Cette localité est à une trentaine de lieues à l'ouest de Charleston.

[3] On trouvera d'autres renseignements sur l'entreprise du colonel Purri dans les *Etudes et biographies* de Charles Berthoud (Neuchâtel, 1894, pages 118 et 119).

dans les archives, qu'à citer un acte (Goy, notaire, III, 156) daté du 21 janvier 1735, où Théodora Rousseau [1] est désignée comme « femme séparée de biens du sieur Gabriel Bernard » ; elle empruntait à sa sœur Clermonde Rousseau, veuve Fazy, une somme de 2747 florins pour payer une vieille dette, contractée une trentaine d'années auparavant par son mari et elle, « obligés sous la clause solidaire ».

A ce moment, Gabriel Bernard devait être arrivé en Amérique ; et peut-être y était-il déjà mort, sans qu'on le sût encore à Genève.

Le départ d'un homme d'âge — Bernard, au printemps de 1734, allait entrer dans sa 58e année — pour un pays si lointain, a quelque chose qui peut étonner. Mais ceux qui connaissent le caractère genevois, se rappelleront des faits analogues. Dans un opuscule [2] qui contient une étude pénétrante du milieu où Jean-Jacques a passé son enfance, M. Louis Dufour-Vernes a très bien parlé de « ces bizarreries qui font quelquefois du Genevois, comme elles ont fait de Rousseau, une sorte de boîte à surprise ».

Deux fois, les brusques décisions de l'oncle Bernard ont joué un grand rôle dans la destinée de J. J. Rousseau. Ce fut un jour heureux que celui où il envoya son neveu passer deux ans au presbytère de Bossey. Mais quand il eut à placer en apprentissage cet enfant délicat et sensible, il fit un choix déplorable en lui donnant pour patron un jeune rustre, Abel Ducommun. Jean-Jacques s'est ressenti toute sa vie, en bien et en mal, de ce que Bernard a fait dans ces deux occasions.

[1] Elle signe : Doron Rousseau Bernard.

[2] *Recherches sur J. J. Rousseau et sa parenté*. Genève, lib. Georg. 1878, 46 pages.

III. *Don Manuel-Ignacio*[1] *Altuna.*

Au livre VII des *Confessions*, Rousseau a parlé du « vertueux Altuna », qu'il avait connu à Venise, qu'il retrouva bientôt après à Paris, où il logea chez lui pendant quelques mois.

Quand Altuna fut revenu à Azcoitia, où il avait une terre, les deux amis s'écrivirent plus d'une fois ; mais c'était à l'époque où Jean-Jacques n'avait pas encore l'habitude de garder les lettres de ses correspondants ; aussi, à la bibliothèque de Neuchâtel, parmi les deux à trois mille lettres qui ont été adressées à Rousseau, et qui y sont conservées, on n'en trouve pas une de la main d'Altuna.

Il y a dix ans, ayant lu dans un des livres de Loti le récit de sa visite au couvent de Loyola, qui est tout voisin d'Azcoitia, l'idée me vint de m'adresser au Révérend père jésuite, supérieur de ce couvent, et je lui écrivis à peu près en ces termes :

Après quelques phrases d'introduction : Un des hommes qui ont eu une influence heureuse sur Rousseau, est un gentilhomme basque d'Azcoitia, près de votre couvent. *J'analysais ici les pages susmentionnées des* Confessions, *et je continuais :* On trouve dans la Correspondance de Rousseau une lettre adressée à Altuna, du 30 juin 1748. On y voit qu'Altuna, dans la lettre à laquelle Rousseau répond, avait cherché à tirer son ami de son incrédulité, et à l'amener à la foi catholique.

Je serais heureux d'avoir quelques renseignements précis sur Altuna, les dates de sa naissance, de son mariage, de sa mort. Sait-on de lui quelque chose de plus ? Sa famille subsiste-t-elle encore ?

[1] Rousseau dit : *Ignacio-Emmanuel*, en intervertissant les prénoms, et en rétablissant la forme complète de l'un d'eux.

Je m'adresse à vous, monsieur et révérend Père, dans l'espoir que quelqu'un des religieux de votre couvent pourrait s'intéresser à ces questions, et avoir l'obligeance de faire les recherches nécessaires pour y répondre.

On ne connaît pas assez dans le détail l'histoire de l'Eglise catholique au 18e siècle. Les philosophes qui l'ont attaquée occupent le devant de la scène : ceux qui l'ont défendue semblent n'être que des comparses. Il y a quelque intérêt à les étudier de plus près, à bien établir ce qu'ils furent. C'est là ce qui m'a encouragé à m'adresser à vous.

Ma démarche, un peu aventureuse, eut un plein succès. Un des religieux du couvent de Loyola s'adressa au dernier descendant direct de l'ami de Rousseau, et m'envoya, dans leur texte espagnol accompagné d'une traduction française, les notes de Don Antonio Altuna sur son aïeul. Elles confirment les dires de Rousseau, en les précisant sur quelques points.

Don Manuel-Ignacio Altuna Portu, fils légitime de Don Manuel-Ignacio Corta et de Dona Maria-Ana Portu y Ozaeta, naquit le 3 septembre 1722. Il fit ses études au séminaire des Nobles, à Madrid. Dans sa jeunesse, il voyagea en Italie, s'arrêta à Naples, Rome, Venise, et alla ensuite à Paris.

A son retour au pays, après la mort de son père, il se maria avec Dona Brigida de Zuolaga, en 1749, à Fontarabie. Il y vécut avec sa mère et sa femme, dans une maison qui porte encore aujourd'hui le nom de Portu. Il mourut en bon chrétien le 27 mai 1763, après avoir fait son testament.

Son fils unique, Don Manuel de Altuna y Zuloaga, se maria en 1774 avec Dona Ana-Maria de Lardirabal.

Mon obligeant correspondant ajoutait que ce dernier descendant de l'ami de Rousseau, Don Antonio Altuna Portu y Zavala, habitait une jolie villa, sur une colline à l'entrée de la ville d'Azcoitia.

IV. *La dissertation latine de Jacob Vernet aux* Promotions *de 1751.*

Dans une note de sa *Réponse à M. Bordes*, J. J. Rousseau parle d'une réfutation de son premier *Discours*, qui avait été faite à Genève.

> Ces manières d'argumenter peuvent être bonnes..... pour les enfants par lesquels on m'a fait réfuter dans mon pays; mais les philosophes doivent raisonner d'autre sorte.

Il y a là une allusion qu'il faut expliquer ; et comme il s'agit du premier contact qui eut lieu entre J. J. Rousseau, devenu célèbre tout à coup, et le monde officiel de sa ville natale, on me permettra de m'y arrêter quelques instants.

A la fin de chaque année scolaire, la cérémonie des *Promotions*, comme on l'appelait et comme on l'appelle encore, était à Genève une fête de famille : toute la république y prenait part. Le long cortège de l'élite des enfants du pays, qui se déroulait dans les rues, la présence des magistrats, des pasteurs et des professeurs, les souvenirs d'enfance qui se réveillaient chez les assistants, les espérances d'avenir qui reposaient sur les jeunes têtes des élèves du Collège fondé par Calvin : tout cela donnait un grand prestige à ces solennités annuelles.

Elles n'étaient pas amusantes, à vrai dire : c'était une suite de discours latins, suivis d'une récapitulation en langue française, et de la distribution des prix.

Le pasteur Jacob Vernet, professeur de belles-lettres, jouait un grand rôle en ces occasions. En 1746, par exemple, il avait parlé de la lecture des romans ; et le

Mercure suisse avait donné de sa dissertation un compte rendu humoristique, censé écrit par une dame :

[Quant] au discours de M. Vernet, n'y ayant rien entendu lorsque l'orateur le prononça en latin, je n'avais pu qu'admirer ses gestes et son maintien rhéteur ; mais je fus bien aise d'en entendre la récapitulation. Les romans en faisaient le sujet: ceux de d'Urfé, de mademoiselle de Villedieu, de Segrais, de Marivaux, etc. Ces auteurs furent assez maltraités ; et notre sexe, que l'on accusa d'être fort amoureux des romans, n'y fut pas épargné ; la lecture nous en fut sévèrement interdite. Notre savant professeur excepta cependant *Télémaque*....

Aux Promotions de 1751, le 23 mai, Vernet choisit aussi un sujet littéraire, et se donna pour tâche de combattre la thèse que Rousseau venait de soutenir avec tant d'éclat dans le *Discours sur le rétablissement des sciences et des arts*, couronné par l'Académie de Dijon.

Cette dissertation de Vernet [1] a la forme d'un dialogue, et nous y trouvons, comme le dit son biographe [2], « les questions d'un écolier, et les réponses préparées d'un professeur [3] ». Son interlocuteur était Jean-Alphonse Turrettini, étudiant en belles-lettres, jeune homme de seize ans, fils de son ancien élève, Marc Turrettini, et petit-fils de son défunt maître, le célèbre professeur de théologie Jean-Alphonse Turrettini.

[1] Elle a été publiée dans le *Museum helveticum*, revue écrite en latin, qui paraissait à Zurich. — On peut citer une autre réfutation latine des idées de Rousseau : *Quantum litteris debeat virtus*, oratio habita a D. Le Roy. Paris, 1751, 4°.

[2] [J. L. Saladin], *Mémoire historique sur la vie et les ouvrages de M. J. Vernet*. Genève, 1790, page 114.

[3] Dans cette même cérémonie, le professeur Jalabert a prononcé un autre discours latin, qui répondait aussi aux demandes d'un étudiant : Quaestionem de Vesuvio moves, doctissime Juvenis, curiosam et opportunam, cum oculos omnium tenent tot egregia rerum antiquissimarum monumenta, ab aevo Titi, Vesuviano cinere et terris ambustis seu liquefactis cooperta, quae nuper, immo et singulis diebus in lucem proferuntur.

Le dialogue s'ouvre par un exposé du jeune homme qui raconte que, comme il marchait gaillardement dans la carrière des études et se réjouissait de ses progrès, il avait été frappé et comme arrêté net, en lisant une brochure qui venait de paraître, et dans laquelle J. J. Rousseau — il n'est nommé nulle part dans toute cette pièce, et n'est désigné que par des termes vagues : *elegantissimus scriptor, homo satiricus, orator*; mais enfin c'est Rousseau, appelons-le par son nom — prétendait que le rétablissement des sciences et des arts n'a fait que corrompre les esprits et porter préjudice aux bonnes mœurs.

S'il en est vraiment ainsi, dit-il, que faisons-nous donc, malheureux étudiants que nous sommes, et pourquoi tant de peine pour apprendre ce que nous ferions mieux d'oublier si nous le savions ? Et ce discours m'a d'autant plus troublé qu'il est plein de mouvement, plein de traits, hardi dans sa forme et solide au fond : car il donne de bons arguments et s'appuie sur les leçons de l'histoire ; il a été couronné par une Académie qui n'est pas sans renom.

Je viens donc à vous, savant homme, dans mon inquiétude, et je vous demande, si vraiment l'étude et les bonnes lettres sont un poison, de me le dire franchement, et de m'en détourner, moi et mes camarades. Mais si les Muses sont chastes et innocentes, défendez-les alors contre cette attaque, et tirez-nous de peine.

Le professeur Jacob Vernet prend alors la parole :

Les académiciens de Dijon, dit-il, n'ont pas voulu se prononcer sérieusement sur la question proposée ; ils ont cédé, avec une indulgence peut-être excessive, à l'attrait que leur inspirait un discours écrit avec talent, dont l'auteur lui-même ne veut pas sans doute qu'on prenne à la lettre tout ce qu'il a dit.

Jacob Vernet ne laisse pas d'ailleurs de louer J. J. Rousseau, dont le discours, dit-il, attaque l'art d'écrire

et de raisonner, avec un style très orné et beaucoup d'art ; il y voit d'ailleurs un plaidoyer plutôt qu'un jugement, et il oppose à cet exposé partial et incomplet les sages réflexions que faisait sur le même sujet J. A. Turrettini, l'aïeul du jeune étudiant, dans les dernières pages de son discours *de saeculo decimo septimo erudito*. — Mais le jeune homme insiste, et demande que la question soit traitée au fond : « Vous vous dérobez, dit-il, tandis que toute cette assemblée ne demande qu'à vous écouter. »

Jacob Vernet s'exécute donc, et débat les thèses de Rousseau. Je ne le suivrai pas dans une argumentation où il oppose à des paradoxes qui avaient secoué l'opinion, les sages objections de l'éternel bon sens : mais j'espère qu'une future édition des œuvres de Rousseau rendra à ce morceau sa place parmi les appendices essentiels du *Discours sur le rétablissement des sciences et des arts*.

Nulle part, Vernet ne fait allusion à l'origine genevoise du lauréat de l'Académie de Dijon. Au contraire, il est parlé de lui comme s'il était français : « Cet homme qui censure ses compatriotes d'un ton si morose, ne voudrait pas sans doute quitter la France pour aller demeurer chez les Tartares ou chez les Iroquois. » — Ne tirons pas de là une conséquence forcée : Ce que Marcet de Mézières savait, quand il écrivait à Rousseau quelques jours auparavant[1], Jacob Vernet ne devait pas l'ignorer.

[1] C'est à Marcet de Mézières, et non pas à Moultou, qu'est adressée une lettre de Rousseau, datée du 28 mai 1751. L'original de cette lettre a été légué par M. Coindet à la bibliothèque de Genève.

En s'adressant à un ancien ami de son « bon et vertueux père », Jean-Jacques lui écrivait : « Vous ne vous êtes point trompé en croyant apercevoir un cœur pénétré, dans ma manière seule d'employer le mot de patrie ».

Le discours de Vernet se termine par une péroraison qui eût dû toucher l'âme patriotique de Jean-Jacques :

N'avons-nous pas sous les yeux un exemple qui nous montre excellemment comment on peut cultiver les lettres sans se laisser aller à une vie dissolue ? Considérez les cantons suisses, voyez ces nobles villes où brille le savoir, où prospère l'industrie, et qui savent en même temps garder leurs mœurs sévères.

A Genève même, les études n'ont jamais été plus florissantes que dans un siècle où notre république était pauvre, où le luxe était absent, et les plaisirs bien rares.

Ce discours judicieux, Jean-Jacques en a entendu parler, nous l'avons vu ; il ne l'a pas lu, nous pouvons le croire ; et malheureusement il ne l'a pas pris du bon côté : il a eu tort. Il s'est mépris en parlant des *enfants par lesquels on l'avait fait réfuter dans son pays*. Au contraire, le jeune élève qui se montre préoccupé du discours du lauréat de Dijon, en fait un éloge dont la justesse prouve la sincérité : *sententiarum acumine et nescio qua dicendi audacia splendet.* Et c'est un homme grave, un professeur quinquagénaire, qui avait rédigé lui-même une phrase si louangeuse, et qui s'applique ensuite à repousser, poliment et consciencieusement, l'attaque que le « très élégant écrivain » venait de faire aux « saintes Muses. » Ce discours était un honneur pour Rousseau : c'était une invite, un appel flatteur qui lui était adressé par la vieille Genève savante et religieuse.

L'apprenti graveur, dans son adolescence, n'avait-il pas quelquefois regretté d'avoir abandonné les études littéraires, de ne pas s'être assis sur les bancs du Collège, de n'être pas appelé à briller dans les concours, à entendre son nom proclamé, applaudi dans la distri-

bution des prix ? Et voici, ce qui lui avait été refusé à l'aube de sa jeunesse, le grand soleil de l'âge viril le lui apportait magnifiquement. Dans une grande cérémonie, un des chefs du clergé genevois lui donnait une place en vue : il instituait un tournoi littéraire où ses idées étaient discutées avec courtoisie, avec éloge pour ses talents. A cette belle fête nationale des Promotions, ses compatriotes faisaient ainsi écho à son premier succès.

Le discours de Jacob Vernet est un acte qui fait grand honneur à son esprit d'initiative, à son coup-d'œil ; et nous pouvons aujourd'hui, après cent cinquante ans écoulés, y applaudir encore.

V. *J. J. Rousseau et Alphonse Turrettini.*

Dans un des comptes rendus, publiés par les journaux du temps, du *Discours* de Rousseau *sur les sciences et les arts*, on remarque ce passage :

En 1738, — *cette date n'est pas rigoureusement exacte, on le verra tout à l'heure*, — M. Alphonse Turretin, professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique dans l'Académie de Genève, fit imprimer trois volumes in-4° de *Discours académiques* de sa façon, en latin. Parmi ces discours il y en a un, où il est question du mauvais effet que produisent les sciences dans la religion et la société civile. Il prétend qu'elles sont la source des hérésies, des erreurs, de l'athéisme, et du relâchement de la morale. Il représente les écrivains comme des membres absolument inutiles à l'Etat. Voilà, ce me semble, le fond du discours de M. Rousseau, qui est aussi de Genève [1].

[1] *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. A Londres, et se trouvent à Paris chez Duchesne, libraire. Tome V, page 98. La lettre 4e, où figure le passage cité, est datée de Paris, 5 octobre 1751 ; elle n'est pas signée. Ce journal était dirigé par Fréron, qui avait des collaborateurs. A partir de 1754, il devint l'*Année littéraire*.

Les trois volumes de Turrettini, dont il vient d'être parlé, sont:

Cogitationes et dissertationes theologicae, quibus principia religionis, cum naturalis, tum revelatae, adstruuntur et defenduntur.... Genevae, typis Barrillot et filii, 2 vol. in-4; 1737.

Orationes academicae, quibus multa, ad scientiarum incrementum, Christianae veritatis illustrationem, . . . pertinentia continentur. Genevae, typis Barrillot et filii, 1 vol. in-4; 1737.

C'est dans ce dernier volume que se trouve, pages 149 à 178 : Oratio sexta, de scientiarum vanitate et praestantia. Dicta est statis Academiae Genevensis solennibus, die XVIII Maii, anno M.DCC.V. cùm auctor quartum rectoratus academici annum ageret. — Une première édition de ce discours avait paru en 1706.

On peut supposer, comme le journaliste, que Rousseau a eu entre les mains les *Orationes academicae*. Vers le temps où elles ont paru, on le voit demander à son libraire un autre livre latin, celui d'Usserius, *Annales veteris et novi Testamenti*, qui avait été publié à Genève par Gabriel de Tournes et fils, en 1722. Les *Confessions* parlent des rapports amicaux qui s'étaient établis entre le libraire Barrillot et l'amateur de livres qu'était Jean-Jacques.

On peut supposer aussi qu'aux jours de son adolescence, avant le printemps de 1728, l'apprenti Rousseau, dont l'intelligence était précoce et déjà ouverte aux graves questions, ait entendu le professeur Turrettini développer, dans un de ses sermons, les idées qui se retrouvent dans le discours académique dont il est question; le jeune homme a pu en être frappé, et en avoir gardé un long souvenir.

On remarque toutefois que Rousseau, qui nomme et

cite volontiers les auteurs dont il aime les idées, Montaigne et Buffon par exemple, et qui mentionne à l'occasion, des ecclésiastiques protestants, comme Clarke et Jacob Vernet, n'a jamais dit un mot de Turrettini, ni dans ses livres, ni dans ses lettres.

Nous n'avons en conséquence autre chose à faire qu'à comparer le discours de Rousseau avec la première partie de celui de Turrettini : *de Scientiarum vanitate.*

Turrettini a donné lui-même le résumé de ses idées, à la page 155 : Etenim, dit-il, sive *arctissimos limites* quibus illae [literae et literarum magistrae disciplinae] comprehenduntur; sive *rerum inutilium* quibus scatent farraginem; sive *laborem* ac *molestiam*, quibus eas redimi oportet; sive *vitia* quibus utplurimùm obnixii sunt earum cultores; sive denique *pravos*, quos edunt, tum in civili societate, tum in religione, *effectus*, animo pensitemus, sanè melius fortassis cum humano genere actum fore, si nullae exstarent scientiae, magna ex his omnibus oritur suspicio.

Ce sont là les cinq points que Turrettini développe, de la page 155 à la page 167, où il entame la seconde partie de son discours : *de scientiarum praestantia.*

Assurément, entre ce plan et celui du discours de Rousseau, il n'y a pas de coïncidence. Jean-Jacques avait à répondre à la question posée par l'Académie de Dijon : *Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs ;* et il a été amené en conséquence à adopter, pour le classement de ses idées, un plan tout autre que celui de Turrettini.

Ainsi l'ensemble et la marche générale des deux discours n'offrent rien de commun. Passons aux

détails : nous y allons trouver quelques rapprochements à faire :

Discours de J. J. Rousseau.	Turrettini. *Oratio sexta.*
	Pages
Quel cortège de vices n'accompagnera point . . . ? La froideur, la réserve, la haine . . .	164-165 : . . . vitiis, quae ex studiis ortum ducere . . . videntur ; . . inofficiosi . . . odiis.
« Cette supériorité de sagesse qui m'est accordée par l'oracle se réduit seulement à être bien convaincu que j'ignore ce que je ne sais pas. » Voilà donc le plus sage des hommes au jugement des dieux, Socrate, faisant l'éloge de l'ignorance !	156 :... Socratem, qui sapientissimus mortalium ab Apollinis oraculo pronuntiatus, ipse tamen *nihil scire, nisi id unum* profitebatur.
C'était une ancienne tradition . . . qu'un dieu ennemi du repos des hommes était l'inventeur des sciences.	164 : Quantus labor, quanta molestia in his [studiis] parandis, subeunda ! . . . Neque solum quietis jactura.
Quel sera notre *criterium* [1]?	157 : . . . cum ne id quidem inter omnes constet, quodnam sit certum ac indubitatum rei certae criterium ?
Nos sciences sont.... dangereuses par les effets qu'elles produisent.	155 : . . . pravos quos edunt [literae] . . . . effectus.
Les travaux des plus éclairés de nos savants nous procurent si peu d'utilité	163 : Inutilia, quibus scatent scientiae.

[1] C'est Rousseau qui le premier a employé ce mot.

Cette foule de lettrés oisifs, qui dévorent en pure perte la substance de l'Etat.	165 : Quot esse censetis, qui inani studiorum obtentu, et sibi ipsis, et reliquis, et orbi, et ecclesiae, inutilem plane vitam degunt ?
Ces vains déclamateurs vont sapant les fondements de la foi, et anéantissant la vertu. Ils consacrent leurs talents et leur philosophie à détruire et avilir tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes.	166 : Quot opiniones pestiferae, et humani generis paci, securitati, saluti, adversae !... Et unde, quaeso, vitiorum patrocinium, unde Atheismi ipsius foeditas male sanis rationum offuciis ac pigmentis incrustata ?
On ne peut réfléchir sur les mœurs, qu'on ne se plaise à se rappeler l'image de la simplicité des premiers temps.	167 : O redeant igitur, redeant prima illa Ecclesiae tempora, rudia quidem, sed felicissima, quibus minus scientiae . . .
Il serait à souhaiter que tous ceux qui ne pouvaient avancer loin dans la carrière des lettres . . . se fussent jetés dans des arts utiles à la société.	166 : Quot sunt literas professi, . . . quibus otii rationem vix . . . licuerit ? Si sutores, si sartores essent, utiliorem longè operam in publicam rem collaturi.

On peut soutenir que ce sont là des lieux communs, où il est tout simple que les deux auteurs se soient rencontrés.

On peut admettre au contraire que ces rapprochements, assez nombreux pour deux morceaux si courts, témoignent de réminiscences de la part de Jean-Jacques, qui aurait lu Turrettini.

Le lecteur a sous les yeux les pièces du procès, il est ainsi en état de porter lui-même son jugement. Si l'on me demande mon avis, je répondrai que sans doute la seconde hypothèse ne saurait se dire vérifiée, mais qu'il y a en sa faveur assez d'indices pour qu'on puisse l'estimer probable.

VI. *J. J. Rousseau à Genève, en 1754.*

Un auteur anonyme, — mais je ne crois pas me tromper en désignant Jean-Baptiste Tollot[1] — a publié dans le *Journal helvétique* de juillet 1757 une *Lettre* à M. S[eigneux] de C[orrevon] *sur M. Jean-Jacques Rousseau et sur ses ouvrages.*

Cette lettre avait été écrite quelques années auparavant : on la peut dater de la fin de l'été de 1754. C'est un témoignage unique, et par conséquent intéressant, de l'effet que Jean-Jacques avait fait sur ses compatriotes, quand il était venu passer l'été à Genève. L'auteur, qui prend bonnement au sérieux tout ce qu'il a entendu de la bouche de Rousseau, parle de lui, comme

.... d'un homme d'esprit, dont les ouvrages ont fait du bruit, mais qui aime l'obscurité, et qui bien loin d'être avide d'occuper la renommée, voudrait la réduire au silence et lui arracher ses cent trompettes.

J. J. Rousseau, par la singularité de ses paradoxes, l'énergie de son style, la hardiesse de son pinceau, a attiré sur lui les yeux du public, qui l'a regardé comme un phénomène rare, qui méritait sa curiosité. Vous me demandez s'il est vrai qu'il soit revenu dans sa patrie, et si je l'ai vu. Je vous réponds, monsieur, que rien n'est plus certain : tout Genève l'a vu comme moi, depuis le sceptre jusqu'à la houlette[2]; tout s'est empressé à contempler un homme qui vient de Paris, où il s'est fait un grand nombre d'ennemis, dont la haine et la jalousie n'ont fait que rendre son nom plus illustre. Pour se dérober aux regards curieux des spectateurs, et jouir du repos que sa mauvaise santé lui rendait nécessaire, il se retira à la campagne, qui ne fut pas un asile contre les impor-

[1] Cf. Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, III, 225.

[2] C'est à dire : depuis les magistrats, qui portaient le bâton syndical, jusqu'aux ecclésiastiques, qui étaient censés tenir en mains la houlette pastorale.

tuns. Il devait bien dire en lui-même : *Tous les badauds ne sont pas à Paris* ; mais on voulait contempler cette étoile, qui s'éclipsait quelquefois et se couvrait d'un nuage. Voilà le peuple, et dans ce mot de peuple sont compris bien des gens qui se croient fort au-dessus. On a publié que Voltaire devait venir ici [1]; il aurait été à son tour l'idole du jour. . . .

Je n'ai pas été du nombre de ces personnes curieuses qui se sont empressées à aller voir M. Rousseau *pour apprendre à penser, à raisonner, à être homme* [2]. J'étais son voisin à la campagne, et j'ai attendu que l'occasion se soit présentée de le voir et de lui parler.

Il dit *que l'esprit court les rues à Genève, mais que le bon sens y est aussi rare qu'ailleurs :* il a raison ; ainsi je me suis bien gardé d'étaler de l'esprit auprès d'un homme qui le méprise.... J'ai évité également de le mettre sur les sciences et les belles-lettres, dont il s'est déclaré si hautement l'ennemi : je ne voulais, ni heurter son goût, ni soumettre le mien à son jugement. . . .

A l'égard des doutes que vous avez sur la religion de M. Rousseau, je ne saurais vous donner sur ce sujet des éclaircissements bien précis : c'est à Dieu seul à qui il appartient de sonder les consciences ; tout ce que je sais, c'est que notre auteur a fait ici toutes les fonctions d'un bon protestant, et qu'il s'est fait estimer par ses sentiments de probité et de désintéressement. Il porte même la vertu jusqu'à une sorte de rudesse : il se déclare aussi fortement contre le luxe et la mollesse que contre les belles-lettres et les sciences. Ainsi, si on appelle *avoir de la religion*, être réglé dans ses mœurs et dans sa conduite, être modeste, vrai et sincère, M. Rousseau a plus de religion que bien des gens, qui ont sans cesse à la bouche le nom de Jésus-Christ sans pratiquer ses divins préceptes. . . . Notre auteur est convaincu, ainsi que moi, qu'il vaut mieux pratiquer la Religion que la croire.

Ce qui me donne bonne opinion de ses sentiments et de son caractère, c'est qu'il parle avec modération de ses plus grands adversaires. Il rend même justice aux talents, à l'esprit et aux

[1] Dès le mois de février 1754, les lettres de Voltaire à MM. Polier de Bottens, et de Brenles montrent qu'il caressait déjà l'idée d'aller vivre à Lausanne. Au mois d'août, il était en pourparlers pour acheter la terre d'Allaman. On le savait à Genève, où l'on imaginait, — ce qui est en effet arrivé, — que Voltaire pourrait se décider à s'établir près de cette ville.

[2] Ces mots sont soulignés dans l'original : Tollot a voulu noter avec un sourire les expressions employées par certains visiteurs de Jean-Jacques.

lumières de M. Fréron, qui, dans ses feuilles périodiques, ne garde avec lui aucunes mesures, pas même celles que la bienséance prescrit. . . .

Il est surprenant que notre auteur, qui n'était pas destiné aux études, ait fait dans les sciences et les belles-lettres les progrès qu'il a faits, et qu'il sache être, tour à tour, poète et orateur, tendre et délicat, grand et nerveux. Avec cela, si M. Rousseau ne fût jamais sorti de Genève, dont il se félicite autant d'être citoyen qu'on se glorifiait anciennement d'être citoyen de Rome, ceux qui le louent aujourd'hui le plus, ne seraient peut-être pas au nombre de ses admirateurs. . . .

M. Rousseau met quelque différence entre la persuasion et la conviction ; voici ce qu'il dit[1]: *Pourvu que je convainque mes adversaires, je me soucie très peu de les persuader ; en travaillant à mériter ma propre estime, j'ai appris à me passer de celle des autres*. M. Rousseau, semblable aux anciens Sages, se suffit à lui-même: il est pour lui le monde entier. . . . Il méprise si fort la réputation, *qu'il n'aurait jamais*, dit-il, *montré sa comédie*[2] *et ses autres ouvrages, s'il eût tenu quelque compte de la gloire d'auteur*.

. . . M. Rousseau prétend que l'homme de lettres ou le philosophe réunit en sa personne tout l'intérêt que les hommes vertueux partagent avec leurs semblables: *La famille, la patrie*, ajoute-t-il, *deviennent des mots vides de sens pour lui ; il n'est ni parent, ni citoyen, ni homme : il est philosophe.*

. . . *L'homme de bien*, dit-il, *n'a nul moyen de sortir de la misère* ; *les fripons sont les plus honorés. Tout nous fait un devoir du vice. Il faut être méchant pour être sage. Il faut nécessairement renoncer à la vertu, pour devenir un honnête homme*. Que d'antithèses et que d'hyperboles !

. . . Parmi les hommes, *les uns*, dit-il, *sont assez abominables pour oser avoir du superflu, pendant que d'autres hommes meurent de faim . . . . Avant que ces mots affreux du* tien *et*

[1] Dans la préface de *Narcisse*.

[2] La comédie de *Narcisse*. Dans une des notes de la préface, Rousseau avait dit que *la République de Gênes, cherchant à subjuguer plus aisément les Corses, n'a pas trouvé de moyen plus sûr que celui d'établir chez eux une Académie*. Là-dessus, Tollot fait une juste remarque : « Ce n'est point la République de Gênes qui a établi dans l'île de Corse une Académie : c'est le marquis de Cursay, qui y commandait les troupes françaises. »

du mien *fussent inventés, il n'y avait point de ces hommes cruels et brutaux qu'on nomme* maîtres, *et de cette autre espèce d'hommes menteurs et fripons qu'on appelle* esclaves. . . M. Rousseau *déteste*, dit-il, *cette dépendance mutuelle, mais funeste, qui force tous les hommes à être des tyrans ou des esclaves, à devenir jaloux, fourbes et traîtres . . . . Si j'étais chef*, dit-il, *de quelqu'un des peuples de la Nigritie, je déclare que je ferais élever sur les frontières du pays une potence où je ferais pendre, sans rémission, le premier Européen qui oserait y pénétrer*[1]. Quoi! point de grâce! pas la plus petite exception en faveur de ses bons amis, MM. Diderot, d'Alembert, et Toussaint qui a si bien écrit sur les Mœurs!

VII. *J. J. Rousseau et Toussaint.*

Remarquons ces derniers mots. Je ne sache pas qu'il y ait un autre indice de l'amitié qui aurait existé entre J. J. Rousseau et Toussaint, qui a publié *les Mœurs* en 1748.

[1] C'est un *reporter* que notre Tollot. Il n'avait pas sans doute un carnet et un crayon pour sténographier les paroles de son interlocuteur ; mais il a dû en prendre note au retour de ses visites, et il paraît les reproduire assez bien; aussi je citerai encore d'autres propos de Rousseau qu'il rapporte : *Tout peuple qui a des mœurs, et qui par conséquent respecte ses lois, et ne veut point raffiner sur ses anciens usages, doit se garantir avec soin des sciences, et surtout des savants, dont les maximes sentencieuses et dogmatiques lui apprendraient bientôt à mépriser ses usages et ses lois : ce qu'une nation ne peut jamais faire sans se corrompre.*

Il n'appartient, dit-il, *qu'au peuple aveugle et stupide, d'admirer des gens qui passent leur vie, non à défendre leur liberté, mais à se voler et à se trahir mutuellement pour satisfaire leur mollesse et leur ambition, et qui osent nourrir leur oisiveté de la sueur, du sang et des travaux d'un million de malheureux. Le luxe nourrit cent pauvres dans nos villes, et en fait périr cent mille dans les campagnes.*

Je n'accuse point les hommes de ce siècle d'avoir tous les vices. Ils n'ont que ceux des âmes lâches : ils sont fourbes et fripons. Quant aux vices qui supposent du courage et de la fermeté, je les en crois incapables :

Pour commettre un grand crime, il faut de la vertu.

Dans un état bien constitué, tous les citoyens sont libres et égaux. Nul ne peut être préféré aux autres comme le plus savant, ni même comme le plus habile ; mais tout au plus comme le meilleur ; encore cette dernière distinction est-elle souvent dangereuse, car elle fait des fourbes et des hypocrites.

Il y a dans ce livre quelques pages où l'on retrouve des idées que l'auteur de *Julie* et d'*Emile* a développées plus tard : sur la religion naturelle : *Les Mœurs*, première partie, chapitre 3e ; — sur le duel : seconde partie, chapitre 2e, article 2, paragraphe 2 ; — sur le suicide : seconde partie, chapitre 4e, article 2.

On trouve même quelques passages où les deux auteurs se rapprochent sur des points plus particuliers :

Toussaint.	J. J. Rousseau.
Je suis sûr qu'à Rome, où l'on adorait, comme à Sparte, un Jupiter impudique, l'adultère passait pour un crime. (*Les Mœurs*. Discours préliminaire.)	En célébrant les débauches de Jupiter, on admirait la continence de Xénocrate ; la chaste Lucrèce adorait l'impudique Vénus ; l'intrépide Romain sacrifiait à la Peur. (*Profession de foi du vicaire savoyard.*)
Le devoir du sage est de s'attacher au culte intérieur, qui n'est pas susceptible de diversité. Et quant au culte extérieur dans lequel il est né, s'il est compatible avec les principes de la Religion naturelle, il doit se faire une loi de n'y jamais donner atteinte, ni en le troublant, ni en l'abjurant. (*Les Mœurs*, première partie, chapitre 3e, article 2).	C'est une inexcusable présomption de professer une autre religion que celle où l'on est né. (*Ibidem.*)
L'enfant est à peine né, qu'on le sépare pour toujours de sa mère ; elle est ou trop faible, ou trop délicate, elle est d'un état trop honnête pour allaiter son	Depuis que les mères, méprisant leur premier devoir, n'ont pas voulu nourrir leurs enfants, il a fallu les confier à des femmes mercenaires, . . . — *Plus*

propre enfant. En vain la Nature ... — *Les trois pages suivantes roulent sur le sujet de l'allaitement maternel.*
(*Les Mœurs*, troisième partie, chapitre premier, article 3e).

encore que Toussaint, Rousseau a insisté sur le devoir de l'allaitement maternel.
(*Emile*, livre premier).

Je ne sais à quelle date précise ont paru en 1762 les *Eclaircissements sur les Mœurs :* quelques passages, dans ce livre de Toussaint, en rappellent d'autres qui se lisent dans l'*Emile*.

VIII. *J. J. Rousseau et Marie Huber.*

Dans la 3e édition des *Lettres critiques d'un voyageur anglais*[1], le pasteur genevois Jacob Vernet a signalé les livres de Marie Huber[2] comme la source où Rousseau aurait puisé ses idées théologiques :

Il y a environ trente ans, dit Vernet, qu'il parut un ouvrage intitulé : *Quatorze lettres sur l'état des âmes après la mort*[3]. ... Ce livre fit assez de bruit. . . Peu d'années après, il sortit de la même boutique un autre ouvrage plus singulier, intitulé : *Lettres sur la religion essentielle à l'homme*[4]. ... C'est la production ... de Mlle Huber, fille fort spirituelle, originaire de Genève, qui a passé toute sa vie à Lyon, donnant dans ce qu'on appelle en

[1] On trouvera quelques renseignements sur cet ouvrage dans un article du *Bulletin* de la Société d'histoire du protestantisme français, année 1904 : *Voltaire et le pasteur Robert Brown.*

[2] Cf. *La jeunesse et la famille de Marie Huber*, dans le 9e volume des *Etrennes chrétiennes*, Genève, 1882 ; et la thèse de M. Metzger : *Marie Huber* (1695-1753), *sa vie, ses œuvres, sa théologie*, Genève, 1887.

[3] La première édition fut publiée en 1731. Une seconde édition parut en 1733, accompagnée d'une suite. En 1739, il y eut une troisième édition, accrue de morceaux divers ; une 4e enfin, en 1757.

[4] La première édition, en deux parties, est de 1738. Marie Huber en donna l'année suivante une seconde édition, accrue de deux parties. En 1756, on publia une 3e édition en six parties : les deux dernières sont formées de morceaux posthumes.

Suisse le *piétisme*. . . . Cette demoiselle passe aussi pour être l'auteur, du moins en partie, et conjointement avec un fameux piétiste, M. de Muralt[1], des *Quatorze lettres*. . .

Quand on examine la seconde partie de la *Profession de foi du vicaire savoyard*, contenue au 3e tome de l'*Emile* de M. Rousseau, et ce qu'il a ajouté sur le même sujet, soit dans sa *Lettre à l'archevêque de Paris* . . ., soit dans ses *Lettres écrites de la montagne* . . ., on voit que tout le fond de son système religieux, avec une bonne partie des raisons dont il l'appuie, pour écarter du Christianisme tout ce qui est d'un ordre surnaturel, . . . et pour n'en prendre que la morale, avec la partie du dogme qui rentre dans la théologie naturelle: on voit, dis-je, que cela est tiré des *Lettres sur la religion essentielle à l'homme*.

La chose a pu arriver d'autant plus aisément que M. Rousseau vivait à Lyon, quand ce livre y fut composé, et qu'il a pu en connaître l'auteur[2].

Quand J. J. Rousseau alla demeurer à Lyon chez M. de Mably, il y arriva dans les derniers jours d'avril 1740, à un moment où tous les livres de Marie Huber avaient déjà paru ; et rien n'indique qu'il y ait fait la connaissance de leur auteur. Les Huber appartenaient à la colonie suisse et protestante établie à Lyon. L'abbé Pernetti, dans son ouvrage : *Les Lyonnais dignes de mémoire* (Lyon, 1757) a énuméré une soixantaine des principales familles qui formaient ce groupe nombreux de haute et riche bourgeoisie ; c'était un monde très fermé sans doute, et Jean-Jacques qui, trente ans plus tard y fut accueilli par madame Boy de la Tour, ne

[1] Marie Huber et Béat de Muralt avaient en théologie les mêmes idées à peu près ; mais la collaboration de Muralt aux ouvrages de Marie Huber est une pure fable, quoique Voltaire en ait aussi parlé dans ses *Lettres sur Rabelais et sur d'autres auteurs accusés d'avoir mal parlé de la religion chrétienne* : « Mlle Huber, dit-il, était une femme de beaucoup d'esprit : elle s'associa avec un grand métaphysicien pour écrire *la Religion essentielle à l'homme*. »

[2] *Lettres critiques d'un voyageur anglais*, 1766, tome I, p. 223 à 226.

paraît avoir eu aucune relation de société de ce côté-là, pendant qu'il était précepteur des enfants de M. de Mably.

Si on insiste en disant que l'allégation de Vernet doit avoir quelque fondement, que, curieux et bien informé comme il était, il a pu avoir sur ce sujet des renseignements puisés à bonne source, je rappellerai les mots répétés *a pu*, qui n'indiquent évidemment qu'une hypothèse.

D'ailleurs on remarque chez Vernet une tendance à imaginer des ententes préalables et des vues concertées, pour des choses qui se sont passées plus simplement. Il subodore, par exemple, une secrète liaison entre les vues de d'Alembert et celles de l'auteur d'*Emile*[1], qui se seraient entendus de telle sorte que le fameux article Genève de l'*Encyclopédie* aurait été un acheminement à la *Profession de foi du vicaire savoyard* : ce petit complot est une pure chimère.

Un piétiste vaudois, Dutoit-Membrini, a remarqué comme Vernet la ressemblance des idées de l'auteur d'*Emile* et de Marie Huber, et l'antériorité de celle-ci :

> Une femmelette, dont l'orgueil s'est avisé de bâtir un système tout hérétique, a fondé sa prétendue *Religion essentielle à l'homme*, où entre autres impiétés, elle fait main basse sur tous les mystères. Et à ce propos, il n'est pas vrai que M. Rousseau, plus impie encore, puisse s'appeler novateur, comme ses sectateurs le prônent ; car il a pris presque tout son système du livre de la *Religion essentielle*, ou plutôt de ce que ce livre a de plus mauvais[2].

[1] *Lettres critiques d'un voyageur anglais, passim* ; entre autres, tome second, page 296 : — et *Nouveau Journal helvétique*, avril 1780, page 81.

[2] Jules Chavannes. *Jean-Philippe Dutoit, sa vie, son caractère et ses doctrines*, Lausanne, 1865, page 330.

Avec plus de réserve et de vérité, M. Sayous, dans son excellent ouvrage : *Le 18e Siècle à l'étranger,* (Paris, 1861) après avoir parlé de *la Religion essentielle* et des autres livres du même auteur, conclut en disant que les idées de Marie Huber, bientôt oubliées, ont reparu vingt ans plus tard, *rajeunies par un éloquent écrivain.*

Cette simple phrase, M. de Lamartine, dans son *Cours familier de littérature*, l'a commentée avec sa plume d'or, qui savait tout transfigurer et tout embellir :

M. Sayous, dit-il, est un fureteur de génie. Savez vous ce qu'il découvre à Genève, en recherchant les sources de J. J. Rousseau : car toute grande individualité a ses sources. Il découvre une femme, une jeune fille, une belle sibylle des Alpes, une théologienne de vingt ans, une prophétesse de raison et d'instruction qui prophétise à demi-voix, et qui prophétise quoi ? *La profession de foi du vicaire savoyard.* Rousseau l'écoute, il retient, il s'inspire et il écrit. Qui se serait douté de cette Egérie cachée dans les grottes du lac Léman, derrière ce philosophe misanthrope ?

Laissons passer en souriant ce flot de phrases éloquentes, et consultons les textes. Rousseau, qui a parlé de tant de gens et de tant de livres dans ses *Confessions* et dans sa *Correspondance ;* qui a nommé quelque part, en passant, l'abbé Huber, le frère de Marie ; qui a cité à maintes reprises Béat de Muralt, le maître et l'ami de l'auteur de la *Religion essentielle* : Rousseau, nulle part dans ses écrits, n'a mentionné le nom de Marie Huber. Mais on doit remarquer un mot de la *Nouvelle Héloïse*, dans le récit des derniers jours de Julie :

En suivant le fil de ses idées sur ce qui pouvait rester d'elle avec nous, elle nous parlait de ses anciennes réflexions *sur l'état des âmes séparées des corps . . .*

Nous retrouvons là les termes mêmes du titre de l'ouvrage de Marie Huber : *Sentiments différents de quelques théologiens sur l'état des âmes séparées des corps, en quatorze lettres*, tandis que Vernet, dans le passage cité plus haut (page 207) avait cité ce titre moins exactement.

Rousseau a donc lu les *Quatorze lettres.* A-t-il lu aussi la *Religion essentielle?* Je le crois volontiers, et je vais mettre en regard quelques passages qui établiront, je pense, que cette idée a de la vraisemblance.

Marie Huber.	*J. J. Rousseau.*
La première de toutes les idées pour l'homme, c'est qu'il existe. (*Religion essent.*, III).	J'existe : . . . voilà la première vérité qui me frappe. (*Prof. de foi du V. S.*)

Le raisonnement qui suit, dans cette Lettre III de la *Religion essentielle*, se retrouve dans la Profession de foi du vicaire, je n'en relèverai que deux points :

Cet homme, voyant que le mal est sans remède, ... conclut . . . que l'Auteur de la nature est injuste lui-même.	La conscience s'élève, et murmure contre son auteur ; elle lui crie en gémissant : Tu m'as trompé !
. . . .	. . . .
Il comprend que si l'Etre souverainement équitable consent que pour un temps la justice ne soit point rendue, c'est qu'il se réserve à lui-même le soin de l'exercer . . . à un autre temps.	Si l'âme est immatérielle, elle peut survivre au corps : et si elle lui survit, la Providence est justifiée.

Plus loin, après la lettre IV, Marie Huber se fait faire, dans une *Lettre à l'auteur*, une objection que

l'auteur d'*Emile* met dans la bouche du jeune homme qui s'entretient avec le Vicaire savoyard : et la réponse est à peu près la même des deux côtés :

On conviendra sans peine que la Religion, telle que vous l'indiquez, est simple, évidente; mais on dira que ce n'est encore que la Religion naturelle.	Les sentiments que vous venez de m'exposer, . . . j'y vois, à peu de chose près, la Religion naturelle.
. . . .	. . . .
La Religion naturelle, dit-on, est de beaucoup inférieure à la Religion révélée. Cette proposition me paraît louche, et je doute que l'on entende bien soi-même ce que l'on dit. En voici une qui sera équivalente : Le naturel dans les enfants est de beaucoup inférieur à l'éducation.	Vous ne voyez dans mon exposé que la Religion naturelle. Il est bien étrange qu'il en faille une autre ! . . . Voyez le spectacle de la Nature . . . Dieu n'a-t-il pas tout dit à nos yeux ?

On peut rapprocher semblablement, de quelques passages du *Contrat social*, les vues politiques que Marie Huber avait jetées sur le papier, et qui ont été publiées après sa mort [1].

Marie Huber.	*Contrat social.*
Dieu ayant créé les hommes libres, et dans une parfaite égalité, il a voulu que le sentiment du besoin d'être gouvernés par un ou plusieurs chefs les engageât à revêtir de ce pouvoir ceux d'entre eux qu'ils jugeaient les plus capables.	I, 1. L'homme est né libre . . . I, 9 . . . . l'égalité naturelle . . . . entre les hommes . . . . III. 5. [*Dans l'aristocratie*] les citoyens ne deviennent magistrats que par élection, moyen par lequel la probité, l'expérience et toutes les autres raisons

[1] *Recueil de diverses pieces, servant de supplément aux* Lettres sur la religion essentielle à l'homme. Londres, 1756, VIII et 112 pages. — Les passages cités se trouvent aux pages 11, 12 et 13.

Par ceux qu'ils jugeaient les plus capables, ils entendent ceux qui sont tout ensemble et les plus éclairés et les plus gens de bien. Cette idée est invariable chez eux.

Ceux qui gouvernent, . . . revêtus d'emplois, ou, si l'on veut, de charges (comme on les appelle non sans raison) serviraient la communauté souvent à leurs propres dépens.

de préférence et d'estime publique, sont autant de garants qu'on sera sagement gouverné.

III, 6. [*Dans le gouvernement républicain*] la voix publique n'élève presque jamais aux premières places que des hommes éclairés et capables, qui les remplissent avec honneur.

IV, 3. Dans toute véritable démocratie, la magistrature n'est pas un avantage, mais une charge onéreuse.

Si l'on objecte que toutes ces idées, théologiques et autres, étaient « dans l'air » à ce moment, je n'en disconviendrai pas. Je tiens même à signaler, dans un ouvrage peu connu de Béat de Muralt, les *Lettres fanatiques*[1], publiées en 1739, quelques pages intéressantes sur la religion naturelle, où l'on retrouve quelques-unes des idées de Marie Huber.

IX. *Le bosquet d'Eaubonne.*

Dans l'étude que les *Annales* ont publiée l'an dernier, *J. J. Rousseau et madame d'Houdetot*, j'avais laissé de côté, n'ayant rien à en dire, l'entretien célèbre que les *Confessions* ont raconté :

Un soir, après avoir soupé tête à tête, nous allâmes nous promener au jardin, par un très beau clair de lune. Au fond de ce jardin était un assez grand taillis, par où nous fûmes chercher un joli bosquet . . . . Ce fut dans ce bosquet qu'assis avec elle

[1] « Ce titre, dit l'auteur, n'est pas tout à fait une ironie. » — La lettre sur *la Religion naturelle* est la 4e du tome second, pages 113 à 152.

Sur Béat de Muralt, voir la notice qui est en tête des *Lettres sur les Anglais et les Français*, Berne et Paris, 1897.

sur un banc de gazon, sous un acacia tout chargé de fleurs, je trouvai pour rendre les mouvements de mon cœur, un langage vraiment digne d'eux. Ce fut la première et l'unique fois de ma vie ; mais je fus sublime . . . .

M. Auguste Rey vient de publier, dans la *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, une intéressante série d'articles : *Au temps de madame d'Houdetot et de J. J. Rousseau.* J'y ai remarqué entre autres une page (IX, 255) où il s'est appliqué à déterminer la date de cette scène du bosquet d'Eaubonne :

La floraison de l'acacia indique une quinzaine à cheval sur mai et juin ; le beau clair de lune réduit l'intervalle à la semaine du jeudi 2 juin, où tomba la pleine lune, soit à la semaine du 30 mai au 5 juin.

On ne saurait mieux dire, et le renseignement ainsi obtenu est de très grand prix. Mais M. Rey ne s'arrête pas là, et veut mettre le doigt sur le jour même de l'entretien :

D'après les *Mémoires* de madame d'Epinay, Mme d'Houdetot assiste à la première représentation d'*Iphigénie en Tauride*, de Guimond de la Touche : c'était le samedi 4 juin. Elle en parle, passant à la Chevrette, le lendemain dimanche 5. Ce même jour, madame d'Epinay note que Rousseau « lui fit dire par le jardinier qu'il ne venait pas la voir, parce qu'il était incommodé. » Ce même jour, ai-je dit, et je le prouve, avant d'aller plus loin. Mme d'Epinay écrit, le dimanche 5, la première partie de la lettre : « Puisque vous voulez, mon ami . . . » Le lendemain, lundi 6, elle écrit la seconde partie : « Mon époux est tombé des nues . . . » Le surlendemain de ce dernier jour, mercredi 8, la lettre : « Reprenons où j'en suis restée . . . » et au cours de laquelle on lit la phrase précitée : « Il y a trois jours que Rousseau me fit dire par le jardinier . . . » par où l'on est donc ramené du mercredi au dimanche 5. Et le même jour encore, où Rousseau lui expédie ce message, madame d'Epinay envoie « chez la comtesse : il y

était établi tête à tête, et y est resté deux jours. » Donc il a soupé et couché à Eaubonne — fait très rare — le lendemain 5 juin 1757 : c'est la date cherchée.

Pardon : la lettre citée de madame d'Epinay à Grimm, ne dit point que madame d'Houdetot ait assisté à la *première* représentation de la tragédie de Guimond de la Touche :

La comtesse vient d'arriver. Elle nous a parlé d'une tragédie qui a parfaitement réussi ; le sujet est grec et fort intéressant ; mais, dit-elle, ces Grecs-là pensent et parlent à la française ; les vers sont parfaitement beaux et absolument dans le goût de Racine. A cette nouvelle, le Syndic a sauté de joie. Voilà tout ce que vous mande votre pauvre amie retirée du monde.

Madame d'Houdetot a assisté à l'une des premières représentations : c'est tout ce qu'on peut conclure de ces lignes. Les dates que M. Rey donne à la lettre de madame d'Epinay : dimanche 5, lundi 6, et mercredi 8, peuvent ainsi, très bien, être repoussées plus loin ; avec elles, de même, la nuit que Rousseau passe à Eaubonne, laquelle n'est plus alors si voisine du 2 juin ; en sorte que, pour retrouver le « très beau clair de lune » dont il est parlé dans les *Confessions*, il faut revenir en arrière.

Jean-Jacques, qui a couché plus d'une fois à Eaubonne (*quelquefois,* dit-il dans le récit que nous commentons ; *quatre ou cinq fois,* dit-il au livre X), peut y être allé dans les premiers jours de la semaine qui a commencé le lundi 30 mai, et y être revenu la semaine suivante ; en sorte que la scène du bosquet pourrait se placer avant la pleine lune, aussi bien qu'après.

Mais l'échafaudage chronologique de M. Rey, qui s'appuie d'un côté sur l'idée, — acceptable assurément, mais non pas certaine, — que madame d'Houdetot a

assisté à la première représentation d'*Iphigénie en Tauride*, s'appuie de l'autre sur la série des jours où fut écrite la lettre de madame d'Epinay, qui commence à la page 262 du second volume de l'édition Boiteau :

Dimanche 5 juin 1757 : Pages 262 à 266.

Lundi 6 : Pages 267 à 269.

Mercredi 8 : Pages 269 et suivantes. — Ces fragments successifs ne sont datés, ni du jour de la semaine, ni du quantième du mois ; mais deux mots de la page 267 : *Le lendemain*, et quelques mots de la page 274 : *deux jours ici, c'est-à-dire jusqu'à vendredi*, semblent établir qu'elles ont bien été écrites un dimanche, le lendemain, et le mercredi suivant. Il faut admettre sans doute que le mercredi, c'est à deux reprises que madame d'Epinay a pris la plume : de bon matin, d'abord, elle aura écrit : « Il *(Rousseau)* est venu hier passer la journée », page 271 ; et le soir, « Rousseau est arrivé ce matin », page 274.

Cela posé, on peut dire qu'il est plus vraisemblable de prendre le dimanche 5 plutôt que le dimanche 12 pour la date initiale de ces fragments : autrement il faudrait admettre que la nouvelle du succès d'*Iphigénie en Tauride* aurait mis huit jours pour arriver de Paris à la Chevrette.

Mais ce n'est pas là quelque chose d'impossible ; et d'ailleurs ce raisonnement suppose que les lettres de madame d'Epinay n'ont été ni brouillées, ni resserrées dans les *Mémoires*. Je ne me sens pas rassuré en constatant qu'après deux grandes lettres de madame d'Epinay à Grimm, qui vont de la page 262 à la page 281, — la première commencée le dimanche 5 juin, la seconde terminée le jeudi 9 : voir page 279 — nous

n'aurions, pour les quatre ou cinq semaines suivantes, que trois petites lettres de la même au même, pages 287 à 295 : en effet dès la lettre suivante de madame d'Epinay, page 297, nous sommes au mois de juillet, et non pas même dans les tout premiers jours de ce mois, puisqu'au moment où elle est écrite, Rousseau est à Paris, où il est arrivé le mardi 5 juillet peut-être, le mardi 12 juillet plus probablement : il y est arrivé après Saint-Lambert, qui était encore en Westphalie le 26 juin.

Puis viennent les lettres qui racontent la *journée des cinq billets*, pages 320 à 327, lesquelles sont antérieures à la fin de lettre qui est donnée pages 292 à 295. On voit que le classement que nous offrent les *Mémoires*, de fragments choisis parmi les lettres de madame d'Epinay [1], ne constitue pas une base sûre, sur laquelle on puisse s'appuyer.

En définitive, la scène du bosquet d'Eaubonne a certainement eu lieu, comme l'a montré M. Rey, dans la semaine du 30 mai au 5 juin. Quant à la date du dimanche 5 juin, on peut la juger plausible; elle n'est pas certaine.

Quoi qu'il en soit, Rousseau a fait une forte erreur en écrivant : « Il y avait six mois qu'elle (*madame d'Houdetot*) vivait seule, c'est-à-dire loin de son amant et de son mari... ». Comme le départ de Saint-Lambert n'a eu lieu qu'après celui de Grimm (*Mémoires*, pages 224 et 239) et par conséquent vers la fin d'avril, c'est tout au plus si Rousseau pouvait dire : « Il y avait six semaines qu'elle vivait loin de son amant. »

[1] Ne peut-on pas espérer que toute la liasse de ces lettres, qui a été confisquée à la Révolution (Grimm, *Correspondance littéraire*, édition Tourneux, XVI, 552) pourra se retrouver un jour dans quelque recoin d'archives ?

X. *Un épisode de la* Nouvelle Héloïse.

La tragédie de *Spartacus*, par Saurin, avait eu sa première représentation le 20 février 1760. Quelques semaines après, Voltaire écrivait à l'auteur, en le remerciant de l'envoi de sa pièce : « Cet emportement de Spartacus, et le pardon qu'il demande noblement, sont à l'anglaise : cela est bien de mon goût. »

Dans la première scène du troisième acte, en effet, on voit Spartacus s'emporter contre Noricus, chef d'un corps de Gaulois qui combattaient, en alliés, dans son armée; il l'envoie promener très cavalièrement. Un peu plus tard, comme le rapporte Noricus,

> ... Spartacus accourt, saisit un étendard,
> Me présente en fureur la pointe de son dard :
> « Lâche ! arrête, dit-il . . . »

après ces affronts, Noricus exhale son juste ressentiment dans un entretien avec Sunnon, son confident. Mais à ce moment Spartacus, entouré de son état major, arrive sur la scène, et s'adresse à celui qu'il a offensé :

> Noricus, je confesse, à ma honte,
> Que tantôt, emporté d'une chaleur trop prompte,
> J'ai par un mot cruel blessé votre grand cœur ;
> Mais, non moins que du mien, jaloux de votre honneur,
> Je viens publiquement réparer cet outrage.
> Tous ces chefs assemblés vous rendront témoignage
> Qu'ici je désavoue un aveugle transport . . .
> Calmez le fier courroux dont votre âme est émue ;
> Et, sans plus me montrer un visage ennemi,
> Touchez dans cette main, embrassez votre ami
> Qui, honteux de la faute et non pas de l'excuse,
> Vous demande pardon . . .

Assurément, Spartacus ne s'agenouille pas devant Noricus, comme lord Edouard devant Saint-Preux; néanmoins leur conduite est analogue; et le mot de Voltaire, que la démarche de Spartacus est « à l'anglaise », fait comprendre quelle idée on se faisait du caractère anglais et de ses brusques retours, et comment Rousseau a pu de son côté imaginer cette scène de son roman (*Nouvelle Héloïse*, I, 60) sans trop faire crier à l'invraisemblance.

XI. *La correspondance de J. J. Rousseau.*

L'édition Hachette a emprunté à je ne sais quelle édition antérieure une division de la Correspondance de Rousseau en six parties :

Première partie. Depuis le 1er janvier 1732 jusqu'au 1er janvier 1758.

Seconde partie. Depuis le 1er janvier 1758 jusqu'au 1er septembre 1762.

Troisième partie. Depuis le 1er septembre 1762 jusqu'au 6 janvier 1765.

Quatrième partie. Depuis le 6 janvier 1765 jusqu'au 9 août 1766.

Cinquième partie. Depuis le mois d'août 1766 jusqu'au 2 décembre 1768.

Sixième partie. Depuis le 7 décembre 1768 jusqu'au 15 mars 1778.

Une note de la première page du tome X indique une autre division en cinq parties. J'ose dire que ces deux divisions ne valent rien. On peut s'abstenir de partager la Correspondance de Rousseau en plusieurs parties. Si l'on trouve quelque intérêt à couper ce bloc, la meilleure division est celle qui y distingue trois parties :

I. Lettres antérieures au 9 juin 1762, jour du départ de Rousseau pour la Suisse.

II. Lettres écrites pendant le séjour de Rousseau en Suisse.

III. Lettres postérieures.

La première partie correspond aux onze premiers livres des *Confessions*, la seconde au douzième, la dernière au reste de la vie de Rousseau. Ces trois parties sont d'une étendue à peu près égale, soit que l'on envisage les lettres recueillies dans l'édition Hachette, soit que l'on fasse entrer en ligne de compte les lettres publiées çà et là et encore dispersées, ainsi que celles qui sont restées inédites.

On ne possède pas les lettres de la première jeunesse de Rousseau, celles qu'il dit avoir écrites de Genève à mademoiselle de Vulson, et de Turin à madame de Warens. Les premières lettres qu'on a de lui sont postérieures à sa rencontre avec l'archimandrite (avril 1731). Rares et égrenées pendant les vingt années qui suivirent, les lettres deviennent plus abondantes à partir du voyage que Rousseau fit à Genève en 1754, et surtout depuis son établissement à l'Ermitage. Dès lors, en outre, les lettres adressées à Rousseau, tant celles que M. Streckeisen a publiées, que beaucoup d'autres qui mériteraient de l'être, et qui se trouvent à la Bibliothèque de Neuchâtel, nous ont été conservées en très grand nombre. A dater de cette époque, la Correspondance ne le cède point en intérêt aux *Confessions*.

Au moment de la publication de la *Nouvelle Héloïse*, la célébrité de Rousseau approche de son point culminant; chacun garde précieusement les lettres qu'il reçoit de l'illustre écrivain. Je crois que jusqu'alors les

lettres perdues de Rousseau sont en plus grand nombre que les lettres conservées, et que l'inverse est vrai depuis ce temps.

Après le départ de Rousseau pour la Suisse, la Correspondance devient la principale source pour l'histoire de sa vie, et les *Confessions* ne sont plus que peu de chose à côté d'elle; d'ailleurs elles ne vont que jusqu'au mois d'octobre 1765. La Correspondance à son tour s'arrête presque entièrement à la fin de 1773; et depuis lors, c'est aux relations des amis de Rousseau, Corancez, Bernardin de Saint-Pierre, etc., qu'il faut s'adresser pour le suivre dans les dernières années de sa vie.

M. Théophile Dufour a bien voulu lire les épreuves de ce travail, et me communiquer ses judicieuses remarques. Elles m'ont été très utiles, et je dois beaucoup à cette aimable collaboration.

Eugène Ritter.

HENRI MEISTER
ET JEAN-JACQUES ROUSSEAU

A dix-neuf ans, Henri Meister s'était présenté à J. J. Rousseau, qui était alors à Motiers; et il avait reçu de lui le plus aimable accueil [1]. Il le revit à Paris en 1770; mais il ne réussit pas à lui plaire longtemps[2]. « Il est impossible, écrivait-il, de le voir sans s'attacher à lui; mais il est plus impossible encore de vivre avec lui sans risquer de l'effaroucher et de le perdre à propos de bottes. »

Nous empruntons à un petit cahier que Meister a intitulé : *Inventaire de mes vanités*, le récit de sa dernière rencontre avec Jean-Jacques.

P. U.

La dernière fois que j'eus l'avantage, à Paris, de voir J. J. Rousseau, je le trouvai malheureusement d'assez mauvaise humeur.

[1] Deux lettres de Meister, qui contiennent un long récit de cette visite, ont été publiés dans la *Bibliothèque universelle* de Genève, numéro de janvier 1836.

[2] Dans les lettres qu'il écrivait de Paris à son père, Meister a eu plus d'une occasion de parler de Rousseau : voir la notice qui est en tête des *Lettres de madame de Staël à H. Meister*. Paris, 1903, pages 21 à 26, 36 et 37.

Je m'étais chargé de lui proposer d'assister à un concert particulier qui devait l'intéresser par plus d'une raison. Il me dit qu'au printemps, il n'y avait point de concert auquel il ne préféràt le chant du rossignol.

Mais lorsque je fus prêt à le quitter, il voulut bien me donner, avec l'accent de la plus franche bienveillance, un conseil dont j'avais grand besoin et dont j'ai profité trop tard : « Je crois m'apercevoir, mon jeune ami, que vous serrez beaucoup trop vos jarretières. C'est une habitude fort nuisible, au moral comme au physique. »

LA CONDAMNATION DE ROUSSEAU A GENÈVE

D'APRÈS UNE LETTRE INÉDITE

La lettre, dont nous publions ici le texte inédit, appartient aux *Archives Jean-Jacques Rousseau* où elle est cotée sous la fiche Ms R. 18. Le manuscrit, deux feuilles et demie couvertes d'une écriture serrée, n'est pas signé, mais il suffit de le lire, et de le comparer à la correspondance de Rousseau et aux lettres de Moultou à Rousseau publiées par Streckeisen [1], pour l'attribuer en toute sûreté à Paul Moultou, l'un des partisans et admirateurs les plus enthousiastes et les plus fougueux que Rousseau ait eus dans Genève [2]. La lettre est adressée par Moultou à son ami vaudois Salomon Reverdil alors établi à Copenhague [3]. Elle n'est pas datée, mais on peut la

[1] *J. J. Rousseau, ses amis et ses ennemis.* 2 vol, in-8° carré, Paris 1904 (réimpression).

[2] *Paul Moultou* (1725-1787) né à Montpellier, élevé à Genève, admis au ministère en 1754, devint citoyen genevois en 1755. Lié avec Rousseau, durant le séjour de ce dernier à Genève en 1754, il fut pour lui le plus fidèle des amis et des correspondants, le visita encore deux mois avant sa mort, reçut de lui ses manuscrits, et publia, avec de Girardin et Du Peyrou, l'édition complète de ses œuvres (Genève 1782, 15 vol. in-4°).

[3] *Salomon Reverdil* (1782-1808), né à Nyon, consacré au ministère à Genève (1755), professeur de mathématiques à Copenhague (1758), précepteur des princes de Danemark, conseiller d'état et secrétaire du roi Christian VII, rentra à Nyon en 1771 et y joua un certain rôle dans l'administration et la politique. Reverdil a écrit divers ouvrages parmi lesquels des *Lettres sur le Dannemarc* (1764) auxquels Moultou fait allusion à la fin de sa lettre.

placer, sans hésiter, entre le 31 août 1763 (date de la Réponse du Conseil à la 3[me] Représentation des citoyens, dernière pièce officielle citée) et le 27 septembre 1763 date où parurent les premières *Lettres écrites de la campagne*, événement capital que le récit de Moultou n'eût point omis de mentionner, s'il se fût produit avant l'envoi de sa lettre.

La lettre de Moultou raconte à Reverdil la condamnation rendue à Genève contre *Emile,* le *Contrat social* et la personne même de Rousseau, et les premières suites qu'elle eut à Genève. Sans contenir beaucoup de faits nouveaux, elle présente cet intérêt assez vif de bien marquer le point de vue de ceux des partisans les plus enthousiastes de Rousseau à Genève qui le soutenaient sans être guidés par un motif politique. On remarquera en effet, et c'est encore là une raison pour publier cette lettre, l'attitude politique intermédiaire prise par Moultou entre les partisans absolus et les adversaires acharnés du fameux *droit négatif.*

Incidemment, la lettre de Moultou a encore le mérite d'éclairer par une anecdote caractéristique les allusions assez obscures que Rousseau fait au livre d'Helvétius dans sa polémique avec le pasteur Jacob Vernes. Enfin elle souligne très nettement le moment précis et les causes de la rupture de l'alliance qui avait régné, depuis la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, entre le clergé genevois et Rousseau, contre Voltaire et son influence.

Il faut remarquer encore que cette lettre a été écrite à un moment où la correspondance de Moultou et de Rousseau s'était beaucoup ralentie, et qu'elle précède de peu de temps la lettre de Rousseau à Moultou du 15 octobre 1763, qui provoqua entre les deux amis une brouille d'une année.

Ouï mon cher Reverdil, mes négligences avec vous, ne viennent jamais de mon cœur ; je vous aime comme un frére, je vous chéris comme mon plus tendre ami, et si quelque chose est capable de me fére aimer la vie, comptés que c'est surtout l'espoir de finir la mienne avec vous. L'intérêt que vous me témoignés me touche autant que si je n'avais pas dû m'y attendre, et vous ne comprendrez jamais le bien que vôtre lettre m'a fait, parce que vous ne saurez jamais ce que mon cœur souffrait quand je l'ai reçue.

Nos affaires sont Dieu mercy finies [1] ; je n'y ai eu que peu de part : Assez pourtant pour me fére haïr de beaucoup de gens, et estimer, à ce que je crois, de tout le monde. Vous m'en demandés les détails, ce récit est triste pour un homme de lettres, humiliant pour un genevois, déchirant pour un ami de Rousseau ; n'importe cependant, vous le voulez, il faut le fére.

Ce ne fut point, mon ami, la Religion de Rousseau qui le fit décréter à Genéve. Ceux qui le persécutèrent n'étaient pas des Chrêtiens, mais ils se servirent pour le perdre de l'imbécile crédulité de quelques Chrêtiens. C'est dans le temps qu'ils soutenaient Voltaire d'une main, qu'ils écrasaient Rousseau de l'autre ; et la profession de foy du Vicaire ne fut que le flambeau avec lequel un peuple libre brula le contract social. Il y a longtemps que j'avais vu cette cabale se former, que j'avais pressenti ses desseins et que j'en avais averti Rousseau. Je savais qu'ils ne voiaient pas sans effroy ses liaisons avec De Luc [2], qu'ils craignaient ses principes Républicains, qu'ils redoutaient son puissant génie ; en un mot que ces hommes qui ne pouvaient souffrir des égaux, feraient tout pour écarter un Citoyen qui ne voulait point de maitre. Mais Rousseau depuis sa dédicace à la République [3], et son livre sur la Comédie [4], qui conserva nos mœurs, et recula de cent ans au moins nôtre perte, était devenu l'Idole de nôtre bourgeoisie ; c'était l'attaquer toute entiére que d'attaquer un Citoyen qui en avait si bien mérité. Ses ennemis le sentaient, mais cet obstacle ne les rebuta point, ils

[1] Elles reprirent bientôt de plus fort par la publication des trois premières *Lettres de la Campagne* (27 septembre 1763).

[2] François De Luc (1698-1780) maître horloger, père des physiciens et géologues J. André et Guillaume-A. De Luc, auteur des *Observations sur les savants incrédules et sur quelques-uns de leurs écrits*. (Genève, 1762), et chef actif et tenace du parti des représentants.

[3] *Dédicace* du *Discours sur l'inégalité* à la République de Genève, écrite en juin 1754, présentée au Petit Conseil de Genève, le 18 juin 1755.

[4] *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* (1758).

en conclurent seulement qu'il fallait conduire leur trame avec plus de lenteur et plus d'artifice. Ils commençèrent par semer de faux bruits contre ses mœurs; ils cherchèrent dans ses écrits ce qui pouvait rendre sa Religion suspecte; Héloïse parut[1], et vous jugés comme ils abusèrent de ce livre, pour donner quelque crédit à ces vagues insinuations. On fut même alors sur le point de fére un éclat, le Consistoire était déjà gagné[2]; mais l'approbation que Paris catholique avait donnée à un ouvrage dans lequel les seuls protestants étaient ménagés, arrêta le Conseil, et lui fit craindre le ridicule qu'il se donnerait en proscrivant un tel livre[3].

Cependant Emile avançait, et Rousseau qui estimait plus mes faibles talents qu'il ne devait sans doute, me communiqua en manuscript la Profession de foy du Vicaire[4]; je vis d'abord qu'il était perdu s'il la publiait: que les Jansénistes qui pouvaient tout à Paris, et qu'il avait maltraités dans Julie[5], ne manqueraient pas de saisir cette occasion pour se venger; et que ses ennemis de Genéve s'appuiant de l'autorité du parlement de Paris, imiteraient en tout sa conduite. Je l'écrivis à Rousseau presque dans les mêmes termes, et jamais Prophétie ne s'est accomplie plus litéralement[6]. Rousseau dédaigna mes craintes, il m'assura que par des précautions sages, il s'était mis à l'abri de tout[7]; je voiais plus clair sur ses dangers que lui-même.

[1] Janvier 1761.

[2] *Registres du Conseil.* Du 26 janvier 1761. Le Consistoire a dénoncé ce livre « fort dangereux pour les mœurs » au Conseil qui se borne à « faire défense aux loueuses de livres de louer le dit livre à personne. »

[3] Cette phrase de Moultou se retrouve presque textuellement dans la brochure de Roustan : *Rousseau justifié envers sa patrie* (Londres 1775) p. 11 : « L'approbation que Paris catholique avait donnée à un ouvrage où les seuls protestants étaient ménagés, suspendit l'arrêt ; une politique passionnée le préparait, la crainte du ridicule l'arrêta. »

[4] Voir *Confessions*, partie II, livre XI (1762). « Je voulus du moins lui marquer ma confiance en lui envoyant la profession de foi du Vicaire avant la publication. Il en fut content, mais il me parut pas dans sa réponse partager la sécurité avec laquelle j'en attendais pour lors l'effet. » La lettre d'envoi de Rousseau est du 18 janvier 1762.

[5] *Nouvelle Héloïse*, partie VI, lettre 8. Note où Rousseau assure qu'il ne manque aux Jansénistes de France » que d'être les maîtres pour être plus durs et plus intolérants que leurs ennemis. » Dans sa *Lettre à Christophe de Beaumont*, Rousseau voit dans cette note « la véritable source de tous ses malheurs ».

[6] Lettre de Moultou à Rousseau du 3 février 1762. Streckeisen, *ouvr. cité*, tome I, p. 24-25.

[7] Rousseau à Moultou, 16 février 1762 : « Tranquillisez-vous donc sur mon compte, et soyez persuadé que je ne risque rien. »

Le livre parut, vous savez son sort à Paris [1]. La nouvelle en vint aussitôt à Genéve. Je ne vous dirai point la sensation qu'elle y fit, vous me croiriés un exagérateur, ou un Enthousiaste. Ce fut en conscience une affaire publique, un coup de foudre pour les Bourgeois, un Triomphe pour les autres. Le Réquisitoire d'Omer de Fleury à la main, ils allaient répandre l'alarme partout, Rousseau n'était plus qu'un homme de mauvaise foi, un Hypocrite, un impie, il jettait enfin le masque qu'il s'était lassé de porter, il n'était venu à Genéve que pour se joüer de la Religion de son païs en feignant de la reprendre; et l'on n'avait pas assés de Bourreaux, de chaines et de Buchers, pour détruire ce monstre qui ne devait jamais exister.

Je l'avouë, ces discours me glaçaient d'horreur, je crus voir renaitre les malheureux temps de Servet, et j'en fus d'autant plus effrayé que dans un siècle éclairé la persécution est bien plus attroce.

Cependant ces odieuses imputations semées par des hommes artificieux ou par des dévots séduits ne trouvaient que trop de créance; bien tôt touts les partis se réunirent contre Rousseau. Nôtre peuple est sage, il est instruit, mais quand il s'agit des intérêts de Dieu, il est comme touts les peuples, facile à tromper. Dans ces premiers moments, le zèle l'emporta donc sur le patriotisme, il oublia l'auteur du contract Social, et ne le vit qu'avec les yeux de ses ennemis.

J'étais resté seul à Rousseau, mon état [2] semblait m'imposer des Devoirs qui m'éloignaient de luy. Je devais craindre la clameur publique ; je n'en résolus pas moins de défendre mon ami et la vérité. Je courus chez les principaux magistrats et je leur montrai l'iniquité de la sentence qu'ils allaient rendre. J'exhortai les citoyens à modérer leur zèle, et à attendre le livre pour en juger plus sainement; je deffendis Rousseau partout, et je ne fus écouté que d'un seul homme ; Mr Jallabert [3] passa la nuit à lire Emile, et le lendemain il fut au Conseil le seul juge qui opina en faveur de Rousseau [4]. Le livre fut brulé, l'Auteur fut décrété sur de simples lambeaux que les Scholarques en avaient extrait (*sic*) à la hate, et sur

[1] 9 juin 1762. Condamnation et fuite de Rousseau.

[2] Ecclésiastique. Moultou avait été consacré au ministère en 1754.

[3] Jean Jallabert (1712-1768), professeur de physique et de mathématiques, bibliothécaire, auteur de maints travaux scientifiques, membre correspondant de l'Académie des sciences, membre du Petit Conseil dès 1757.

[4] 19 juin 1762.

le réquisitoire d'un homme qui avouait avoir parcouru à peine Emile et le Contract Social [1]. Et dans une sentence que je voudrais pouvoir dérober à la Postérité, le deffenseur de la cause de Dieu, sans avoir été ny lu, ny entendu, fut qualifié d'impie. Je ne qualifierai pas, moi, ce jugement, que vous trouvez peu digne du Sénat d'un peuple libre, mais vous me permettrez quelques réflections [2].

1° La profession de foy du Vicaire savoyard est-elle si évidemment contraire à la Religion établie à Genève, que cela n'ait pas même pu fére une question, et que le Conseil, quand il s'agissait de l'honneur et du sort d'un Citoyen, ait du sur cet article, ne pas même consulter les Théologiens?

2° Suppposé que cette Doctrine y soit contraire, est-il bien sur que J.J. Rousseau en soit l'auteur ? L'est-il même qu'il soit l'auteur du livre qui porte son nom ? Ne convenait-il pas de commencer par avoir ou des preuves, ou la déclaration de l'accusé, avant de procéder contre sa personne ?

3° Le cas du Parlement de Paris est tout à fait différent. Aiant prétendu que le livre était imprimé dans le Royaume, sans approbation [3] ni permission, il avait ou croiait avoir à ce titre, inspection sur le livre et sur l'auteur. Cependant tout le monde convient qu'il a comis une irrégularité choquante en décrétant de prise de corps, celui qu'il devait premiérement assigner pour être ouï. Si cette procédure était légitime, la liberté de tout honnête homme serait toujours à la mercy du 1er imprimeur. On dira que la voix publi-

[1] Le procureur-général, Jean-Robert Tronchin (1710-1793), auteur des *Lettres écrites de la Campagne*. Ses réquisitions concluaient à la condamnation des deux ouvrages, mais s'opposaient, contrairement à ce que croit Moultou, au décret rendu contre la personne de Rousseau. Voir Registres du Conseil du 19 juin 1762.

[2] Les « réflexions » qui suivent sont la reproduction textuelle ou abrégée des arguments développés par Rousseau lui-même dans sa lettre du 24 juillet 1762, à Marcet de Mézières, lettre qu'il avait chargé Moultou de transmettre au destinataire ou de supprimer à son gré. Moultou transmit la lettre, mais on voit qu'il en avait gardé copie.

[3] Il y en avait une, mais Rousseau n'a pas voulu compromettre celui qui l'avait donée, et il a bien fait. (*Note de Moultou*). Il s'agit ici des lettres de M. de Malesherbes que Rousseau lui a restituées avant de s'enfuir. Rousseau y fait allusion dans sa lettre à Moultou (Yverdon, 15 juin 1762): « Quoi qu'il en soit, je vous jure, mon cher Moultou, devant ce Dieu qui lit dans mon cœur : que je n'ai rien fait en tout ceci contre les lois : que non seulement j'étais parfaitement en règle, mais que j'en avais les preuves les plus authentiques, et qu'avant de partir je me suis défait volontairement de ces preuves pour la tranquillité d'autrui. »

que est unanime et que celui à qui on attribue le livre ne le désavouë pas. Mais, encore une fois, avant que de flétrir l'honeur d'un citoyen, avant que d'attenter à sa liberté, il faudrait quelque preuve positive. Or la voix publique n'en est pas une, et nul n'est tenu de répondre lorsqu'il n'est pas interrogé. Si donc la procédure du parlement de Paris est irréguliére en ce point, comme il est incontestable, que dirons-nous de celle du Conseil de Genéve qui n'a aucune des raisons du parlement pour la fonder ? Quelque fois on se hâte de décretter légèrement un accusé, quand on peut le saisir, et qu'on craint qu'il n'échappe; mais pourquoy le décretter absent à moins que le délit ne soit de la dernière évidence ?

4° Maintenant suposons le livre bien reconnu pour être de l'auteur dont il porte le nom, il s'agit ensuite de savoir si la Profession de foy en est aussi. Autre preuve positive et juridique indispensable en cette occasion. Car enfin l'auteur du livre ne s'y donne point pour celui de la Profession de foy; il déclare que c'est un écrit qu'il transcrit dans son livre, et cet écrit lui parait adressé par un de ses concitoyens. Voila tout ce qu'on peut inférer de l'ouvrage même, aller plus loin c'est deviner, et si l'on se mêle une fois de deviner dans les Tribunaux, que deviendront les particuliers qui n'auront pas le bonheur de plaire aux Magistrats ? Si donc celuy qui est nommé à la tête du livre où se trouve la Profession de foy doit être puni pour l'avoir publiée, c'est comme éditeur et non comme auteur. On n'a nul droit de regarder la Doctrine qu'elle contient, comme étant la sienne, surtout après la déclaration qu'il fait lui-même, qu'il ne donne point cette profession de foy pour règle des sentiments qu'on doit suivre en matière de Religion, et il dit pourquoy il la donne. Mais on imprime touts les jours dans Genéve des livres catholiques, même de controverse, sans que personne cherche querelle aux éditeurs. Pourquoy donc punir l'éditeur Genevois d'un ouvrage prétendu hétérodoxe, imprimé en païs étranger, sans rien dire aux éditeurs Genevois d'ouvrages incontestablement hétérodoxes, imprimés dans Genève même. Je ne dis rien des ouvrages de Voltaire.

5° A l'égard du Contract Social, l'auteur de cet écrit prétend qu'une Religion est toujours nécessaire à la bonne constitution d'un état. Ce sentiment peut bien déplaire aux Encyclopédistes et à leurs satellites mais ce n'est pas par là qu'ils oseront attaquer l'ouvrage en public. L'auteur examine ensuite, quelle est la Religion civile, sans laquelle nul état ne peut être bien constitué. Il semble, il est vrai, ne pas croire que le Christianisme, du moins

celui d'aujourd'huy, soit cette Religion civile indispensable à toute bonne Législation. Et en effet beaucoup de gens ont regardé jusqu'icy les Républiques de Sparte et de Rome comme bien constituées quoiqu'elles ne crussent pas en Jésus-Christ. Supposons qu'en cela l'auteur se trompe, il aura fait une erreur en Politique, car il n'est pas icy question d'autre chose. Je ne vois point où sera l'hérésie, encore moins le crime à punir.

6° Quant aux principes de Gouvernement établis dans cet ouvrage, ils se réduisent à ces deux principaux. Le premier, que légitimement la souveraineté appartient toujours au peuple. Le second, que le Gouvernement aristocratique est le meilleur de touts. Il faut donc ignorer absolument la Constitution de Genéve, pour trouver ce livre blamable et son auteur criminel.

Cependant ce livre fut brulé avec Emile, et leur auteur fut décrété. Il m'en coutait d'écrire à Rousseau une nouvelle aussi affligante ; il la reçut en citoyen plus sensible à la honte de sa patrie, qu'à l'injure qu'on lui fesait.

« Ce que vous me marqués, cher ami (m'écrivait-il), est à peine « croiable. Quoi décrété sans être ouï ? Et où est le délit ? Où sont « les preuves ? Genevois, si telle est vôtre liberté, je la trouve peu « regrettable. Cité à comparaitre, j'étais obligé d'obéir ; au lieu qu'un « simple décret de prise de corps ne m'ordonnant rien, je puis « demeurer tranquille. Ce n'est pas que je ne veuille purger le décret « et me rendre dans les prisons en temps et lieu, curieux d'entendre « ce qu'on peut avoir à me dire ; car j'avouë que je ne l'imagine pas. « Quant à présent je pense qu'il est à propos de laisser au Conseil « le temps de revenir sur luy même, et de mieux voir ce qu'il a fait. « D'ailleurs il serait à craindre que dans ce moment de chaleur « quelques citoyens ne vissent pas sans murmure le traitement qui « m'est destiné, et cela pourrait ranimer des aigreurs qui doivent « rester à jamais éteintes. Mon intention n'est pas de jouer un rolle, « mais de remplir mon devoir [1]. »

C'était la lettre d'un Citoyen, et son livre était arrivé à Genéve, il était lu, le peuple se calmait, il commençait même à rougir d'avoir jugé avec autant de précipitation un homme jusques là si irréprochable, et s'indignait de voir son deffenseur gémir sous l'opprobre d'un décret. Mais plus la faveur du peuple se déclarait, et plus le Conseil s'obstinait à soutenir un jugement dont il commençait à

[1] Copie exacte du début de la lettre adressée par Rousseau à Moultou et datée d'Yverdon le 22 juin 1762.

prévoir les suites funestes. Quelques Citoyens allérent demander au 1er Syndic s'il était vrai qu'il y eut un décret contre Rousseau, il le nia. La famille de Rousseau ayant par requête demandé communication de ce décret, elle lui fut refusée. Cependant on disait tout haut que Rousseau était décrété, et cette manière ténébreuse de procéder était effraiante. Elle était inouïe dans touts les tribunaux du monde, excepté celuy des inquisiteurs d'état à Venise, et l'on pensait que si jamais elle s'établissait à Genéve, il vaudrait mieux être né Turc que Genevois [1].

Un événement imprévu, auquel le Conseil n'eut aucune part, acheva de fére conaitre l'esprit des ennemis de Rousseau. Vous savez qu'après sa retraite de Paris, il s'était réfugié en Suisse. Il y fut reçu avec une hospitalité digne des plus anciens temps. Mr de Moiry [2], Baillif d'Yverdun, homme de lettres et Philosophe, l'accueillit comme son frére et en fit bien tôt son ami. Mais Bernes ne voulut pas donner un Azyle à celuy que tant d'états avaient proscript, et elle envoia bien tôt à Rousseau l'ordre de sortir de son territoire [3]. Un tel procédé parait incroiable de la part d'un si sage Conseil; sachés donc que cet indigne arrêt avait été mendié de Genéve. Voltaire et deux autres hommes aussi lâches que luy le sollicitèrent auprès de quelques Bernois qui ne valaient pas mieux qu'eux [4]; et ces Bernois pour le fére passer sans opposition, prirent un jour des vacations où le Sénat était désert.

Ce trait était noir, il irrita Rousseau, il irrita bien plus la bourgeoisie de Genéve. Elle résolût aussitôt de venger ces outrages et choisit pour victime le Procureur général, qu'elle croiait ennemi de Rousseau. C'était le temps où l'on devait le confirmer dans sa charge, on fit une brigue pour la lui ôter. La pluralité des voix fut pour lui, mais il luy manqua quatre cents suffrages [5]. C'était un affront, car dans ces occasions, un magistrat les réünit touts. Je

[1] Ce passage, depuis les mots « cette manière ténébreuse », est emprunté à la lettre de Rousseau à Marcet, transmise à Moultou le 24 juillet 1762, et citée plus haut.

[2] De Gingins de Moiry.

[3] L'ordre devait être remis le 10 juillet 1762 à Rousseau qui prit les devants dès la veille et gagna ce jour-là même Môtiers-Travers, dans la principauté de Neuchâtel.

[4] Rousseau dans une lettre adressée, le 11 juillet 1762, de Môtiers à Moultou ne désigne que Voltaire et Tronchin. Sa lettre du 21 juillet 1762 à la maréchale de Luxembourg dit : « Du reste c'est le polichinelle Voltaire et le compère Tronchin qui, tout doucement et derrière la toile, ont mis en jeu toutes les autres marionnettes de Genève et de Berne. »

[5] Election du 21 novembre 1762.

n'approuvai pas cette conduite du peuple, il ne faut point hazarder une telle entreprise quand on n'est pas sur du succès ; il est trop dangereux de montrer à un Citoyen puissant, une haine impuissante. Mais l'indignation du peuple avait éclaté dans cette élection, et nous profitames De Luc et moy de ce moment de terreur, pour proposer au Conseil divers moiens d'accommoder l'affaire de Rousseau. Nos sollicitations furent vaines, une main invisible s'opposait à touts nos projets, et les partis les plus sages furent également rejettés.

Nous attendimes un plus grand effet de sa lettre à l'Archevêque [1], dans laquelle sans rétracter aucun de ses sentiments, il devait les développer. Je me trompais, cette lettre ne servit qu'à m'apprendre que les Prêtres Papistes avaient chés les Réformés des Records bien zélés [2]. Pas un ministre qui ne prit en main la cause de l'Archevêque, leur déchainement contre Rousseau fut affreux [3]. Jugés donc si d'Alembert avait sçu les connaître ; mais Vernet eut seul l'intention de montrer qu'il ne les avait pas connus.

Le mauvais succès de cet ouvrage acheva d'aigrir Rousseau. Genéve ne lui fut plus rien [4]. Il jugea qu'il valait mieux y être étranger qu'ennemi, et il abdiqua sa bourgeoisie [5]. Cette démarche m'atterra, elle déconcertait toutes mes mesures. Ne croiés pas cependant que je l'eusse ignorée, mais j'avais eu assez d'ascendant sur luy pour la retarder, et en l'engageant à différer encore, je me flatais d'empêcher qu'elle ne fut nécessaire [6].

L'abdication de Rousseau devait tout finir, elle anima tout ; ses ennemis qui l'avaient réduit à cette extrémité, en recueillirent les fruits en insultant à sa disgrâce ; et le peuple qui le perdait sans retour, dans sa douleur l'acusa de manquer à sa patrie. Mais les sages virent que cette démarche était presque nécessaire, que Rousseau avait attendu dix mois à la fére, qu'il ne s'y était déter-

[1] Parue en mars 1763 seulement, quoique datée de Môtiers 18 novembre 1762.

[2] Le mot est de Rousseau dans sa lettre à Moultou du 24 juillet 1762.

[3] Voir les lettres de Rousseau à Moultou des 8 et 21 octobre 1762, des 2 et 16 avril 1763.

[4] Auparavant déjà, le 10 octobre 1762, il avait écrit à Moultou, dans un moment de colère : « A l'égard de la Suisse et de Genève, j'ai cessé de prendre intérêt à ce qu'on y pensait de moi. Ces gens là sont si cafards ou si faux ou si bêtes, qu'il faut renoncer à les éclairer. »

[5] Par sa lettre du 12 mai 1763 à M. Favre, premier syndic.

[6] Voir dans Streckeisen : *J. J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*. Tome I, p. 81 et p. 83, les lettres de Moultou à J. J. Rousseau des 20 et 26 avril 1763.

miné qu'avec la plus vive douleur, qu'entre divers moyens de se venger de l'outrage, il avait pris le seul qui le repoussait sans vengance, et qui ne fesait de mal qu'à lui seul. Ils le plaignaient donc s'ils le blamaient encore, et convenaient que s'il fut resté membre de sa patrie, il consentait à ses outrages, et ne lui laissait qu'un citoyen sans honneur [1].

Cependant quelques bourgeois écrivirent assez durement à Rousseau pour se plaindre de son abdication, et de sa lettre au 1er Syndic. « Que parlez-vous, lui disaient-ils, des outrages que vous a « faits la Patrie ? Vous n'avez été outragé que par vingt-cinq de ses « membres, qui n'ont pas même touts consenti à l'arrêt qui vous « a proscrit ».

Rousseau répondit : « Si cinq à six Bourgeois seulement avaient « réclamé contre cet arrêt, et nos lois les authorisaient à le fére, « j'aurais tort d'imputer à ma Patrie entiére les outrages du Conseil « seul, mais quand le Gouvernement parle et que les Citoyens se « taisent, apprenez que la Patrie a parlé [2]».

Cette Réponse était solide et vigoureuse, mais une copie de cette lettre s'étant répanduë parmi le peuple produisit une fermentation générale dans les esprits. On se reprochait de n'avoir pas déjà fait des représentations ; on voulait forcer le Conseil à rétracter son arrêt, et le contraindre à rendre à Rousseau son droit de Bourgeoisie. Ses ennemis répandaient d'un autre côté, que sa lettre était séditieuse, qu'il voulait soulever le peuple contre les magistrats, qu'il n'avait feint d'abdiquer sa Bourgeoisie que pour irriter ses Concitoyens, et rentrer malgré le Gouvernement, à la tête de son parti, dans Genéve.

Cependant on travaillait à force aux représentations, elles furent portées au 1er Syndic, et appuiées d'une partie de la Bourgeoisie [3]. Ces représentations étaient sages et modérées, mais on y avait joint d'autres griefs du peuple, qui selon moi n'étaient fondés ny sur nos Loix, ny sur la raison. Le Conseil en soutenant tout ce qu'il avait fait, répondit avec beaucoup de douceur au

[1] Ce sont les sentiments que Moultou alla exprimer lui-même à Rousseau dans un séjour d'une dizaine de jours qu'il fit à Môtiers à partir du 19 mai 1763.

[2] Moultou résume et cite partiellement ici deux passages de la lettre de Rousseau à Marc Chappuis, du 26 mai 1763, qui fut colportée dans Genève par De Luc et dénommée par ses adversaires « le tocsin de la sédition. »

[3] 18 juin 1763.

peuple [1], mais les Partisans du Conseil criaient plus fort que jamais, et contre le peuple et contre Rousseau. Cet homme était l'instigateur de touts ces mouvements ; c'etait une torche ardente qui consumerait sa Patrie; son ressentiment ne serait éteint, que quand il aurait fait de Genéve un monceau de cendres. Et non seulement ils nous fatiguaient de ces vaines clameurs, mais ils écrivaient ces horribles imputations dans les principales villes de l'Europe. Jugés si de mon côté j'écrivis aussi!

Les Bourgeois préparaient de nouvelles représentations, leur nombre s'était acru, ils y mettaient plus de chaleur : je n'en prévis pas moins qu'elles seraient inutiles, et je craignis qu'enfin dans l'étranger comme à Genéve, on n'accusat Rousseau d'avoir part à cette émotion. Je voulus donc sauver la Réputation de mon ami, et j'emploiai pour cela un moyen qui sans nuire à ses intérêts, devait l'honorer aux yeux de l'Europe. Je le conjurai d'écrire lui-même au peuple pour arrêter ces mouvements. Voici la Réponse qu'il me fit. Elle vous fera connaitre l'ame de cet homme que ses ennemis s'efforcent en vain de noircir.

« Vôtre avis est honnête et sage, j'y reconnais la voix d'un ami, « je vous remercie et j'en profite. Mais avec aussi peu de crédit à « Genéve, que puis-je fére pour m'y fére écouter, surtout dans « une affaire qui n'est pas tellement la mienne, qu'elle ne soit aussi « celle de touts? Renoncer au moins pour ma part à l'intérêt que « j'y puis avoir, en déclarant nettement, comme je le fais aujour- « d'huy, qu'à quelque prix que ce soit, je n'accepterai jamais la « restitution de ma bourgeoisie, et que je n'entrerai jamais dans « Genéve. J'ai fait serment de l'un et de l'autre ; ainsi me voila lié « sans retour, et tout ce qu'on peut fére pour me rapeller, est par « conséquent inutile et vain. J'écris de plus à De Luc une lettre « très forte pour l'engager à se retirer. J'en écris autant à mon « cousin Rousseau. Voila tout ce que je puis fére, et je le fais de « très bon cœur; rien de plus ne dépend de moi [2]. »

Il en fesait trop ; mais les ennemis de ce grand homme, dans le moment qu'il signait de sa propre main son exil volontaire, ne sentirent pas même un remords; et le peuple qui le voiait avec transport s'élever au-dessus de luy même, n'en fut que plus excité à

[2] 25 juin 1763.

[3] C'est le début d'une lettre de Rousseau du 7 juillet 1763 que Moultou cite ici.

venger ses affronts. Pour moy, je gémissais en voiant mon ami prendre toujours des partis extrêmes, et se banir, de sa patrie pour la pacifier [1].

Les Bourgeois présentèrent alors leurs nouvelles représentations [2], qui n'eurent pas plus de succès que les premiéres. En voici les objets.

1° Le jugement du Conseil sur les livres de Rousseau, et le décret sur sa personne sont irréguliers, et contraires aux lois.

2° Un Citoyen ne peut être emprisonné sans avoir été auparavant interrogé par les syndics.

3° En matiére criminelle, un Tribunal qui n'a point un syndic pour Président n'est pas un Tribunal légal.

4° S'il y a un doute sur cette légalité, ainsi que sur la forme des emprisonnements, c'est au Conseil Général à en décider.

Le 1er article des réprésentations était fondé sur le titre 88 des Ordonances Ecclésiastiques: «Si quelqu'un dogmatise contre la doctrine reçuë, qu'il soit appellé pour conférer avec lui. S'il se range, qu'on le supporte sans scandale ny diffame; s'il est opiniatre, qu'on l'admoneste par quelque fois, pour essayer de le réduire. Si on voit enfin qu'il soit besoin de plus grande sévérité, qu'on lui interdise la Sainte Cène, et qu'on en advertisse le magistrat afin d'y pourvoir ».

On appuiait cette sage Loy de l'exemple de Morelli, qui près du temps où l'ordonance Ecclésiastique avait été rédigée, fit un Livre contre la discipline du Consistoire. Or ce Morelli fut entendu, cité au Consistoire, déclaré schismatique par les Ministres et renvoyé enfin au Conseil qui jugea son livre et le fit bruler. Cet exemple me parait assés clair.

Je ne dis rien des deux articles suivants des représentations; ils sont peu intéressants. Mais le 4e touche à l'essence de nôtre gouvernement.

Le petit Conseil s'attribuë le droit négatif, c'est-à-dire le droit de pouvoir seul porter au Conseil Général, ou les nouvelles Loix à fére, ou les nouvelles interprétations qu'on voudrait donner aux anciennes Loix [3]. Il fonde ce droit sur les Articles V et VI du Règlement de la Médiation :

[1] Voir lettre de Moultou à Rousseau du 13 juillet 1763 : « Vous prenez toujours des résolutions violentes, etc. » Streckeisen, *Ouvr. cité*, T. I, p. 100.
[2] Du 8 août 1763.
[3] Le droit négatif est proclamé dans la Réponse du Conseil du 31 août 1763.

Arti. 5. Toutes les matiéres qui seront portées au Conseil Général ne pourront y être proposées que par les syndics, petit et grand Conseil.

Art. 6. Il ne pourra rien être porté au Conseil des deux cent, qu'auparavant il n'ait été traité et approuvé au Conseil des Vingt-cinq. Et il ne sera rien porté au Conseil Général, qui n'ait été auparavant traité et approuvé dans le Conseil des deux cent.

Voila les statuts qui fondent les prétentions du Conseil. Mais les Bourgeois soutienent que quand une Loy est obscure, ils peuvent obliger le Petit Conseil à la porter au Conseil Général, pour qu'elle y soit expliquée. Sans cela, disent-ils, à quoi se réduit le droit des représentations ? il est illusoire. Nous disons aux magistrats : Vous avez violé une telle Loy, ils répondent, non, car nous entendons cette Loy autrement que vous. Il faut donc alors un jeuge entre le conseil et le peuple, et quel peut être le juge ? sinon le Souverain qui a fait la Loy.

Si vous me demandés, mon ami, ce que je pense de cette question, je vous répondrai en peu de mots.

1° Qu'il me semble que le réglement de la médiation attribue le droit négatif au Petit Conseil.

2° Que ce droit dans les mains du peuple, donnerait à nôtre Constitution une instabilité qui nous précipiterait tôt ou tard dans une affreuse Anarchie. Sous le prétexte spécieux de ne pas entendre le sens d'une Loy, le peuple en ferait chaque jour de nouvelles.

3° Mais s'il est certain que tout peuple qui joint au pouvoir législatif, le droit négatif, est porté sans cesse à changer le Gounement, il ne l'est pas moins que ce droit, joint à la Puissance exécutive, met celle-cy en état de s'emparer de la Législation même.

4° Tout bon Gouvernement devrait donc accorder ce droit à un troisiéme corps, qui tiendrait l'Équilibre entre les deux autres.

Je ne pensais donc sur l'objet principal des Représentations, ny comme le peuple, ni comme les magistrats. Rousseau n'y avait plus qu'une part indirecte depuis son abdication de la Bourgeoisie, et sa résolution violente de ne plus rentrer dans Genéve. Je pris donc le parti de la quitter aussi et d'aller chercher à dix lieuës en Suisse du repos et de la santé. Depuis mon départ la crise fut terrible ; les Bourgeois au nombre de sept cents firent de nouvelles représentations[1] ; la Réponse du Conseil[2] fut encore négative ; mais

[1] Du 20 août 1763.

[2] Du 31 août 1763, remise aux citoyens le 5 septembre seulement.

la crainte de voir une seconde fois à Genéve des médiateurs qu'on n'y devait jamais appeller, calma peu à peu les Bourgeois, qui persévérent pourtant toujours dans leurs sentiments. Voilà, mon ami, l'histoire de nos tracasseries. Vous la trouverés longue, et si vous étiés moins Philosophe, elle vous paraîtrait peu intéressante. Mais si dans la vie de Rousseau (que je ferai quand il ne sera plus) je sais la traiter d'une maniére digne de la Postérité, elle pourra être utile à plus d'une république [1]. En attendant vous me pardonnerés ce long verbiage, je voulais répondre à vos questions; j'étais plein de mon sujet, et mon ame depuis trop longtemps concentrée en elle-même, avait besoin de se répandre dans le sein d'un ami sur.

Vous aurés été sans doute étonné que Rousseau, malgré l'appuy de la Bourgeoisie, ait succombé sous la haine injuste de la faction qui le persécutait. Il n'en faut chercher la cause que dans son impatience, il abdiqua trop tôt sa bourgeoisie; et dans la lenteur du peuple, qui ne fit des représentations que quand cette abdication les rendait inutiles. S'ils avaient fait cette démarche auparavant, quel qu'en eut été le succès, Rousseau n'avait qu'à venir à Genéve, et ses ennemis consternés tombaient à ses pieds. C'est ainsi que j'avais vu la chose depuis longtemps, mais nôtre peuple n'a pas des chefs habiles, et l'autre parti en est plein.

A l'égard de nos Ministres, mon ami, ils ont fait ce qu'en semblable occasion les prêtres font toujours. Ils ont été du parti du Gouvernement. Le Consistoire a décidé unanimement que le Conseil en jugeant Rousseau n'avait nullement empiété sur ses droits. Je vois d'ailleurs d'autres causes bien légitimes de la haine que ces prêtres portent au Philosophe genevois. Ils l'aimaient, ils le pronaient depuis sa réponse à d'Alembert, ils lui fesaient même l'honneur de le regarder comme un instrument utile, dont ils pourraient

[1] Le projet d'une apologie de Rousseau par Moultou apparaît souvent dans la correspondance des deux amis. Il ne semble pas qu'il ait eu de suites sérieuses. Une lettre fort raide de Rousseau à Moultou, du 15 octobre 1763, provoqua entre les deux amis une brouille qui dura une année. C'est peu avant ce moment que s'arrête le récit résumé que Moultou trace à Reverdil du conflit de Jean-Jacques avec le Conseil de Genève, et c'est peu après que s'engage entre Rousseau et Tronchin la mémorable polémique dont les *Lettres écrites de la Campagne* (27 septembre — 23 octobre 1763) furent le premier acte. La publication des *Lettres écrites de la Montagne* rallume l'enthousiasme de Moultou et le rejette dans les bras de Rousseau. Voir sa lettre du 23 novembre 1764 dans Streckeisen : *J. J. Rousseau, ses amis et ses ennemis.* Tome I, p. 111-113.

désormais se servir au gré de leurs petits caprices [1]. Mais, quand ils eurent vû au ton de ses livres, et surtout de sa lettre à l'Archevêque, qu'il fallait un peu décompter, cet ange de lumiére, cet excellent Chrêtien, ne fut alors pour eux qu'un abominable infidelle. Quand les représentations parurent, ils se gardèrent bien de clabauder en chaire contre le peuple, mais ils extravaguèrent contre Rousseau. Vernet même voulut le réfuter, mais comme il vit avec quelle hauteur et quelle supériorité le Genevois avait attaqué le premier Archevêque de France, il comprit que cette entreprise était trop périlleuse pour un homme qui, dans la bicoque de Genéve, n'était décoré que de quelques lambeaux de Turretin. Il se contenta donc de fournir les petits matériaux qu'il avait laborieusement amassés à un autre homme qui n'avait rien à perdre, et Vernes [2] dans l'espoir d'une chaire de Théologie, qu'on lui fesait entrevoir dans un long avenir, consentit à prouver que Rousseau son ami, Rousseau persécuté, n'était pas chrêtien. Le livre est tombé, mais la tache que cet homme vil a imprimée sur luy sera éternelle.

Après un procédé aussi bas, vous comprenez, mon cher, que j'abandonai Vernes. Ozerais-je vous appeller encore mon ami, si j'avais continué à honorer de ce titre Respectable celui qui avait foulé à ses pieds les plus saintes Loix de l'amitié. Oh si Rousseau n'eut pas été plus Chrêtien que son Délateur, quelle vengance il en pouvait tirer ! Quelles larmes améres, il lui aurait fait verser! Ouï, mon ami, il avait dans ses mains une lettre de ce même Vernes, dans laquelle après avoir épuisé les éloges en faveur d'Helvétius, il finissait par trouver sa morale sublime [3]. Rousseau n'avait qu'à rendre cette lettre publique. Si Vernes eut été à sa place, son Christianisme lui aurait surement dicté cela : celuy de

[1] Voir en particulier les lettres de J. Vernet sollicitant, en 1760, l'appui de Rousseau contre Voltaire et son influence à Genève, dans E. Ritter : *J. Vernet et Rousseau* (*Etrennes chrétiennes*, 8me année, 1881, p. 180 sq.).

[2] Jacob Vernes (1728-1791) pasteur de Céligny, ancien ami de Rousseau, et familier de Voltaire qui l'appelle son « petit prêtre », publia en juillet 1763 ses *Lettres sur le Christianisme de Mr J. J. Rousseau* qui lui valurent les félicitations et les remerciements du Conseil (2 août 1763). Il y a encore des attaques contre Rousseau dans sa *Confidence philosophique* (1772), mais la chaire promise à Vernes ne lui fut jamais octroyée.

[3] Rousseau écrit à Moultou le 1er août 1763 : « Je suis persuadé que ce que M. Vernes me pardonne le moins est d'avoir attaqué le livre d'Helvétius. »

Rousseau lui prescrivait d'autres Loix. Il faut avouër, mon très cher ami, que les méchants, ont beau jeu contre nous autres, aussi gagnent-ils toujours la partie.

Pour moi, mon cher Reverdil, je suis détesté du corps Ecclésiastique [1] et j'y ai très peu de regret, mais je me suis vu sur le point d'être haï de tout le monde, et j'ai senti alors que le témoignage d'une bonne conscience ne suffit pas pour nous rendre heureux. Je m'étais déclaré hautement pour Rousseau et je n'avais rien ménagé pour lui être utile; j'étais donc abbhorré de ses ennemis. Mais quand il ne fut plus question de lui, et que les Bourgeois fesaient des sottises, je les abandonnai, et je fus toujours soupçonné de penser comme eux. Les deux partis m'en voulaient donc, mais on a vu plus clair et j'oze croire qu'à présent je suis estimé de tout le monde. Les seuls ministres ne me pardonneront jamais de ne m'être point Avili comme eux..... [2].

O mon ami, que j'aurais souvent besoin de vous! Le fond de mon cœur est pourtant heureux. J'adore ma femme, toute ma famille; j'en suis adoré. Mais les hommes, les hommes! Il faut se resserrer, vivre avec soi-même, avec deux ou trois amis, ne voir le monde que de loin et comme un jeu de sots enfants. C'est là mon plan, je l'exécuterai; mais dans ce plan, mon cher, combien vous m'êtes nécessaire. L'état d'homme d'Eglise n'est plus fait pour moi. Je veux quitter un collet qui ne peut plus m'honorer. Je cultiverai en paix les lettres, mes amis, la vertu. Je serai libre puisque je peux l'être. Mon ami, les marchands de Religion ne sauraient presque en avoir [3]. Vous me dites que vos lettres sur le Danemarc ne seront point un Panégirique. En pourrais-je douter? Un flatteur ne dédie point son ouvrage à son ami. »

Cette lettre, dont les accents éloquents sont souvent empruntés, nous l'avons vu, aux lettres de Rousseau, jette un jour assez vif sur l'esprit ardent et le caractère un peu timoré de l'honnête Moultou. Il serait fort à

[1] La Compagnie refusa un poste de pasteur de campagne à Moultou, à cause de ses sympathies pour Rousseau.

[2] Nous sautons ici cinq lignes où Moultou raconte à son ami les déboires de santé qu'ont éprouvés plusieurs membres de sa famille.

[3] Ce passage est emprunté presque textuellement à une lettre de Rousseau à Moultou du 2 avril 1763. Moultou renonça peu après à l'état ecclésiastique.

désirer que l'on traçât un jour le portrait de ce Méridional enthousiaste et impétueux, dont le zèle put égarer parfois la conduite, mais en qui l'on pourrait montrer le type accompli de ces quelques contemporains qui portèrent la passion pour Rousseau jusqu'à l'adoration et au sacrifice.

Gaspard VALLETTE.

UNE LETTRE
DU MARQUIS DE GIRARDIN

DANS les papiers de Gessner [1] qui viennent d'entrer à la bibliothèque de Zurich, se trouve une lettre de M. de Girardin au célèbre auteur des *Idylles*. Nous en donnons quelques fragments.

Ermenonville, par Senlis, 29 juillet 1778.

Je profite, Monsieur, de l'occasion de plusieurs de vos concitoyens qui, en revenant du palais de Chantilly, sont venus aujourd'hui voir ma campagne, pour vous faire parvenir le petit ouvrage [2] dont je vous ai parlé à Zurich, et qui a été imprimé pendant mon absence.

. . . .

Mon fils, qui a eu le bonheur de vous voir avec moi, prend la liberté de vous assurer de son respect, et du plaisir qu'il a de lire et de relire votre belle édition, que nous avons rapportée.

Je viens de faire une perte bien douloureuse, et que vous partagez sûrement, celle de Monsieur J. J. Rousseau. Son goût passionné pour la campagne l'avait engagé à se retirer dans la même que j'habite. Il y était

[1] J. J. Rousseau était un des admirateurs de l'écrivain zurichois. Voir sa lettre du 24 décembre 1761, à Huber, le traducteur de Gessner ; une des notes du 5me livre d'*Emile*, écrite vers le même temps ; et le récit des *Confessions*, où il raconte que dans sa fuite, au mois de juin 1762, il oublia ses malheurs en écrivant le *Lévite d'Ephraïm* dans le style de Gessner.

[2] *De la composition des paysages sur le terrain, ou des moyens d'embellir la nature près des habitations, en y joignant l'utile à l'agréable.* Cet ouvrage a eu plusieurs éditions : la première est de 1777.

tranquille et content, et commençait à goûter dans un doux repos quelque dédommagement de toutes ses peines, et nous étions bien heureux de sa satisfaction. Hélas, en moins d'une heure, paraissant dans la meilleure santé du monde, il est mort d'une apoplexie séreuse, le 2 de ce mois.

Les mânes de cet homme si intéresssant reposent maintenant à l'abri de la persécution des hommes, dans une île couverte de gazon. Il n'y a pour arbres que des peupliers, et pour fleurs que des roses simples. L'eau qui l'entoure coule sans bruit, et le vent semble craindre d'en troubler la tranquillité. Le petit lac qu'elle forme est environné de coteaux couverts de bois, qui le dérobent au reste de la nature, et répandent sur cet asile un mystère qui entraîne à une tendre mélancolie. C'est là que lui est érigé un simple monument, avec cette inscription que j'ai osé y mettre :

Ici, sous ces ombres paisibles,
Pour les restes mortels de Jean-Jacques Roussseau,
L'amitié posa ce tombeau.
Mais c'est dans tous les cœurs sensibles,
Que cet homme divin, qui fut tout sentiment,
Doit trouver de son cœur l'éternel monument.

Après cette lettre inédite, il y a quelque intérêt à citer une lettre de Ducis à Deleyre [1], sur le même sujet :

Versailles, 7 août 1778.

Voici, mon ami, un billet que j'ai reçu de M. de Girardin qui me transmet *quelques vers que lui a dictés*, me dit-il,

[1] Ducis. *Lettres*, édition nouvelle, précédée d'une notice par Paul Albert. Paris, 1879, page 36.

l'épanchement de son cœur autour de l'île des peupliers, et qu'il n'a osé y placer parce qu'il n'y a point d'esprit. Voici ces vers :

Ici, sous ces ombres paisibles,
Pour les restes mortels de Jean-Jacques Rousseau,
L'amitié posa ce tombeau ;
Mais c'est dans tous les cœurs sensibles
Que cet homme divin, qui fut tout sentiment,
Doit trouver de son cœur l'éternel monument.

Ce sentiment, exprimé dans les vers de M. de Girardin, est simple et convenable au sujet ; mais, entre nous, cette épitaphe est défectueuse de tout point. Nous en avons causé, chez M. le comte d'Angivilliers, avec Thomas et lui. Thomas pense qu'il suffit de mettre sur la pierre du tombeau ces mots : *Jean-Jacques Rousseau.* M. d'Angivilliers propose d'y placer ces vers que M. Rousseau de Genève, avait choisi pour son épigraphe [1] :

Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis.

Quant aux vers de M. de Girardin, voici comme je les ai changés et abrégés. Voyez si vous voulez prendre la peine de les lui adresser :

Entre ces peupliers paisibles
Repose Jean-Jacques Rousseau.
Approchez, cœurs droits et sensibles,
Votre ami dort sous ce tombeau.

Le quatrain de Ducis figure, non signé, au bas d'une reproduction de la célèbre gravure de Moreau le jeune, représentant le tombeau de Jean-Jacques dans l'île des Peupliers.

P. U.

[1] On trouve cette épigraphe au titre du Discours sur *le rétablissement des sciences et des arts.*

LA MAISON ROUSSEAU A MOTIERS

Lors même que la plupart des habitants de Môtiers savaient, à n'en pas douter, quelle était la maison où J.-J. Rousseau séjourna, une inscription commémorative la désigne depuis 1905 à l'attention des passants. Elle évitera peut-être aux voyageurs, que le hasard ou la curiosité pousse encore à visiter le Val-de-Travers, la mésaventure récemment arrivée à l'un deux [1].

M. Th. Dufour a eu l'obligeance d'en fixer d'une manière précise les dates, et cette pierre a été placée à l'endroit de la maison qui, seul, n'a subi qu'en partie les transformations et les modernisations du reste de l'immeuble. Elle porte ces mots :

ICI VÉCUT
J. J. ROUSSEAU
DU 10 JUILLET 1762
AU 8 SEPTEMBRE 1765.

Cette petite maison, que, depuis le départ du philosophe, la plupart des actes désignent sous le nom de « maison Rousseau, » n'a pas échappé aux légendes.

[1] *Terres françaises*, par W. Morton-Fullerton, Paris, 1905, p. 271 : « A Môtiers je questionnai les gens dans la rue : « Où se trouve la maison de Rousseau ? » Personne n'en savait rien. Personne n'avait jamais entendu parler d'un « Monsieur Rousseau. » Enfin, au bureau de poste, où j'entre en désespoir de cause, une dame répond à ma question et m'indique le chemin. Je retrouve l'endroit, qu'aucune plaque ne signale au voyageur pieux. »

La tradition[1] rapportant que des sœurs de l'Annonciade céleste, fuyant de Pontarlier en 1639 devant les soldats de Bernard de Saxe-Weimar, auraient trouvé momentanément un abri dans cette demeure ne repose pas sur un fondement plus solide que celle qui voudrait que la maison contiguë eût été jadis un couvent de religieuses.

Il est également inexact[2] de dire que le prince Henri II de Longueville y logea, lorsque, se rendant à Neuchâtel en 1657, il s'arrêta à Môtiers, puisque la maison dans laquelle il fut reçu n'existe plus depuis 1720[3].

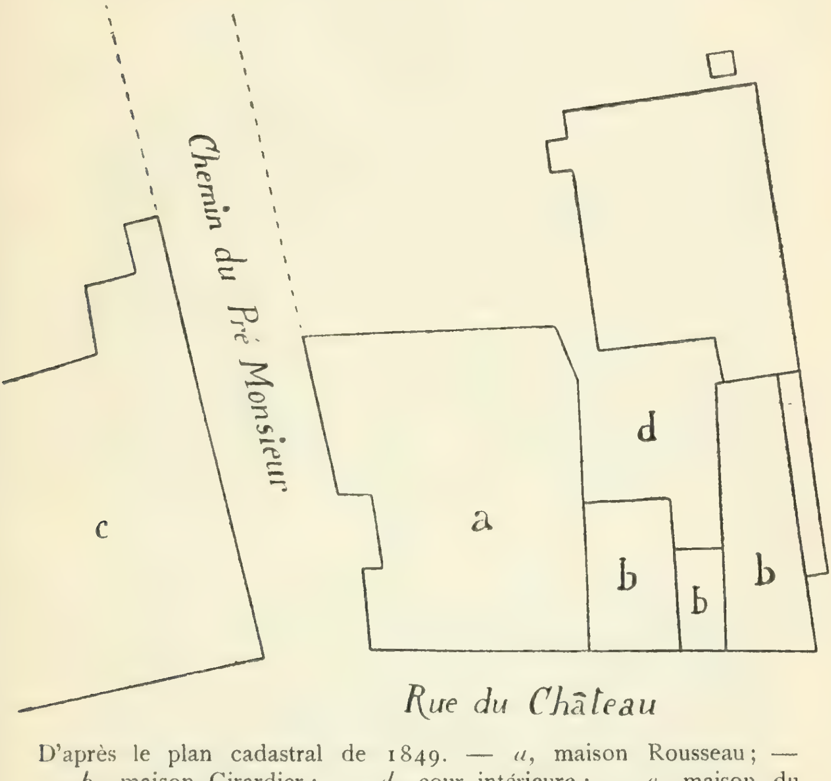
Propriété au XVII[e] siècle et jusqu'en 1735 d'une famille Dubied, originaire de Boveresse, la « maison Rousseau » fut acquise à cette époque (acte du 4 avril 1735, Fr.-Rod. Baillods, not.) par Jean-François Boy de la Tour. Son petit-fils, Jean-Pierre Boy de la Tour, la revendit en 1785 (acte sous seing privé du 25 août 1785) à son parent Frédéric-Auguste Girardier. Le dernier représentant de cette branche de la famille Girardier la mit aux enchères publiques en 1817, et elle échut à Charles-Daniel Bobillier (acte du 5 juillet 1817, D.-F. Borel, not.); ce fut lui qui, vers 1842, en remania complètement

[1] *Môtiers-Travers, notice historique*, par L. Perrin, pasteur, dans le *Musée neuchâtelois*. 1882, p. 110 : — *Le canton de Neuchâtel*, par Quartier-la-Tente, III[e] série, p. 341 (Môtiers-Boveresse).

[2] *Description du Val-de-Travers*, par Louis de Meuron, 1830 : — *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*, par F. Berthoud, 1881, p. 67 ; etc.

[3] La maison où s'arrêta le prince Henri II (Boyve, *Annales*, t. IV, p. 88), après avoir longtemps appartenu à la famille Baillods, avait passé aux mains des Vallier et par alliance dans celles des Stavay-Lully (M. de Stavay-Lully était capitaine et châtelain du Vauxtravers en 1657). Achetée en 1696 par Joseph d'Ivernois (acte du 20 juin 1696, J. Guyenet, not.), elle fut démolie en 1720, et c'est à peu près sur son emplacement que fut construite, vers cette époque, par Abraham d'Ivernois, une maison qui appartient depuis 1782 à la famille Boy de la Tour (acte du 27 mars 1782, Bezencenet, not.). C'est de là que vient la confusion.

l'intérieur et l'extérieur [1], ce qui en changea définitivement le caractère. Enfin, en 1887, M. Alfred Pettavel l'acheta des descendants de Ch.-D. Bobillier (acte du 14 octobre 1887, Alph. Blanc, not.) et elle lui appartient encore.



D'après le plan cadastral de 1849. — *a*, maison Rousseau; — *b*, maison Girardier ; — *d*. cour intérieure ; — *c*, maison du Terraux, actuellement du Bois. — Sur le plan cadastral de 1886, le chemin du Pré Monsieur est dénommé rue J. J. Rousseau.

[1] Les principales modifications opérées alors sont la suppression d'un appentis en bois, remplacé par une construction en pierres, l'exhaussement de la maison, le changement de l'aménagement intérieur, la percée de nouvelles portes et fenêtres. — En comparant les plans cadastraux de 1849 et et de 1886, les seuls que l'on possède, on voit que les changements exé-

Au dire de Raoul Rochette[1], qui le visita en 1819, l'immeuble était encore intact à cette époque ; tout s'y trouvait à la même place, et, dans la chambre du philosophe, au dessus du pupitre, on pouvait lire ce quatrain, attribué à un châtelain du Val-de-Travers :

C'est ici que Rousseau, poursuivi par l'envie,
Vint cacher quelque temps son innocente vie.
O vous, dont le hasard conduit ici les pas,
Honorez son génie et pleurez son trépas.

La maison Rousseau et celle qui lui est contiguë au nord n'ont jamais formé une seule et même habitation[2]; au temps de Jean-Jacques, cette dernière appartenait à Mme Girardier, qui la tenait par héritage de Jean-François Boy de la Tour. Elle porte sur sa façade principale des armoiries à peine ébauchées, mais n'a jamais été appelée « le Château[3]. » Un de ses derniers propriétaires a fait construire en briques, il y a quelques années, un petit corps de logis sur la cour intérieure, adjonction qui a notablement changé l'aspect de cette cour et presque masqué la fenêtre de la chambre de Rousseau.

Maurice Boy de la Tour.

cutés depuis 1849 se réduisent à l'annexe indiquée plus loin et au rétrécissement de la petite place qui se trouve devant la galerie extérieure : l'escalier en bois conduisant de la rue à la galerie a été un peu élargi et refait en briques et en ciment.

[1] *Lettres sur la Suisse, écrites en 1819, 1820 et 1821* ; 2e édit., Paris, 1823, t. I, p. 1-3. — Voy. aussi L. Simond, *Voyage en Suisse, fait dans les années 1817, 1818 et 1819* ; 2e édit., Paris, 1824, t. I, p. 29.

[2] L. Perrin, *Notice* citée, p. 99, note ; 110 ; — *Terres françaises*, par W. Morton-Fullerton, p. 272 ; — *Môtiers-Boveresse*, par Quartier-la-Tente, p. 341.

[3] *Terres françaises*, par W. Morton-Fullerton, p. 272 : « Jean-Jacques logeait au premier étage ; le corps de logis semble faire partie d'une maison à armoiries qu'on appelle encore le château et où je reconnus la disposition notée dans les Confessions. » — Le Vieux Château est une ruine féodale, transformée en métairie, à une demi-heure au sud du village de Môtiers, tandis que la « maison Rousseau » se trouve au bord du chemin vicinal conduisant à ce château.

BIBLIOGRAPHIE

COMPLÉMENT POUR LA BIBLIOGRAPHIE DE L'ANNÉE 1905

ALLEMAGNE

J. J. ROUSSEAU. *Emile ou de l'éducation (Pages choisies)*, mit Biographie, pädagog. Anmerkgn. u. Sach- u. Worterläuterungen, hrsg. von N. FRIEDLAND, Leipzig, Dr P. Stolte, 1905, in-8, XI-122-29 pp.

J. J. ROUSSEAU. *Emile ou de l'éducation*, in verkürzter Darstellung, hrsg. von G. HOFMANN, Leipzig, Dürr'sche Buchhandlung, 1905, in-8, V-126 pp.

Hermann GEHRIG. *Jean-Jacques Rousseau, sein Leben und seine Schriften* (Schrœdels pädagogische Klassiker), Band III, *Rousseaus pädagogische Schriften*, « *Emil* », 2. Auflage, Halle a. d. Saale, pädagogischer Verlag von Hermann Schrœdel, 1905, in-8, 146 pp. (les tomes I, *Rousseaus Leben und seine « Bekenntnisse »*, et II, *Rousseaus politische Schriften*, ont paru en 1900).

FRANCE

Bulletin de la Société d'Etudes historiques de l'Oise, t. I (1905), p. 21-34 : F. BORDEZ : *Stanislas de Girardin.*

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XLIII (1905), fasc. 2, p. 1-27 : Adolphe DESCOTES, *Jean-Jacques Rousseau.*

Ibid., p. 29-41 : Albert METZGER, *Jean-Jacques Rousseau à l'île de Saint-Pierre, 1765.*

SUISSE

Bernard BOUVIER. *Notes inédites de Voltaire sur la Profession de foi du Vicaire savoyard*, Extrait du t. I. des *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, s. d. (1905), in-8, 13 pp.

Emile GAIDAN. *Le lieu de naissance de Jean-Jacques Rousseau, Grand'Rue, n° 40, à Genève*, imprimerie Schautz et C°, Louis Gilbert et C°, succ., Genève, s. d. [1905], 6 ff. non paginés, et un portrait hors texte.

Edgar ISTEL. *La partition originale du Pygmalion de Jean-Jacques Rousseau*, Extrait du tome I des *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, s. d. (1905), in-8, 32 pp. et 5 pp. d'appendice musical.

Gustave LANSON. *J. J. Rousseau, le Parlement de Paris et la Sorbonne*, Extrait du tome I des *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, s. d. (1905), in-8, 46 pp.

Henry TRONCHIN. *Rousseau et le docteur Tronchin*, Extrait du tome I des *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, Genève, 1905, in-8, 41 pp.

BIBLIOGRAPHIE DE L'ANNÉE 1906

ALLEMAGNE

J. J. ROUSSEAU. *Ouvertüre zu « Le devin du village »*, neu instrumentiert und bearbeitet von Henrich SCHWARTZ *(Breitkopf und Härtel's Partitur-Bibliothek)*, Verlag von Breitkopf und Härtel in Leipzig, s. d. (1906), in-4°, 11 pp.

J. J. ROUSSEAU. *Gesang und Tanzstücke aus « Le devin du village »*, neu instrumentiert und bearbeitet von Heinrich SCHWARTZ *(Breitkopf und Härtel's Partitur-Bibliothek)*, Verlag von Breitkopf und Härtel in Leipzig, s. d. (1906), in-4°, 33 pp.

Pour l'appréciation de ces « arrangements » au point de vue technique, nous renvoyons à l'article paru dans la *Zeitschrift der Internationalen Musik-Gesellschaft*, 7me année (1905-1906) p. 347, sous la signature A. H.

Julius GOLDBERG. *Deutsche und französische Staatsanschauung im 19. Jahrhundert*. Beiträge zu Geschichte und Vergleich der naturrechtlichen, historischen, theokratischen und organischen Staatsauffassung in Deutschland und Frankreich (Thèse de doctorat en droit. Université de Strassbourg), Landau, Buchdruckerei K. und A. Kaussler, 1906, in-8, 115 pp.

P. 10-11, l'auteur cherche à montrer que Rousseau a échoué, par sa conception trop mathématiquement abstraite du Contrat Social, dans ses efforts pour faire entrer dans un monde devenu absolument individualiste, et par conséquent très différent de l'Etat conforme à la conception antique, le principe social de la subordination absolue de l'individu à l'Etat. Rousseau a, très justement d'ailleurs, introduit l'idée morale dans la politique, mais en la subordonnant sagement à cette dernière, ce que n'avaient pas su faire assez les Encyclopédistes. [A. D.]

Edgar ISTEL. *Die Entstehung des Deutschen Melodramas*, Verlegt bei Schuster und Loeffler, Berlin und Leipzig, 1906, grand in-8, 104 pp., 14 planches hors texte et un supplément musical.

Nos lecteurs connaissent les recherches approfondies de M. E. Istel sur le *Pygmalion* de Rousseau, par le résumé que l'auteur en a donné ici-même, il y a deux ans. Le présent travail, paru tout d'abord dans la revue *Die Musik*, en est la suite. M. Istel nous renseigne sur le succès de la pièce en Allemagne, où elle fut représentée publiquement (à Weimar, en 1772) avant de l'être à Paris, sur ses imitations, enfin sur l' « évolution » du genre dans l'œuvre capitale du compositeur Benda, « le créateur du mélodrame au sens moderne ». On sait que l'auteur d'*Ariane à Naxos* et de *Médée*, exerça également son talent sur le livret de Rousseau. C'est ainsi que *Pygmalion* fit le tour des théâtres allemands et fut notamment représenté devant Gœthe. Outre l'intérêt tout spécial que le nouveau travail de M. Istel présente pour les musicographes, je signalerai (p. 60) d'intéressants renseignements sur les traductions allemandes de la « scène lyrique ». Parmi les estampes reproduites hors texte, citons une vignette de C. Guérin pour les *Géorgiques françaises* de Delille, et la série des illustrations de *Pygmalion* par Moreau le jeune. [A. F.]

Karl Gotthold LENZ. *Über Rousseaus Verbindung mit Weibern*, zwei Teile in einem Bande, unverkürzte Neuausgabe des

Originals von 1792, mit 12 Porträts und Illustrationen nebst 18 neuaufgefundenen, bisher unveröffentlichten Briefen Rousseaus an die Gräfin Houdetot, Berlin, Verlag von H. Barsdorf, 1906, in-8, VII-376 pp., 12 planches hors texte.

Peut-être la réimpression de cet ouvrage ancien, mais qui n'a pas laissé de traces bien profondes, ne s'imposait-elle pas. On sait que la matière en est presque toute extraite des *Confessions*. L'auteur, à défaut d'autre mérite transcendant, a eu celui de voir immédiatement qu'il y avait un joli livre à faire sur *Rousseau et les femmes*, ce livre qu'ont essayé d'écrire après lui, avec un zèle très inégal pour la mémoire du philosophe, en France, MM. Léo Claretie et H. Buffenoir, en Italie, M. Stoppoloni. La première tentative en date, celle du sentencieux conseiller ducal de la cour de Saxe-Weimar, reparaît ici sous une forme que l'éditeur s'est efforcé de rendre digne du sujet, ornée d'une série d'illustrations et de portraits à la sanguine, enrichie d'une traduction des dix-huit lettres de Rousseau à Mme d'Houdetot mises au jour récemment par M. Buffenoir. [A. F.]

Wilhelm NOWACK. *Liebe und Ehe im deutschen Roman zu Rousseaus Zeiten* (1747 bis 1774) (Thèse de doctorat en philosophie, Université de Berne), Magdebourg, Pansa'sche Buchdruckerei, 1906, in-8, 72 pp.

Cette dissertation étudie l'amour et le mariage dans le roman allemand à l'époque de Rousseau (1747-1774). L'auteur esquisse l'évolution du roman allemand de Gellert à Gœthe (*Werther*) en passant par Wieland, et marque l'influence de Richardson, de Sterne, de Fielding et surtout de Rousseau sur cette évolution. Une brève citation résumera assez complètement et exactement la thèse de M. W. Nowack : « Le changement dans la vie sentimentale, dans les relations mutuelles de l'homme et de la femme, est indéniable. L'époque de Rousseau est le seuil de notre temps. La genèse de l'amour est unie de la façon la plus étroite avec le réveil de la femme, avec la conscience acquise de sa valeur de personnalité. Cette foi nouvelle en la femme manque encore à Rousseau. Mais c'est à lui qu'appartient la gloire d'avoir rappelé à l'humanité l'amour qui vient du cœur, et de l'avoir proclamé aux oreilles de la raison ». M. Nowack ajoute que l'évangile sentimental de Rousseau, absorbé et approfondi par Gœthe, laisse au vingtième

siècle un précieux héritage, « pour une nouvelle histoire de l'humanité, pour une évolution progressive de l'histoire de l'amour ». Acceptons en l'augure. [G. V.]

Emmo Thiem. *Wie weit erscheint Christian Gotthilf Salzmann von Jean-Jacques Rousseau beeinflusst?* (Thèse de l'Université d'Erlangen, soutenue le 8 janvier 1906), Berlin, Universitäts-Buchdruckerei von Gustav. Schade (Otto Francke), s. d. in-8, 58 pp.

Il y a un plan consacré pour ce genre d'étude : l'aspirant docteur doit prouver qu'il a lu l'*Emile* et commence par analyser cet ouvrage ; il en fait ensuite autant des œuvres du disciple, notant, chemin faisant, les différences ou les ressemblances. On est surpris de constater combien cette méthode, très simple et très rigoureuse en apparence, est impuissante à dégager de fortes vues d'ensemble. Mieux vaudrait, semble-t-il, étudier maître et disciple à leur point de départ et les mettre ensuite en présence des problèmes essentiels de la pédagogie. Peut-être alors aboutirait-on à des conclusions moins prévues que celle-ci : Rousseau, grand dans la théorie, Salzmann, grand dans la pratique. Hâtons-nous d'ajouter que cette formule ne donne point une juste idée du travail consciencieux et approfondi de M. Thiem, qui continue fort à propos l'étude des rapports du philanthropisme allemand avec la pédagogie de Rousseau. [A. F.]

Dr Albert Görland. *Rousseau als Klassiker der Sozialpädagogik.* Entwurf zu einer Neudarstellung auf Grund seines *Emile* (*Beiträge zur Lehrerbildung und Lehrerfortbildung*, hrsg. von K. Muthesius), Gotha, Verlag. von E. F. Thienemann, 1906, in-8, 24 pp. (Sonderabdruck aus den *Pädagogischen Blättern für Lehrerbildung.*)

Rousseau n'a-t-il eu en vue, dans son *Emile*, que le développement de l'individu, ou a-t-il également envisagé le bien de la société ? En d'autres termes, a-t-il voulu faire un homme de la Renaissance, ou un homme de notre époque, toute imprégnée de socialisme ? Telle est la question que M. G. se pose dans sa substantielle brochure. Il la résout en faveur du socialisme de R. La

pédagogie de R., nous dit-il, est une pédagogie sociale, et c'est ce qui donne à son ouvrage la valeur et la portée d'un évangile des temps nouveaux. [A. F.]

Zeitschrift für romanische philologie, 1904, Supplementheft XXVIII [publié en 1906] : Dr Adam SCHNEIDER, *Bibliographie 1903*. P. 145-146 : J. J. Rousseau (nos 3007-3025).

Die Wahrheit, München, Leutkirch, Stuttgart, J. Bernklau, 1er Mai 1906 : A. ZIMMERMANN, S. J., *Rousseaus Einfluss auf die Gegenwart*.

On ne s'étonnera pas que Rousseau soit assez malmené par le R. P. Jésuite, auteur de ces lignes où la popularité du citoyen de Genève en Allemagne se trouve à la fois combattue et confirmée. [A. F.]

ANGLETERRE

Frederika MACDONALD. *Jean-Jacques Rousseau*. A New Study in Criticism. London, Chapman and Hall, 1906, 2 vol. gr. in-8°, XIV-418 pp. et X-405 pp. (illustrations, facsimilé, appendices et index général).

Fruit de vingt ans de recherches et de labeur, le livre de Mme F. Macdonald est assurément l'ouvrage d'ensemble le plus important qui ait paru, en Angleterre, sur Jean-Jacques Rousseau depuis le livre classique de M. John Morley. N'eût-il d'autre mérite que de secouer violemment l'apathie générale qui règne dans les milieux intellectuels anglais sur la personne et sur l'œuvre de Rousseau, ce livre aurait droit à notre attention et à notre gratitude. Mais il y a plus et mieux ici qu'une « critique nouvelle », si documentée ou si éloquente qu'elle puisse être. C'est vraiment le *procès en revision* du jugement porté sur le cas moral de Rousseau par les critiques français et anglais les plus considérables du 19me siècle, que Madame Macdonald a entrepris et mené à bien dans ce livre. Et cette instance en revision est basée essentiellement sur un *fait nouveau*, dont on ne saurait exagérer l'intérêt et l'importance, la découverte faite par Madame Macdonald des manipulations intéressées auxquelles a été soumis le manuscrit original des prétendus *Mémoires de Madame d'Epinay*, manuscrit déposé en partie aux Archives nationales, en partie à la bibliothèque de l'Arsenal.

Avant d'exposer cette découverte, qui reste le point capital et le centre lumineux de son grand ouvrage, l'auteur explique comment et pourquoi il a été amené à suivre l'enquête historique, dont le résultat devait être, à son jugement, l'entière réhabilitation de Rousseau.

La question qui s'est imposée à son esprit est celle-ci : Rousseau a-t-il été « le vertueux citoyen de Genève », dont la vie désintéressée et le noble caractère moral confèrent de l'autorité à ses écrits, comme le veulent ceux de ses contemporains qui l'ont le mieux connu, et comme continuaient de le croire les meilleurs esprits de la génération qui suivit immédiatement la sienne ? Ou bien Rousseau a-t-il été, en même temps qu'un écrivain génial et prophétique, l'artificieux scélérat, le monstre à double face, le « crétin moral » que sont d'accord à nous montrer, après la publication de la *Correspondance littéraire* de Grimm (1812) et des *Mémoires de Madame d'Epinay* (1818), des biographes et des critiques tels que Sainte-Beuve, St Marc Girardin, Ed. Scherer et John Morley ?

Il faut remarquer, en effet, d'abord que les anciens amis de Rousseau, devenus ses pires ennemis et ses persécuteurs, n'ont jamais osé tracer publiquement leur odieux portrait du vivant de Jean-Jacques. C'est toujours sous une forme anonyme et secrète qu'ils l'ont attaqué de son vivant et qu'ils ont voulu faire passer pour fou celui qui les soupçonnait d'être ses persécuteurs cachés. Ensuite, malgré toute leur influence, ni Diderot, ni Grimm n'ont pu accréditer, de leur vivant, leur Rousseau légendaire, ni auprès des contemporains, ni auprès des meilleurs esprits de la génération suivante, ni auprès du grand public qui, après même la publication des *Confessions*, refusa de voir dans les soupçons de Jean-Jacques les griefs imaginaires d'un cerveau délirant.

C'est la publication de la *Correspondance littéraire* et surtout des *Mémoires de Madame d'Epinay* — appuyée par les épigones de l'Encyclopédie dans leur *Biographie universelle* et dans leur *Nouveau supplément au cours de littérature de la Harpe* — qui a produit le revirement d'opinion, dont le résultat fut la doctrine concordante de la critique moderne sur la « répugnante personnalité » de Rousseau. Prouver historiquement que la base de ces déductions psychologiques est fausse, qu'elle a été volontairement concertée et falsifiée par deux homme de lettres, acharnés contre Rousseau et conjurés pour le ruiner moralement aux yeux

de la postérité par une série de calomnies habilement combinées, tel est le but avoué, et le résultat proclamé de l'enquête quasi-judiciaire ouverte par Madame Macdonald.

Et tout d'abord le texte imprimé des *Mémoires de Madame d'Epinay*, publié pour la première fois par J. C. Brunet, en 1818, peu de temps après la mort de Madame d'Houdetot (1813), dernière survivante d'entre les héros de l'aventure, n'est pas conforme au texte manuscrit du récit de Madame d'Epinay.

Dès 1818, et encore en 1820, Musset-Pathay a mis en doute la conformité des deux textes et dénié au texte imprimé le caractère de mémoires « historiques ». En 1883, les biographes de Madame d'Epinay, L. Perey et G. Maugras, sont amenés à étudier le manuscrit original déposé, partie aux Archives, partie à l'Arsenal; mais, avec une légèreté extraordinaire, pour ne rien dire de plus, ils ne découvrent rien de spécial dans ce document et affirment gravement la parfaite véracité des *Mémoires* sur tous les points essentiels. Par bonheur, Madame Macdonald mieux inspirée reprit l'examen attentif et minutieux de ces manuscrits, et voici ce qu'elle découvrit.

Le manuscrit M. 789 des Archives, intitulé *Lettres de Madame de Montbrillant*, et le manuscrit de l'Arsenal (Ms. XVIIIe siècle. 3158, 268 *bis* B. F.), intitulé *Histoire de Madame de Rambure*, le premier de 140 cahiers, le second de 44 cahiers, forment réunis l'œuvre originale de Madame d'Epinay. Or le texte des cinquante derniers cahiers du manuscrit des Archives a été visiblement non seulement altéré, interpolé, biffé, augmenté de longues notes marginales, mais souvent entièrement récrit par une main différente de celle qui a tracé le reste du manuscrit. C'est essentiellement quand il s'agit de l'histoire de René (Rousseau) que ces altérations se multiplient, se serrent, pour ainsi dire, les unes contre les autres, et montrent à l'évidence que le récit original de Madame d'Epinay a été entièrement dénaturé pour le faire concorder avec le portrait calomnieux de Rousseau tracé, ailleurs, par Grimm et par Diderot. Mais Madame d'Epinay est-elle elle-même l'auteur de ces altérations ou lui furent-elles suggérées par d'autres ?

L'examen attentif du manuscrit de l'Arsenal, en achevant la preuve de la falsification, permet de répondre à cette question. Les papiers de l'Arsenal renferment en effet, outre les 44 feuillets où s'achève le récit altéré, une série d'anciens cahiers non altérés et de pages volantes couvertes de *notes* dont l'importance est capitale. Non seulement ces notes intitulées : *Notes des changements à faire dans la fable*, révèlent l'intention volontaire

et préméditée d'altérer le récit primitif, mais Madame Macdonald affirme encore que plusieurs des additions et altérations indiquées sont de l'écriture bien connue de Grimm et de Diderot. Elle prouve même le fait, pour Diderot seulement, par le fac-simile n° 8. Le fac-simile n° 9 (lu inexactement par Madame Macdonald) contient un passage qui suffit à faire saisir le ton impérieux et le but perfide des « changements à faire dans la fable ». Je le lis ainsi : « Reprendre René dès le commencement. Il faut premièrement le mettre dans le cas, promenade ou conversation, de défendre quelques thèses bizarres, etc... »[1] Or tous ces « changements à faire », docilement exécutés de la main même de Madame d'Epinay dans le texte primitif (écrit par un secrétaire qu'elle employa de 1755 à 1778), concordent parfaitement avec les faussetés calomnieuses semées par Grimm dans sa *Correspondance littéraire* et par Diderot dans ses *Tablettes* et dans son *Essai sur la vie de Sénèque*, pour laisser à la postérité l'image mensongère d'un Rousseau sophiste, hypocrite et « artificieux scélérat ». Madame d'Epinay, en refaisant ainsi le portrait beaucoup plus véridique et plus avantageux qu'elle avait d'abord tracé de René (Rousseau), a donc été un instrument passif entre les mains des deux calomniateurs, qui la dominaient et la dirigeaient avec l'intention bien arrêtée et concertée de perdre Jean-Jacques aux yeux de la postérité. Telle est la découverte capitale, la thèse essentielle et, à mon sens, irréfutable, qui fait le grand mérite et le véritable intérêt du livre de Madame Macdonald.

Aussi bien, le roman autobiographique de Madame d'Epinay, avant de tomber sous les yeux du public et entre les mains des critiques qui en ont tiré un si fâcheux parti contre Rousseau, avait été encore altéré d'une autre façon par le premier éditeur des prétendus *Mémoires*, J.-C. Brunet. Le texte utilisé par Brunet, celui du manuscrit appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (rue de Sévigné), n'est autre chose que la copie, établie avec grand soin par Grimm, des manuscrits, truqués comme nous l'avons vu, des Archives et de l'Arsenal. J.-C. Brunet acquit cette copie des héritiers d'un certain Lecourt de Villière, homme de confiance de Madame d'Epinay, puis de Grimm. En comparant le texte de ce manuscrit avec le texte imprimé des *Mémoires* (1818), on s'aperçoit que l'éditeur, non content de

[1] Madame Macdonald lit ainsi : « Reprendre René dès le commencement. Il faut *me* le mettre dans *leurs* promenades ou conversations... » I. p. 94.

supprimer le dernier volume du manuscrit (plus de 200 pages), s'est permis toute une série d'altérations, d'additions et de suppressions, toutes destinées à conférer au roman baptisé *Mémoires* le caractère et l'autorité d'une œuvre réellement historique. On trouvera dans l'appendice du tome I (Note D, p. 391-414) la liste des altérations, en général fort adroites, ainsi opérées par Brunet, qui eut la prudence de refuser à Musset-Pathay la faculté de comparer le texte imprimé et le texte manuscrit, se bornant à reconnaître que Madame d'Epinay « ne s'est pas toujours renfermée dans la stricte vérité des faits. »

L'intention calomniatrice étant ainsi démontrée, par la falsification concertée entre Grimm et Diderot, et exécutée avec la complicité de Madame d'Epinay, du portrait de Rousseau dans les *Mémoires*, Madame Macdonald devait arriver à l'examen critique et, si possible, à la réfutation des crimes imputés à Jean-Jacques par ses anciens amis devenus ses ennemis. Les *Tablettes* de Diderot où, par crainte de les oublier, il avait noté les « sept scélératesses » de Rousseau, que le récit falsifié des *Mémoires* devait confirmer aux yeux de la postérité, résument l'acte d'accusation dressé contre « l'imposteur » et « l'artificieux scélérat ». Or, chose curieuse et frappante, ces *Tablettes*, pas plus que les *Mémoires* ou la *Correspondance* secrète de Grimm, ne mentionnent aucunement la grande tache de la vie de Rousseau, l'abandon de ses cinq enfants remis aux Enfants-Trouvés. Au lieu de constater simplement ce silence extraordinaire (qui s'explique, peut-être, par l'imprudence qu'il y aurait eu pour les intimes de Madame d'Epinay à trop parler de naissances irrégulières et clandestines), Madame Macdonald interrompt malencontreusement ici sa démonstration en rééditant un très long chapitre d'un ouvrage antérieur[1], ou elle s'efforçait de démontrer que Rousseau n'à point eu d'enfants et n'a pu, par conséquent, les abandonner. Remettant à plus tard l'examen de cette thèse au moins paradoxale, arrivons à la quatrième partie de l'ouvrage, où Madame Macdonald examine et réfute les sept « crimes », légendaires selon elle, imputés à Rousseau par ses ennemis. C'est tout l'imbroglio presque inextricable de la grande querelle et de la brouille de Rousseau avec Diderot, Grimm, Madame d'Epinay, Madame d'Houdetot et Saint-Lambert, qui est remis ici en question, fouillé dans ses moindres recoins, et plaidé par Madame Macdonald, dans le

[1] *Studies in the France of Voltaire and Rousseau*, London, 1895.

sens et en faveur de Rousseau, avec une sorte de raison passionnée qui rappelle parfois la manière de son illustre client lui-même. Il faudrait, pour exposer et pour peser tous les arguments de cette apologie, beaucoup plus d'espace que je n'en ai et beaucoup plus de compétence. Par bonheur, ce problème extrêmement ardu et délicat nous paraît avoir été élucidé de main de maître dans le second volume des *Annales J. J. Rousseau* (1906)[1], par le lumineux article de M. Eugène Ritter sur *Jean-Jacques Rousseau et Madame d'Houdetot*. Plus pondéré, plus nuancé, plus circonspect que celui de l'écrivain anglais, le jugement de M. Ritter nous semble, sur les points essentiels, aboutir à des conclusions assez analogues. Ce qu'il importe de retenir de ces deux démonstrations, parallèles, mais non identiques, c'est qu'entre le témoignage des *Confessions* et celui des *Mémoires*, contrôlés tous les deux par les lettres originales des parties, c'est le témoignage de Rousseau qui se rapproche le plus de la vérité et mérite le plus de confiance. C'est ensuite que c'est bien la volonté ferme et tenace de Grimm, résolu à se débarrasser à tout prix de Rousseau, qui empêcha les autres querelles de s'apaiser, et que c'est bien aussi cette haine irréductible de Grimm, au parti duquel Diderot vint se ranger, qui ancra dans le cerveau de Rousseau l'idée fixe du complot dirigé contre lui.

Quant aux divergences entre les deux critiques, voici les principales. M. Eugène Ritter semble n'admettre comme démontrée que la collaboration de Diderot (non celle de Grimm) aux « corrections » du texte des *Mémoires*, tandis que Madame Macdonald affirme avoir reconnu aussi l'écriture de Grimm dans les fameuses « notes » de l'Arsenal. D'autre part, M. Eugène Ritter admet l'existence réelle du duel romanesque de Grimm pour défendre l'honneur de Madame d'Epinay calomniée, et juge que l'omission de ce récit par Rousseau crée une lacune importante dans la version des *Confessions*. Madame Macdonald, au contraire, et par des raisons qui ne me paraissent pas sans valeur, soutient que ce duel chevaleresque n'a jamais eu lieu, sinon dans l'imagination fertile du trio qui combina le roman des *Mémoires*. C'est, en effet, par un passage intercalé dans les *Mémoires* que nous connaissons cette action d'éclat, dont aucun biographe, correspondant ou même panégyriste de Grimm n'a jamais fait mention. Sur ce point

[1] P. 1 à 136.

encore, le silence des *Confessions* peut paraitre justifié, et, jusqu'à preuve contraire, la confiance que nous avons dans les dires de Rousseau s'en trouve accrue.

Dans la cinquième partie de son étude, Madame Macdonald aborde l'examen de la *Correspondance littéraire,* qui lui apparaît comme un second instrument des ennemis de Rousseau conjurés pour créer la légende d'un Rousseau sophiste, hypocrite et ingrat, pour lui susciter des inimitiés dans toute l'Europe et pour lui ôter la protection de personnages puissants, à l'époque même des persécutions qui le traquaient de lieu en lieu.

Sans entrer dans le détail des calomnies semées et répétées avec une ténacité inlassée par ce journal *secret* que Grimm adressait, deux fois par mois, aux princes, aux cours, aux personnages marquants de l'Europe, avec la collaboration de Diderot et de Madame d'Epinay, il faut reconnaître, avec Madame Macdonald, que ces calomnies concordent, trait par trait, avec les lignes les plus chargées du portrait de René dans les *Mémoires* et avec les griefs si soigneusement notés par Diderot dans ses *Tablettes*. Rousseau, qui ignorait le journal secret de son ex-ami Grimm, mais qui en voyait les effets surgir, peu à peu, identiques à eux-mêmes, dans tous les pays d'Europe, Rousseau ainsi poursuivi en tout lieu par un ennemi invisible et insaisissable, fut-il donc si fou de se croire persécuté, et victime d'un complot?

Le dernier acte de cette campagne impitoyable aboutit à la trop fameuse querelle avec Hume, dont Suard et Grimm traduisirent et publièrent en France l'*Exposé succinct* (octobre 1766). Madame Macdonald n'hésite pas à reprendre pour son compte et à poursuivre dans toutes ses péripéties l'instruction de cette morose et épineuse affaire, où les torts réciproques des deux amis nous semblent s'expliquer aisément par une radicale et congénitale incompatibilité d'humeur et de tempérament. Et non seulement elle prétend blanchir Rousseau de tout reproche en cette querelle, mais elle affirme que les torts réels de Hume envers Jean-Jacques étaient plus graves encore que le fugitif, blessé au cœur et assombri par la souffrance, ne se les imaginait. Après avoir montré le double jeu de Hume, partagé d'emblée entre son amitié pour les Encyclopédistes et son goût très vif pour les belles et influentes dévotes de Jean-Jacques, l'auteur anglais met en une vive lumière les efforts soutenus de Grimm pour allumer et attiser la querelle, et les commentaires triomphants dont il salua l'issue de ce corps à corps, l'effondrement de Rousseau.

De fait, quand Rousseau quitte l'Angleterre, en 1767, le cœur brisé, la foi perdue en l'influence de sa parole sur l'opinion européenne empoisonnée par leurs calomnies, Grimm et Diderot lui ont fait tout le mal qu'ils pouvaient lui faire. Mais ils n'ont pu l'empêcher de vivre encore dix ans et de mourir dans son bon sens, de dénoncer l'existence du complot dirigé contre lui, de reconnaître en Grimm et Diderot les vrais auteurs de ce complot, de percer à jour leurs agissements haineux et de dénoncer, dans ses *Dialogues*, leurs méthodes de calomnie. Ni les *Dialogues* eux-mêmes, ni le geste insensé du 24 février 1766, ne sont, aux yeux de Madame Macdonald, des indices suffisants de la folie, au moins partielle et intermittente, de Jean-Jacques. Désespéré, navré, assombri, oui, mais aliéné, jamais! L'échec même de sa tentative suprême pour attirer sur lui l'attention du roi et pour assurer la conservation de son apologie personnelle, rend Rousseau à lui-même. Il renonce à combattre l'inéluctable et il se résigne, sans se préoccuper du faux Rousseau créé par la méchanceté des hommes, à demeurer lui-même et à mourir en paix.

Telle est la conclusion, j'allais dire la péroraison, de ce vigoureux plaidoyer féminin où l'on retrouve, avec beaucoup plus de critique, de savoir et de force dialectique, l'accent généreux, passionné et fougueux de ces nobles femmes, telle Madame de Latour-Franqueville, qui, les premières, osèrent prendre publiquement la défense de Rousseau calomnié et malheureux.

Certes, si la critique pouvait se contenter de sentiments généreux, de sympathie fervente et de chaleureuse et éloquente conviction, le livre de Madame Macdonald satisferait notre esprit aussi pleinement qu'il réjouit notre cœur. Mais hélas! il n'en est pas ainsi. Nos habitudes critiques sont constamment heurtées, dans ce livre d'ailleurs si remarquable, par des erreurs évidentes de faits, de dates, quelquefois même de jugement, qu'un peu d'attention aurait évitées à l'auteur. Plusieurs passages des morceaux reproduits en *fac-simile* ont été mal lus par Madame Macdonald et, par conséquent, mal cités. J'en ai donné un exemple. En voici un autre. La note de Diderot (*fac-simile*) est mal lue en trois endroits par notre critique qui copie « demande » (au lieu de *demanda*), « appris » (au lieu d'*apprise*) et surtout « il en dévore d'envie » (au lieu de : *il est dévoré d'envie*). Le Suisse Henri Meister, adjudant, successeur et biographe de Grimm, est presque toujours appelé *Mercier*, ce qui peut prêter à de fâcheuses confusions. *Les Causeries du lundi* auraient eu bien de

la peine à paraître « chaque semaine » dans la *Revue des Deux-Mondes* qui a toujours été bi-mensuelle. Le comte d'Escherny est transformé en comte d'Eschernay. A quoi bon insister sur des vétilles? La véritable erreur de Madame Macdonald, la seule qui soit grave, c'est de n'avoir voulu tenir compte, dans son enquête, que des témoignages favorables à Rousseau, au lieu de les contrôler, de les rectifier même, au besoin, par les témoignages contraires. En concentrant toute la lumière sur la figure de Jean-Jacques, toutes les ombres sur la personne de ses ennemis, elle dépasse le but et affaiblit, dans l'esprit du lecteur impartial, la force probante de son argumentation. En voulant faire de Rousseau, à tout prix et en toute circonstance, et jusque dans les moindres détails, un être absolument saint dans sa vie et sain dans son esprit, elle manque à la vérité historique et à la vérité humaine.

Rousseau, comme tous les hommes, a été un étrange et complexe mélange de bien et de mal, et il suffisait de montrer que le bien l'emportait en lui sur le mal, que les beaux et nobles côtés de sa nature prévalaient sur les côtés bas ou médiocres, pour nous le faire comprendre et aimer. L'intransigeance intellectuelle et morale de l'auteur anglais n'admet pas ces nuances. Elle exige que Rousseau ait été tout ou rien, ange ou démon, héros moral ou scélérat. Ainsi s'explique l'étrange chapitre sur les *Enfants de Jean-Jacques*, dont je ne puis dire ici qu'un mot, laissant à de plus habiles le soin d'éclaircir définitivement ce problème troublant et qui renaît sans cesse.

Contre le témoignage de Rousseau lui-même, dans ses écrits et dans ses lettres, Madame Macdonald entreprend de prouver qu'il n'a pas eu d'enfants et qu'il n'a pu, par conséquent, les faire déposer aux Enfants-Trouvés. Elle n'a aucune peine, certes, et aucun mérite à réfuter le récit absurde et mélodramatique que Lamartine a fait de cet abandon, dans son livre sur *Jean-Jacques Rousseau, son faux contrat social et le vrai contrat social.* Il suffit, pour cela, de rappeler de quelles mesures de précautions très humaines et très strictes était entourée alors la remise des enfants trouvés à l'administration charitable. Mais c'est contre le récit des *Confessions* que Madame Macdonald s'inscrit en faux, c'est au témoignage de Rousseau lui-même qu'elle vient opposer son hypothèse personnelle. Si Rousseau avait réellement abandonné ses cinq enfants, comme il le dit, Madame Macdonald ne peut admettre : 1° que Grimm, Diderot, Madame d'Epinay, instruits du fait et acharnés à sa perte, n'aient jamais, dans leurs écrits, mentionné

ce crime de Rousseau, parmi tant d'autres reproches beaucoup moins graves qu'ils lui font; 2° que les recherches faites, en 1761, aux Enfants-Trouvés, par les soins de Madame de Luxembourg, n'aient donné aucun résultat. Les liaisons constantes des Levasseur avec les « anciens amis » de Rousseau suffisent, d'ailleurs, à rendre Thérèse suspecte aux yeux de Madame Macdonald, qui nous trace un portrait très noir de la compagne de Rousseau. A l'en croire, ce serait Thérèse qui, voulant s'attacher Rousseau à jamais par la complicité secrète d'une vilenie imaginaire, sachant Rousseau incapable de la rendre mère, jalouse d'ailleurs de ses succès mondains à Chenonceaux, aurait imaginé des grossesses successives, des naissances apocryphes et des enfants imaginaires qu'elle sacrifiait, en pleurant, mais sans grande résistance, au bonheur de l'homme qu'elle aimait! Et, cinq fois de suite, elle aurait ainsi trompé Rousseau, de connivence avec la Delle Gouin, la sage-femme chez qui elle faisait ses couches prétendues et qui était censée faire la remise des enfants à la charité publique. Il faut avouer que, si ce roman était vrai, il nous donnerait une haute idée de l'habileté machiavélique des Levasseur et une triste opinion de la clairvoyance, disons même du bon sens, de Rousseau. A cette objection, Madame Macdonald répond que Rousseau avait une foi aveugle en la simplicité d'esprit de Thérèse et qu'il n'aurait pu soupçonner un pareil stratagème chez une femme qui, cependant, l'a trompé en mainte autre occasion et qui, dans cette occasion-là, avait une raison majeure pour le tromper. Mais la crédulité poussée à ce point-là, et répétée cinq fois de suite, malgré les conséquences désastreuses qu'elle entraînait pour lui, nous paraît plus inadmissible encore que la faute vilaine dont Rousseau s'est accusé lui-même. L'auteur anglais nous semble s'être laissé entraîner ici dans les eaux périlleuses de la fantaisie la plus romanesque et son hypothèse hardie ne nous paraît pas supporter l'examen.

Mais, à supposer même (ce que nous n'admettons pas) que Rousseau n'ait pas eu d'enfants et qu'il n'ait donc pu les faire remettre aux Enfants-Trouvés, en serait-il moins coupable, moralement, d'avoir voulu commettre la faute qu'il croyait avoir commise? Selon Madame Macdonald, il n'y a eu dans son cas, ne fût-ce même que par intention, ni cruauté envers ses enfants, ni tyrannie envers Thérèse, ni hypocrisie envers ses propres principes. Il y a eu, de sa part, erreur intellectuelle bien plutôt que faute morale. Il eut le tort de croire vraie alors une théorie qu'il en vint plus tard à reconnaître fausse. Et, s'il y a eu faute, malgré toutes les circons-

tances atténuantes que l'on peut invoquer, cette faute, comme Rousseau l'a reconnu, fut de s'être exposé au risque d'encourir des obligations qu'il ne pouvait pas remplir. « Quand on a dit cela, on a tout dit », conclut, un peu cavalièrement, Madame Macdonald. Il nous semble pourtant qu'il y aurait encore beaucoup à dire, mais ce n'est ici ni le lieu, ni le temps. Regrettons seulement que l'auteur anglais ait cru devoir reproduire, dans son livre actuel, ce malencontreux chapitre, qui entrave et ralentit sa démonstration, sans lui conférer aucune force nouvelle.

Ajoutons que les critiques formulées contre sa thèse ont amené Madame Macdonald à faire, dans les archives des Enfants-Trouvés, conservées à l'Hospice des Enfants assistés (rue Denfert-Rochereau), une assez piquante découverte : l'entrée inscrite sous le numéro 2975 *bis*, à la date du 21 novembre 1746, d'un enfant « mâle », baptisé le 20 novembre, sous le nom de Joseph-Catherine Rousseau. Madame Macdonald établit, par des déductions logiques, que cet enfant ne peut pas avoir été un fils de J. J. Rousseau. Aussi bien, le simple examen des pièces, dont nous avons sous les yeux une copie exacte, montre que Joseph-Catherine est né à l'Hôtel-Dieu d'une fille-mère, Marie-Françoise Rousseau (ou *Rousaux*, nom biffé et remplacé par *Rousseau* sur le billet portant mention du baptême et épinglé sans doute par la religieuse de l'Hôtel-Dieu dans les langes de l'enfant). Le lieu de la naissance et l'indication absolument précise de la mère excluent toute possibilité de confusion avec un enfant de Jean-Jacques Rousseau. Il n'y a là qu'une coïncidence fortuite, dont on ne peut rien conclure et qu'il faut mentionner comme une simple curiosité.

Concluons cette trop longue étude. Malgré tous ses déficits, le livre que nous annonçons reste une lecture vraiment passionnante pour quiconque s'intéresse à Rousseau.

Madame Macdonald, en étudiant de près le manuscrit original des prétendus *Mémoires de Madame d'Epinay* altérés et truqués par l'auteur même, instrument passif de la haine acharnée de Diderot et de Grimm, a achevé de démontrer combien la valeur historique de ce roman à thèse est nulle, et combien le récit des *Confessions* lui est supérieur en vérité historique et psychologique.

Elle a établi définitivement, sinon l'existence d'un vaste complot ourdi contre Rousseau, au moins d'un système de persécution parfaitement concerté entre Grimm et Diderot, propagé par leurs adhérents et leurs épigones, pour tourmenter Rousseau vivant, et pour le ruiner moralement, aux yeux de la postérité, après sa mort.

Elle a mis en lumière la part de falsification intentionnelle et méchante que les ennemis de Rousseau ont introduite dans le portrait légendaire qu'ils ont su imposer à l'opinion et même à des critiques de premier ordre, tels qu'un Sainte-Beuve.

Et ainsi, malgré les erreurs et les faiblesses que nous avons dû relever dans cette apologie passionnée, malgré les outrances et les égarements où a pu l'entraîner la défense d'une thèse généreuse, elle a bien servi la mémoire de Rousseau en écrivant ce livre touffu, inégal, déconcertant parfois, mais l'un des plus riches, des plus sincères, des plus émouvants qu'ait jamais inspirés l'œuvre ou la personne de Jean-Jacques. [G. V.]

FRANCE

J. J. ROUSSEAU. *Extraits*, publiés avec une introduction et des notes par L. BRUNEL, docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV, sixième édition, Paris, Hachette et C° édit., 1906, petit in-16, LX-403 pp.

Nouvelle édition d'un excellent « choix », dont l'auteur a également publié la *Lettre à d'Alembert* (même collection, dernière édition 1904).

J. J. ROUSSEAU. *Morceaux choisis*, avec une introduction et des notes par Victor SCHRŒDER, docteur ès lettres, professeur agrégé au lycée Carnot, deuxième édition, Paris, librairie d'éducation nationale, 11, rue Soufflot (Collection Alcide Picard, *Nouveaux classiques français illustrés*), s. d. [1906], in-8, 520 pp.

La nécessité d'un nouveau « choix » s'imposait-elle après ceux de MM. Rocheblave et Brunel notamment ? Le libraire-éditeur a eu raison de ne pas s'embarrasser d'un semblable scrupule, si le volume qu'il nous offre, est, en son genre, un des plus riches et des meilleurs qu'on nous ait donnés. L'introduction s'ouvre par une biographie de Rousseau suffisamment exacte et informée. P. 9, la France est représentée comme la patrie d'origine du philosophe, Genève comme sa patrie d'adoption. C'est le contraire plutôt qui est vrai, en toute impartialité: il ne faut abuser de rien, même des généalogies. Il aurait mieux valu ne pas détacher du choix

considéré dans son ensemble comme le meilleur miroir de la physionomie du philosophe, les jugements de Rousseau sur lui-même. Beaucoup plus intéressante la riche collection des jugements des contemporains; mais pourquoi avoir fait la part si belle aux détracteurs? Bernardin de St Pierre et Mme de Staël méritaient d'être pris à témoin aussi bien que Marmontel, Diderot, d'Holbach et surtout Mme d'Epinay. Je passe sur la partie de l'introduction intitulée *Rousseau et son œuvre*, *idées*, *théories*, *style*, *caractère et goûts*, où M. S. fait preuve de mesure, d'intelligence et de goût, et j'arrive au choix. Les divers ouvrages de R. sont mis à contribution, autant que possible dans l'ordre chronologique, sans excepter ses *opera minora*, lettre sur la musique, théâtre, poésies; la botanique seule est sacrifiée. Il y a quelques coupures qui ressemblent à des mutilations, ainsi celles de la promenade sur le lac dans la *Nouvelle Héloïse*. P. 220, pourquoi intituler le *bosquet* de Julie, ce qui n'est en réalité que son *bocage*, son *Elysée* ou son jardin anglais? On regrettera que la fameuse lettre sur le suicide intéressant le caractère même de Rousseau ne soit pas représentée. De même, n'y aurait-il pas eu quelque passage à extraire de la 3me *Lettre de la montagne*, l'une des plus belles et des plus célèbres? Je sais bien que toute cette théologie si « moderne », n'est guère « à la mode » en France aujourd'hui, ou qu'elle risque de scandaliser les âmes simples. Mais le portrait ou le caractère de Jésus, par exemple, qui fait pressentir Renan, a une valeur inestimable dans l'histoire de la pensée moderne. Le choix de la correspondance est naturellement celui qui prête le plus à la discussion. La lettre à Voltaire sur le désastre de Lisbonne, un véritable traité philosophique, y est-elle bien à sa place? On trouvera excessif que M. S. reproduise les deux grandes lettres au maréchal de Luxembourg, quand il ne donne aucune des lettres à Malesherbes, pas même la troisième, celle du 26 janvier 1762, qui annonce si merveilleusement les *Rêveries*. Après les publications de MM. Buffenoir et Ritter, on ne peut plus paraître, à cette place, ignorer Mme d'Houdetot. Enfin, il nous sera permis de regretter que le thème de l'amitié, l'un de ceux que Rousseau a le plus fréquemment abordé, ne soit pas représenté dans ce volume, ne serait-ce que par le portrait d'Altuna, au livre VII des *Confessions*. Une ou deux remarques pour finir, sur les notes discrètement réparties au bas des pages. P. 371, il n'est pas possible de dire en hésitant : « Son père était horloger, ou, selon d'autres, maître de danse. » Isaac Rousseau a certainement exercé les deux

métiers alternativement. Le choix des notes philologiques, très arbitraire, n'est pas toujours heureux; p. 410, *coulpe* n'est pas un provincialisme, mais un archaïsme sous la plume de R. Il faut complimenter le libraire-éditeur d'avoir orné ce volume d'un grand nombre d'illustrations empruntées aux éditions anciennes des *Œuvres* du philosophe. [A. F.]

Frédéric Atger. *Essai sur l'histoire des doctrines du Contrat social,* Paris, F. Alcan édit., 1906, in-8, 432 pp.

Dans cette thèse présentée à l'Université de Montpellier, M. F. A. étudie la genèse de la théorie politique de Rousseau dans sa philosophie, en prenant ce mot dans son sens le plus compréhensif et le plus personnel. Cette théorie aboutira logiquement, à l'époque de la Révolution, à justifier la souveraineté nationale et le suffrage universel; toutefois, l'idéologue Rousseau reste pratiquement dans la tradition française et classique, celle de l'Etat romain, égalitaire et fortement centralisé, et par là, exerce au moins autant d'influence par les éléments conservateurs de sa doctrine que par ses innovations. Tout le chapitre V, traitant plus spécialement de Jean-Jacques, offre le plus vif intérêt. [A. D.]

Victor Belcourt. *Petite vie du grand Jean-Jacques Rousseau*, Paris, P. Rosier édit., 1906, in-8, IV-54 pp.; lettre-préface de Georges d'Alfi.

Excellent memento, simplement biographique, divisé en paragraphes suivant les périodes de la vie de Rousseau, avec l'indication pour chacune d'elles de l'âge qu'avait Rousseau à cette époque de sa vie. En somme, un essai réussi dans un genre modeste, qui a bien son mérite et qui peut avoir son utilité. [L. P.]

L. Brédif, recteur d'Académie honoraire. *Du caractère intellectuel et moral de J. J. Rousseau, étudié dans sa vie et ses écrits*, avec une lettre reproduite en phototypie, Paris, Hachette et Cº, 1906, in-8, IV-414 pp.

« Une étude établie sur la complexion intellectuelle et morale d'un auteur régenté par son tempérament », voilà ce qu'a voulu faire M. B., sans prendre à tâche ni d'exalter cet auteur, ni de le rabaisser. Cette étude est l'ouvrage d'un érudit indulgent à Rousseau, assurément, mais sans que cette indulgence aille jusqu'à la faiblesse ou jusqu'à l'acceptation d'éloges tout faits. C'est aussi

l'ouvrage d'un érudit qui a étudié la *question Rousseau* dans toutes ses ramifications, et qui, la possédant à fond, nous fait profiter de son expérience ; bref, un livre de bonne foi, abondant en renseignements, calme et utile. Le plan a, semble-t-il, quelque chose d'arbitraire, mais nous n'en ferons pas chicane à l'auteur. Pour lui, l'œuvre capitale de Rousseau, c'est l'*Emile* ; les quatres premiers chapitres sont donc consacrés principalement à Rousseau, étudié dans l'*Emile*, comme éducateur, comme philosophe, comme politique, et étudié aussi dans ses contradictions, ses sophismes et son scepticisme. Les huit chapitres suivants sont un examen de la psychologie de Rousseau, considérée successivement sous tous ses aspects. L'auteur y chemine « à journées de limaçon », à la façon de Jean-Jacques. Les analyser serait transcrire ici le sommaire détaillé des chapitres ; nous y renvoyons le lecteur. L'originalité du livre réside surtout dans les *Notes complémentaires* qui font suite à chaque chapitre, notes abondantes (au total, 111 pp. en petit texte), où l'auteur a versé toute sa science du sujet et de ses entours. Quelques-unes de ces notes sont de petites dissertations ; par exemple, la note communiquée par M. Roy, professeur à l'Université de Dijon, concernant le *Discours sur les sciences* (p. 120). On ne nous dit pas à qui est adressée la lettre inédite autographiée du 28 juillet 1770, précédée d'un quatrain servant de devise (p. 321). L'*Index* qui termine le volume est incomplet. [L. P.]

R. Canat. *La littérature française par les textes*, Paris, 1906, P. Delaplane édit., in-12, VIII-747 pp.

L'auteur de ce nouveau manuel consacre un chapitre (p. 429-448) à Jean-Jacques Rousseau considéré : 1° comme philosophe, 2° comme orateur et poète. [L. P.]

Charles Cestre, docteur ès lettres, A. M. Harvard. *La Révolution française et les Poètes anglais* (1789-1809), Paris, Hachette, 1906, in-8, 570 pp.

P. 14 : Quelques rares échos du *Contrat social* en Angleterre ; Priestley, Price, Jobb et Cartwright ; — 87 : mais Priestley et Price séparaient soigneusement l'action de la théorie ; — 114, 116, 117, 118, 126 : Southey subit l'ascendant de J. J. Rousseau ; — 132, 133 : Coleridge rapproche Shaftesbury et Rousseau de Jésus ; — 169 : influence de Rousseau sur Southey ; — 269 :

Lloy épris de Rousseau ; — 297 : Rousseau salué par Southey comme le dernier grand-prêtre du culte romantique ; — 344 : la *Nouvelle Héloïse* était une des lectures favorites de Southey ; — 400-401 : Wordsworth, disciple de Rousseau, s'en écarte ensuite, désillusionné par la Révolution ; — 462 : et en condamne « la rêverie paradoxale ». [L. P.]

Marc Citoleux. *La Poésie philosophique au XIXme siècle ; Lamartine*. Paris, Plon-Nourrit et Cie, édit., 1906, in-8, xi-400 pp.

1re Partie : *Les sources de la Poésie philosophique de Lamartine*. P. 43 : Lamartine a lu Rousseau ; — 60 : tendance qu'il tient de lui ; — 77 : fait un parallèle entre lui et Confucius ; — 93 : l'abandonne, comme utopiste, pour Montesquieu ; — 101 : et lui oppose Cicéron ; — 107 : est son disciple pour sa théorie de l'amour ; — 108 : par laquelle il l'unit étroitement à Pétrarque ; — 111 : imbu de lui-même dans son christianisme ; — 115 : cartésien par lui ; — 119, note : tout enfant, entendait parler de lui ; — 129-130 : subit son influence plus que celle de Voltaire ; — 135 : malgré ses utopies égalitaires ; — 136 : l'abandonne pour Montesquieu sur la question du gouvernement représentatif ; — 137-174 : comparaison générale des idées philosophiques de Lamartine et de celles de Rousseau. Même métaphysique ; le premier est déiste sentimental comme le second. Même psychologie, même morale. Jocelyn, c'est le Vicaire devenu curé de Valneige. Pour la *Chute d'un ange*, pour le *Tailleur de pierres*, Lamartine s'est inspiré de l'*Emile*. (Il ne nous semble pas que M. Citoleux ait complètement raison pour le premier de ces deux ouvrages). Par l'éducation qu'il avait reçue, il était disposé à approuver les idées pédagogiques de l'*Emile* ; la théorie de la régénération par l'amour lui donnait occasion d'unir le pétrarquisme et le rousseauisme. Sa sociologie dérive aussi de celle de Rousseau. Mais, s'il croit au progrès, le poète ne fait pas le procès de l'état social et, sur ce point déjà, il s'oppose à son maître. Comme lui, il est de tendance socialiste par individualisme. Il s'en sépare sur la question des droits de la société, de la souveraineté populaire et de la représentation. Sur la question de la liberté et de l'égalité, il a varié (sur quelle question philosophique n'a-t-il pas varié ?). Mais toujours on retrouverait l'influence de Rousseau, même quand il ne le comprend pas, ou le critique, ou le désa-

voue, comme dans le *Cours de littérature*, où il a rejeté son œuvre en entier, même dans les diverses circonstances où il a condamné sa sociologie par horreur du communisme ; — 189-194 : sa théorie de la Révélation flotte entre les idées de Rousseau et la doctrine des Théocrates ; — 201 : il compare Joseph de Maistre à J. J. Rousseau.

2me Partie : *La Poésie philosophique de Lamartine*. P. 253 : Pessimisme inspiré de Rousseau ; — 261 : la doctrine des *Méditations* est celle de Rousseau ; — 274 : et celle des *Harmonies* la rappelle ; — 310 : *Jocelyn* rappelle Rousseau et Pétrarque ;— 314 : ou Rousseau et Fénelon ; — 323-324 : *La Chute d'un Ange* rappelle Rousseau ; — 329-340, 343, 346-353 : jusqu'au *Cours de Littérature*, Lamartine est disciple de Rousseau ; — 379-380 : dans le *Cours*, il s'en sépare. En somme, ce qui ressort de ce travail, où on pourrait relever d'autres indications, ce qui en est non pas l'idée maîtresse, mais l'idée qui nous intéresse spécialement ici, c'est que tout Lamartine est plein de Rousseau. [L. P.]

Emile FAGUET. *L'Anticléricalisme*, Paris, 1906, Ste française d'imprimerie et de librairie, in-16, 381 pp.

Ch. III, *L'Anticléricalisme au XVIIIme siècle*. P. 100-105 : l'influence de Rousseau, religieux, anticatholique et despotiste, « une espèce de Calvin jacobin » ; — 109-115 : Diderot comparé à Rousseau comme *naturiste*, c'est-à-dire comme convaincu de l'excellence des instincts primitifs. [L. P.]

Harald HÖFFDING, professeur à l'Université de Copenhague, correspondant de l'Institut de France. *Histoire de la Philosophie moderne*, traduit de l'allemand par P. BORDIER, avec corrections et notes nouvelles de l'auteur, préface de M. V. DELBOS, maître de Conférences à la Sorbonne, Paris, Félix Alcan édit., 1906, t. 1er, in-8, IV-549 pp.

Le professeur Höffding, auteur d'une monographie de Rousseau, lui consacre ici un paragraphe (Livre V, *La Philosophie française du XVIIIme siècle et Rousseau* ; p. 509-525 : § 4 *J. J. Rousseau* ; cf. p. 481.) La nature et le sentiment immédiat servant de base à l' « estimation des valeurs », permettant de rejeter à la fois le dogmatisme du temps passé et la présomption de la réflexion critique daus les temps modernes, et permettant en

même temps de résoudre le problème de la civilisation, puisque ces deux principes doivent non pas nous ramener à l'état primitif, ce qui est impossible, mais suppléer par leurs bienfaits à l'heureuse insouciance de l'instinct primitif. Rien n'est bon de ce qui les entrave ou détourne ; tout est bon de ce qui en émane, ou les développe, ou les perfectionne, fût-il même, en ce cas, un produit de la civilisation ou de la réflexion. — Conception de la vie opposée par Rousseau à la corruption du prétendu progrès et idéal d'un monde nouveau : 1° conception pédagogique (éducation négative, non positive ; ce qu'elle a d'artificiel) ; — 2° conception religieuse (religion naturelle, déisme ; ce qu'elle a de dogmatique) ; — 3° conception politique et sociale (l'Etat édifié sur la libre délégation individuelle ; tyrannie de la volonté générale ; fédéralisme).— La philosophie de Roussesu comparée à celle de Leibniz. [L. P.]

Georges Lassudrie-Duchène. *Jean-Jacques Rousseau et le Droit des gens*, Paris, Henri Jouve édit., 1906, in-8, 483 pp.

C'est là un volume vraiment remarquable, et de portée, semble-t-il, définitive, qui suit, à l'aide de la plus riche documentation, le lent développement du Droit des Gens et des Lois de la Guerre, depuis Grotius jusqu'à nos jours, et surtout la floraison graduelle de ces dernières, sous l'impulsion puissante du souffle de Jean-Jacques, et de cette géniale formule qui reste la base inébranlable de ces lois : « La Guerre n'est point une relation d'homme à « homme, mais une relation d'Etat à Etat, dans laquelle les par- « ticuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme « hommes, ni même comme citoyens, mais comme soldats, non « point comme membres de la patrie, mais comme ses défenseurs. » De cette formule, et de celle de Montesquieu : « Les hommes doivent se faire dans la guerre le moins de mal possible », l'auteur fait sortir tout ce qui est aujourd'hui, pour les nations civilisées, le droit théorique de la guerre, encore que ce droit, dans la pratique et dans l'histoire, même actuelle, soit trop souvent méconnu. Il est vrai, mais en ces matières, comme l'a dit Buckle, la théorie devance de beaucoup la réalisation. Il n'en reste pas moins vrai que Rousseau fut le grand initiateur des principes dirigeants qui prévalent aujourd'hui dans les luttes internationales.

Quant au Droit International proprement dit, on ne saurait que déplorer la perte du manuscrit de 32 pages que le comte d'Antraigues, qui dit l'avoir reçu de Jean-Jacques lui-même, s'est arrogé

le droit de détruire. Selon cet indiscret dépositaire, Rousseau avait eu le dessein d'établir, en éclaircissement de certains chapitres du *Contrat Social*, par quels moyens de petits Etats pouvaient exister à côté de grandes puissances, en formant des confédérations. Or, le manuscrit anéanti contenait tout au moins le plan de l'ouvrage projeté. Quoi qu'il en soit, on voit un génie comme Kant s'inspirer, en matière de droit international, des idées de Rousseau, éparses dans l'*Emile* et le *Contrat Social*, etc. On ne saurait donc nier l'influence, l'influence médiate peut-être, mais réelle, qu'a exercée, même en ce domaine, le philosophe de Genève. Chacun sait, d'ailleurs, le rôle énorme qu'ont joué les idées de Rousseau dans la Révolution française, et ces idées présentent deux caractères en apparences contradictoires : l'universalité des principes, la notion de fraternité humaine, se mêlant et se combinant avec l'ardeur du patriotisme le plus sincère et le plus exalté. [A. D.]

Henri Mazel. *Ce qu'il faut lire dans sa vie*. Paris, Société du Mercure de France, 1906, in-12, 391 pp.

Savourer à petites gorgées, de dix-huit à soixante ans, presque tout ce qui a paru d'exquis ou d'enivrant sur la table de l'esprit humain, tel est le programme alléchant — surtout pour les personnes qui ont encore dix-huit ans — dont M. Mazel entend faciliter l'exécution par son livre. A cet effet, il divise la vie humaine en un certain nombre de périodes où les auteurs et les œuvres se distribuent méthodiquement. Le nom de Rousseau n'apparaît qu'à la seconde période, c'est-à-dire qu'on ne doit pas le lire avant 25 ans. Encore M. M. n'ose-t-il espérer qu'on le lise jamais jusqu'au bout. « Il faut, dit-il de la *Nouvelle Héloïse*, emporter les volumes à la campagne et se prendre par la famine. » On s'attachera mieux à l'*Emile* et au *Contrat social*, mais surtout aux *Confessions* par lesquelles il serait bon de commencer « pour se mettre en garde contre sa séduction [de l'auteur]. » Au reste M. M. n'est pas tendre pour Jean-Jacques accusé d'avoir fourni aux Jean-Jacquistes « l'Evangile des temps nouveaux ». Psychologiquement, c'est « un possédé, ou un dépossédé, ce qui revient au même, un aliéné. » Ailleurs il l'appelle « l'aventurier des lettres de Genève » que notre tempérament a eu tort de préférer, ainsi que Voltaire, au grave président de Bordeaux. [A. F.]

Edmond Pilon. *Portraits français* [2me série], Paris, E. Sansot édit., 1906, in-12, 271 pp.

P. 73 : *Deux Savoisiennes passionnées ; de Mme de Chantal à Mme de Warens*. Voyez *Annales*, t. I, p. 311. — P. 95 : *Jeunesse sentimentale de M. Robespierre*. Récit circonstancié, et imaginaire naturellement, de l'entrevue historique (voyez E. Hamel, *Hist. de Robespierre*, t. I, p. 22) de Jean-Jacques avec le jeune Maximilien Robespierre, variante agréable de cet autre récit du même événement qu'on trouve dans les *Mémoires* apocryphes. Mais pourquoi M. P. transporte-t-il la scène à Montmorency et fait-il intervenir la mère Levasseur, Thérèse, Mme d'Epinay, Mme d'Houdetot ? Au moins fallait-il attendre que Robespierre fût sorti de l'enfance et le conduire plutôt à Ermenonville, comme les *Mémoires*. L'histoire, chez M. P., est presque trop jolie : elle tourne au conte de fée. [A. F.]

Jean-Philippe RAMEAU. *Œuvres complètes*, publiées sous la direction de C. Saint-Saëns, tome XI, Paris, A. Durand et fils édit., 1906, in-4°, LXXIV-364 pp.

Ce dernier volume paru d'une publication magistrale à tous égards, nous apporte plusieurs documents et une notice qui ne sauraient passer inaperçus dans notre revue. M. Charles MALHERBE, le savant archiviste de l'Opéra, a eu la chance de mettre la main : 1° sur la partition des *Fêtes de Ramire* exécutée le 22 décembre 1745 (avec *Zélindor, roi des Sylphes*) sur le théâtre de Versailles ; — 2° sur une liste des *Gratifications accordées aux symphonistes, acteurs, actrices, danseurs, danseuses, artistes, compositeurs, ouvriers et autres qui ont été employés aux spectacles à l'occasion du mariage du Dauphin*. Selon M. M., cette liste concerne l'ensemble des spectacles donnés à Versailles dans le courant de l'année 1745. On y voit figurer un « sieur Rousseau musicien » pour la somme importante de 792 livres ; — 3° sur un nouvel exemplaire du livret des *Fêtes de Ramire*, celui de la Bibliothèque de l'Arsenal, conforme à l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale que M. Ritter a reproduit ici même, t. I, p. 246 et suivantes. Ces trois documents se réfèrent à un épisode célèbre du livre VII des *Confessions*. Leur importance, surtout celle des deux premiers, est considérable. Mais nous ne pouvons tomber d'accord avec M. M. sur l'interprétation qu'il en donne dans sa notice intitulée *La Collaboration de J. J. Rousseau* (Introduction, p. LI et suiv.)

Tout d'abord, M. M. s'en prend au détail du récit des *Confessions*. C'est là une entreprise toujours délicate et où l'on court

d'assez grands risques. Par exemple, il ne veut pas que Voltaire se soit trouvé « en Lorraine » (c. à d. sans doute à Cirey), au moment où Rousseau fut chargé de travailler à la nouvelle pièce issue des *Fêtes de Ramire*, et cela parce qu'un tel déplacement n'est pas indiqué par la *Correspondance* de Voltaire (fort clairsemée pour 1745). M. Desnoiresterres, lui non plus, ne le veut pas, mais il se borne a dire que Voltaire « n'y avait pas mis le pied [en Lorraine] depuis son départ, *en septembre* », affirmation beaucoup moins catégorique et qui s'accorde assez bien avec le récit des *Confessions : « en deux mois* [octobre et novembre] ma besogne fut faite ». Passons : au fond, que Voltaire ait été à Cirey ou ailleurs à ce moment-là, cela n'a pas grande importance.

M. M. ne veut pas davantage que Rousseau et Voltaire aient échangé leurs lettres au mois de décembre. Selon lui, la lettre de Voltaire portant, comme il l'affirme, la date du 15 *novembre*, celle de Rousseau *doit* porter la date du 11 *novembre*. Il est facile de lui répondre : l'original de la lettre de Rousseau existe à la Bibliothèque de Genève (Ms. fr. 232); il est daté du 11e xbre 1745. Quant à la lettre de Voltaire, qui ne nous est connue d'ailleurs que par la copie des *Confessions*, elle y porte, et elle porte dans les meilleures éditions de la *Correspondance*, Beuchot et Moland, la date du 15 *décembre*. Ici le détail à sa valeur. Il en résulte que Rousseau n'a pas écrit à Voltaire *avant*, mais *après* avoir exécuté son travail, onze jours avant la représentation. Il se borne à lui demander son approbation, pour la forme. Voltaire lui répond en homme de bonne compagnie, mais d'un ton détaché, montrant qu'il ne tient pas autrement à sa pièce ; à peine a-t-il eu le temps de jeter un coup d'œil sur le travail qu'on lui soumettait. Le court délai qui sépare sa réponse de la représentation, expliquerait au besoin que Rousseau n'ait pas profité de ses conseils pour ménager une transition entre les deux scènes où la princesse Grenadine figure presque simultanément dans une prison et dans un jardin.

Voilà pour le détail. Voyons maintenant la question essentielle, celle de la collaboration. Les *Confessions* racontent qu' « elle se borna quant aux vers à très peu de chose » ; M. M. ayant comparé les deux livrets, celui des *Fêtes de Ramire* et celui de la *Princesse de Navarre*, la réduit à rien. Nous ne nous érigerons pas en arbitre dans cette grave chicane. Nous demanderons seulement pourquoi Rousseau, n'ayant absolument pas touché au livret, s'est cru obligé néanmoins de consulter Voltaire.

La collaboration musicale nous retiendra davantage. « Mon

travail en musique, dit Rousseau, fut plus long et plus pénible ; outre que j'eus plusieurs morceaux d'appareil, et entre autres l'ouverture, tout le récitatif dont j'étais chargé se trouva d'une difficulté extrême, en ce qu'il fallait lier, souvent en peu de vers et par des modulations très rapides, des symphonies et des chœurs dans des tons fort éloignés. » A quoi M. M. répond, partition en main : L'ouverture des *Fêtes de Ramire* est la même que celle de la *Princesse de Navarre*, par conséquent elle est de Rameau ; les « morceaux d'appareils » se bornent à quatre ariettes qui comptent ensemble 87 mesures. Les modulations « dans des tons fort éloignés » ne quittent guère les régions habituelles de *sol*, *ré* ou *la*. D'ailleurs la partition tout entière tient en quelques pages ; il n'y avait que 57 vers à mettre en musique. — A quoi nous pouvons répondre à notre tour à M. M. : Votre partition est sans aucun doute celle qui fut exécutée à la représentation du 22 décembre. Mais elle ne saurait faire foi pour le travail de Rousseau, puisque, de l'aveu des *Confessions*, ce travail a été écarté lors de la répétition générale, à l'Opéra. Il y a bien l'ouverture que Rousseau prétend avoir été maintenue à la représentation, mais il n'en parle que par ouï-dire (*J'appris par M. de Valmalette*...) puisqu'il était malade à ce moment-là, et il est fort possible que des amis charitables le lui aient fait croire par compassion pour sa détresse. Quoi qu'il en soit, de ce que la partition de Rameau, non la sienne, a été exécutée, il ne s'en suit pas que son travail n'ait pas été fait tel ou à peu près qu'il se le représente de mémoire ; ce qui semble au moins l'indiquer, c'est la somme assez considérable de 792 livres mentionnée sur la liste des gratifications. Cette preuve-là, M. M. nous la fournit lui-même, et l'on ne comprend guère qu'il ne s'y soit pas arrêté. Sur ce seul point d'ailleurs, il aurait pu surprendre Rousseau en flagrant délit d'inexactitude. Celui-ci nous dit en effet qu'il n'a rien touché pour sa peine. Mais après tout, c'est peut-être vrai : dans une administration comme celle des menus plaisirs, il y a loin des listes de gratification à ceux qui sont censés toucher. Jean-Jacques convient qu'il a trop tardé à solliciter le duc de Richelieu après sa mésaventure. Avec le désintéressement que tout le monde est obligé de lui reconnaître, il aura, par négligence ou par fierté, laissé passer devant lui le gâteau sans en retenir sa part.

On voit ce qui subsiste de la redoutable enquête instituée par M. M. sur des apparences assez sérieuses, il faut en convenir.

Restent les causes de la collaboration de Rousseau et son attitude à l'égard de Rameau M. M. suppose une brouille entre Voltaire et Rameau, qui aurait nécessité l'intervention d'un tiers pour la transformation de leur œuvre commune, *la Princesse de Navarre*. C'est très possible, encore que discutable[1], mais il me semble que l'explication donnée par les *Confessions*, de l'éloignement de l'un et des occupations de l'autre, est tout aussi naturelle et beaucoup plus simple. Quant à la rancune de Rousseau contre Rameau, elle s'explique d'une façon également naturelle. Je ferai tout d'abord observer que la jalousie de Rameau à l'égard d'un débutant plus ou moins heureux dans la carrière musicale, n'a rien en soi de si invraisemblable. Gossec en aurait pu témoigner à son tour (voyez le second article de M. A. Hallays, sur La Popelinière, dans le *Journal des Débats* du 14 juin 1907). Le bonhomme que les musicographes d'aujourd'hui divinisent, n'était pas tendre pour ceux qui menaçaient de lui souffler sa place dans le salon de La Popelinière. Mais je n'en veux pas tirer argument dans le cas particulier ; j'admets que Jean-Jacques se soit fait beaucoup trop d'honneur en se croyant capable d'exciter la jalousie de l'auteur de *Castor et Pollux*. Toutefois, considérant les circonstances, je suis porté à envisager avec beaucoup d'indulgence et comme un phénomène presque normal en cette occasion, les chimères de son ombrageuse imagination. Voilà un homme de trente-trois ans, encore totalement inconnu, et qui sent bouillonner en lui le désir très légitime d'arriver ; que dis-je, un homme inconnu? un homme aux prises avec les pires difficultés de la vie, sans fortune et sans position, qui vient d'essuyer de cruels déboires à Venise, et qui voit se dresser devant lui le formidable obstacle de la haute société parisienne. Il a réussi à se faufiler dans le salon de La Popelinière et à se faire jouer devant le duc de Richelieu. Chance inespérée, il va passer, de là, sur la scène royale, escorté des deux plus grands personnages du théâtre contemporain : Voltaire et Rameau. Son nom paraîtra sur le livret de la pièce, aux côtés du leur. C'est la

[1] Par exemple, le 13 juin 1746, Voltaire écrit au directeur de l'Opéra, à propos des honoraires du *Temple de la Gloire* : « M. Rameau est si supérieur à son génie, et sa fortune est si inférieure à ses talents qu'il est juste que la rétribution soit pour lui tout entière. » Ce beau geste, même à une année de distance, n'est peut-être pas d'un homme qui aurait eu à se plaindre de Rameau. On sait si les rancunes de Voltaire étaient tenaces et si elles descendaient à de petits moyens.

porte ouverte sur le paradis du royaume, la Cour. Au moment même où il va la franchir, patatras ! toute la combinaison, à laquelle Voltaire voulait bien se prêter, s'écroule ; l'infortuné Jean-Jacques est brusquement rejeté dans l'ombre ou, plus exactement, dans le gouffre. Tout cela par la faute de ce disgracieux bonhomme Rameau qui, d'un revers de main, avec ou sans le secours de ses amis, envoie en l'air sa partition. Il y avait là, l'on en conviendra, pour un être aussi sensible que Rousseau et pour n'importe qui placé dans les mêmes conditions, de quoi rentrer chez soi, tomber malade et rester enfermé pendant six semaines en proie au plus noir découragement. Qui dira le travail qui, pendant ce temps, s'est fait dans cette pauvre tête, les ténèbres dont il a enveloppé ses adversaires, les intentions machiavéliques qu'il a pu prêter au principal d'entre eux, Rameau ? C'est alors, je n'en serais pas étonné, qu'il aura « interprété » ou achevé d'interpréter la scène du concert chez La Popelinière. La physionomie rébarbative et les façons habituelles de celui que Collé (*Journal*, II, 375) appelle le « mortel le plus impoli, le plus insociable et le plus grossier de son temps », un geste, un mot trahissant sa mauvaise humeur d'être obligé d'écouter la musique d'autrui, auront suffi. Revenant à la mémoire d'un malade, ces détails lui auront fait imaginer toute une conjuration tramée contre lui par Mme de La Popelinière et son protégé. Pas n'est besoin de supposer, en outre, que Rameau a su démêler exactement d'emblée la besogne de Philidor de celle de Rousseau. Tout cela, en vérité, sans sortir des *Confessions*, s'explique et s'excuse. Ce qui, par contre, est inexcusable, c'est de recourir de nos jours aux propos violents pour juger l'attitude du jeune musicien. C'est pourtant ce qu'a cru devoir faire M. Pierre Lalo dans un article du *Temps* du 21 août 1906, où il rend compte précisément de la publication de M. M. Passant par sa plume, l'argumentation du savant archiviste se simplifie arbitrairement et prend une âpreté qu'elle n'a pas dans l'original dont nous sommes heureux de proclamer ici la valeur et le haut intérêt. Il nous plaît de constater la bonne grâce avec laquelle M. M. convient modestement qu'il s'est borné à débrouiller quelques fils de l'écheveau. Certes, il nous a servi des documents et une discussion courtoise dont nous devons le remercier, mais peut-être l'écheveau n'était-il pas aussi embrouillé qu'il lui semble. [A. F.]

Collection des plus belles pages : Rivarol (édit. du *Mercure de France*), Paris, 1906, in-12, xii-434 pp. (notice et portrait).

On relira volontiers, dans ce recueil, quelques-uns des jugements de Rivarol sur Rousseau (p. 106, 122, 126, 277, 302, 376-377). [L. P.]

Edouard Rod. *L'affaire J. J. Rousseau*. Paris, Perrin et Cie; Lausanne, Payot et Cie, 1906, in-8, XIV-359 pp., 2 portraits.

Depuis le jour de sa naissance jusqu'à celui de sa fin paisible, l'existence tourmentée de Rousseau ne fut qu'une suite d'*affaires*. Le titre que M. Rod donne à son livre serait donc un peu vague, s'il n'avait soin de nous dire d'emblée qu'il restreint son étude à la période de la condamnation d'*Emile* et du *Contrat social* par le Conseil de Genève, et à ses suites immédiates. Pour décrire cette « tempête dans un verre d'eau » (le mot, soit dit en passant, n'est pas de Desnoiresterres, mais remonte au XVIIIe siècle), dont l'importance historique devait être si considérable, l'auteur n'a négligé aucune source d'informations, consultant les documents inédits aussi bien que les innombrables imprimés contemporains.

Après avoir esquissé l'état politique de Genève au XVIIIe siècle, il nous montre les sentiments unanimement admiratifs qui inspiraient d'abord les Genevois à l'égard de Rousseau, les théologiens: Jean Sarasin l'aîné, Jacob Vernet, Jacob Vernes, Moultou, Roustan; les savants: Firmin Abauzit et Charles Bonnet; les hommes du monde, au premier rang desquels l'illustre médecin Tronchin; les femmes: Mlle Suzanne Curchod, Mlle de Bondeli et surtout Mme Marchinville; enfin la bourgeoisie tout entière, qui acclamait le nom de Rousseau absent dans la belle fête militaire du 5 juin 1761. C'est dans ce milieu que vint faire explosion le *Contrat social*, œuvre éminemment genevoise, dont nul ne prévoyait alors l'influence sur le reste du monde; au premier moment il ne souleva pas de grandes craintes, mais quand, peu de jours après, l'*Emile* vint en corroborer les principes révolutionnaires, le Petit Conseil n'hésita pas à faire saisir les exemplaires de ces deux ouvrages « destructifs de tout gouvernement et de toute religion révélée ». Le procureur général Jean-Robert Tronchin conclut à la condamnation de ces deux livres, mais le Conseil va plus loin et frappe l'auteur en le décrétant de prise de corps. Des protestations s'élèvent aussitôt, d'abord isolées, contre l'irrégularité de la procédure plus que contre le fond même de la sentence; les auteurs de ces protestations sont eux-mêmes punis et le magistrat est entraîné à commettre de nouvelles illégalités. Rousseau avait trouvé asile à

Môtiers, où il préparait son admirable réponse au mandement de l'archevêque de Paris ; il restait dans l'expectative mais, dès sa condamnation, il avait pris son parti et, malgré l'avis de son ami Marcet, qui était dans la confidence, il adresse le 12 mai 1762, au premier syndic, sa lettre d'abdication de citoyen de Genève ; cette démarche, accueillie avec satisfaction par ses adversaires, afflige ses meilleurs amis, donne lieu à un mouvement nettement politique et provoque cette *représentation* du 18 juin 1763 qui marque le début de la lutte entre *représentants* et *négatifs*. Rousseau prêche l'apaisement, sans se douter que son affaire n'est qu'un prétexte, un *casus belli* impatiemment attendu par les représentants ; le nombre de ceux-ci augmente chaque jour et c'est au procureur général Tronchin, réélu malgré les mécontents, qu'échoit la tâche difficile de défendre le gouvernement ; ses *Lettres écrites de la campagne* sont une habile apologie de la constitution aristocratique et un réquisitoire contre la démocratie, mais il a bien de la peine à justifier la condamnation de Rousseau, prononcée contrairement à ses propres conclusions. Pendant qu'une nouvelle affaire, l'affaire Covelle, préoccupe les Genevois et suscite de nombreuses brochures, Rousseau, cédant aux sollicitations de De Luc, prépare en grand secret ses *Lettres écrites de la montagne,* admirable pamphlet qui excite autant d'indignation dans le camp des négatifs que d'enthousiasme chez les représentants et à l'étranger. C'est alors que Voltaire publie le *Sentiment des citoyens*, honteux factum, qu'il désavoue impudemment, et que Rousseau s'obstine à imputer au pasteur Vernes. La *Réponse aux lettres écrites de la campagne*, due aux représentants, entretient la guerre des brochures entre les négatifs, dont l'entêtement optimiste ne veut rien céder, et leurs adversaires toujours plus acharnés dans leurs attaques. Rousseau, malgré ses défenseurs souvent trop zélés, cherche à se dégager de la politique de sa ville natale. Un dernier chapitre nous le montre en butte aux persécutions qui le chassent de Môtiers, puis de l'île St-Pierre, tandis que les dissensions suscitées par sa condamnation continuent à troubler sa patrie. C'est donc plus qu'un simple épisode que nous dépeint l'auteur; il nous offre le tableau vivant et impartial de toute une période de ces luttes genevoises du XVIIIe siècle dont l'histoire est encore à faire; unissant le talent de l'écrivain à la science historique, il fait défiler devant nos yeux une quantité de faits qu'il relie entre eux par leur enchaînement logique, pour en tirer les conclusions générales. Les nombreux portraits esquissés dans

ce livre, les anecdotes et les mots heureux dont il fourmille augmentent le charme que l'on éprouve à étudier avec un guide bien documenté une affaire déjà si intéressante en elle-même par ses conséquences prochaines et lointaines. [Em. R.]

Ed. ROD. *Le Réformateur*, comédie en trois actes, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Œuvre, le 28 mai 1906. Paris, 1906, Fasquelle édit., in-16, XII-106 pp.

A un écrivain de talent, qui n'ignore rien de la vie de Rousseau, de sa complexion morale et, pour ainsi dire, de tous les replis de sa pensée, donnez comme tâche de traduire sur la scène un épisode tragique et douloureux de la vie du philosophe, et vous serez assurés à tout le moins de voir une œuvre d'imagination qui ne sera pas une œuvre de fantaisie, et une évocation du passé qui serrera d'aussi près que possible la vraisemblance; bref, un essai littéraire d'une très haute distinction. Le succès sera toujours rare en un tel genre, parce qu'il demande la réunion de mérites qui ne se trouvent pas habituellement associés, les dramaturges n'ayant quelquefois qu'une érudition assez suspecte, et les érudits ne voulant ou ne sachant écrire pour le théâtre. D'autre part, on pouvait craindre que la pièce de M. Rod ne fût trop en discours, avec trop peu d'action, et plus oratoire que scénique. Il n'en a rien été: les discours ont plu, l'action a intéressé, et la critique dramatique a fait unanimement l'éloge du *Réformateur*.

L'auteur nous transporte à Môtiers en 1765. Le sujet, c'est, d'une part, la persécution dirigée contre Rousseau par la population ameutée, d'autre part, et surtout, la crise morale que traverse alors le philosophe, obligé de répondre aux reproches de ses ennemis, de ses amis, de sa femme, et qui sait? peut-être aux reproches secrets de sa conscience. On lui dit: vous ne conformez pas votre vie à vos doctrines; vous voulez réformer le monde (on n'a pas assez pris garde à l'ironie du titre de la pièce) et votre conduite manque de dignité; vous vous posez en apôtre de la vie familiale, et vous avez abandonné successivement vos cinq enfants. Rousseau répond. Il ne nie pas ses erreurs; mais qu'importent les défaillances de ses actions, si son enseignement est pur et si ses livres doivent être bienfaisants! Et un personnage de la pièce en donne cette moralité: « Hélas! toujours les grands hommes compromettront par leurs faiblesses l'avenir et la beauté de leurs idées. » Moralité après laquelle il resterait encore matière

à moraliser, et qui rappelle un peu, par sa portée courte et positive, le bon sens terre-à-terre des réflexions du chœur dans la tragédie grecque. En tout cas, elle n'accuse chez l'auteur aucun parti-pris, ni d'apologie, ni de dénigrement. (La pièce a réveillé de vieilles querelles, et, sur l'abandon des enfants, un rousseauiste a écrit à M. Emile Faguet une longue lettre tendant à rejeter la faute sur Thérèse. Voir le *Journal des Débats* du 18 juin 1906).

Outre Jean-Jacques [M. Camille Bert] et Thérèse [M[lle] Dasty] cette œuvre met en scène, au prix de légers anachronismes, confessés par l'auteur, Montmolin, Moultou, d'Ivernois et sa fille Isabelle, Pury et Dupeyrou, Daniel Muller [M. Lugné-Poë], Abram Favre et Jequier (ces trois derniers très peu connus, mais qui ont existé et ont joué un rôle dans la vie de Rousseau), enfin Joseph Droz, le seul personnage imaginaire, ce qui est peu pour une « pièce écrite en marge de l'histoire ». Et il est un acteur du drame qu'on ne nous montre pas et auquel nous ne pouvons ne pas penser, c'est celui qui a déchaîné la tempête en écrivant les *Sentiments du citoyen de Genève*. [L. P.]

Léon SÉCHÉ. *Etudes d'histoire romantique ; Lamartine de 1816 à 1830; Elvire et les « Méditations »* . . ., Paris (édit. de la Société du *Mercure de France*), 1906, in-16.

P. 38, 40 : Admiration de la mère de Lamartine pour J. J. Rousseau ; — 43 : elle brûle cependant l'*Emile* et la *Nouvelle Héloïse*, qu'elle trouve dans la chambre de son fils ; — 81-82 : Lamartine en pélerinage aux Charmettes : — 83 : et sur les bords du Léman ; — 85 : « Julie », la maîtresse idéale à ses yeux (en 1816) : — 88, note : « Elvire », qu'il rencontre alors, était nourrie de Rousseau ; — 182, note : il y a, dans les *Méditations,* des souvenirs du *Vicaire savoyard* (Cf. *Annales*, t. I, 1905, p. 309). [L. P.]

Marquis de SÉGUR. *Julie de Lespinasse*, Paris, s. d. (1906), Calmann-Lévy édit., in-8, VIII-651 pp. (ouvrage qui a paru en articles dans la *Revue des Deux-Mondes* d'avril à novembre 1905).

P. 239-256 : Rôle « jusqu'à ce jour presque ignoré » que M[lle] de Lespinasse a joué dans la querelle de J. J. Rousseau avec Hume. (L'auteur a utilisé la correspondance de Hume avec différents personnages, publiée en Angleterre). — 277 : Son goût pour l'éloquence de Rousseau. — 295-298 : L'amour dans la

seconde moitié du 18e siècle ; révolution produite dans l'âme des femmes par les œuvres de Rousseau et de Richardson : le libertinage fait place à une sensibilité teintée de mélancolie ; Mlle de Lespinasse enthousiaste de Rousseau. — 416 : Le 10 février 1774, Julie de Lespinasse et le comte de Guibert assistaient à la représentation de l'Opéra, et cette soirée fut décisive dans l'histoire de leurs amours. Un critique musical, M. Adolphe Jullien (feuilleton du *Journal des Débats*, 3 décembre 1905) a eu la curiosité de rechercher dans les archives de l'Opéra quel était le spectacle du jour. Ce n'était pas, comme l'auteur l'avait avancé dans sa première rédaction de la *Revue des Deux-Mondes*, un opéra de Gluck ; c'était (avec une autre œuvre) la dixième représentation d'une reprise du *Devin du Village*, « pitoyable soirée, où la recette ne fut que de 699 livres. » En réunissant ses articles en volumes, l'auteur a tenu compte de cette rectification. [L. P.]

Paul STAPFER, doyen honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. *Etudes sur Gœthe* . . ., Paris, Arm. Colin édit., 1906, in-16, 291 pp.

P. 93-95 (dans l'étude sur *Werther*, réimpression d'une préface écrite en 1886 pour une traduction de *Werther* aujourd'hui épuisée) : *Werther* et la *Nouvelle Héloïse* ; supériorité de *Werther* : « le héros de Gœthe est une miniature perfectionnée de celui de Rousseau ». [L. P.]

Emile THOUVEREZ, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. *Eléments de morale pratique et théorique appliqués à la pédagogie*, avec Introduction historique, Paris, Belin, 1906, in-16.

P. 82-92 (dans l'Introduction historique : *La Morale française au XVIIIme siècle ; Jean-Jacques Rousseau*. L'école du sentiment ; J. J. R. est, en Europe, le représentant le plus illustre de la morale du sentiment. — Le sentiment du bien et du mal. — Sentiments individuels et sentiments sociaux. — L'enfant et l'homme. — La société corruptrice. — L'état de nature ; hypothèse du contrat social. — Les vérités morales développées par Rousseau ; — 388 : théorie de Rousseau sur l'allaitement maternel ; c'est son honneur d'avoir attiré, sur ce point, l'attention des femmes ; — 389 : sa théorie sur l'apprentissage d'un métier manuel est un des points de son programme qui méritent de sur-

vivre ; — 394 : sa théorie sur l'ignorance où il convient de laisser l'enfant quant aux idées religieuses, est une utopie. [L. P.]

Henry TRONCHIN. *Un médecin au XVIIIme siècle : Théodore Tronchin* (1709-1781), d'après des documents inédits, Paris, Plon-Nourrit et Cie édit., Genève, librairie Kündig, 1906, in-8, III-417 pp.

Le chapitre IV, *Tronchin et Rousseau*, a paru ici même, t. I, p. 25-65. En appendice, p. 371, une lettre inédite de Rousseau à Tronchin, 23 mars 1759.

Louis VEUILLOT. *Pages choisies*, avec une Introduction critique par Ant. ALBALAT, Paris, 1906 (*Bibliothèque des auteurs modernes*), in-8, XXIX-397 pp.

A relire, dans ce volume, les pages cinglantes (63-66) inspirées par *La statue de Rousseau à Genève*, et plusieurs autres jugements aussi peu bienveillants sur le philosophe (p. 103, 211, 296). [L. P.]

Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, 2me série, tome XXI, année 1905, Montauban, 1906, p. 43-56: Daniel BENOÎT, *Ribaute-Charon, Voltaire et Rousseau*.

Le chapitre « inédit » de l'histoire littéraire et religieuse du XVIIIme siècle que M. D. B. prétend offrir à ses lecteurs, soit l'attitude de Rousseau dans l'affaire du martyr protestant Rochette, et sa correspondance avec le négociant montalbanais Ribaute (ou Ribotte), a fait déjà l'objet de plusieurs communications parues dans les cinq premiers volumes du *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*. En réalité, M. B. ne nous apporte de nouveau que quelques détails sur Ribaute, assez sujets à caution (il le fait naître en 1793!) et les noms propres remplacés par des points de suspension dans la lettre de Rousseau du 24 octobre 1764 (dont il a eu l'original entre les mains), soit Voltaire et le maréchal de Richelieu. [A. F.]

Revue hebdomadaire, 1er décembre 1906, p. 48-66 : Henry BORDEAUX, *Les Charmettes*.

Revue d'histoire littéraire de la France, janvier-mars 1906, p. 101-109 : Georges Gazier, *La mort de J. J. Rousseau, récit fait par Thérèse Levasseur à l'architecte Pâris, à Ermenonville.*

L'architecte Pâris (1745-1819) a légué à Besançon, sa ville natale, outre une quantité d'œuvres d'art, ses livres et ses papiers, parmi lesquels M. G. G. a trouvé cette curieuse relation, qui conclut, est-il besoin de le dire ? à la mort naturelle du philosophe. Ecrite peu après son décès, elle présente les plus grandes garanties d'authenticité par le caractère de Pâris, par la minutie des détails, si intéressants dans leur puérilité même, enfin par ce fait qu'en la rapprochant de la lettre que Thérèse écrivit à Musset-Pathay en 1798 pour raconter les derniers moments de son mari, on voit que la veuve de Rousseau, à vingt ans d'intervalle, a rapporté les mêmes événements dans les mêmes termes. Je relève cependant dans son récit une légère inexactitude. P. 108 : « Il [Rousseau] ne voulut pas demeurer au château et il prit un pavillon à côté, où il ne voulut pas permettre que M. de Girardin fît la moindre dépense. » Suivant une tradition conservée dans la famille de Girardin, et que confirment les mémoires du marquis René-Louis, Rousseau habitait la maison où il est mort, en attendant que fût achevé le chalet entouré de verdure qui lui était destiné (cf. *Mémoires, Journal et souvenirs de Stanislas Girardin*, Paris, 1828, t. III, p. 24 et 26) ; et je connais une aquarelle contemporaine, de Mayer, qui représente ce chalet dont Rousseau aimait à surveiller les progrès. [L. P.]

Les Annales politiques et littéraires, 10 juin 1906, p. 370-371 : G. Lanson, *L'art de la prose. La phrase musicale de J. J. Rousseau.*

Le Monde illustré, 22 septembre 1906, p. 178 : G. Lenotre, *Le Petit-fils de J. J. Rousseau.*

Philibert Audebrand, romancier français mort très âgé en septembre 1906, racontait avoir connu, vers 1837, un étudiant nommé Emilien-Jean-Jacques Rousseau, qui se donnait comme « le petit-fils de Jean-Jacques Rousseau et de Mme de ***, une grande dame fort éprise du génie du grand écrivain. » Le père d'Emilien, devenu, après une existence romanesque, commis à l'Instruction publique, serait mort en 1829. Emilien aurait été tué pendant

l'émeute de 1848. — Quelle qu'ait pu être la sincérité d'Audebrand, est-il besoin de dire que cette histoire, que n'accompagne aucun adminicule de preuve, appartient au domaine de la fantaisie pure ? [L. P.]

La Révolution française, revue d'histoire moderne et contemporaine, 14 février 1906, p. 128-130 : P. MAUTOUCHET, *Le nom de Jean-Jacques Rousseau dans la géographie révolutionnaire.*

La Revue (ancienne *Revue des Revue*), 1er et 15 août 1906 : Frederika MACDONALD, *Rousseau calomnié* (avec cinq facsimilés).

Ce sont deux chapitres détachés du livre de notre confrère Madame Macdonald, *J. J. Rousseau a new study in criticism*, dont il est rendu compte d'autre part. Dans une introduction tapageuse intitulée *Laissons les morts en paix !* M. Jean Finot s'est donné à lui-même, plutôt qu'à ses lecteurs, le plaisir de faire un peu de vacarme aux dépens de M. Edouard Rod et à nos dépens : « Une *Société de Jean-Jacques Rousseau*, qui vient de se fonder en Suisse, n'a-t-elle pas eu pour premier objet la diffamation méthodique de Jean-Jacques ? . . . » Ceux qui nous connaissent auront pu se divertir en lisant une pareille phrase sous une plume aussi . . . informée. [A. F.]

M[arius] MENIER (de Figeac). *L'oreille d'un philosophe* (extrait des *Archives internationales de laryngologie*, Paris, septembre-octobre, 1906), in-8, 7 pp.

L'oreille dont il s'agit, c'est celle de Jean-Jacques qui a déjà tant fait couler d'encre, en particulier dans la *Chronique médicale* que dirige le Dr Cabanès (voyez 1899, p. 705 ; 1900, p. 5, 65, 90, 132, 173, 194, 353, 391). Le Dr Menier reprend, en dehors des professeurs Régis et Courtade qu'il a l'air d'ignorer totalement, le problème de la surdité de Rousseau, et le résout en somme comme le premier, diagnosticant, à l'exclusion de l'otite scléreuse, de la syphilis, de la maladie de Ménière, de la rupture d'un anévrysme, de l'otite moyenne catarrhale, la neurasthénie simplement. [A. F.]

La Révolution française, revue d'histoire moderne et contemporaine, 14 septembre 1906, p. 193-205 : Marcellin PELLET, *Les manuscrits de J. J. Rousseau au Palais Bourbon.*

Reproduction un peu étendue d'un article de journal (*Le Siècle*, 7 février 1904, mentionné dans nos *Annales* de 1905 p. 318). Les développements nouveaux ne concernent que les manuscrits autres que celui des *Confessions* (correspondance, partition du *Devin*, *Rousseau juge de Jean-Jacques*, *Emile*, *Nouvelle Héloïse*. Le tout n'ajoute rien d'essentiel à l'article d'A. Bodin, paru dans la *Nouvelle Revue*, en 1888. [L. P.]

Revue bleue, 20 octobre 1906: Edmond PILON, *Une forme de piété littéraire.*

M. P. s'est fait une spécialité des pélerinages aux lieux illustrés par les hommes de génie. Il se flatte notamment d'avoir vu « toutes les maisons de Rousseau », n'en aimant aucune plus que les Charmettes. [A. F.]

Albert SCHINZ. *Le manuscrit de la première ébauche des « Confessions » de J. J. Rousseau* (extrait de la *Revue d'hist. litt. de la France*, avril-juin 1906), Paris, Armand Colin, 1906, in-8, 44 pp.

Parmi les manuscrits de Rousseau que possède la bibliothèque de Neuchâtel, il existe une première ébauche des *Confessions*, assez différente du texte définitif et imprimé, et il est singulier qu'un document de cette importance ait été mis si peu à profit. M. F. Bovet en a publié quelques fragments, en 1850, dans la *Revue suisse et Chronique littéraire* (t. XIII, livraison d'octobre). M. A. Jansen s'en est servi pour faire, dans ses *Fragments inédits* de Rousseau (p. 24-84), l'histoire des *Confessions*, résumée par M. Lanson dans la *Grande Encyclopédie*. Mais le manuscrit 7841 de Neuchâtel n'avait pas encore fourni le sujet d'une étude sérieuse, et M. Schinz, qui est en désaccord avec M. Jansen sur divers points, a voulu réparer cette omission.

Après une *Description du manuscrit*, il examine les divergences entre celui-ci et la « version » définitive : c'est lui qui emploie le mot « version », qui nous paraît impropre, mais cela est sans intérêt. D'abord, les divergences considérées par lui comme peu importantes, puis celles qui sont plus graves et que l'auteur range en trois classes : 1° *Modifications de style ou purement esthétiques* ; — 2° *modifications qui ont pour but la clarté psychologique* ; — 3° *modifications dues à une conception nouvelle des* Confessions *après la première rédac-*

tion. C'est surtout à celles-ci que s'attache l'auteur de l'article. On discute encore sur le but des *Confessions.* Rousseau a-t-il voulu faire de la psychologie ou de l'apologie ? se peindre ou attaquer ses ennemis ? Question oiseuse ou mal posée, selon M. Schinz ; il a voulu les deux, « et le manuscrit de Neuchâtel est précieux en ce qu'il permet de préciser et de faire plus nettement qu'avec le texte imprimé le départ entre les deux courants. » M. Schinz donne seulement quelques exemples, et non pas le tableau complet, des changements apportés par Rousseau à la rédaction première et consistant surtout en des adjonctions ; il n'a pas visé à faire une tentative partielle d'édition critique, mais une contribution à l'histoire des *Confessions*, en montrant l'évolution, dans un sens apologétique, des sentiments de Rousseau, depuis le jour où il a commencé son ouvrage, à Môtiers (telle est du moins l'opinion de M. Schinz), jusqu'à celui où il l'a remanié, à Wootton. M. Schinz reproduit *in extenso* le projet d'introduction que Rousseau remplaça par une rédaction moins confuse et plus adroite, et qui fut publié par Bovet. Ces pages peu connues ont du prix. Quant aux variantes, ceux-là regretteront qu'on n'en ait pas rapporté davantage, à qui rien n'est indifférent chez Rousseau des tâtonnements de son style ou des détours de sa pensée. [L. P.]

ITALIE

Aurelio Stoppoloni. *Gian-Giacomo Rousseau*, Roma, Rivista *I Diritti della Scuola*, Via Campo Marzio 69, 1906, in-8, 213 pp.

Ce petit volume de vulgarisation est le sixième fascicule de la première série de la *Bibliothèque pédagogique* publiée à Rome sous la direction de l'auteur. J. J. Rousseau est placé tout de suite après Locke dans la lignée des grands éducateurs. La première partie du livre (p. 5 à 113) étudie l'homme. Le jugement de M. Stoppoloni sur le caractère de Rousseau est heureusement nuancé de sympathie et de sévérité, mais la biographie, encore qu'elle soit puisée le plus souvent aux bonnes sources, est déparée par une quantité regrettable d'erreurs et d'inexactitudes. Que penser de la première phrase, où l'auteur affirme que « J. J. R.

appartient *entièrement* à la France, soit comme écrivain, soit comme descendant d'une famille d'origine française » ? Plus loin, il est vrai, M. Stoppoloni désigne Jean-Jacques comme « un des fils les plus illustres » de la Suisse. La seconde partie du livre, consacrée à l'écrivain et à l'éducateur, est plus intéressante et plus sûre. Les idées pédagogiques de Rousseau — dans la *Nouvelle Héloïse* et dans *Emile* — sont soumises à une lucide et pénétrante analyse qui signale, avec les beautés et les nouveautés, les erreurs, les contradictions et les exagérations de la pensée pédagogique de l'écrivain. Le chapitre XII, où l'auteur établit que Léon Tolstoï n'a fait que suivre, dans son école de Yasnaia Poliana, le système de Rousseau, est tout particulièrement intéressant et nouveau. Il faut savoir gré encore à l'auteur d'avoir cité la page « candide et belle » où Goldoni raconte, dans ses *Mémoires*, sa visite à la rue Plâtrière, et d'avoir reproduit quelques-uns des jugements portés sur *Emile* par les pédagogues les plus autorisés de notre temps. La bibliographie, qui ne prétend pas à être complète, contient quelques indications utiles qu'on chercherait en vain ailleurs. Il faut regretter que les citations françaises, et surtout les noms propres, y soient défigurés par des fautes d'orthographe innombrables. [G. V.]

Giorgio DEL VECCHIO, professeur de philosophie du droit à l'Université de Ferrare. *Su la Teoria del Contratto Sociale*, Bologna, Ditta Nicola Zanichelli, 1906, gr. in-8, 118 pp.

Rousseau occupe la place principale dans cette claire et substantielle étude. Le jeune philosophe italien s'efforce avec succès, me semble-t-il, d'y montrer que la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen est en accord, et non en désaccord comme le soutenait Jellinek, avec les principes du citoyen de Genève. Il doit bien reconnaître d'ailleurs que la terminologie de Rousseau et les expressions dont il use dans le *Contrat social* ne sont pas toujours claires, qu'elles manquent souvent de propriété et prêtaient à l'équivoque. Rousseau parle d'une aliénation totale de l'individu, avec tous ses droits, à la communauté. Voilà qui parait peu libéral et peu individualiste ! Mais il faut comprendre et interprêter en s'éclairant par l'étude d'autres ouvrages, soit de Rousseau, soit des théoriciens antérieurs auxquels il emprunte beaucoup, quant à la forme encore plus que quant au fond. M. del Vecchio montre très bien que le *Contrat social* continue

et suppose le *Discours sur l'inégalité* qui doit nous servir pour son intelligence. Il expose très bien les différences entre la pensée de Rousseau et celle de Grotius. Pour Rousseau, le contrat n'est pas un fait historique; c'est une condition idéale de la légitimité du pouvoir public. L'aliénation de l'individu à la collectivité n'est pas une réalité; c'est une fiction. L'individu ne cède pas ses droits, il les confie à la société qui doit lui en assurer la jouissance. Et le pouvoir social n'est légitime qu'autant qu'il lui assure en effet cette jouissance intégrale; s'il ne le fait pas, il a perdu sa raison d'être, il n'existe plus, il n'y a plus de contrat social, et l'état de nature recommence. Rousseau, malgré des formes de langage et d'exposition qu'il aurait dû éviter, est donc foncièrement libéral et individualiste. Les auteurs de la Déclaration des droits s'inspiraient de son esprit, en même temps qu'ils imitaient les Constitutions des Etats de l'Amérique du Nord.

L'interprétation de M. del Vecchio me semble juste, et j'avouerai sans ambages qu'elle m'a fait voir le *Contrat social* sous un jour plus favorable que lorsque je lisais cet ouvrage sans le rattacher suffisamment à ses antécédents. Mais si l'esprit de Rousseau est individualiste, si ses intentions sont libérales, son système a-t-il les mêmes caractères? Ou même est-ce vraiment un système pratique, réalisable en quelque mesure? M. del Vecchio ne traite pas ces questions, ici du moins; j'aimerais savoir ce qu'il en pense. En attendant, la fiction du *Contrat social* continue à me sembler tout à fait chimérique. Je ne vois pas la possibilité d'une association dans laquelle les individus n'abandonnent rien de leur liberté et de leurs droits. Qu'ils obtiennent par le contrat des biens et des droits nouveaux, à la bonne heure! mais à la condition de renoncer à quelques-uns de ceux dont ils jouissaient auparavant. Il y a, dans le *Contrat social*, perte et gain comme dans un contrat commercial, et il sera bon si le gain l'emporte sur la perte. Rousseau ne veut pas d'un pareil compromis; il veut que le citoyen conserve dans la société tout ce qu'il avait dans l'isolement naturel, et c'est pourquoi il ne juge justes que les lois qui sont conformes à l'intérêt universel, à l'intérêt de tous les associés. Quel corps législatif réussira jamais à faire une loi pareille? Il y a dans la conception de la *volonté générale* une équivoque fondamentale. Est-ce la volonté unanime? Alors l'Etat est condamné à l'impuissance. Il ne fera rien, parce que jamais il n'y aura unanimité. Est-ce la volonté de la pluralité, de la majorité, comme nous disons? Alors l'individu n'est plus libre et sou-

verain. En démocratie, les individus qui font partie des minorités subissent des lois qu'ils n'ont pas faites, et obéissent, comme les sujets obéissent dans une monarchie. [Adrien NAVILLE.]

NORVÈGE

Vilh. SOMMERFELT. *Jean-Jacques Rousseau*. Kristiania, i kommission hos Cammermeyers Boghandel (Sigurd Petersen og Eigstein Raabe), 1906, in-8, 213 pp.

Biographie du philosophe et revue de ses œuvres. L'auteur, directeur du gymnase de Larvik, s'est servi des plus récents travaux sur le sujet, ceux de Beaudouin, A. Chuquet, Höffding, Nourrisson, P.-J. Möbius, V. Malling, mais il ignore ceux de notre Société. L'introduction expose l'état des esprits au XVIIIe siècle, au moment où se fait entendre la voix de Rousseau. Ce livre est écrit d'une manière simple et claire par un homme qui aime Rousseau et connaît bien ce qui le concerne. Pour lui, il est avant tout, et dans tous les domaines, le grand précurseur. « Le XIXe siècle, dit-il en terminant son étude, ne peut être compris si l'on fait abstraction de Rousseau. Il est un de ceux qui ont formé l'homme moderne. » Deux portraits ornent l'ouvrage, l'un d'après le pastel de La Tour, l'autre d'après la reproduction du marbre original du cabinet Denou. [D. P.]

SUISSE

Philippe GODET. *Madame de Charrière et ses amis, d'après de nombreux documents inédits* (1740-1805), Genève, A. Jullien édit., 1906, 2 vol. in-8, XIII-519 et 447 pp.

Le chapitre XIV de cet ouvrage, intitulé *Madame de Charrière et Jean-Jacques Rousseau*, a paru ici-même, t. I, p. 67 et suiv. Le reste n'est pas sans intérêt pour nous ; on y rencontre plus d'une fois le nom de Rousseau. Cette exacte peinture de la société neuchâteloise du XVIIIe siècle pourrait, à certains égards,

encadrer le séjour à Môtiers, quoiqu'il s'agisse d'une époque un peu postérieure. Notons en particulier, t. I, p. 205 et suiv., les lignes et les illustrations qui font revivre l'attachante physionomie de Du Peyrou. [A. F.]

François Guex. *Histoire de l'instruction et de l'éducation.* Lausanne, Payot, et Paris, F. Alcan, édit., 1906, in-8, 736 pp.

Le chapitre XIII, consacré à *Jean-Jacques Rousseau*, est presque tout entier rempli par une analyse de l'*Emile* que l'auteur étudie dans ses rapports avec les systèmes actuels d'instruction et d'éducation, et en négligeant complétement les documents fournis par la correspondance (lettres à Mme d'Epinay, au prince de Wirtemberg, etc). P. 237, le *Projet pour l'éducation de M. de Sainte-Marie* n'a pas été publié vers 1740, mais en 1782, dans l'édition de Du Peyrou. Le chapitre XIV, *Les Continuateurs de Rousseau*, traite successivement de « ses disciples, imitateurs et contradicteurs en France » (en quelques lignes), puis des « disciples de Rousseau en Allemagne, Kant, Basedow et les Philanthropes » (très copieusement). [A. F.]

[E. Perrin]. *Rousseau à Môtiers-Travers et sa lapidation, récit d'un Motisan*, Fleurier, Imprimerie et lithographie Montandon Frères, 1906, 15 pp. de petit format.

Voyez plus loin, *Chronique*, p. 304.

Hippolyte Buffenoir. *Jean-Jacques Rousseau jugé par Chateaubriand.* Tirage à part de la *Voile latine* (2me année, no 2, printemps 1906), Genève, Jullien, in-8, 12 pp.

Commentaire des jugements de Chateaubriand sur Rousseau dans l'*Essai sur les Révolutions*, jugements amendés plus tard par l'auteur (édition de 1826). Il en résulte que l'admiration de Chateaubriand pour Jean-Jacques était beaucoup plus mesurée sur la fin de sa vie, mais qu'elle faisait encore la part fort belle au maître écrivain de la *Nouvelle Héloïse*, des *Rêveries* et des *Confessions*. [A. F.]

Eugène Ritter. *J. J. Rousseau et Madame d'Houdetot*, extrait du tome II des *Annales de la Société J. J. Rousseau*, Genève, 1906, in-8, 136 pp.

La Patrie suisse, Genève, 13 juin 1906 : Jean Violette, *Rousseau à Môtiers*, avec une photographie de la maison de Rousseau à Môtiers.

REVUE DES BIBLIOGRAPHIES

Annales Jean-Jacques Rousseau, 1905 (suite.)

Bibliothèque universelle, Lausanne, XLI, p. 197. — *Schweizerische Lehrzeitung*, 17 fév. (J. Sch[mid]).

Mitteilungen der Gesellschaft für deutsche Erziehungs- u. Schulgeschichte, XVI Jahrg., 2 Heft, p. 177. (A. Heubaum). — *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, Bd. CXVII, p. 204 (D. Mornet.) — *Die Gegenwart*, Berlin, 3 fév. (L. Geiger). — *Deutsche Litteraturzeitung*, 10 fév. (P.-A. Becker). — *Centralblatt für das Bibliothekwesen*, mars 1906 (A. Schulze). — *Deutsche Rundschau*, mai 1906. — *Frankfurter Zeitung*, 21 avril (A. Buchenau.) — *Vossische Zeitung*, Berlin, Sontagsbeilage, 8 avril (A. Schulze). — *Wiener Abendpost* (Beilage zur *Wiener Zeitung*), 10 août (W. D[uschinsky]). — *Literarisches Centralblatt*, 7 avril.

Revue universitaire, 15 avril (G. Lanson). — *Revue d'histoire litt. de la France*, XIII, p. 353 (L. Brunel). — *Revue critique*, n° 6 (L. R.) — *Le Siècle*, Paris, 7 janv. (M. Pellet.)

Rivista Ligure, Gênes, janv.-fév. 1906. — *Rivista di Pedagogia*, Pavie, juin 1906 (G. Tauro).

Revue de Belgique, janv.-fév. 1906 (L. Vaillat).

Nederlandsche Spectator, 17 fév.

The Nation, New-York, 4 janv. — *Unity*, Chicago, 1er fév. (M. E. H[owley]). — *Courrier de la Plata*, Buenos-Ayres, 21 janv. (C. Pitollet.)

BRÉDIF, *Caractère de J. J. Rousseau.*

Mercure de France, 1er déc. (G. Danville). Réplique de l'auteur, *ibid.* 15 mai 1907. — *Revue des arts graphiques*, Paris, 12 mai (P. Commaille).

BUFFENOIR, *La Comtesse d'Houdetot* (suite).

Zeitschrift für franz. Sprache und Literatur, 18 mai (E. Ritter).

GAZIER, *La mort de J. J. Rousseau.*

Frankfurter Zeitung, 20 mai.

ISTEL, *Entstehung des deutschen Melodrama.*

Zeitschrift der Internationalem Musikgesellschaft, 7me année, p. 474 (Sandberger).

LENZ, *Rousseau's Verbindung mit Weibern* (réimpression).

Hamburger Nachrichten, 6 mai (A. Polly). — *Neues Wiener Tagblatt*, 31 janv. (Ignotus). — *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, Bd. CXVI, p. 241.

MACDONALD, *J. J. Rousseau.*

Daily Telegraph, Londres, 6 oct. (W. L. Courtney). — *The Tribune*, Londres, 1er oct. — *The Times*, Londres, 5 oct. — *Standard*, Londres, 5 oct. (J. B. Atkins). — *The Nation*, New-York, 27 déc. ([W. P. Garrison]). — *Athenæum*, 20 oct. Riposte de l'auteur et réplique du critique, *ibid.* 3 et 10 nov. — *The Saturday Review*, Londres, 20 oct. — *Daily Graphic*, 3 oct. — *Tribune de Genève*, 25 août.

MENIER, *L'oreille d'un philosophe.*

Chronique médicale, Paris, 15 oct. (A. C[abanès]).

ROD, *Le Réformateur.*

The Times, Supplément littéraire, 6 juil. — *Mercure de France*, 15 juin (A.-Ferdinand Herold). — *Journal des Débats*, 4 juin (E. Faguet. Article reproduit dans les *Propos de théâtre*,

1907, p. 361-369). — *Gazette de Lausanne,* 31 mai (de B.) — *Journal de Genève,* 31 mai (G. G.) — *Vossische Zeitung*, 27 sept. (E. Platzhoff-Lejeune), — *Frankfurter Zeitung*, 1er juin.

Rod, *L'Affaire J. J. Rousseau.*

Revue universitaire, 15 juin (G. Lanson). — *Journal des Débats,* 4 mai (A. Hallays). — *Semaine littéraire*, Genève, 28 avril (G. Vallette). — *The Times,* supplément littéraire, 6 juil. — *Mercure de France*, 15 juil. (E. Barthélemy). — *Journal de Genève*, 30 avril (E. Ritter). — *Revue latine,* 25 juil. (E. Faguet). — *Nuova Antologia*, juin 1906 (Carlo Segrè). — *Revue des Arts graphiques*, Paris, 12 mai (P. Commaille). — *Le petit Comtois,* Besançon, 8 mai (H. Buffenoir).

G. del Vecchio, *Teoria del Contratto sociale.*

Archiv fur öffentliches Recht, Bd. XXI, p. 350 (E. Bernheim).

CHRONIQUE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ.

Séance du 16 février 1907. — Une lettre du maire de Montmorency fait connaître que le monument de Rousseau par Carrier-Belleuse figurera au Salon de 1907 et sera probablement inauguré le 1er juillet.

Est soumise à l'approbation du Comité une convention passée entre la Société Jean-Jacques Rousseau et la Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Les Archives Jean-Jacques Rousseau sont confiées à la Bibliothèque et installées dans une salle spéciale. Les membres de la Société y ont libre accès; en outre, ils sont mis au bénéfice des dispositions les plus larges du règlement de la Bibliothèque concernant le prêt des livres à domicile. Toute facilité leur sera accordée pour travailler dans la salle où se trouvent les Archives.

Le secrétaire rapporte sur l'organisation intérieure des Archives qui poursuit son cours normal. L'établissement d'un catalogue sur fiches est décidé en principe.

Séance du 18 juin 1907. — Rapport de M. Philippe Godet sur la part qu'il a prise, au nom de la Société Jean-Jacques Rousseau, à la manifestation organisée par le *Censeur politique et littéraire*, à la Sorbonne, le 10 mars 1907. On sait qu'il y a prononcé un discours très applaudi.

L'imprimeur des *Annales*, a été invité à fournir un devis pour les tirages à part que les collaborateurs voudraient faire faire à leurs frais. Ce devis est accepté.

Assemblée générale du 20 juin 1907.

Le rapport du président rend compte de l'effectif de la Société (312 membres) et des principales formes qu'a prise son activité au cours de l'année écoulée : mission de M. Ph. Godet à la manifestation organisée par le *Censeur*, publication un peu retardée du second volume des *Annales*, développement des Archives, démar-

ches occasionnées par le bruit qui a couru de la vente imminente de l'île Saint-Pierre. Il remercie les collaborateurs de l'œuvre et forme des vœux pour sa prospérité.

En l'absence du trésorier, M. Eugène Ritter donne lecture du rapport financier que les chiffres suivants résument :

Recettes au 31 décembre 1906	Fr.	8650,25
Dépenses (publication des *Annales*, etc.) .	»	3848,15
Solde créancier	Fr.	4802,10

Une partie de l'avoir disponible est capitalisé par l'achat de 3 obligations Jura-Simplon 3 1/2 %.

Après une discussion sur les moyens de prévenir la vente de l'Ile Saint-Pierre, M. A. François raconte en quelques mots deux pélerinages qu'il vient de faire à Montmorency et à Ermenonville, le premier sous la direction très bienveillante et très éclairée de notre confrère, M. J. Ponsin, le second, en compagnie de M. A. Martin-Decæn, fils du maire d'Ermenonville, qui prépare un mémoire sur le fameux parc au temps de Rousseau, et son créateur, R. de Girardin.

— Etat des *Archives J. J. Rousseau* au 31 décembre 1906. L'augmentation pour l'année écoulée atteint 125 numéros (total 421). Dans ce chiffre, les acquisitions de la Société J. J. Rousseau comptent pour 55 numéros. Le reste représente les dons faits par les personnes ou groupes de personnes suivants : l'hoirie de Mme Diodati-Eynard, à Genève ; MM. G. de Lessert, L. Yersin, Alex. Jullien, A. Bernoud, A. François, G. Vallette, Bernard Bouvier, Th. Dufour, H. Darier, E. Ritter, Léop. Gautier, à Genève ; V. Rossel, à Berne ; A. Schinz, à Neuchâtel ; A. Michel, F. Liouville, G. Monod, H. Buffenoir, J. Finot, directeur de la *Revue*, J. Mayor, à Paris ; J. Ponsin, à Montmorency ; D. Mornet, à Toulouse ; E. Régis, à Bordeaux ; Metzger, à Chambéry ; G. Bry, à Aix-en-Provence ; Ch. François, à Lyon ; J. Serand, à Annecy ; Ed. Istel, à Munich ; L. Feller, à Prague ; Mlle E. Sacerdote, baron A. Lumbroso, à Rome ; MM. G. del Vecchio, à Ferrare ; W.-P. Garrison, à New-York ; A. Roussy, à Kief ; J. Samaniego, à Madrid ; les éditeurs H. Barsdorf, à Berlin ; Velhagen und Klasing,

à Leipzig; Sonzogno, à Milan; A. Picard et Kaan, à Paris; les Facultés des Lettres et de Philosophie des Universités de Genève et Leipzig; le Comité des *Annales de l'Université de Grenoble*; la Section de Littérature de l'Institut national genevois.

La collection des lettres autographes surtout s'est accrue d'une façon réjouissante. Mentionnons en première ligne un dossier de sept lettres de Jean-Jacques au docteur Tissot (comprenant encore d'autres pièces, notamment des lettres échangées entre Jean Rousseau et J. L. de Tournes), puis un certain nombre de lettres du philosophe à Duchesne, 26 mai 1765, à De Luc père, 2 décembre 1758, à M. de Bastide, 18 décembre 1760, enfin, photographiée, une lettre à Formey, 6 septembre 1760. Parmi les autres documents, on peut citer la belle partition de *Daphnis et Chloé*, décrite ici-même, l'année dernière (p. 300), un dossier de lettres et de pièces diverses relatives au comité constitué en 1883-1884 sous la présidence d'Henri Martin en vue d'ériger un monument national à Rousseau, puis, comme toujours, d'anciennes éditions des œuvres de Jean-Jacques, des estampes (en particulier une belle reproduction du portrait de Ramsay, gravée par G. Kruel), des photographies, publications de tous genres, brochures, etc.

On a commencé à classer les fiches bibliographiques parvenues à la commission des Archives, d'après un plan méthodique qui en rendra la consultation aussi commode que rapide. Nul doute que ces fiches ne deviennent ainsi bientôt un précieux instrument de travail. Nous prions les personnes qui veulent bien se charger d'en remplir quelques unes, de nous les retourner dans le plus bref délai, dès qu'elles en ont un certain nombre. Il leur sera envoyé de nouveaux formulaires au fur et à mesure de leurs besoins. Jusqu'à présent, nous ont fait parvenir des fiches: MM. Benrubi et Mangold à Berlin, P. Barbier à Leeds, J. et A. Jullien à Genève, J. Ponsin à Montmorency, D. Mornet à Toulouse, G. del Vecchio à Bologne.

De notre côté, nous avons procédé au dépouillement complet de deux grands périodiques littéraires du dix-huitième siècle, l'*Année littéraire* et le *Journal encyclopédique*, auquel viendront s'ajouter peu à peu, nous l'espérons bien, d'autres dépouillements du même genre.

— Nous avons à enregistrer la perte récente des personnes suivantes ayant fait partie de la Société J. J. Rousseau :

Madame GAUTIER-SARASIN, à Genève ;

MM. Léon TEISSIER DU CROS, conseiller du commerce extérieur, à Mandiargues (Gard) ;

Frédéric MAYOR, à Genève ;

A.-G. VAN HAMEL, professeur à l'université de Groningue, né à Harlem le 17 janvier 1842, décédé à Amsterdam le 15 avril 1907 ;

Marcellin BERTHELOT, l'illustre chimiste, qui présida à l'ouverture des cercueils de Rousseau et de Voltaire, au Panthéon, en 1897, décédé à Paris le 18 mars 1907 ;

P.-J. MŒBIUS, l'auteur de cet ouvrage classique, le plus considérable qu'on ait écrit sur la santé de Rousseau, *Rousseau's Krankheitsgeschichte*, Leipzig, 1889, mort à Leipzig le 8 janvier 1907, dans sa 56me année ;

Wendell Philipp GARRISON, directeur du journal *The Nation*, à New-York, mort le 27 février 1907, à l'âge de 67 ans, l'un des premiers et des plus chauds amis de notre association dans le nouveau monde. Journaliste et littérateur en vue, il avait discerné, pour leur vouer un culte, deux écrivains sans parenté aucune, semble-t-il, Erasme et Rousseau. Sur le second, il écrivait encore un long article dans son journal, le 27 décembre 1906, à propos de l'ouvrage de Mme F. Macdonald. Il vaudrait certainement la peine de recueillir tout ce qu'il a écrit ainsi, d'une plume intelligente et toujours exactement informée, sur le citoyen de Genève ;

Ferdinand BRUNETIÈRE, mort le 9 décembre 1906, en nous laissant également le souvenir d'un ami de la première heure. Il nous avait donné son adhésion par une lettre que nos *Annales* ont reproduite, t. I, p. 67. Mieux que personne il était en état de comprendre l'importance de la tâche que nous avions assumée : il ne pouvait manquer de voir avec plaisir une société comme la nôtre reprendre un projet que lui-même avait caressé, la grande édition critique des *Œuvres* de Rousseau. Outre un chapitre de son *Manuel de l'Histoire de la Littérature française*, il avait consacré au grand écrivain deux de ses *Etudes critiques*, dans la troisième série, *Voltaire et Rousseau* ; dans la quatrième série, *Rousseau*.

— Comme une circulaire datée du 5 juin 1907 l'a fait connaître aux membres de la Société J. J. Rousseau, M. Eugène Ritter a bien voulu mettre à leur disposition un certain nombre d'exem-

plaires de ses deux publications : *De la parenté de J. J. Rousseau* (1614), 27 pages, in-8. — *Le Conseil de Genève jugeant les œuvres de Rousseau*, 15 pages in-8.

— La carte de membre annuel pour 1907 représente l'un des bustes de Houdon, d'après le dessin de J. Le Mire, gravé par Devaux, qu'on trouve notamment en tête de l'édition des *Œuvres*, Paris, Deterville et Lefèvre, in-8, 1817.

— Le quatorzième fascicule du nouvel album d'Armand Dayot, *De la Régence à la Révolution*, Paris, Ernest Flammarion édit., paru en 1906, reproduit une série de documents iconographiques intéressant Rousseau : les trois célèbres gravures de Moreau le Jeune, *Les derniers instants de J. J. Rousseau*, *Le tombeau de J. J. Rousseau dans l'ile des peupliers*, *L'arrivée de J. J. Rousseau aux Champs-Elysées*, un autographe musical, le pastel de La Tour gravé par A. de Saint-Aubin, enfin le Jean-Jacques herborisant de Mayer, gravé par Moreau le Jeune. La notice qui accompagne ces illustrations, signale la fondation de notre Société.

— M. G. Cain, dans son ouvrage intitulé *Coins de Paris*, Paris, E. Flammarion, 1906, in-8, mentionne, pages 120-121, la translation des cendres de J. J. Rousseau au Panthéon et reproduit le dessin de Girardet, déposé au musée Carnavalet.

— Le recueil genevois d'art *Nos anciens et leurs œuvres*, sixième année, 1906, a publié hors texte un portrait peint par Jean Preud'homme en 1773, et représentant Jean-Salomon Fazy, ce cousin de Rousseau, fabricant d'indienne, qui, dans son enfance, lui prit le doigt dans un cylindre de la chambre à calandre, ainsi qu'il est rapporté dans la quatrième *Rêverie*. L'original appartient à M. Georges Fazy. La même publication, p. 107, donne une vue de la fameuse calandre prise du dehors, d'après le dessin de N. Pérignon gravé par D. Née. Des notes intéressantes de M. G. Fazy sur la fabrique des Fazy au XVIIIme siècle, accompagnent ces illustrations.

— M. André Michel a préludé à son étude sur la maquette du monument de Rousseau attribuée à Houdon (*Annales*, 1906, p. 137) par un article sur les divers pastels de La Tour, original et répliques (*Causerie artistique*, *Au Musée Rath*, dans les *Débats*

du 9 octobre 1906). Ces pastels donnent le Rousseau « d'avant la crise », auquel Houdon permet d'opposer le Rousseau « d'après la crise ».

— Le *Souvenir sur Thérèse Levasseur* rapporté par M. Hippolyte Buffenoir dans le *Journal de Genève* du 3 septembre 1906, est dû à M. Victor Offroy, « un lettré inconnu, un homme de bien, un poète sentimental, mort il y a une vingtaine d'années.» Il avait conservé de sa jeunesse lointaine la mémoire de certaines traditions relatives au séjour de Thérèse au Plessis-Belleville, après la mort de Rousseau.

— Sous ce titre, *Le cerisier de Jean-Jacques*, M. André Theuriet raconte, dans la *Saison d'Evian* du 5 juillet 1906, un pélerinage qu'il vient de faire au domaine de la Tour, dans la vallée du Grand-Bornand, illustré par la fameuse « journée de Toune » des *Confessions*. Le romancier rustique est à son aise pour décrire, avec le charme qui convient, le site et ses alentours, et pour rafraîchir la couleur de cet épisode qu'il lisait « avec enivrement » sur la fin de sa rhétorique. Le pélerin a eu soin de se renseigner préalablement auprès de « ses amis de la Florimontane » sur ce qu'on sait de la vie des deux héroïnes, Melles Galley et de Graffenried. Ils ont oublié de lui dire qu'à Lausanne encore, Jean-Jacques avait « des consolations très douces dans les nouvelles qu'il recevait de temps en temps (par Mademoiselle Giraud) des deux charmantes amies » (*Confessions, IV*); de sorte qu'on ne saurait affirmer sans injustice qu'il « ne s'est pas même inquiété de savoir ce que devinrent ces deux aimables personnes.»

— Dans le *Journal des Débats* du 4 août 1906, à propos de l'ouvrage de M. J. Finot sur la *Philosophie de la longévité*, M. Ernest Seillière rappelle que J. J. Rousseau, avant plusieurs de ses fils spirituels, fut atteint de « thanatophobie » obsédante, cette maladie de notre âge, plus encore que des âges écoulés.

— Dans le même journal, 7 mai 1906, M. Emile Faguet compare Ibsen se moquant de lui-même, dans sa pièce du *Canard sauvage*, à Rousseau démolissant « en un jour de misanthropie chagrine » la doctrine de l'*Emile* par la suite de cet ouvrage connue sous le titre d'*Emile et Sophie ou les Solitaires*.

— M. J. Langlais, débrouillant dans les *Annales romantiques* de janvier-février 1906, « les influences diverses dont on trouve la trace dans l'œuvre d'A. de Vigny », fait remonter jusqu'à Rousseau l'idée fondamentale de la *Mort du Loup*. Comparez le § II avec le passage suivant de l'*Emile*, livre II : « La première loi de la résignation nous vient de la nature. Les sauvages, *ainsi que les bêtes*, se débattent fort peu contre la mort, *et l'endurent presque sans se plaindre*. Cette loi détruite, il s'en forme *une autre qui vient de la raison ;* mais peu savent l'en tirer, et cette résignation factice n'est jamais aussi pleine et entière que la première. » On sait que M. Lanson rattachait naguère la *Mort du Loup* à un passage de Byron, *Childe Harold*, IV, 21. L'un n'exclut pas l'autre sans doute, ou l'un peut bien n'être déjà qu'une transposition de l'autre.

— On rapprochera de la lettre de L. Tolstoï adressée à notre président et publiée dans le t. I de nos *Annales*, p. 7, ce jugement rapporté par M. P. Birukov dans sa récente publication, *Léon Tolstoï, Vie et Œuvres*, Paris, Société du *Mercure de France*, 1906, t. II, p. 15 : « On n'a pas rendu justice à Rousseau ; on a méconnu la générosité de sa pensée, on l'a calomnié de toutes manières. J'ai lu tout Rousseau, oui, tous les vingt volumes, y compris le *Dictionnaire de Musique*. Je faisais mieux que l'admirer, je lui rendais un culte véritable : à quinze ans, je portais au cou son portrait en médaillon comme une image sainte . . . Telles pages de lui me vont au cœur ; je crois que je les aurais écrites. »

— *La Voile latine* (Genève, 2me année, 1906, p. 273) a publié un sonnet de M. G. de Reynold intitulé *La Pervenche de Jean-Jacques*, et dédié à notre président. Dans le même périodique a paru pour la première fois (p. 105) un poème de la comtesse M. de Noailles sur *Les Charmettes*.

— Le 5 février 1906, dans une conférence sur le *Voyage de Rousseau autour du lac de Genève*, M. Bernard Bouvier a commenté devant le public zurichois les curieuses notes que M. Th. Dufour a signalées depuis dans nos *Annales*, t. II, p. 153. En mars et avril de la même année, le président de la Société Jean-Jacques Rousseau a fait encore deux séries de dix et six leçons sur la *Vie et l'Œuvre de Jean-Jacques Rousseau*, soit au Johannæum de Hambourg, soit à l'Association des maîtres secondaires de Lübeck.

— M. Eugène Ritter a communiqué les résultats de son nouveau travail sur J. J. Rousseau et Madame d'Houdetot (*Annales* 1906), en personne, à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (13 décembre 1906); par l'organe de M. Luchaire, à l'Académie des Sciences morales et politiques (1er décembre 1906).

— M. Th. Dufour a lu quelques-unes des nombreuses lettres inédites de Rousseau qu'il se propose de publier un jour, soit à la Société d'histoire de la Suisse romande, comme il est dit plus bas, soit aux membres de la Société Jean-Jacques Rousseau réunis en assemblée générale, le 21 juin 1906 (*Annales* 1906, p. 297). Le 13 décembre de la même année, dans une séance de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, il a donné lecture d'un testament de J. J. Rousseau rédigé en février 1763, qu'il a découvert à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cet intéressant document a été publié depuis dans le *Bulletin* de la même Société.

— La Société d'Histoire de la Suisse romande s'est réunie, le 16 mai 1906, à Môtiers-Travers. Après une visite à la maison de Rousseau et au pavillon du Champ-du-Moulin, elle a consacré sa séance à l'illustre « lapidé ». Le séjour de Jean-Jacques au Champ-du-Moulin (Aug. Dubois), l'influence de Rousseau sur son temps (G. de Reynold), lettres de Rousseau extraites de papiers de famille (M. de Mandrot-La Sarraz), présentation d'un portrait de Rousseau accompagné d'une légende en allemand (E. Dutoit), lettres inédites de Rousseau (Th. Dufour), tel fut le menu intellectuel de cette agape rousseauiste.

A l'occasion de cette visite, un « ministre » et un « Motisan », M. E. Perrin a publié dans le *Courrier du Val de Travers* un article sur *Jean-Jacques Rousseau et sa lapidation* dont le tirage à part (voyez plus haut, p. 293) est dédié à la Société d'histoire. Ce plaidoyer *pro domo* se fonde sur l'autorité du docteur Châtelain, du professeur Gaberel (témoignage de Catherine Metzner), de F. Berthoud, non moins que sur une vue très optimiste du caractère des Motisans en général. Un autre Motisan qui signe G. V., en a resservi la substance aux lecteurs de la *Gazette de Lausanne* (supplément du 18 octobre 1906).

— Le projet de célébrer une grande fête Jean-Jacques Rousseau à l'occasion du 14 juillet 1906, n'a pas abouti. Ce n'est pas que

le programme soumis par les promoteurs au ministre de l'Instruction publique ne fût très riche et très alléchant : il comprenait un gala musical et poétique à la Sorbonne, une fête de nuit avec retraite aux flambeaux, un pèlerinage officiel au Panthéon, une fête champêtre à Montmorency ou à Ermenonville, une représentation du *Devin du village* dans un théâtre de verdure, le couronnement du buste de Rousseau à la Comédie française, etc. etc. Voyez à ce sujet l'article de M. Samuel Cornut, *Un projet de fête en l'honneur de J. J. Rousseau*, paru dans le *Journal de Genève* du 18 juin 1906. L'idée de cette solennité, la première d'une série de « Fêtes humaines », remonte à M. Charles Morice qui s'était assuré le concours d'un comité présidé par Eugène Carrière. M. Ch. Morice a raconté lui-même dans son récent ouvrage sur *Eugène Carrière*, Paris, Société du *Mercure de France*, 1906, p. 79 et suivantes, comment l'apothéose de Rousseau avait été de la sorte la dernière pensée du grand peintre.

— Le dimanche 7 octobre 1906, on a inauguré à Montmorency la nouvelle mairie installée dans un charmant pavillon du commencement du dix-neuvième siècle. Une des salles contient le petit musée J. J. Rousseau créé et conservé par notre confrère, M. J. Ponsin. Ce sont toutes les reliques du séjour de Jean-Jacques à l'Ermitage : le mobilier que possédait, chez Mme d'Epinay, l'auteur des *Confessions*, certains de ses portraits (collection prêtée par M. Ponsin), la table sur laquelle la *Nouvelle Héloïse* et une partie de l'*Emile* furent écrites. Sur cette même table, Robespierre, qui habita aussi l'Ermitage, jeta le schéma de plusieurs de ses grands discours politiques, et Grétry composa quelques-unes de ses œuvres. Ces meubles, rachetés par un avoué, M. Huet, ont été légués à la ville de Montmorency. On retrouve aussi le lit en noyer et les chiffonniers de la chambre à coucher de Jean-Jacques, son baromètre, une pendule en bronze surmontée de son buste et offerte par Mme Philippe Gille, deux curieux cylindres en verre dont se servait Rousseau pour travailler et lire le soir à la lumière. Le *Journal de Genève* du 2 juillet 1906 avait déjà publié par anticipation, quelques détails intéressants sur ce musée, sous le titre de *Une promenade à Montmorency* (signature J. M. C.

Dans son discours d'inauguration, prononcé en présence de M. Henri Brisson, président de la Chambre, M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, a naturellement évoqué le souvenir de l'auteur d'*Héloïse*, à l'Ermitage et à Mont-Louis.

— La vente de l'Ile Saint-Pierre par l'hôpital de Berne, dont il a été de nouveau question cette année, est un danger conjuré pour longtemps. M. Philippe Godet l'avait éloquemment dénoncé dans deux articles du *Journal de Genève*, 13 juin (*Pour l'Ile de Saint-Pierre*) et 8 juillet 1907 (*Encore l'Ile de Saint-Pierre*). Il nous plaît de croire que ces articles ont été pour quelque chose dans la décision de la Bourgeoisie de Berne qui a racheté l'île à l'Hôpital, se chargeant ainsi d'une propriété plus honorable que lucrative. On peut espérer qu'elle se gardera bien de modifier en quoi que ce soit l'aménagement du domaine, sous prétexte de l'embellir.

— La municipalité d'Annecy a loué, pour en faire un square, le jardin de l'Evêché, témoin du fameux « miracle » rapporté au livre III des *Confessions*, dont Rousseau fut à la fois le témoin et le collaborateur. Nous signalons ce pélerinage aux rousseauistes de passage à Annecy, ainsi que la brochure de M. J. Serand, *L'habitation de Madame de Warens à Annecy*, 1900 (extrait de la *Revue savoisienne*) qui leur fournira tous les renseignements désirables.

— Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, et pour réaliser un vœu du Sénat (voyez *Annales*, 1905, p. 321), vient de commander les modèles des monuments funèbres de Voltaire et de J. J. Rousseau pour le Panthéon. L'exécution du monument de Voltaire a été confiée à M. Ségoffin, et celle du monument de J. J. Rousseau à M. Bartholomé, l'illustre auteur du Monument aux Morts.

— Il s'est formé depuis peu à Chambéry un comité pour l'érection d'une statue à J. J. Rousseau. L'auteur du projet est un Savoyard, M. Marius Vallet ; il a représenté Jean-Jacques adolescent, errant tête nue dans la montagne ; sur le socle, on aperçoit les Charmettes. Une photographie de la maquette a paru dans le magazine parisien *Selecta*, numéro du 13 avril 1907, p. 183. Notre concours est dès maintenant acquis à cette entreprise. Nos membres auront à cœur de le rendre aussi effectif que possible.

— Nous en dirons autant du monument pour lequel un comité vient de se constituer à Ermenonville, sous la présidence d'hon-

neur de M. Camille Flammarion et sous la présidence effective du Dr Chopinet, député. A l'unanimité, le Conseil municipal de la localité, dans sa séance du 6 septembre 1907, s'est déclaré favorable à ce projet et a mis à la disposition du Comité la place dite « du Tilleul » désormais baptisée « place J. J. Rousseau. » Le monument, œuvre du sculpteur H. Gréber, doit représenter Jean-Jacques assis sur un rocher du Désert; derrière lui, la Vérité émerge de la Nature et symbolise l'œuvre du philosophe.

ERRATA DU TOME II (1906)

P. 20, l. 11 : moins, *lisez* : bien moins.
P. 21, l. 3 : me voir, *lisez* : vous avoir vu.
P. 23, l. 2-4 en rem. : Remplacez la phrase « Elle n'est pas datée... » par celle-ci : Elle est datée du « lundi au soir » [14 mars], indication que G. Streckeisen a omise.
P. 30, l. 8 : trois, *lisez* : deux.
P. 30, l. 10 : et les deux autres... *lisez* : et l'autre est antérieur (éd. Hachette, CLII).
P. 75, l. 16 : de sang-froid, *lisez* : plus de sang-froid.
P. 83, l. 4 : 4 janvier, *lisez* : 3 janvier. (L'erreur provient de G. Streckeisen).
P. 112, l. 6 : sortît, *lisez* : ne sortît.
P. 112, l. 1 en rem. : m'avez, *lisez* : m'aviez.
P. 119, l. 5 en rem. : serait, *lisez* : serait en lui.
P. 122, l. 4-8 en rem. Mettez entre guillemets la phrase : « erreurs de l'enfance... idées acquises. »
P. 123, l. 12 : détruisent, *lisez* : détruiront.
P. 126, l. 7 en rem. : de nos, *lisez* : à nos.
P. 127, l. 5 : ce n'est, *lisez* : mais ce n'est.
P. 127, l. 12 : on l'a dit, *lisez* : on la dit.
P. 128, l. 15 : *après* croire, *ajoutez* : ou du moins sa difficulté n'est pas où on la croit.
P. 129, l. 6 : seul, *lisez* : seule.
P. 131, l. 18 : ferais, *lisez* : ferai.
P. 132, l. 4 en rem. : précepte, *lisez* : premier précepte.
P. 134, l. 7 en rem. : recouvrant, *lisez* : couvrant.
P. 140, l. 14 : *onze*, lisez : *douze*.
P. 145, l. 4 : maison, *lisez* : main.
P. 145, l. 7 : sorte, *lisez* : façon.
P. 268, n. 2, l. 3 : Mussey, *lisez* : Musset.
P. 285, l. 21, in-183, 24, *lisez* : in-18, 324.
P. 288, l. 1 en rem. : autographes, *lisez* : non autographes.
P. 297, l. 1 en rem. : Courtnez, *lisez* : Courtney.
P. 300, l. 21 : l'authenticité des nos III et V, *lisez* : la qualité d'autographes que son catalogue avait attribuée à tort aux nos III et V
P. 303, l. 7 : Société des Arts, *lisez* : Classe des Beaux-Arts.
P. 305, l. 5 et 21 : Un correspondant du *Temps*, qui signe Pétrus Borel, *lisez* : M. Pétrus Durel.
P. 305, l. 14 : déplore, *lisez* : déflore.
P. 309, l. 21 : Rebhun, *lisez* : Rebhuhn.
P. 311, l. 17, 18 : sept mois, *lisez* : huit mois.

TABLE DES MATIÈRES

TEXTES ET DOCUMENTS

BIBLIOGRAPHIE

CHRONIQUE

CIRCULATE AS MONOGRAPH